PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Date de parution : 04/05/2018
Recueil n° 2-2018

Le président,
Gérard LEGUAY

SOMMAIRE

I. Délibérations

Conseil communautaire du 21 février 2018 4-170
Conseil communautaire du 28 mars 2018 171-293
Conseil communautaire du 11 avril 2018 294-364

II. Décisions du bureau

Bureau décisionnel du 20 février 2018 365-376
Bureau décisionnel du 27 mars 2018 377-388

III. Arrêté

Arrêté portant nomination de Madame Manon DAMIS
en qualité d'assistant de prévention 389-391

I- DÉLIBÉRATIONS

Conseil communautaire du 21 février 2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-1 : AG : DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT : FIN. BENT ASSUJETISSEMENT TVA À 100%

Monsieur le président sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Finances : BENT : Assujetissement TVA à 100% »

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'AJOUTER** le point ci-dessus à l'ordre du jour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

SOUS PREFECTURE
DE VIRE
- 7 MARS 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-2 : AG : DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT : FIN. DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le président sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Finances : Désignation du président pour le vote des comptes administratifs »

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'AJOUTER** le point ci-dessus à l'ordre du jour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-3 : AG : DEMANDE DE RETRAIT À L'ORDRE DU JOUR : POINT 23 DU RAPPORT DE PRÉSENTATION « DEV : ZA COULVAIN : CESSION D'UNE PARCELLE »

Monsieur le président sollicite l'autorisation de retirer le point suivant de l'ordre du jour : « Dev : ZA Coulvain : cession d'une parcelle » (page 26 du rapport de présentation). Ce point sera reporté au mois de juin 2018.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE RETIRER** le point ci-dessus de l'ordre du jour.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-4 : FIN : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

- Vu l'article L. 2121-14 du CGCT précisant que le président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Le président doit se retirer au moment du vote.
- Par conséquent, il est rappelé que Monsieur Gérard LEGUAY, Président de la communauté de communes se retirera pour le vote des comptes administratifs.

✓ **Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Pierre LEFEVRE, doyen d'âge, président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
- 7 MARS 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-5 : FIN : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET DES GARAGES N° 89503

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la rédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Le compte de gestion du budget « **Budget Garages Rue de Vire n° 89503** » est présenté en présence de Monsieur le comptable public de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- ✓ **Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**
  - **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

014003
TRES AUNAY-SUR-ODON

Hélios

II-1
Exercice 2017

89503 - GARAGES ACI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	37 248,34	8 700,00	45 948,34
Titres de recettes émis (b)	30 840,68	8 673,12	39 513,80
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	30 840,68	8 673,12	39 513,80
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	37 248,34	8 700,00	45 948,34
Mandats émis (f)	6 407,66	2 265,46	8 673,12
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	6 407,66	2 265,46	8 673,12
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	24 433,02	6 407,66	30 840,68
(h - d) Déficit			

014005
TRES. AUNAY-SUR-ODON

Etat II-2
Exercice 2017

8950J - GARAGES ACI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
GARAGES ACI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	0,00	0,00	24 433,02	-30 840,68	-6 407,66
Fonctionnement	0,00	30 840,68	6 407,66	30 840,68	6 407,66
Sous-Total	0,00	30 840,68	30 840,68	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	30 840,68	30 840,68	0,00	0,00
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	30 840,68	30 840,68	0,00	0,00

Création de la Communauté de Communes PRE-BOCAGE au 1er janvier 2017. Réintégration du BC 26900.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-6 : FIN : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET OM ACI N° 89502

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Le compte de gestion du **Budget OM ACI n° 89502** est présenté en présence de Monsieur le comptable public de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- ✓ **Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**
  - **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

014003
TRES. AUNAY-SUR-ODON

Hel

II 1
Exercice 2017

89502 - OM ACI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	1 053 194,34	1 053 194,34
Titres de recettes émis (b)	0,00	1 050 079,22	1 050 079,22
Réductions de titres (c)	0,00	2 469,99	2 469,99
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	1 047 609,23	1 047 609,23
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	1 053 194,34	1 053 194,34
Mandats émis (f)	64 308,36	835 420,35	899 728,71
Annulations de mandats (g)	64 308,36	5 311,74	69 620,10
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	830 108,61	830 108,61
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	217 500,62	217 500,62
(h - d) Déficit	0,00		

89502 - OM ACI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
OM ACI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement					
Fonctionnement	0,00	0,00	217 500,62	119 343,27	336 843,89
Sous-Total	0,00	0,00	217 500,62	119 343,27	336 843,89
TOTAL III	0,00	0,00	217 500,62	119 343,27	336 843,89
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	217 500,62	119 343,27	336 843,89

Création de la Communauté de Communes PRE-BOCAGE au 1er janvier 2017. Rétrocession du BC 30300.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PRÉFECTURE DE VIRE
- 7 MARS 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-7 : FIN : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET OM VBI N° 89506

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Le compte de gestion du **Budget OM VBI n° 89506** est présenté en présence de Monsieur le comptable public de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

014003
TRRS. AUNAY-SUR-ODON

Helios

II-1
Exercice 2017

89506 - OM COLL VBI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 662,76	1 013 197,02	1 029 859,78
Titres de recettes émis (b)	0,00	1 061 882,31	1 061 882,31
Réductions de titres (c)	0,00	40 386,94	40 386,94
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	1 021 495,37	1 021 495,37
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	16 662,76	1 013 197,02	1 029 859,78
Mandats émis (f)	79 371,17	916 784,21	996 155,38
Annulations de mandats (g)	67 145,58	3 995,84	71 141,42
Dépenses nettes (h = f - g)	12 225,59	912 788,37	925 013,96
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		108 707,00	96 481,41
(h - d) Déficit	12 225,59		

89506 - OM COLL VBI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
OM COLL VBI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	0,00	0,00	-12 225,59	15 990,76	3 765,17
Fonctionnement	0,00	0,00	108 707,00	14 922,03	123 629,03
Sous-Total	0,00	0,00	96 481,41	30 912,79	127 394,20
TOTAL III	0,00	0,00	96 481,41	30 912,79	127 394,20
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	96 481,41	30 912,79	127 394,20

Création de la Communauté de Communes PRE-BOCAGE au 1er janvier 2017. Réintégration du BC 26400.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PREFECTURE DE VIRE
– 7 MARS 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD, Gérard LEGUAY, Président,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-8 : FIN : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF_BUDGET DES GARAGES N° 89503

Le compte administratif 2017 du **budget Garages rue de Vire n° 89503** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.
Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote.

- ✓ **Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 de la façon suivante.

L'approbation du compte administratif 2017 :

CA 2017 GARAGE ACI

	report n-1 2017	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	2 265,46 €	8 673,12 €	6 407,66 €	6 407,66 €
SECTION d investissement	-30 840,68 €	6 407,66 €	30 840,68 €	24 433,02 €	-6 407,66 €
				30 840,68 €	**0,00 €**
				Excedent de cloture 2017	**Excédent global de cloture**

report en recettes de fonctionnement : exedent de fonctionnement reporté		***6 407,66 €***	;002
report en recettes de INVESTISSEMENT : deficit de INVESTISSEMENTreporté		***-6 407,66 €***	.001

Le compte administratif est signé par les conseillers communautaires

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 7 MARS 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD, Gérard LEGUAY, Président,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-9 : FIN : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF_BUDGET OM ACI N° 89502

Le compte administratif 2017 du **budget OM ACI n° 89502** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.
Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

- ✓ **Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 de la façon suivante.

L'approbation du compte administratif 2017 :

CA 2017 OM ACI

Fonctionnement

		BP 2017	CA 2017	
Total des dépenses 2017		1 053 194,34 €	830 108,61 €	
Total des recettes - 2017		1 053 194,34 €	**1 047 609,23 €**	
OM_ACI	Résultat 2017		**217 500,62 €**	
	Résultat reporté		119 343,27 €	
.002	Résultat cumulé		**336 843,89 €**	.002

Investissement

		BP 2017	CA 2017	
Total des dépenses 2017		0,00 €	0,00 €	
Total des recettes - 2017		0,00 €	0,00 €	
OM_VBI	Résultat 2017		- €	
	Résultat reporté		0,00 €	
.001	Résultat cumulé		- €	.001

Résultat de l'exercice	Montant
Section de fonctionnement	217 500.62€
Section d'investissement	
Résultat global excédent	217 500.62€

Le compte administratif est signé par les conseillers communautaires

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 7 MARS 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD, Gérard LEGUAY, Président,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-10 : FIN : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DES RESTES À RÉALISER _BUDGET OM VBI N° 89506

Le compte administratif 2017 du **budget OM VBI n° 89506** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.
Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du Compte Administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

- ✓ **Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser :

L'approbation du compte administratif 2017 :

CA 2017 OM VBI

Fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	
Total des dépenses 2017	1 013 197,02 €	912 788,37 €	
Total des recettes - 2017	1 013 197,02 €	**1 021 495,37 €**	
OM_VBI	Résultat 2017	**108 707,00 €**	
	Résultat reporté	14 922,03 €	
.002	Résultat cumulé	**123 629,03 €**	:002

Investissement

	BP 2017	CA 2017	RAR 2017
Total des dépenses 2017	16 662,76 €	12 225,59 €	-1 620,00 €
Total des recettes - 2017	16 662,76 €	0,00 €	
OM_VBI	Résultat 2017	- **12 225,59 €**	
	Résultat reporté	15 990,76 €	
.001	Résultat cumulé	**3 765,17 €**	.001

Résultat de l'exercice	Montant
Section de fonctionnement	108 707.00€
Section d'investissement	- 12 225.59€
Résultat global - excédent	96 481.41€

Le compte administratif est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

SOUS PRÉFECTURE DE VIRE
- 7 MARS 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-11 : FIN : VOTE DU BUDGET DÉCHETS & RECYCLABLES N° 89512

- Vu la délibération n° 20170927-24 du 27 septembre 2017 clôturant et supprimant le budget des garages n° 89503 au 31 décembre 2017
- Vu la délibération n° 20171108-10 du 8 novembre 2017 supprimant le budget annexe OM ACI n° 89502 et le budget annexe OM VBI n° 89506 au 31 décembre 2017
- Vu la délibération n° 20171108-11 du 8 novembre 2017 portant sur la création du budget principal autonome « déchets et recyclables ».
- Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2018 pour le budget autonome déchets et recyclables n° 89512 annexée à cette délibération
- Vu le CA 2017 global entre les 3 Budgets et affectation du résultat :

CA 2017

	GARAGE ACI	OM ACI	OM VBI	TOTAL	
;002	6 407,66 €	336 843,89 €	123 629,03 €	**466 880,58 €**	Excédent
;001	-6 407,66 €	- €	3 765,17 €	**-2 642,49 €**	DEFICIT

BUDGET DR 2018 : Ecritures à reporter

	GARAGE ACI	OM ACI	OM VBI	TOTAL	
;001	-6 407,66 €	0,00 €	3 765,17 €	**-2 642,49 €**	DEFICIT
RAR	0,00 €	0,00 €	-1 620,00 €	**-1 620,00 €**	
1068	-6 407,66 €		2 145,17 €	**-4 262,49 €**	
;002	0,00 €	336 843,89 €	125 774,20 €	**462 618,09 €**	Excédent

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - DECHETS RECYCL-CC PRE-BOCAGE	BP 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		1 620,00	0,00	0,00	1 620,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00	263 089,42	263 089,42	263 089,42
	Total des dépenses d'équipement		1 620,00	263 089,42	263 089,42	264 709,42
16	Emprunts, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Emprunts et dettes assimilées		0,00	197 797,11	197 797,11	197 797,11
16	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	197 797,11	197 797,11	197 797,11
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement		1 620,00	460 886,53	460 886,53	462 506,53
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			58 334,64	58 334,64	58 334,64
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			58 334,64	58 334,64	58 334,64
	TOTAL		1 620,00	519 221,17	519 221,17	520 841,17

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	3 440,49
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	524 281,66

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	24 843,02	24 843,02	24 843,02
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	51 520,00	51 520,00	51 520,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	76 363,02	76 363,02	76 363,02
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	120 647,54	120 647,54	120 647,54
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	4 262,49	4 262,49	4 262,49
16	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	133 210,03	133 210,03	133 210,03
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	209 573,05	209 573,05	209 573,05
021	Virement de la section d'exploitation (4)			79 884,77	79 884,77	79 884,77
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			234 023,84	234 023,84	234 023,84
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement			313 908,61	313 908,61	313 908,61
	TOTAL		0,00	523 483,66	523 483,66	523 483,66

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	523 483,66

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	255 575,97

(1) Cf. Modalités de vote)
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou reprise anticipée des résultats)
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(4) Ele 023 = RI 021 DI 040 = RE 042 ; RI 042 = DE 042 DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043
(5) A servir uniquement, en dépense lorsque la régie effectue une opération initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé auquel elle est en relation, lorsque le service non personnalisé rembourse ultérieurement en espèces de la part de la collectivité de rattachement.
(6) Semble total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état pour le détail Annexe (IV-A7)
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article budgétaire 10
(8) Solde de l'opération (DE 023 + RE 043 - RE 042) ou solde de l'opération (RI 021 + RI 040 - DI 041)

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - DECHETS RECYCL-CC PRE-BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général		0.00	951 691.71	951 691.71	951 691.71
012	Charges de personnel et frais assimilés		0.00	712 916.74	712 916.74	712 916.74
014	Atténuations de produits		0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante		0.00	256 835.56	256 835.56	256 835.56
	Total des dépenses de gestion des services		0.00	1 921 444.01	1 921 444.01	1 921 444.01
66	Charges financières		0.00	18 474.31	18 474.31	18 474.31
67	Charges exceptionnelles		0.00	641 692.85	641 692.85	641 692.85
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et pro			22 000.00	22 000.00	22 000.00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			40 000.00	40 000.00	40 000.00
	Total des dépenses réelles d'exploitation		0.00	2 640 612.07	2 640 612.07	2 640 612.07
023	*Virement à la section d'investissement (6)*			79 884.77	79 884.77	79 884.77
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (4)*			234 025.84	234 025.84	234 025.84
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploi*			0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation			313 910.61	313 910.61	313 910.61
	TOTAL		0.00	2 954 522.68	2 954 522.68	2 954 522.68

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 954 522.68

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0.00	43 962.17	43 962.17	43 962.17
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, m		0.00	2 034 372.79	2 034 372.79	2 034 372.79
74	Subventions d'exploitation		0.00	141.60	141.60	141.60
75	Autres produits de gestion courante		0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes de gestion des services		0.00	2 078 476.56	2 078 476.56	2 078 476.56
76	Produits financiers		0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels		0.00	354 493.39	354 493.39	354 493.39
	Total des recettes réelles d'exploitation		0.00	2 433 503.95	2 433 503.95	2 433 503.95
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (4)*			58 334.64	58 334.64	58 334.64
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploi*			0.00	0.00	0.00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation			58 334.64	58 334.64	58 334.64
	TOTAL		0.00	2 491 838.59	2 491 838.59	2 491 838.59

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	462 618.09
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 954 522.68

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	255 575,57

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre des recettes réelles correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation, il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses à la somme de	523 483,66€
Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à la somme de	2 954 522,68€

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ADOPTER** le budget autonome déchets et recyclables n° 89512 par chapitre

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LEGUAY

SOUS PREFECTURE
- 7 MARS 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Joséphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-12 : AG : DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE BENT UNIQUEMENT

Monsieur le président informe le retour des communes sur la prise de compétence « Transfert de la compétence **« Energie renouvelable : Production d'énergie renouvelable sur les équipements d'intérêt communautaire »** pour les bâtiments d'intérêt communautaire»

En effet, la définition de l'intérêt communautaire permet de prendre cette compétence uniquement sur les bâtiments inscrits dans l'intérêt communautaire.
Afin que seuls les bâtiments intercommunaux fonctionnant avec de l'énergie photovoltaïque soit pris en compte pour l'exercice de cette compétence, il est nécessaire de définir l'intérêt communautaire de cette compétence qui sera placée statutairement dans les blocs suivants :

- C - Compétences facultatives
  - 5° Autres compétences

L'intérêt communautaire est défini comme suit à la date de prise de compétence :
Seul le Bâtiment Ecoresponsable des Noires Terres situé à Villers Bocage

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 59 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pascal DELAUNAY), décide :**

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence **« Energie renouvelable : Production d'énergie renouvelable sur les équipements d'intérêt communautaire » comme suit :**
  L'intérêt communautaire est défini comme suit :
  Seul le Bâtiment Ecoresponsable des Noires Terres situé à Villers Bocage

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-13 : AG : ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION DE LA PRISE DE COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le président propose de solliciter le Conseil Départemental du Calvados pour une Assistance de Maîtrise d'Œuvre pour l'élaboration de prise de compétence eau et assainissement afin d'élaborer un cahier des charges et faire le suivi de cette mission.
Le Conseil Départemental va effectuer un devis pour cette assistance. Dans le cadre d'ingéeau, il est nécessaire d'effectuer une demande de mission spécifique.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE SE POSITIONNER** sur cette demande d'assistance de maitrise d'ouvrage pour le recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation d'une étude sur cette prise de compétence.
  - **D'INSCRIRE** la dépense budgétaire sur 2018
  - **D'AUTORISER** le président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-14 : AG : ETUDE SUR LA PRISE DE COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT : INSCRIPTION BUDGÉTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la loi NOTRE et de la prise de compétence « Eau et assainissement », Monsieur le Président Informe qu'il existe une proposition de loi et informe que cette proposition de loi ne concerne que les communautés de communes et exclut donc les communautés d'agglomération.

Elle reprend ce qui avait été présenté par le Premier Ministre au Congrès des Maires en novembre dernier :

- Maintien du principe du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement au plus tard au 1er janvier 2020 sauf si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population de la communauté de communes délibèrent pour s'y opposer (pour l'eau, l'assainissement ou pour les deux). Le transfert obligatoire est alors repoussé au 1er janvier 2026.
- Une communauté de communes non compétente au 1er janvier 2020 pourra proposer de prendre les compétences eau et/ou assainissement avant le 1er janvier 2026, les communes membres pouvant à nouveau s'y opposer dans les mêmes conditions.
- Un retour en arrière impossible. Si la communauté de communes a d'ores et déjà pris la compétence eau potable et/ou assainissement (que ce soit à titre optionnel ou facultatif), aucune opposition n'est plus possible. Par conséquent, toutes les communautés de communes dont les statuts ont été délibérés, validés par les communes membres, conservent les compétences qu'elles ont prises. L'opposition au transfert par les communes n'est exerçable que lorsque la compétence n'a pas déjà été transférée à la communauté de communes.

Il est donc préférable d'étudier préalablement cette prise de compétence, Monsieur le Président propose donc le vote suivant :

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE SE POSITIONNER** sur cette demande d'étude
  - **D'INSCRIRE** la dépense budgétaire sur 2018
  - **D'AUTORISER** le président à lancer les marchés et à signer tous les documents liés à l'exécution de cette étude et du marché
  - **DE DEMANDER** les subventions à 80% à l'agence l'eau

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-15 : RH : ORGANISATION DU PÔLE DÉCHET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur le président rappelle :

- Qu'un agent, actuellement en CAE, exerce la mission **de ripeurs et de gardien déchèterie** depuis le 17/05/2016, temps non complet à hauteur de 25 heures par semaine (en CAE du 17/05/2016 au 16/05/2018),
- Que le service déchet n'est pas en capacité de déterminer le nombre d'heures nécessaires au bon fonctionnement du service,
- Que le temps nécessaire estimé est à minima de 21/35ème par semaine,
- Qu'il s'agit d'un poste indispensable pour le bon fonctionnement du service déchet

Rappel des missions principales :
En fonction des besoins de service :

- Agent affecté au ramassage des déchets, posté à l'arrière du camion benne ou en cabine selon la phase de travail et la vitesse du véhicule.
- Agent affecté à l'exploitation des déchèteries. Le gardien est chargé de l'ouverture/fermeture du site, de son entretien, des commandes d'enlèvement de conteneurs auprès des prestataires désignés et de l'encadrement des usagers qui y déposent leurs déchets.

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du 09 février 2018

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE CRÉER** un poste d'adjoint technique territorial, titulaire, catégorie C, filière technique, à temps non complet, 21 heures par semaine, à compter du 17 mai 2018
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à recruter un agent non titulaire en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, (dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire)
- **DE PRÉCISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints technique de la filière technique
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois
- **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal autonome Déchets et Recyclables 2018
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer tout document nécessaire à ce recrutement

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-16 : PAT : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET DSIL 2018 : PROJETS PBI - DETR/DSIL PÔLE DE SANTÉ LIBÉRAL ET AMBULATOIRE DE VILLERS BOCAGE/VAL D'ARRY

Monsieur le président informe que l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018 fixe les opérations éligibles et les fourchettes de taux relatives à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2018. Par mesure de simplification, un nouveau modèle de dossier-type de demande de subvention a été créé. Il est commun à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement (DSIL).
Pour bénéficier d'un financement DETR, le projet doit s'inscrire dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires définies par la commission des élus.
Pour bénéficier d'un financement DSIL :
- le projet doit s'inscrire dans le cadre d'un CONTRAT DE RURALITÉ signé avec le représentant de l'État ou dans le cadre des GRANDES PRIORITÉS définies au plan national :

1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- Le projet doit être STRUCTURANT pour le territoire intercommunal.

Les demandes pour notre territoire portent sur le dossier suivant :

- DETR/DSIL Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Villers Bocage/Val d'Arry

Pour la création du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire Villers Bocage/Val d'Arry, la catégorie d'investissement subventionnable est la suivante :
- l'aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé : création de pôle libéral de santé ambulatoire, maisons de santé pluridisciplinaire (MSP)

Taux de subvention : 50 % pour les communautés de communes
Plafond des dépenses : 1 000 000 €

Monsieur le président informe que la communauté de communes souhaite réaliser un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire sur la commune de Villers-Bocage et une antenne à Val d'Arry (Noyers-Bocage) afin de renforcer l'offre de soins sur le territoire. Ce projet est inscrit au contrat de ruralité.

Le plan de financement prévisionnel HT :

Création d'un PSLA à Villers Bocage et d'une antenne à Val d'Arry (Noyers Bocage)	AMO	109 850,00 €	cd14	150 000,00 €	3,86%
	Travaux	3 771 655,00 €	Etat DETR	500 000,00 €	12,88%
			Etat DSIL	500 000,00 €	12,88%
			Région	225 000,00 €	5,80%
			FEADER	175 000,00 €	4,51%
			Autofinancement	2 331 505,00 €	60,07%
	Total HT	**3 881 505,00 €**	**Total**	**3 881 505,00 €**	100%

Monsieur le président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2018
  - **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR/DSIL 2018 PSLA Villers-Bocage/Val d'Arry
  - **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-17 : PAT : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET DSIL 2018 : PROJETS PBI - DETR/DSIL PÔLE DE SANTÉ LIBÉRAL ET AMBULATOIRE DE CAUMONT-SUR-AURE

Monsieur le président informe que l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018 fixe les opérations éligibles et les fourchettes de taux relatives à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2018. Par mesure de simplification, un nouveau modèle de dossier-type de demande de subvention a été créé. Il est commun à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement (DSIL).
Pour bénéficier d'un financement DETR, le projet doit s'inscrire dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires définies par la commission des élus.
Pour bénéficier d'un financement DSIL :
- le projet doit s'inscrire dans le cadre d'un CONTRAT DE RURALITÉ signé avec le représentant de l'État ou dans le cadre des GRANDES PRIORITÉS définies au plan national :

1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements;
4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- Le projet doit être STRUCTURANT pour le territoire intercommunal.

Les demandes pour notre territoire portent sur le dossier suivant :

Monsieur le président informe que la communauté de communes souhaite réaliser un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire sur la commune de Caumont sur Aure afin de renforcer l'offre de soins sur le territoire. Ce projet est inscrit au contrat de ruralité.
Le plan de financement prévisionnel HT :

Création d'un PSLA à Caumont sur Aure AMO 2018 - Réalisation : 2018/2019	AMO	70 000,00 €	CD14	150 000,00 €	6,85%
	Travaux	2 119 114,00 €	Etat DETR déjà notifiée à Caumont et transférée à PBI	375 527,00 €	17,15%
			Etat DSIL	500 000,00 €	22,84%
			Région	175 000,00 €	7,99%
			FEADER	175 000,00 €	7,99%
			Autofinancement	813 587,00 €	37,17%
	Total HT	**2 189 114,00**	**Total**	**2 189 114,00 €**	100,00%

Monsieur le président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2018
  - **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR/DSIL 2018 PSLA Caumont sur Aure
  - **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PREFECTURE DE VIRE
7 MARS 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-18 : PAT : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET DSIL 2018 : PROJETS PBI - DETR/DSIL DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITÉS À VAL D'ARRY (TOURNAY SUR ODON)

Monsieur le président informe que l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018 fixe les opérations éligibles et les fourchettes de taux relatives à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2018. Par mesure de simplification, un nouveau modèle de dossier-type de demande de subvention a été créé. Il est commun à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement (DSIL).
Pour bénéficier d'un financement DETR, le projet doit s'inscrire dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires définies par la commission des élus.
Pour bénéficier d'un financement DSIL :
- le projet doit s'inscrire dans le cadre d'un CONTRAT DE RURALITÉ signé avec le représentant de l'État ou dans le cadre des GRANDES PRIORITÉS définies au plan national :

1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- Le projet doit être STRUCTURANT pour le territoire intercommunal.

Les demandes pour notre territoire portent sur le dossier suivant :

Pour le développement économique, les catégories d'investissements subventionnables sont les suivantes :

- opérations d'aménagement de zones économiques
- achat ou location de bâtiments industriels
- création de zone artisanale ou industrielle

Taux de subvention : 30 % pour les communautés de communes
Plafond des dépenses : 1 000 000 €

Pour être recevable, le dossier doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- augmentation attendue des bases de la fiscalité directe locale
- création d'emplois

Monsieur le président informe que la communauté de communes souhaite créer une nouvelle zone d'activités sur la commune de Val d'Arry (Tournay-sur-Odon). Ce projet est inscrit au contrat de ruralité.

Monsieur le président a présenté deux plans de financement, un avec l'État et le Conseil Départemental et un second avec la Région

Le plan de financement prévisionnel HT

1er plan financement : Val d'Arry DETR/DSIL et CD14 :

Création d'une nouvelle zone d'activités à Val d'Arry (Tournay sur Odon)	AMO	84 689,18 €	CD14	250 000,00 €	21,10%
	Travaux	1 087 000,00 €	Etat DETR	300 000,00 €	25,32%
			Etat DSIL	380 000,00 €	32,08%
			Région	0,00 €	0,00%
	Publicité	13 000,00 €	Autofinancement	254 689,18 €	21,50%
	Total HT	**1 184 689,18 €**	**Total**	**1 184 689,18 €**	100,00 %

Second plan de financement ZA val d'Arry : version financement Région uniquement

Création d'une nouvelle zone d'activités à Val d'Arry (Tournay sur Odon)	AMO	84 689,18 €	CD14	0,00 €	0,00%
	Travaux	1 087 000,00 €	Etat DETR/DSIL	0,00 €	0,00%
			Région	162 703,00 €	13,73%
	Publicité	13 000,00 €	Autofinancement	1 021 986,18 €	86,27%
	Total HT	**1 184 689,18 €**	**Total**	**1 184 689,18 €**	100,00 %

Monsieur le président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2018
  - **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR/DSIL 2018 Création d'une nouvelle zone d'activités à Val d'Arry (Tournay sur Odon)
  - **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-19 : PAT : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET DSIL 2018 : PROJETS PBI - DETR/DSIL DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : AMÉNAGEMENT D'UN ANCIEN BÂTIMENT INDUSTRIEL POUR L'ACCUEIL D'ENTREPRISES ET ARTISANS, 31 RUE DE VIRE À AUNAY SUR ODON, LES MONTS D'AUNAY

Monsieur le président informe que l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018 fixe les opérations éligibles et les fourchettes de taux relatives à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2018. Par mesure de simplification, un nouveau modèle de dossier-type de demande de subvention a été créé. Il est commun à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement (DSIL).
Pour bénéficier d'un financement DETR, le projet doit s'inscrire dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires définies par la commission des élus.
Pour bénéficier d'un financement DSIL :
- le projet doit s'inscrire dans le cadre d'un CONTRAT DE RURALITÉ signé avec le représentant de l'État ou dans le cadre des GRANDES PRIORITÉS définies au plan national :

1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- Le projet doit être STRUCTURANT pour le territoire intercommunal.

Les demandes pour notre territoire portent sur le dossier suivant :

Pour le développement économique, les catégories d'investissements subventionnables sont les suivantes :

- opérations d'aménagement de zones économiques
- achat ou location de bâtiments industriels
- création de zone artisanale ou industrielle

Taux de subvention : 30 % pour les communautés de communes
Plafond des dépenses : 1 000 000 €

Pour être recevable, le dossier doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- augmentation attendue des bases de la fiscalité directe locale
- création d'emplois

Monsieur le président informe que la communauté de communes souhaite créer un accueil pour les entreprises et artisans dans l'ancien bâtiment industriel rue de Vire à Aunay-sur-Odon. Ce projet est inscrit au contrat de ruralité.

Le plan de financement prévisionnel HT :

Aménagement d'un ancien bâtiment industriel pour l'accueil d'entreprises et artisans, 31 rue de Vire Aunay sur Odon			cd14	0,00 €	0,00%
	Travaux-mobilier	947 000,00 €	Etat DETR	280 000,00 €	29,57%
			Etat DSIL	157 000,00 €	16,58%
			Région	300 000,00 €	31,68%
			Autofinancement	210 000,00 €	22,18%
	Total HT	**947 000,00 €**	**Total**	**947 000,00 €**	**100,00%**

Monsieur le président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2018
  - **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR/DSIL 2018 Aménagement d'un ancien bâtiment industriel pour l'accueil d'entreprises et artisans, 31 rue de Vire à Aunay sur Odon, Les Monts d'Aunay
  - **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-20 : PAT : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET DSIL 2018 : PROJETS PBI - DSIL DÉCHÈTERIE DE LIVRY

Monsieur le président informe que l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018 fixe les opérations éligibles et les fourchettes de taux relatives à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2018. Par mesure de simplification, un nouveau modèle de dossier-type de demande de subvention a été créé. Il est commun à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement (DSIL).
Pour bénéficier d'un financement DETR, le projet doit s'inscrire dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires définies par la commission des élus.
Pour bénéficier d'un financement DSIL :
- le projet doit s'inscrire dans le cadre d'un CONTRAT DE RURALITÉ signé avec le représentant de l'État ou dans le cadre des GRANDES PRIORITÉS définies au plan national :

1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements;
4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- Le projet doit être STRUCTURANT pour le territoire intercommunal

Les demandes pour notre territoire portent sur le dossier suivant :

Monsieur le président informe que la communauté de communes souhaite réaliser des travaux afin d'agrandir de la déchèterie de Livry à Caumont sur Aure et d'optimiser les flux. Ce projet est inscrit au contrat de ruralité. Ce projet n'est pas éligible à la DETR mais uniquement à la DSIL.

Le plan de financement prévisionnel HT :

Déchèterie Livry	AMO	8 803,20 €			
			Etat DSIL	51 521,28 €	40,00%
	Travaux	120 000,00 €			
			Autofinancement	77 281,92	60,00%
	TOTAL	**128 803,20**		**128 803,20**	100,00%

Monsieur le président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'INSCRIRE** ce projet au budget déchets & recyclables 2018
  - **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DSIL 2018 déchèterie de Livry
  - **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 7 MARS 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-21 : PAT : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET DSIL 2018 : PROJETS PBI - DETR/DSIL GYMNASE INTERCOMMUNAL DE VILLERS-BOCAGE

Monsieur le président informe que l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018 fixe les opérations éligibles et les fourchettes de taux relatives à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2018. Par mesure de simplification, un nouveau modèle de dossier-type de demande de subvention a été créé. Il est commun à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement (DSIL).
Pour bénéficier d'un financement DETR, le projet doit s'inscrire dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires définies par la commission des élus.
Pour bénéficier d'un financement DSIL :
- le projet doit s'inscrire dans le cadre d'un CONTRAT DE RURALITÉ signé avec le représentant de l'État ou dans le cadre des GRANDES PRIORITÉS définies au plan national :

1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- Le projet doit être STRUCTURANT pour le territoire intercommunal.

Les demandes pour notre territoire portent sur le dossier suivant :

Pour la rénovation du gymnase intercommunal de Villers-Bocage, les catégories d'investissement subventionnable sont les suivantes :
- construction d'équipements sportifs avec une dépense minimum de 100 000 €
Taux de subvention : 30 % pour les communautés de communes
Plafond des dépenses : 500 000 €

Monsieur le président informe que la communauté de communes souhaite procéder à des travaux de rénovation du gymnase intercommunal de Villers-Bocage. Ce projet est inscrit au contrat de ruralité.

Le plan de financement prévisionnel HT :

Réhabilitation du gymnase intercommunal de Villers Bocage	AMO	35 000,00 €	cd14	200 000,00 €	23,64%
	Travaux	811 200,00 €	Etat DETR	150 000,00 €	17,73%
			Etat DSIL	120 000,00 €	14,18%
			Région	200 000,00 €	23,64%
			Autofinancement	176 200,00 €	20,82%
	Total HT	**846 200,00**	**Total**	**846 200,00 €**	**100,00 %**

Monsieur le président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2018
  - **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR/DSIL 2018 Gymnase intercommunal de Villers-Bocage
  - **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Christian GABRIEL a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-22 : PAT : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET DSIL 2018 : PROJETS PBI - DETR/DSIL STRUCTURATION D'UN ESPACE MULTI-ACTIVITÉS AU PUBLIC EN RÉUNISSANT LES SERVICES AU PUBLIC À CAUMONT SUR AURE (SERVICES PUBLICS AVEC EPN, LOCAL JEUNESSE, RAM, POINT INFO 14, SUR LE MÊME SITE QUE LA BIBLIOTHÈQUE)

Monsieur le président informe que l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018 fixe les opérations éligibles et les fourchettes de taux relatives à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2018. Par mesure de simplification, un nouveau modèle de dossier-type de demande de subvention a été créé. Il est commun à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement (DSIL).
Pour bénéficier d'un financement DETR, le projet doit s'inscrire dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires définies par la commission des élus.
Pour bénéficier d'un financement DSIL :
- le projet doit s'inscrire dans le cadre d'un CONTRAT DE RURALITÉ signé avec le représentant de l'État ou dans le cadre des GRANDES PRIORITÉS définies au plan national :

1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- Le projet doit être STRUCTURANT pour le territoire intercommunal.
Les demandes pour notre territoire portent sur le dossier suivant :

Pour la structuration d'un espace multi-activités au Public en réunissant les services au public à Caumont sur Aure, les catégories d'investissement subventionnables sont les suivantes :
Opération : soutien aux espaces mutualisés de service au public, aux commerces et à la revitalisation des bourgs

- création ou extension des services publics en milieu rural
- création de maisons de services au public
- création d'espaces mutualisés de services au public
- maisons de santé

Taux de subvention : 40% pour les communautés de communes
Plafond de dépenses : 1 000 000 €

Monsieur le président informe que la communauté de communes souhaite structurer un espace multi-activités au public en réunissant les services au public à Caumont sur Aure (services publics avec EPN, local Jeunesse, RAM, Point Info 14, sur le même site que la bibliothèque). Ce projet est inscrit au contrat de ruralité.

Le plan de financement prévisionnel HT :

Structuration d'une Maison de Services au Public en réunissant les services au public à Caumont sur Aure (services publics avec EPN, local Jeunesse, RAM, Point Info 14, sur le même site que la Bibliothèque) 300 m2	AMO	40 000,00 €	cd14	200 000,00 €	23,83%
	Travaux	799 200,00 €	Etat DETR	335 500,00 €	39,98%
			Etat DSIL	130 000,00 €	15,49%
			Autofinancement	173 700,00	20,70%
	Total HT	**839 200,00**	**Total**	**839 200,00 €**	**100,00%**

Monsieur le président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2018
  - **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR/DSIL 2018 Structuration d'un espace multi-activités au public en réunissant les services au public à Caumont sur Aure (services publics avec EPN, local Jeunesse, RAM, Point Info 14, sur le même site que la Bibliothèque)
  - **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-23 : URBA : INTÉGRATION DE LA NOUVELLE CODIFICATION POUR LE PLUI SECTEUR EST

Contexte :

Le décret instaurant un contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme (PLU) entre en vigueur le 1er janvier 2016. Issu d'une concertation avec les professionnels et les collectivités, ce nouveau contenu réglementaire permet de répondre aux enjeux actuels d'aménagement des territoires.
Son enjeu principal consiste à répondre à un besoin général de clarification, de mise en cohérence et de lisibilité des règles d'urbanisme, pour en faciliter l'utilisation et la traduction opérationnelle. Ce décret réaffirme le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification, par la traduction des objectifs structurants auxquels doit répondre le PLU :

- le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale,
- la maîtrise de la ressource foncière et la lutte contre l'étalement urbain,
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine environnemental, paysager et architectural.

Les nouveaux PLU qui intégreront cette réforme disposeront d'outils mieux adaptés aux diversités locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi aux évolutions dans le temps de leur territoire. Ils pourront répondre au plus près aux aspirations des habitants et favoriser la qualité de leur cadre de vie, grâce à une assise réglementaire confortée.
Il s'agit ainsi de redonner du sens au règlement du plan local d'urbanisme et de passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet.

Les dispositions des articles R. 123-1 à R. 123-14 dans leur rédaction en vigueur au 31/12/2015 restent applicables aux PLU dont l'élaboration, la révision, la modification ou la mise en compatibilité a été engagée avant le 1er Janvier 2016 : **C'est le cas de Pré-Bocage Intercom Secteur Est.**
Toutefois, le conseil communautaire peut décider que sera applicable au document l'ensemble des articles R.151-1 à R. 151-55 dans leur rédaction à compter du 1er janvier 2016 : **par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté.**
Après étude des possibilités offertes par cette nouvelle codification, le bureau d'étude du PLUi du secteur Est précise être en capacité, dans le cadre du marché actuel (délais et cout) d'accompagner la collectivité dans cette démarche, pour le PLUi secteur Est.
Pour précision, le bureau d'étude du PLUi secteur Ouest précise qu'il n'est pas en capacité de tenir les délais imposés pour réaliser le document du PLUi secteur Ouest, selon les critères de la nouvelle codification.
L'ensemble des avis ont été présenté en commission Urbanisme, du 1er Février 2018, en présence de la DDTM, invitée, elle aussi à donner un éclairage sur la question. La commission a décidé, après un avis mitigé de soumettre le choix au bureau décisionnel, qui s'est tenu la semaine d'après (le mardi 6 février).

Vu l'article L.101-2 du code de l'urbanisme fixant les objectifs généraux de l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme et de développement durable ;
Vu le VI de l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2015, donnant compétence à la communauté de communes de Villers-Bocage Intercom en matière d'élaboration et révision du plan local d'urbanisme intercommunal et procédures relatives aux documents d'urbanisme de planification communaux existants (PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale) ;
Vu la délibération du 16 décembre 2015, prescrivant l'élaboration du PLUi sur le territoire de Villers-Bocage intercom,
Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant la fusion de Villers-Bocage intercom, d'Aunay Caumont Intercom au premier janvier 2017, qui stipule que Pré-Bocage Intercom reprend les droits et obligations des anciennes collectivités dont elle est issue ;

CONSIDERANT les dispositions des articles R. 123-1 à R. 123-14 dans leur rédaction en vigueur au 31/12/2015 restent applicables aux PLU dont l'élaboration, la révision, la modification ou la mise en

compatibilité a été engagée avant le 1er Janvier 2016 : C'est le cas de Pré-Bocage Intercom Secteur Est

CONSIDERANT que, le conseil communautaire peut décider que sera applicable au document l'ensemble des articles R.151-1 à R. 151-55 dans leur rédaction à compter du 1er janvier 2016, par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPLIQUER** au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du secteur Est en cours d'élaboration le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme, à savoir l'ensemble des articles R.151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 20180221-24 : DR : LANCEMENT D'UN MARCHÉ À BONS DE COMMANDE DE FOURNITURE ET DE MISE EN PLACE DE PAV VERRE

Le marché à bons de commande de fourniture et de mise en place de PAV verre est nécessaire pour effectuer le renouvellement des PAV à commandes manuelles afin de passer en système de préhension Kinshofer et de permettre le maintien d'équipements de bonne qualité sur le territoire.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'AUTORISER** le président à lancer l'appel d'offres pour le marché à bons de commande de fourniture et de mise en place de PAV verre,
  - **D'AUTORISER** le président à signer le marché et à le notifier, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-25 : ENV. : CONTRÔLES DE BON FONCTIONNEMENT : PLANIFICATION DES CONTRÔLES EN 2018

Vu en commission environnement du 26/01/2018

Contexte :
La programmation des contrôles de bon fonctionnement au regard des délais de 10 ans conduirait à traiter environ 2 570 dossiers en 2018 et 782 en 2019.
→ **Nombre de dossiers traités en 2017 : 1 139**
→ **Lancement du zonage d'assainissement sur la commune de Val d'Arry** : nécessité de contrôles de bon fonctionnement des communes concernées

Pour mémoire :

Commune	Contrôles de Bon Fonctionnement
Noyers-Bocage	Réalisés en 2016
Missy	Réalisés en 2016
Le Locheur	Prévus initialement en 2019
Tournay sur Odon	Prévus initialement en 2019

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ANTICIPER** le contrôle des installations d'assainissement non-collectif des communes historiques de Tournay-sur-Odon et Le Locheur afin d'assurer un zonage d'assainissement de qualité de la commune de Val d'Arry ;
- **D'AJUSTER** la programmation de l'année 2018 au regard des dossiers gérés en 2017 ;
- **DE VALIDER** pour 2018 la programmation suivante des contrôles de bon fonctionnement :

Communes concernées à contrôler en 2018 (quantités potentiellement absorbables par le service)	Quantités estimées
Maisoncelles Pelvey	99
Tournay sur Odon	128
Le Locheur	109
Livry	377
Landes sur Ajon	140
Monts en Bessin	150
Maisoncelles sur Ajon	63
St Pierre du Fresne	164
TOTAL 2018	1 230

- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 7 MARS 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-26 : ENV. : BASSIN VERSANT DE L'ORNE : ENGAGEMENTS DE PRÉ-BOCAGE INTERCOM DANS LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN (PPRE) DU BASSIN VERSANT DE L'ORNE

Vu en commission environnement du 26/01/2018

Contexte :

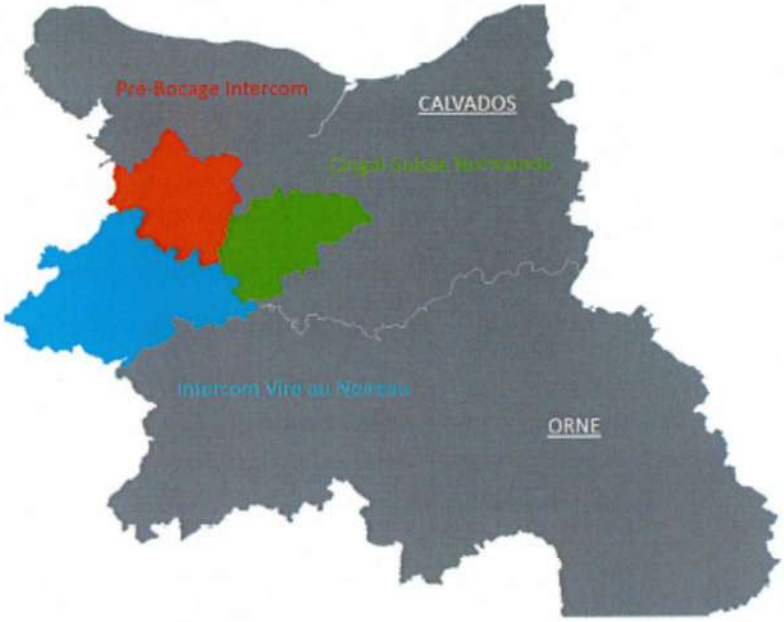

- Conduite d'un PPRE (Programme pluriannuel de restauration et d'entretien) du bassin versant de l'Orne (section BV HR 306) par la communauté de communes de CINGAL – SUISSE NORMANDE ;
- Etude menée en 2011 sur 115 kms de cours d'eau > PPRE en cours

- *Calendrier prévisionnel* :

Étape	Période
Dépôt de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général)	Fin avril 2018
Dossier de consultation des entreprises	Début septembre 2018
Choix de l'entreprise	Novembre 2018
Début des travaux	Fin d'année 2018

- *Secteur de PBI concerné* :

  - ✓ Ruisseau du Vingtbec (Bonnemaison et Campandré-Valcongrain , commune déléguée de Les Monts d'Aunay), soit 1081 ml de travaux (rive droite et rive gauche cumulées)
  - ✓ **Bonnemaison** : Retrait de polluants (décharge) et d'une buse ;
  - ✓ **Campandré-Valcongrain** (commune déléguée de Les Monts d'Aunay) : Pose de clôtures, passerelles et hydrotube / Restauration de la ripisylve ;
  - ✓ Secteur en ZNIEFF avec un arrêté de biotope (APB) > Travaux contre le piétinement obligatoire ;
  - ✓ Pour mémoire, la commune de **Roucamps** (commune déléguée de Les Monts d'Aunay) fait partie du bassin, mais n'est pas impactée par le PPRE ;

- *Engagement de PBI dans le PPRE :*

  ✓ Réalisation de travaux par délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes du Cingal-Suisse Normande
  - Montant prévisionnel des travaux : 14 590 € TTC
  - Subvention AESN (70%) + Conseil Régional (10%)
  - Reste à charge de Pré-Bocage Intercom = 2 918 €
  - Bonnemaison : Retrait de polluants (décharge) et d'une buse ;
  - Campandré-Valcongrain (commune déléguée de Les Monts d'Aunay) : Pose de clôtures, passerelles et hydrotube / Restauration de la ripisylve

  ✓ Animation du programme et suivi de chantier par le biais d'une convention de mise à disposition de services
  - Montant prévisionnel de la mise à disposition : 635 € TTC
  - Missions : DIG, marchés, conventions, communication, suivi de chantiers
  - Pour mémoire, le technicien devra se rapprocher des communes concernées pour leur présenter le programme de travaux avant de rencontrer les propriétaires des parcelles.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **DE VALIDER** le programme d'actions à mettre en œuvre et son calendrier de réalisation ;
- **D'ACCEPTER** la participation financière de Pré-Bocage Intercom au programme de restauration et d'entretien à hauteur de 20 % du montant total des travaux réalisés des différents lots sur son territoire, sous réserve de l'obtention des subventions mentionnées :
- **D'ACCEPTER** de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la communauté de communes Cingal–Suisse Normande ;
- **D'APPROUVER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme de restauration de cours d'eau sur le bassin versant de l'Orne ;
- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du technicien rivière pour la réalisation du programme de restauration de cours d'eau sur le bassin versant de l'Orne ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions avec la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande et l'Intercom de la Vire au Noireau ;
- **DE S'ENGAGER** à inscrire la participation financière de Pré-Bocage Intercom au budget principal 2018 ;
- **DE DELEGUER** la constitution de la DIG à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande ;
- **D'AUTORISER** la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande à déposer les demandes de subventions pour Pré-Bocage Intercom auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Régional de Normandie ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer, tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-27 : BENT : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA CONNEXION A LA FIBRE INTERNET DU BENT

Contexte :
Monsieur le Président indique qu'au regard de l'avancée du projet du Bâtiment Ecoresponsable des Noires Terres (BENT), il convient de lancer une consultation afin d'assurer la connexion à la fibre internet du bâtiment.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'ACCEPTER** le lancement d'une consultation pour la connexion à la fibre internet du BENT.
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.
  - **D'INSCRIRE** au budget annexe BENT 2018

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-28 : EJ : ASLH : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'UNCMT

Vu en commission enfance-jeunesse du 17/01/2018

Contexte :
Un appel à projets a été signé entre l'UNCMT et la commune de Les Monts d'Aunay pour l'organisation du centre de loisirs et la gestion des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Pour mémoire, au 1er janvier 2017 Pré-Bocage Intercom a repris la compétence relative à l'organisation des centres de loisirs.

Considérant que cet appel à projets se termine au 31 août 2018, la commission enfance-jeunesse propose à l'unanimité de signer avec l'UNCMT une convention d'objectifs et de moyens du 1er septembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2019 afin de faire coïncider la fin de cette convention avec celles engagées avec les autres gestionnaires d'ALSH.

Objectif :
Assurer la continuité de ce partenariat pour le bon fonctionnement du service.

Décision :

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'AUTORISER** la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'UNCMT et Pré-Bocage Intercom à partir du 1er septembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2019,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-29 : EJ : CEJ : INTÉGRATION DE NOUVELLES ACTIONS DANS LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

Vu en commission enfance-jeunesse du 17/01/2018

Contexte :

La commission Enfance-Jeunesse propose d'étendre les actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à compter du 1er janvier 2018 à :

- L'Accueil Jeunes de Les Monts d'Aunay
- L'Accueil Jeunes d'Anacrouses : Ouverture les matins pendant les vacances
- L'ALSH de Caumont sur Aure : Ouverture supplémentaire en août
- L'ALSH de Les Monts d'Aunay : Ouverture supplémentaire en août et à Noël

Objectif :

Bénéficier d'une subvention supplémentaire de la CAF et de la MSA.

Décision :

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** l'inscription dans le Contrat Enfance Jeunesse des actions suivantes à compter du 1er janvier 2018 :
  - Accueil Jeunes de Les Monts d'Aunay
  - Accueil Jeunes d'Anacrouses : Ouverture les matins pendant les vacances
  - ALSH de Caumont sur Aure : Ouverture supplémentaire en août
  - ALSH de Les Monts d'Aunay : Ouverture supplémentaire en août et à Noël
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-30 : EJ : RECONDUCTION DE L'ADHÉSION À LA DEMARCHE QUALITÉ

Vu en commission enfance-jeunesse du 17/01/2018

Contexte :

La démarche qualité au service des politiques enfance/jeunesse dans le Calvados a été initiée par la CAF et par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, en partenariat avec le Conseil Départemental du Calvados. Elle est soutenue et développée par les CEMEA, les Éclaireuses et Éclaireurs de France, les Francas et la Ligue de l'Enseignement.

Objectif :

Reconduire l'adhésion à la Démarche Qualité pour l'année 2018 afin de bénéficier d'un accompagnement dans la mise en place des Politiques Éducatives Locales.

Décision :

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE RECONDUIRE** l'adhésion à la Démarche Qualité,
  - **DE VALIDER** le montant de la cotisation de 25 € pour l'année 2018,
  - **DE PREVOIR** l'inscription des crédits au budget principal 2018,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-31 : EJ : ALSH : PROJET ÉDUCATIF LOCAL (PEL)

Contexte :

La commission Enfance-Jeunesse s'est réunie le 7 décembre 2017 afin d'étudier le cadre de mise en route d'un Projet Éducatif Local (PEL) sur le territoire de Pré-Bocage Intercom.

Il s'agit d'une politique éducative transversale, globale et évolutive, menée en direction des enfants et des jeunes. Le PEL sert de référence et constitue un outil de coordination des acteurs éducatifs pour une territoire et un public.

Sont concernés tous les acteurs ou institutions ayant une responsabilité dans l'éducation de l'enfant : Parents, Enseignants, Centres de loisirs / Accueil Jeunes, Élus, Associations de parents d'élèves, RAM, Assistantes maternelles ou autres modes d'accueil du jeune enfant, Médiathèques, Associations sportives, culturelle, Services sociaux ou médico-sociaux…

Démarche :

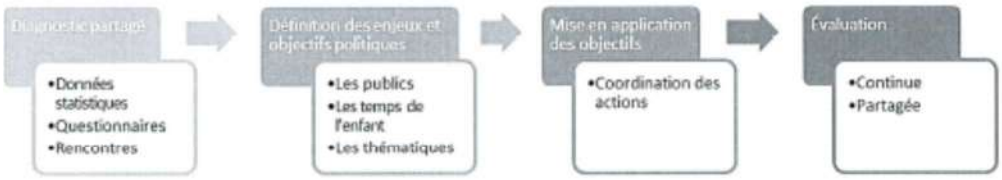

Coût de la démarche :

- Accompagnement du collectif de la démarche Qualité :
  - Aide externe et neutre
  - Garantie d'une expertise
    - Évaluation à 6 journées d'accompagnement sur l'ensemble de la démarche. Coût d'une journée : 500 € - 300 € d'aide CAF et DDCS, soit 200 € / jour
- Diagnostic réalisé par un stagiaire en Master 2 ou une personne en service civique :
  - Gratification du stagiaire ou indemnisation pour le service civique + les moyens pour l'accueillir : ordinateur, téléphone, bureau…

Objectif :

- Apporter de la cohérence :
  - dans la politique éducative de la communauté de communes
  - dans l'articulation des différents temps de l'enfant
- Apporter de la continuité dans la prise en charge des différentes tranches d'âges et des problématiques de l'enfance
- Donner du sens à l'ensemble des actions éducatives sur un territoire donné
- Avoir des orientations communes

Décision :

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE VALIDER** le principe d'engagement dans une démarche de Projet Éducatif Local,
  - **DE DEMANDER** un accompagnement dans cette démarche au collectif « Démarche Qualité » à hauteur de 6 journées d'accompagnement,
  - **D'ACTER** l'accueil d'un stagiaire en Master 2 ou d'un service civique pour la réalisation du diagnostic dans le courant de l'année 2018,
  - **D'INSCRIRE** au budget 2018 le coût de la démarche PEL (6 journées d'accompagnement + accueil stagiaire ou service civique),
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-32 : CDV : ATELIERS INTERGÉNÉRATIONNELS : TARIFICATION DES ATELIERS ET MISE À DISPOSITION DE LOCAUX PAR LES COMMUNES DE CAUMONT SUR AURE ET VAL D'ARRY

Contexte :

Suite au dépôt du projet de Pré-Bocage Intercom, le département a accordé une subvention d'un montant de 49 601 € (100% du montant demandé par PBI). Une partie de la subvention sera reversée à l'association Anacrouses pour assurer la prestation.

Dans ce cadre :

- Identifier un ***périmètre « test »*** : Ateliers numériques intergénérationnels sur Caumont-sur-Aure et Val d'Arry (Noyers-Bocage), des groupes étant déjà en place.
  - Mise à disposition gratuite de locaux par les communes de Caumont-sur-Aure et de Val d'Arry, avec un accès wi-fi
  - Signature de conventions

- Proposition d'un ***partenariat avec l'association Anacrouses, dans les modalités suivantes :***
  - PBI : Achat des outils informatiques
  - Anacrouses :
    - Gestion des ressources humaines (Animateur pour fédérer les jeunes du territoire) + recrutement d'un animateur EPN pour le projet, voté lors du CC du 27.09.2017
    - Gestion du transport
    - Fédération des groupes jeunes/seniors (2 groupes de 6/8 personnes)
  - Signature d'une convention

- **Tarification :** Ateliers gratuits

- ***Calendrier*** :
  - **Phase 1 : Fin Janvier à Février 2018**
    - Recrutement d'un animateur par ANACROUSES
    - Analyse partenariale et communication
    - Création de l'outil d'évaluation.
    - Recrutement, rencontre et motivation des différents groupes.
    - Récupération, mise en route et installation des différents matériels
    - Animer une première séance de diagnostic (freins, besoins, disponibilité, etc.)
    - Créer la programmation des séances (déroulés pédagogiques) et les outils.

  - **Phase 2 : Février à Mars 2018**
    - Séances de valorisation et de levée des freins aux apprentissages.
    - Faire acquérir les compétences d'accès au fonctionnement général (périphériques et dossiers)
    - Former le groupe de jeunes à la transmission et l'échange de savoir
    - **15.03.2018** : Première rencontre conjointe, thématique ludique.

  - **Phase 3 : Mars à début Juillet 2018**
    - Conduite des séances didactiques.
    - Animation d'une séance intergénérationnelle thématique par mois.
    - Progression vers l'acquisition des compétences menant à l'autonomie des personnes.
    - Rencontre repas de « fin d'année » (3 groupes).
    - **Mars 2018** : Pré-bilan

- **Phase 4 : Juillet à décembre 2018.**
  - Mise en autonomie effective et accès aux droits (analyser les situations personnelles pour permettre l'utilisation des compétences numériques acquises)
  - Éventuelles recherches de partenariat (ex. : mécénat) pour équiper les personnes
  - Feedback et évaluation
  - Rédaction des rapports et renouvellements

Objectif : Lutter contre l'isolement numérique chez les soixante ans et plus, vivant à domicile, en démystifiant l'outil numérique et en créant du lien social.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,**
- **DE SE POSITIONNER** sur la gratuité des ateliers numériques intergénérationnels ;
- **D'ACCEPTER** un partenariat avec l'association Anacrouses, dans les modalités précitées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition de services avec l'association Anacrouses ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions de mises à disposition de locaux et de services tripartites avec les communes accueillant les ateliers ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-33 : VBS : RÉGULARISATION PROCÈS-VERBAUX DE TRANSFERT DE VOIRIE PBI 2017 : VALIDER LE CALCUL DU LINÉAIRE MODIFIÉ

Les nouveaux métrés ont été réalisés et sont repris dans le tableau ci-dessous. Ces derniers sont repris pour la révision des AC 2018 de voirie.

N°	CN	C	[illegible]	[illegible]
1	Amayé-sur-Seulles	Amayé-sur-Seulles	11171	0
2	Aurseulles (CN2017)	Anctoville	26397	0
2		Longraye	7557	535
2		Saint-Germain-d'Ectot	4673	1137
2		Torteval-Quesnay	15491	5261
3	Bonnemaison	Bonnemaison	10794	1971
4	Brémoy	Brémoy	16973	0
5	Cahagnes	Cahagnes	34657	0
6	Caumont sur Aure (CN2017)	Caumont l'Eventé	12304	0
6		La Vacquerie	10922	0
6		Livry	25018	0
7	Courvaudon	Courvaudon	9699	420
8	Dialan sur chaîne (CN2017)	Jurques	21311	75
8		Le Mesnil-Auzouf	12880	0
9	Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon	15145	1206
10	Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	7040	671
11	Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	3113	-28
12	Les Loges	Les Loges	7561	0
13	Les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	25644,19	-111
13		Beauquay	2246	0
13		Campandré Valcongrain	6152	0
13		Danvou-la-Ferrière	7172	0
13		Le Plessis-Grimoult	14522	-2730
13		Ondefontaine	9953	0
13		Roucamps	4695	0
14	Longvillers	Longvillers	7541	1678
15	Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	6862	-499
16	Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	6240	59
17	Malherbe-sur-Ajon (CN2016)	Banneville-sur-Ajon	9028	0
17		Saint-Agnan-le-Malherbe	9033	0
18	Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	11341	2919
19	Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	4125	572
20	Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles	5378	200
21	Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	3543	0
22	Seulline (CN2017)	Coulvain	8978	0
22		La Bigne	8324	0
22		Saint-Georges d'Aunay	34586	321
23	Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	7716	3211
24	Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur	4240	-94
24		Missy	7048	240
24		Noyers-Bocage	12071	-1082
24		Tournay-sur-Odon	8739	1418
25	Val de Drome (CN2017)	Dampierre	7244	0
25		La Lande-sur-Drôme	717	0
25		Saint-Jean-des-Essartiers	8590	0
25		Sept-Vents	14004	0
26	Villers-Bocage	Villers-Bocage	23135,7	2275,7
27	Villy-Bocage	Villy-Bocage	12993	3384
			548647	24010

Il faut effectuer des procès-verbaux de transfert avec ces nouveaux métrés reprenant les cartes et les tableaux en y intégrant aussi les nouvelles voies.
Chaque commune devra autoriser le maire à signer ces PV et les retourner à PBI.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE PROCEDER** aux corrections du linéaire
- **D'AUTORISER** le président à signer les PV

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-34 : VBS : REVALIDER LE COÛT D'INTÉGRATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Les métrés ayant été rectifiés en fonction d'un relevé sur le terrain, les coûts d'intégration des nouvelles voies se sont aussi trouvés modifiés. Ces coûts d'intégration sont calculés en fonction du linéaire et de la population : pour mémoire : coût à 1,01€ /ML -50% de la population et 50% du linéaire

[illegible]	CN	C	N°CN	cout de référence pour l'intégration de voie nouvelle linéaire ml/ Commune nouvelle
1	Amaye-sur-Seulles	Amaye-sur-Seulles	1	0,70 €
2	Aurseulles (CN2017)	Anctoville	2A	0,94 €
2		Longraye	2B	
2		Saint-Germain-d'Ectot	2C	
2		Torteval-Quesnay	2D	
3	Bonnemaison	Bonnemaison	3	0,90 €
4	Brémoy	Brémoy	4	0,65 €
5	Cahagnes	Cahagnes	5	0,95 €
6	Caumont sur Aure (CN2017)	Caumont-l'Eventé	6A	1,13 €
6		La Vacquerie	6B	
6		Livry	6C	
7	Courvaudon	Courvaudon	7	0,75 €
8	Dialan sur chaîne (CN2017)	Jurques	8A	0,85 €
8		Le Mesnil-Auzouf	8B	
9	Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon	9	0,98 €
10	Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	10	1,14 €
11	Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	11	0,75 €
12	Les Loges	Les Loges	12	0,68 €
13	Les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	13A	1,15 €
13		Beauquay	13B	
13		Campandré-Valcongrain	13C	
13		Danvou-la-Ferrière	13D	
13		Le Plessis-Grimoult	13E	
13		Ondefontaine	13F	
13		Roucamps	13H	
14	Longvillers	Longvillers	14	1,05 €
15	Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	15	0,93 €
16	Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	16	0,86 €
17	Malherbe-sur-Ajon (CN2016)	Banneville-sur-Ajon	17A	0,91 €
17		Saint-Agnan-le-Malherbe	17B	
18	Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	18	0,91 €
19	Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	19	1,03 €
20	Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles	20	0,85 €
21	Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	21	1,13 €
22	Seulline (CN2017)	Coulvain	22A	0,83 €
22		La Bigne	22B	
22		Saint-Georges d'Aunay	22C	
23	Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	23	0,95 €
24	Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur	24A	1,26 €
24		Missy	24B	
24		Noyers-Bocage	24C	
24		Tournay-sur-Odon	24D	
25	Val de Drome (CN2017)	Dampierre	25A	0,96 €
25		La Lande-sur-Drôme	25B	
25		Saint-Jean-des-Essartiers	25C	
25		Sept-Vents	25D	
26	Villers-Bocage	Villers-Bocage	26	2,00 €
27	Villy-Bocage	Villy-Bocage	27	1,18 €

Les communes avaient jusqu'au 31 décembre 2017 pour demander l'intégration de voies nouvelles

- Aunay-sur-Odon : 2 lotissements Lotissement Le Parc (370ml) et Impasse du Petit Hamel (159ml) MONTANT
- Bauquay : 1 voie lotissement Les Bissorts (406 ml)

Pour Information : la commune de Monts en Bessin a réfectionné un chemin en enrobé au mois de juin 2017, l'intégration de cette voie se fera en 2019.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, décide :**
  - **DE VALIDER** le coût d'intégration d'une nouvelle voie, d'intégrer les voies ci-dessus présentées pour 2018.
  - **D'AUTORISER** le président à signer les conventions à prendre avec les communes limites lorsqu'il y a des travaux communs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-35 : VBS : MODIFICATION DE LA CHARTE

Vu la délibération n° 20170118-66 du 18 janvier 2017 validant la charte voirie
Vu la délibération n° 20170315-6 du 15 mars 2017 définissant l'intérêt communautaire
Vu la délibération n° 20170927-58 du 27 septembre 2017 validant la charte voirie

Monsieur le président informe qu'il est nécessaire de valider la charte voirie suite :

- Au retour des communes sur la régularisation du linéaire des voiries et des voies nouvelles en 2018.
- À la modification des responsables de secteurs.
- Au tableau des coûts des mètres.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** la modification de la charte Voirie.
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

CHARTE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

PRE-BOCAGE INTERCOM

Adoptée en conseil communautaire du 21/02/2018
Délibération n° 20180221-35

Le président,
Gérard LEGUAY

SOUS PREFECTURE DE VIRE
7 MARS 2018
Reçu le

SOMMAIRE

PREAMBULE : 4

I/ OBJECTIF DE LA CHARTE : 6

1-1/ Définition des éléments d'une voirie : 6

1-2/ La compétence Voirie de Pré-Bocage Intercom : 6

1-3/ La compétence voirie laissées aux communes : 7

1-4/ Pouvoir de police 7

2/ MODALITES D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : 7

2-1/ Classification des voiries transférées à la communauté de communes : 7

2-2/ Classification des travaux de la communauté de communes : 8

2-3/ Classification des travaux pour l'élargissement de chaussée : 8

2-4/ Classification des travaux sur les ZA et ZI : 9

3/ OBLIGATION DES COMMUNES MEMBRES 10

3-1/ Travaux à la charge des communes membres en coordination avec les travaux de l'intercom. 10

3-2/ Financement à la charge des communes 10

3-3/ Travaux communaux sur une voirie communautaire 10

4/ METHODOLOGIE D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 11

4-1/ Recensement des travaux : 11

4-2/ Programmation pluriannuel d'investissement : 12

4-3/ Élaboration du programme travaux : 13

4-4/ Exécution du programme des travaux : 14

4-5/ Travaux particuliers 14

5/ CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION 14

6/ CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES 14

6-1/ Processus d'application 16

6-2/ Transfert de charges : 16

7/ Modalités en tant que gestionnaire vis-à-vis du service ADS 20

8/ Modalités : Autorisation du droit d'occupation du domaine public 20

8-1/ Généralités Permission de voirie et Permission de stationnement 20

8-2/ Conditions d'exécution 21

8-3/ Responsabilités de l'intervenant 22

8-4/ Retrait et fin de la permission voirie 22

8-5/ Remise en état du domaine public routier communautaire 22

9/ Commission Voirie 22

9-1/ Composition 22
9-2/ Rôle et Mission 23
9-3/ Réunions 23
9-4/ Responsable de secteur 23
ANNEXE I 25
1.1 Vocabulaire 25
1.2 Sigles 25
Annexe II : Classement des voies communales et chemins ruraux mis à disposition 26
2.1 Cartographie 26
2.2 Tableau de classification de l'état des voies 27
Annexe III : Exécution programme travaux 28
3.1 Établissement des DT/DICT 28
3.2 Établissement des fonds de concours 29
Article 1er 29
Objet de la convention 29
Article 2 29
Désignation du projet et de ses caractéristiques 29
Article 3 29
Maître d'ouvrage 29
Article 4 29
Dispositions financières 29
Article 5 30
Gestion des écarts 30
Article 6 30
Article 7 30
Annexe IV : Intégrations et déclassements des voies communales mises à disposition 31
4.1 Procédure 31
4.2 Modèle de PV de Mise à disposition 32
Annexe V : Protocole pour la permission de voirie 33
5.1 Procédure 33
5.2 Modèle de demande de permission de voirie 34
5.3 Modèle d'arrêté de permission de voirie 36
Annexe VI : Protocole pour l'instruction ADS 38
6.1 Procédure 38
6.2 Modèle d'avis pour le service ADS 39

PREAMBULE :

La communauté de communes Pré-Bocage Intercom conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales est compétente pour exercer la compétence voirie dans le périmètre des communes membres

	COMMUNES NOUVELLES		COMMUNES HISTORIQUES
1	**Amayé-sur-Seulles**	1	Amayé-sur-Seulles
2	**Aurseulles (CN2017)**	2A	Anctoville
		2B	Longraye
		2C	Saint-Germain-d'Ectot
		2D	Torteval-Quesnay
3	**Bonnemaison**	3	Bonnemaison
4	**Brémoy**	4	Brémoy
5	**Cahagnes**	5	Cahagnes
6	**Caumont sur Aure (CN2017)**	6A	Caumont-l'Eventé
		6B	La Vacquerie
		6C	Livry
7	**Courvaudon**	7	Courvaudon
8	**Dialan sur chaîne (CN2017)**	8A	Jurques
		8B	Le Mesnil-Auzouf
9	**Epinay-sur-Odon**	9	Epinay-sur-Odon
10	**Landes-sur-Ajon**	10	Landes-sur-Ajon
11	**Le Mesnil-au-Grain**	11	Le Mesnil-au-Grain
12	**Les Loges**	12	Les Loges
13	**Les Monts d'Aunay (CN2017)**	13A	Aunay-sur-Odon
		13B	Beauquay
		13C	Campandré-Valcongrain
		13D	Danvou-la-Ferrière
		13E	Le Plessis-Grimoult
		13F	Ondefontaine
		13H	Roucamps
14	**Longvillers**	14	Longvillers
15	**Maisoncelles Pelvey**	15	Maisoncelles Pelvey
16	**Maisoncelles-sur-Ajon**	16	Maisoncelles-sur-Ajon
17	**Malherbe-sur-Ajon (CN2016)**	17A	Banneville-sur-Ajon
		17B	Saint-Agnan-le-Malherbe
18	**Monts-en-Bessin**	18	Monts-en-Bessin
19	**Parfouru-sur-Odon**	19	Parfouru-sur-Odon
20	**Saint-Louet-sur-Seulles**	20	Saint-Louet-sur-Seulles
21	**Saint-Pierre-du-Fresne**	21	Saint-Pierre-du-Fresne
22	**Seulline (CN2017)**	22A	Coulvain
		22B	La Bigne
		22C	Saint-Georges d'Aunay
23	**Tracy-Bocage**	23	Tracy-Bocage
24	**Val d'Arry (CN2017)**	24A	Le Locheur
		24B	Missy
		24C	Noyers-Bocage
		24D	Tournay-sur-Odon
25	**Val de Drome (CN2017)**	25A	Dampierre
		25B	La Lande sur Drôme
		25C	Saint-Jean-des-Essartiers
		25D	Sept-Vents
26	**Villers-Bocage**	26	Villers-Bocage
27	**Villy-Bocage**	27	Villy-Bocage

Pré-Bocage Intercom a inscrit dans ses statuts de l'arrêté du 2 décembre 2016, la compétence « *Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire* » et a défini l'intérêt communautaire par délibération du 1er février 2017 (20170201-7) et du 15 mars 2017 (20170315-6).

La présente charte vise donc à définir la nature et les conditions d'intervention de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom sur les voiries des communes membres.

Cette charte permettra d'avoir les informations de référence concernant la voirie.
Toute information transmise par les communes au service voirie devra être matérialisée et localisée sur les plans A3 fournis pour chaque commune.

I/ OBJECTIF DE LA CHARTE :

Cette charte a pour but de cadrer la compétence voirie de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom.

L'intervention de la communauté de communes sur les voiries communales et chemins ruraux des communes membres a pour but de conserver et d'améliorer la qualité du réseau routier sur l'ensemble du territoire intercommunal dans un principe de logique d'itinéraire.

Les voies d'intérêt communautaire sont les voies revêtues en enrobé ou en bicouche ayant une continuité. Les voies sans issue ne desservant pas d'habitation resteront à la charge des communes.

1-1/ Définition des éléments d'une voirie :

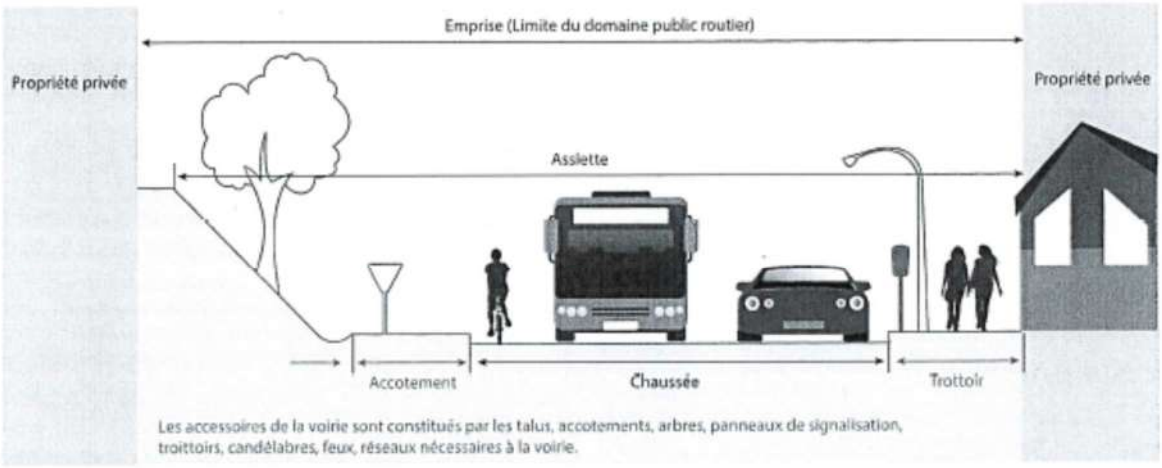

Les accessoires de la voirie sont constitués par les talus, accotements, arbres, panneaux de signalisation, trottoirs, candélabres, feux, réseaux nécessaires à la voirie.

Emprise : Partie appartenant au domaine public (domaine privé à domaine privé)
Assiette : Emprise intégrant l'ensemble des éléments nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurisation des usagers
Chaussée : Voie roulante
Trottoir : Cheminement sécurisé dédié aux piétons
Accotement : Partie stabilisée ou enherbée en bord de chaussée pouvant servir ponctuellement de zone de circulation pour les véhicules
Talus : partie inclinée servant à la conservation de la chaussée et ses abords

Dans sa globalité, la compétence voirie recouvre la totalité de l'emprise.
L'objet de cette charte vise à déterminer le domaine d'intervention de Pré-Bocage Intercom ;

1-2/ La compétence Voirie de Pré-Bocage Intercom :

La communauté de communes est compétente en matière de *« Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »* comme suit :

- L'emprise des voies communales et des chemins ruraux revêtus (bi couche ou enrobé) et leurs dépendances constitue la voirie d'intérêt communautaire, ces voies étant répertoriées sur une cartographie
- Les chemins sans issue entreront dans ce champ d'application s'ils desservent au moins une habitation ou un site touristique.
- Sur ce réseau, la communauté de communes assure l'entretien et la réfection par des travaux de restauration, de reprofilage, de renforcement des chaussées et de leurs accessoires : accotements et

talus (curage et dérasement), pistes cyclables, soutènement, signalisation dans le cadre d'une réfection de chaussée par la communauté de communes PRE-BOCAGE INTERCOM.
- Les trottoirs réservés à la circulation piétonne et non nécessaires à la conservation et à l'exploitation de la voie restent de la compétence des communes.

Les communes transfèrent à la communauté de communes leur compétence pour la réalisation des travaux suivants :
- Amélioration et renforcement des couches de roulement des voies publiques revêtues en bicouche ou enrobé ouvertes à la circulation automobile
- Travaux d'investissement (élargissement de chaussée, modification de virage)
- Remise à neuf de la signalisation horizontale endommagée à la suite des travaux réalisés par la communauté de communes (signalisation effacée)
- Remise à niveau des tampons des réseaux souterrains à la suite des travaux mentionnés ci-dessus (bouche à clé, tampons d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales, tampon France Télécom). La fourniture des tampons étant à la charge des gestionnaires.
- Entretien courant de chaussée (PATA, curage de fossé et dérasement d'accotement)
- Réfection d'ouvrage d'art existant servant au maintien de la voie.

1-3/ La compétence voirie laissées aux communes :

- Entretien des dépendances vertes (fauchage, élagage des haies, aménagement paysager...)
- Caniveaux et bordures
- Réseaux enterrés (adduction d'eau potable, réseau d'assainissement unitaire)
- Construction de trottoirs et parkings ainsi que l'entretien
- Création ou entretien des signalisations verticales et horizontales (compétence de la collectivité détentrice du pouvoir de police) .
- Déneigement des voies publiques
- Construction d'ouvrage d'art (pont, mur de soutènement, puits...)
- Travaux d'urgence (nid de poule...)
- Balayage de chaussée

1-4/ Pouvoir de police

Par ailleurs, les actions de gestion et de police, telles que la fixation des alignements, les mesures de police de la circulation (sens unique, stop, limitation de vitesse, arrêté provisoire pour les travaux...) demeurent de la seule responsabilité de la commune qui en assume librement la décision et prend en charge les conséquences budgétaires de ses choix (acquisition de terrain, mise en place de la signalisation verticale et horizontale).
Conformément à la délibération prise dans les 6 mois après la création de la communauté de commune Pré-Bocage Intercom. Arrêté du Président du 7 avril 2017 ;

2/ MODALITES D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

2-1/ Classification des voiries transférées à la communauté de communes :

Les voies transférées sont les voies revêtues en bi couche ou enrobé. Les voies sans issue ne desservant pas d'habitation restent à la charge des communes.

La classification des voiries intercommunales sera établie par un code couleur, à savoir :
- Voie Verte : Chaussée en très bon état (réfection de chaussée déjà réalisée)
- Voie Bleue : Chaussée en bon état (voirie présentant un état d'usure correcte)
- Voie Rouge : Chaussée en mauvais état (voirie présentant un état d'usure avancée)
- Voie Noire : Chaussée en très mauvais état (voie présentant un état d'usure important pouvant mener à un danger pour les usagers de la route).

Exemple : de classification d'une voie

	DAMPIERRE				Etat de la voirie				
MAD	Nom des voies	N°	Longueur	Observations	Très bon état	Bon état	Mauvais état	Très mauvais état	Observations
	VC n°1 d'Aunay/Odon à Torigny/ Vire par bellée		1.886		1.886				

2-2/ Classification des travaux de la communauté de communes :

La classification des voiries par un code couleur orientera la communauté de communes sur la nature des travaux. Les travaux seront intégrés dans le budget de fonctionnement ou d'investissement.

- **Travaux de fonctionnement** réalisés uniquement sur les voiries classées en VERT et BLEU. Ces travaux ont pour objectif de conserver la voie dans son état d'usure actuelle. Pour cela, la communauté de communes engagera en fonction des besoins, les travaux suivants :
  - Curage de fossé et dérasement des accotements (travaux sur les dépendances)
  - PATA (Point A Temps Automatique) permettant d'éviter l'infiltration de l'eau dans la couche de roulement lorsqu'il y a une présence de fissures et/ou faïençage (travaux sur la bande de roulement)

- **Travaux d'investissement** réalisés uniquement sur les voiries classées en ROUGE et NOIRE.
  Ces travaux ont pour objectif de réfectionner la voirie compte tenu de l'état d'usure avancée. Pour cela la communauté de communes engagera des travaux de renforcement de chaussée et la réfection de la bande de roulement en pleine largeur.
  Seront également réalisés les travaux de curage et dérasement pour les voies concernées par les travaux d'investissement.

2-3/ Classification des travaux pour l'élargissement de chaussée :

Les élargissements de chaussées seront réalisés sur les voies dites de liaison principale entre communes. Seront pris également en considération le trafic, le gabarit des véhicules,......). Le choix des voies retenues pour les élargissements fait l'objet d'une étude approfondie et validée par la « commission *Voirie, Bâtiment et Sentier* ». La commune s'engage à participer financièrement sur la construction de l'élargissement à hauteur de 35%. Les 65% restants sont à la charge de la communauté de communes. La réfection de bande de roulement existante sera financée à 100% par la CDC.

Exemple coupe type elargissement de chaussée

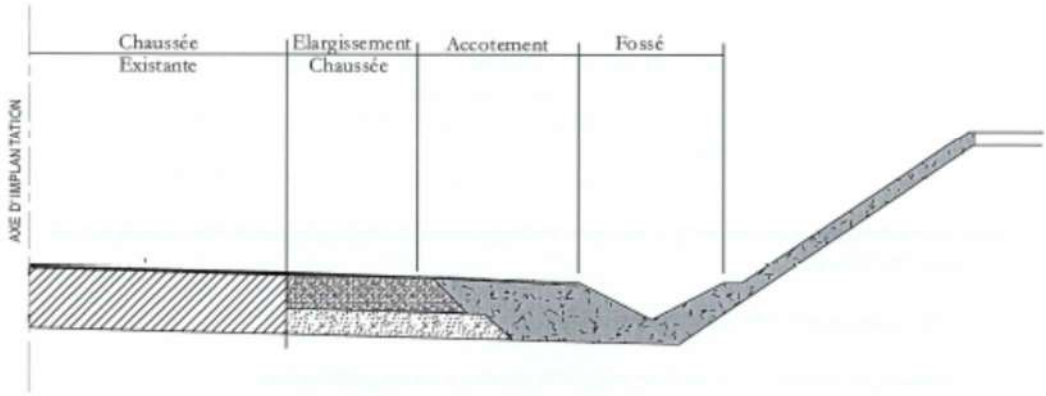

Répartition financière pour la réalisation des travaux d'élargissement :

REPARTITION FINANCIERE		
Prestations	CDC	Commune
Acquisition foncière et frais de notaire		100%
Relevé topographique	100%	
Etude	100%	
Déplacement réseau		100%
Travaux d'élargissement de chaussée	65%	35% (Fond de concours)
Géomètre pour bornage après travaux		100%

2-4/ Classification des travaux sur les ZA et ZI :

Dans le cadre de la loi NOTRe, toutes les zones d'activités sont transférées à la communauté de communes.

Dans le cadre d'une création de zone intercommunale, les réseaux seront aménagés par les gestionnaires de réseau (type ERDF, GRDF, F.T, AEP, EU, EP)

La gestion des réseaux (assainissement collectif, adduction d'eau potable, France télécom, ERDF, GRDF) reste à la charge exclusive des gestionnaires. L'entretien n'est dons pas du ressort de la CDC.
Concernant l'éclairage public, la maintenance sera réalisée soit par un syndicat (SDEC) soit par la commune. La maintenance ne sera pas du ressort de la CDC.

Les travaux situés sur le domaine privé de la CDC seront pris en charge par le service voirie (fonctionnement et investissement) dans le cadre de la compétence « zones d'activités ». Mais la commune devra faire la mise à disposition impliquant des écritures comptables pour modifier l'actif de la commune et celle de la CDC (voir PV de mise à disposition) annexe 4.2.

Les voies mises à disposition de la CDC dans le cadre de la compétence voirie seront prises en compte dans le budget de la voirie.

3/ OBLIGATION DES COMMUNES MEMBRES

3-1/ Travaux à la charge des communes membres en coordination avec les travaux de l'intercom.

Dans certains cas, la communauté de communes demandera à la commune membre un écrit indiquant l'engagement de sa part dans la réalisation des travaux citée ci-dessous :

- Reprise de bordure/caniveau affaissé
- Création de bordure ou caniveau en bord de chaussée.
- Remplacement de tampon d'eau usée.
- Aménagement des rives lorsque qu'une habitation est plus basse que la chaussée actuelle.
- Élagage des arbres qui se trouvent dans l'emprise de la chaussée.

Dans le cas d'affaissement de tampon sur les voies vertes et bleues, les travaux devront être réalisés par les gestionnaires des réseaux.

3-2/ Financement à la charge des communes

Tous les travaux pris dans le 3-1 seront financés par la commune ou les gestionnaires

La communauté de communes finance l'intégralité des travaux qui lui incombent dans le cadre de la compétence transférée. La réfection de la voie peut amener à procéder à une intervention sur la gestion du pluvial.

Les travaux concernés par le pluvial sont les suivants :

- Recalibrage de fossé
- Création de fossé
- Busage de fossé
- Pose de tuyau sous chaussée
- Pose de grille pour collecter les eaux.

La communauté de communes finance la totalité des travaux lorsque le coût global des travaux de pluvial est inférieur à 500€. (Voir exemple ci-dessous).

Exemple : Si le coût des travaux de pluvial est de 400€, ils seront pris en charge en totalité par la communauté de communes.

Dans le cas où le coût global des travaux serait supérieur à 500€, la commune s'engage à participer financièrement au coût des travaux à hauteur de 35% sur le coût global des travaux de pluvial. Le montant de la participation sera réajusté après réalisation des travaux. (Voir exemple ci-dessous)

Exemple : le coût des travaux de pluvial coûte 1 000€, la commune devra participer à hauteur de 350€, soit 35% de 1 000€

Si la commune n'est pas dans la capacité de participer financièrement aux travaux, la voie sera reportée dans le programme de l'année suivante.

3-3/ Travaux communaux sur une voirie communautaire

Lorsque la commune ou le gestionnaire de réseau entreprend des travaux de type réseau souterrain, la répartition des travaux est la suivante :

- Voie en vert et bleu : la commune prendra à sa charge la réfection de la bande de roulement.
- Voie en rouge et noire : la CDC prendra à sa charge la réfection de la bande de roulement. Une attention toute particulière devra être menée sur la programmation des travaux à condition d'une bonne coordination dans le cadre de la programmation pluriannuelle.

Exemple d'une commune qui entreprend des travaux sur son réseau souterrain de type assainissement collectif sur la voie VC1, VC2 et VC3

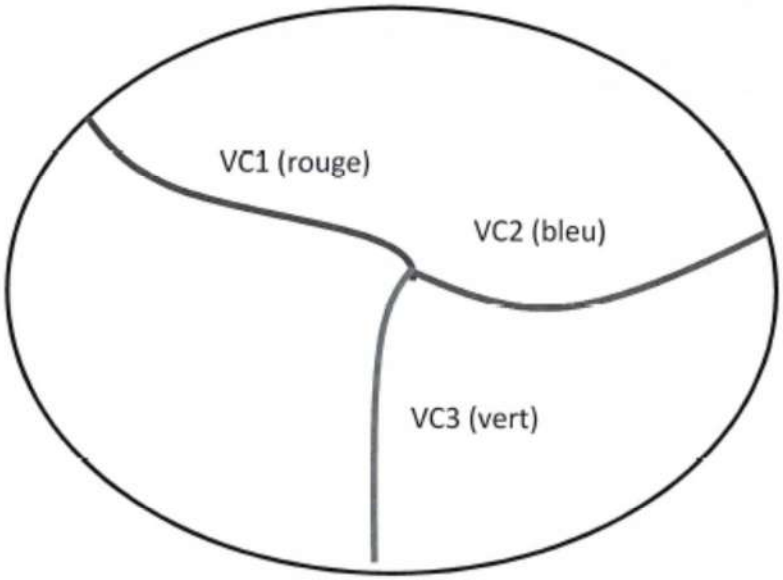

Pour la VC1, la réfection de la bande de roulement sera réalisée par la CDC dans le cadre de son programme pluriannuel (voie classée en rouge). Une coordination avec la commune devra être menée afin de planifier la date d'intervention.
Pour la VC2 et VC3, la réfection de la tranchée sera réalisée et financée par le gestionnaire du réseau. D'autre part, le gestionnaire du réseau devra se soumettre aux prescriptions techniques pour le remblaiement des tranchées ainsi qu'aux prescriptions techniques de la CDC.
La gestionnaire devra se soumettre également aux autorisations d'occupation du domaine public (permission de voirie, arrêté de circulation...). Cette permission de voirie fera apparaître les prescriptions techniques de compactage ainsi que de la nature du revêtement définitif.
Dans certains cas, la CDC pourra demander au gestionnaire de décaler la réalisation de la réfection définitive pour les éléments suivants :

- Condition climatique non adaptée.
- Essai de compactage non transmis à la CDC.
- Implantation de la tranchée sur le passage des roues.

D'autres éléments pourront être intégrés au cas par cas.

4/ METHODOLOGIE D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

4-1/ Recensement des travaux :

Une classification des voiries entrant dans le cadre dans la compétence transférée à la communauté de communes est réalisée chaque année. Les communes devront informer des éventuelles modifications à apporter dans la classification des voiries qui seront validées par la commission voirie. Un recensement de l'évolution de l'ensemble des voiries sera réalisé par les communes. À l'issue du recensement des besoins la communauté de communes présentera en commission voirie un programme pluriannuel basé sur une durée à déterminer.

4-2/ Programmation pluriannuel d'investissement :

La communauté de communes réalisera un programme pluriannuel pour une durée à déterminer en fonction de la classification du recensement des travaux à réaliser. Cette programmation sera réalisée exclusivement sur les voies en rouge et noir.
Le programme pluriannuel devra également prendre en compte dans certains cas la programmation pluriannuelle des communes pour laquelle la compétence n'a pas été transférée (reprise réseau souterrain, création ou réfection de trottoir, aménagement de bourg)

Établissement d'un programme pluriannuel d'investissement :

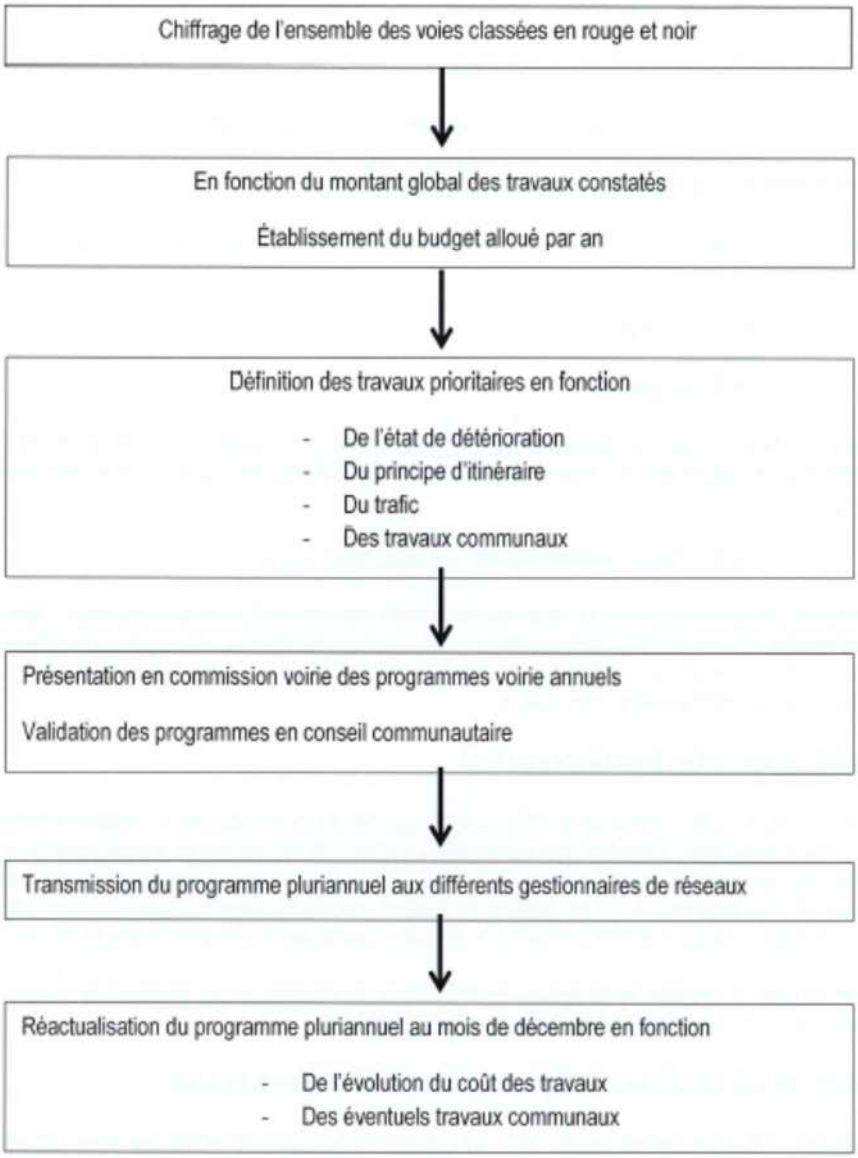

4-3/ Élaboration du programme travaux :

Le conseil communautaire est appelé chaque année à délibérer sur le projet du programme de travaux présenté par la commission voirie. Après le vote du budget, la communauté de communes établira l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution des travaux, à savoir :

- Réalisation des DT (déclaration de travaux) pour toutes les voies à réfectionner (annexe 3.1).
  - Information des concessionnaires via la plateforme de dématérialisation de DICT.FR
- Envoi à l'ensemble des concessionnaires le programme voirie de l'année
- Établissement des conventions de fonds de concours pour le pluvial (annexe 3.2).
- Établissement des bons de commandes ainsi que les ordres de services

- Visites préparatoires de chantier sur sites en présence du vice-président, d'un représentant de la commune, du technicien de la communauté de communes et d'un représentant de l'entreprise attributaire du marché.

4-4/ Exécution du programme des travaux :

La communauté de communes aura en charge le suivi de la bonne exécution des travaux. Toutefois, le pouvoir de police n'étant pas transféré, la commune sera amenée à établir un arrêté de circulation avant le démarrage des travaux dont le modèle sera fourni par la communauté de communes.

Les travaux seront engagés après le vote du budget de chaque année. Les travaux seront réalisés sous forme de bons de commandes.

4-5/ Travaux particuliers

4-5-1/ Mitoyenneté

Les voies mitoyennes avec une commune hors périmètre de la communauté de communes feront l'objet d'une convention avec le gestionnaire de la voirie pour définir les modalités des travaux ainsi que la répartition financière des travaux.

4-5-2/ Travaux réalisés sur des réseaux souterrains

Lorsque des communes ou concessionnaires sont amenés à intervenir sur leur réseau souterrain, celui-ci s'engage à reprendre à ses frais la réfection de la tranchée à l'identique sur les voies en vert et bleu. La commune et/ou les concessionnaires devront nous transmettre des essais de portance pour confirmer que les travaux sont réalisés conformément aux réglementations en vigueur.

5/ CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION

La communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage des travaux votés par le conseil communautaire. Pour l'exercice des compétences transférées, les communes mettent à la disposition de la communauté de communes leur voirie ainsi que la valeur comptable de celle-ci correspondant au champ d'intervention de la communauté de communes. Les communes devront transmettre un arrêté de circulation avant le démarrage des travaux pour les voies concernées, le pouvoir de police n'étant pas transférée au président de la communauté de communes.

À l'issue de chaque chantier, la réception des travaux est prononcée par le président de la communauté de communes en accord avec le maire de la commune concernée.

6/ CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Les communes membres restent responsables du classement ou du déclassement des voies communales et de l'incorporation des voies privées dans le domaine communal (lotissement, voie nouvellement revêtue...). Ces opérations donnent lieu à un transfert de la voirie dans les conditions fixées dans cette charte avec une contrepartie prise sur les attributions de compensations (annexes 4).

Toutefois, et préalablement à toute décision de cette nature portant sur le réseau communal revêtu, la commune recueillera l'accord du conseil communautaire. Cette décision devra être notifiée par le biais d'un procès-verbal pour la mise à jour de l'actif et la CLECT devra être sollicitée pour le transfert de charge (A.C)

Modalité de travaux pour la construction d'une voie non revêtue :

1er cas de figure : « prolongement d'une voie communautaire »

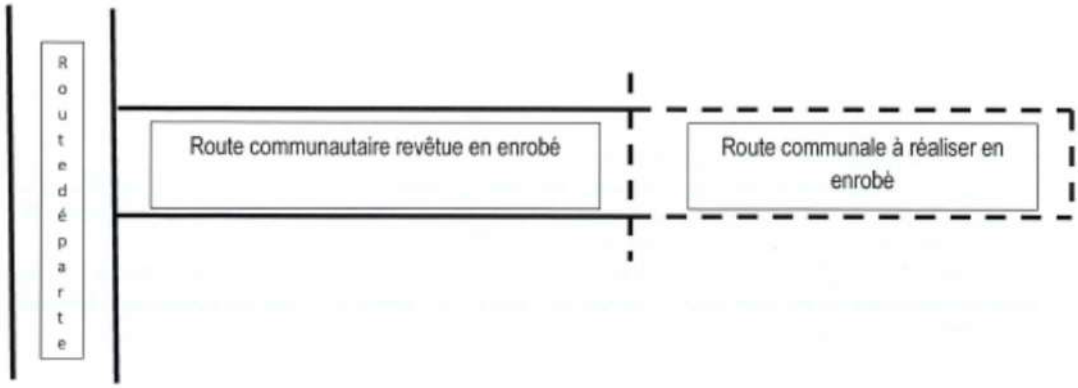

La commune s'engage à réaliser la réfection de la chaussée dans la même nature de matériau que la CDC (enrobé).

2ème cas de figure : « voie nouvelle »

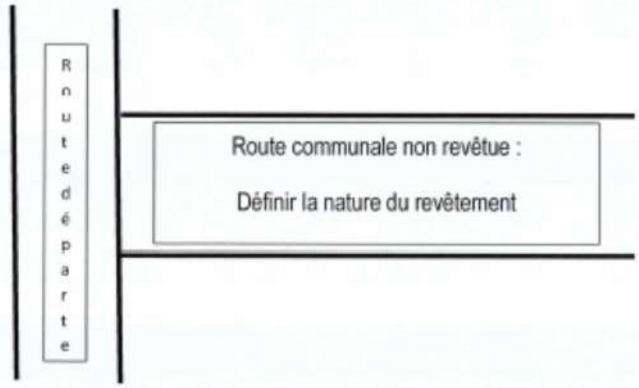

Dans le cas d'une voie nouvelle, une concertation avec la commission voirie sera nécessaire afin de définir les prescriptions techniques concernant le revêtement de chaussée.
Toutefois, la commune pourra choisir la nature de revêtement (enrobé ou bicouche). Le délai d'intégration de la voie sera défini de la façon suivante :

- Revêtement en enrobé : Mise à disposition après la garantie de parfaite achèvement (soit 1 an après la réception des travaux).

- Revêtement en bicouche : Mise à disposition après la garantie de parfaite achèvement + 3 ans (soit 4 ans après la réception des travaux). Si au bout des 4 ans la voie n'est plus en très bon état, la commune s'engage à réaliser à ses frais des travaux sur la voie avant intégration définitive dans le giron de la CDC.

6-1/ Processus d'application

Le 1er décembre, la communauté de communes transmettra aux communes un procès-verbal avec l'ensemble des voies dites d'intérêt communautaire.

Le 1er février, les communes devront avoir retourné le procès-verbal signé avec leurs délibérations.

6-2/ Transfert de charges :

Transfert de charge voirie initial (pour mémoire)
La charge transférée dans le cadre de Pré-Bocage intercom correspond à 1.01€/ml avec, un ratio de 50% de la population et 50% du linéaire voirie pour les transferts initiaux à la création de la communauté de communes PBI. (Rapports de CLECT du 8/11/2016 et rapport de CLECT 15/02/2017).
La première année 2017, les PV de transfert de voirie seront établis avec un relevé terrain amenant à une modification par rapport aux mètres pris en compte dans le premier transfert de charge. La régularisation sera faite sur les attributions 2018.

⊃ Charges transférées pour la voirie :

	Aunay-sur-Odon	Beauquay	La Bigne	Brémoy	Cahagnes	Campandré-Valcongrain	Caumont-l'Eventé	Dampierre
Coût des charges transférées	47 564 €	4 268 €	6 429 €	10 901 €	32 409 €	4 245 €	20 775 €	5 006 €
AC actuelles	38 944	2 751	6 531	12 811	49 038	4 768	10 141	4 530
Coût du transfert/coût actuel (AC+coût communal pour VBI)	+ 8 620 €	+ 1 517 €	-102 €	-1 910 €	-16 629 €	-523 €	+ 10 634 €	+ 476 €

	Danvou-la-Ferrière	Jurques	La Lande-sur-Drôme	Livry	Les Loges	Le Mesnil-Auzouf	Ondefontaine	Roucamps
Coût des charges transférées	5 429 €	17 995 €	1 072 €	20 668 €	5 061 €	10 600 €	8 568 €	4 732 €
AC actuelles	7 162	21 081	556	43 081	4 262	9 470	7 744	4 627
Coût du transfert/coût actuel (AC+coût communal pour VBI)	-1 733 €	-3 086 €	+ 516 €	-22 413 €	+ 799 €	+ 1 130 €	+ 824 €	+ 105 €

	Saint-Jean-des-Essartiers	Saint-Pierre-du-Fresne	Sept-Vents	Seulline (CN)	La Vacquerie	Villers-Bocage	Villy-Bocage
Coût des charges transférées	6 574 €	3 899 €	11 491 €	33 486 €	8 712 €	43 682 €	13 304 €
AC actuelles	4 338	5 751	9 964	32 514	8 249	0	2 580
Coût du transfert/coût actuel (AC+coût communal pour VBI)	+ 2 236 €	-1 852 €	+ 1 527 €	+ 972 €	+ 463 €	-411 935 €	-26 245 €

Charges transférées pour la voirie :

	Amayé-sur-Seulles	Anctoville	Bonnemaison	Courvaudon	Epinay-sur-Odon	Landes-sur-Ajon	Le Locheur	Longraye
Coût des charges transférées	7 762 €	24 749 €	8 572 €	6 922 €	13 976 €	7 510 €	5 009 €	6 116 €
AC actuelles	1 340	0	2 808	0	0	0	0	880
Coût compétence communale VBI	0	31 907	0	0	0	0	0	4 884
Coût du transfert/coût actuel (AC+coût communal pour VBI)	+ 6 422 €	-7 158 €	+ 5 764 €	+ 6 922 €	+ 13 976 €	+ 7 510 €	+ 5 009 €	+ 352 €

	Longvillers	Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-sur-Ajon	Malherbe-sur-Ajon (CN)	Le Mesnil-au-Grain	Monts-en-Bessin	Noyers-Missy (CN)	Parfouru-sur-Odon
Coût des charges transférées	6 878 €	6 507 €	5 221 €	14 480 €	2 307 €	8 693 €	27 600 €	3 884 €
AC actuelles	930	4 260	2 680	0	0	0	2 156	2 210
Coût compétence communale VBI	0	19 580	0	20 023	1 073	52 623	33 572	3 376
Coût du transfert/coût actuel (AC+coût communal pour VBI)	+ 5 948 €	-17 334 €	+ 2 541 €	-5 543 €	+ 1 234 €	-43 930 €	-8 129 €	-1 702 €

	Saint-Germain-d'Ectot	Saint-Louet-sur-Seulles	Torteval-Quesnay	Tournay-sur-Odon	Tracy-Bocage	Villers-Bocage	Villy-Bocage
Coût des charges transférées	4 962 €	4 380 €	8 760 €	7 615 €	5 597 €	43 682 €	13 304 €
AC actuelles	2 980	0	1 640	2 018	0	0	2 580
Coût compétence communale VBI	5 985	9 008	-4 050	1 079	0	455 617	36 969
Coût du transfert/coût actuel (AC+coût communal pour VBI)	4 003 €	4 627 €	- 11 169 €	- 4 517 €	- 5 597 €	-411 935 €	-26 245 €

Révision des charges en fonction des mètres sur le terrain pour linéaire de référence pour les attributions d'origine de PBI

Le tableau de l'article précédent est donc modifié de la façon suivante : détail du calcul en annexe

		Cout ml	1,01 €								LINEAIRE	
									Couts voirie cdc	550 093,36 €	50%	
										A	275 047 €	
N°	CN	C	N°CN	Pop°	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1	Amayé-sur-Seulles	Amayé-sur-Seulles	1	203	203	203	11171	0	11171	1 340,00 €	5 641,36 €	5 641,36 €
2	Aurseulles (CN2017)	Anctoville	2A	1083	1093	1987	28397	0	54118	- €	12 330,48 €	27 329,59 €
2		Longraye	2B	248	246		7557	535		880,00 €	3 816,29 €	
2		Saint-Germain-d'Ectot	2C	304	304		4673	1137		2 980,00 €	2 359,87 €	
2		Torteval-Quesnay	2D	344	344		15491	5261		1 640,00 €	7 822,56 €	
3	Bonnemaison	Bonnemaison	3	394	394	394	10794	1971	10794	2 808,00 €	5 450,97 €	5 450,97 €
4	Brémoy	Brémoy	4	223	222	223	16973	0	16973	12 811,00 €	8 571,37 €	8 571,37 €
5	Cahagnes	Cahagnes	5	1427	1427	1427	34657	0	34657	49 038,00 €	17 501,79 €	17 501,79 €
6	Caumont sur Aure (CN2017)	Caumont-l'Eventé	6A	1390	1390	2465	12384	0	48324	10 141,00 €	6 253,92 €	24 403,62 €
6		La Vacquerie	6B	306	306		10922	0		8 249,00 €	5 515,61 €	
6		Livry	6C	769	769		25018	0		43 081,00 €	12 634,09 €	
7	Courvaudon	Courvaudon	7	244	244	244	9600	520	8899	- €	[illegible]	[illegible]
8	Dialan sur chaîne (CN2017)	Jurques	8A	696	696	1088	21311	75	34191	21 081,00 €	10 762,06 €	17 268,46 €
8		Le Mesnil-Auzouf	8B	392	392		12880	0		9 470,00 €	6 506,40 €	
9	Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon	9	664	664	664	15145	1306	15145	- €	7 648,23 €	7 648,23 €
10	Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	10	411	411	411	7040	671	7040	- €	3 555,20 €	3 555,20 €
11	Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	11	69	69	69	3113	-28	3113	- €	1 572,07 €	1 572,07 €
12	Les Loges	Les Loges	12	119	119	119	7561	0	7561	4 262,00 €	3 818,31 €	3 818,31 €
13	Les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	13A	3308	3308	4816	25644,19	-111	70384,19	38 944,00 €	12 950,32 €	35 544,02 €
13		Bauquay	13B	300	300		2246	0		2 751,00 €	1 134,23 €	
13		Campandré-Valcongrain	13C	109	109		6152	0		4 768,00 €	3 106,76 €	
13		Danvou-la-Ferrière	13D	173	173		7172	0		7 162,00 €	3 621,86 €	
13		Le Plessis-Grimoult	13E	361	361		14522	-2730		- €	7 333,61 €	
13		Ondefontaine	13F	339	339		9953	0		7 744,00 €	5 026,27 €	
13		Roucamps	13H	226	226		4695	0		4 627,00 €	2 370,98 €	
14	Longvillers	Longvillers	14	375	375	375	7541	1678	7541	930,00 €	3 808,21 €	3 808,21 €
15	Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	15	267	267	267	6862	-499	6862	4 260,00 €	3 465,31 €	3 465,31 €
16	Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	16	201	201	201	6240	59	6240	2 680,00 €	3 151,20 €	3 151,20 €
17	Malherbe-sur-Ajon (CN2016)	Banneville-sur-Ajon	17A	398	398	513	9028	0	18061	- €	4 559,14 €	9 120,81 €
17		Saint-Agnan-le-Malherbe	17B	115	115		9033	0		- €	4 561,67 €	
18	Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	18	425	425	425	11341	2919	11341	- €	5 727,21 €	5 727,21 €
19	Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	19	200	200	200	4125	572	4125	2 210,00 €	2 083,13 €	2 083,13 €
20	Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles	20	169	169	169	5378	200	5378	- €	2 715,89 €	2 715,89 €
21	Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	21	202	202	202	3543	0	3543	5 751,00 €	1 789,22 €	1 789,22 €
22	Seulline (CN2017)	Coulvain	22A	386	386	1328	8978	0	51888	10 206,00 €	4 533,89 €	26 203,44 €
22		La Bigne	22B	213	213		8324	0		6 531,00 €	4 203,62 €	
22		Saint-Georges d'Aunay	22C	729	729		34586	311		22 308,00 €	17 465,93 €	
23	Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	23	318	318	318	7716	3211	7716	- €	3 896,58 €	3 896,58 €
24	Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur	24A	270	270	2322	4240	-84	32098	2 330,00 €	2 141,20 €	16 209,49 €
24		Missy	24B	534	534		7048	240		- €	3 559,24 €	
24		Noyers-Bocage	24C	1143	1143		12071	-1082		2 156,00 €	6 095,86 €	
24		Tournay-sur-Odon	24D	375	375		8739	1418		2 018,00 €	4 413,20 €	
25	Val de Drome (CN2017)	Dampierre	25A	129	129	834	7244	0	30555	4 530,00 €	3 658,22 €	15 430,28 €
25		La Lande-sur-Drôme	25B	68	68		717	0		556,00 €	362,09 €	
25		Saint-Jean-des-Essartiers	25C	214	214		8590	0		4 338,00 €	4 337,95 €	
25		Sept-Vents	25D	423	423		14004	0		9 864,00 €	7 072,02 €	
26	Villers-Bocage	Villers-Bocage	26	3173	3173	3173	23135,7	2275,7	23135,7	- €	11 683,53 €	11 683,53 €
27	Villy-Bocage	Villy-Bocage	27	809	809	809	12993	3384	12993	2 580,00 €	6 561,47 €	6 561,47 €
				25216		25216	544647	23010	544646,89	317 095,00 €	275 046,68 €	275 046,68 €

Transfert de charge voirie après la création de PBI revu au 1er janvier 2018

Dans le cas d'un nouveau transfert de voie après la création de la communauté de communes Pré Bocage Intercom, les communes peuvent transférer les voies nouvellement créées (lotissement.....).
Une fois la procédure décrite ci-dessus respectée, le transfert de charge financier s'établit dans les conditions de ratio initial conformément au tableau ci-dessous.

Compte tenu qu'actuellement le mode de calcul est basé sur un ratio au mètre linéaire, les boucles de retournement seront calculées en prenant en compte leur périmètre (formule : 2*3.14*r).
Passée la date du 1er février, aucune modification ne sera réalisée sur l'année en cours.

N°	CN	C	N°CN	Montant au ml par commune nouvelle pour les nouvelles voies à intégrer après le 1er janvier 2018
1	Ameyé sur Seulles	Ameyé sur Seulles	1	0,70 €
2	Auseulles (CN2017)	Anctoville	2A	0,94 €
2		Longraye	2B	
2		Saint-Germain-d'Ectot	2C	
2		Tortevol-Quesnay	2D	
3	Bonnemaison	Bonnemaison	3	0,90 €
4	Brémoy	Brémoy	4	0,65 €
5	Cahagnes	Cahagnes	5	0,95 €
6	Caumont sur Aure (CN2017)	Caumont-l'Éventé	6A	1,13 €
6		La Vacquerie	6B	
6		Livry	6C	
7	Courvaudon	Courvaudon	7	0,75 €
8	Dialan sur chaîne (CN2017)	Juvigny	8A	0,85 €
8		Le Mesnil-Auzouf	8B	
9	Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon	9	0,98 €
10	Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	10	1,14 €
11	Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	11	0,75 €
12	Les Loges	Les Loges	12	0,68 €
13	Les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	13A	1,15 €
13		Beauquay	13B	
13		Campandré-Valcongrain	13C	
13		Danvou-la-Ferrière	13D	
13		Le Plessis-Grimoult	13E	
13		Ondefontaine	13F	
13		Roucamps	13H	
14	Longvillers	Longvillers	14	1,05 €
15	Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	15	0,93 €
16	Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	16	0,86 €
17	Malherbe-sur-Ajon (CN2016)	Banneville-sur-Ajon	17A	0,81 €
17		Saint-Agnan-le-Malherbe	17B	
18	Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	18	0,91 €
19	Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	19	1,03 €
20	Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles	20	0,85 €
21	Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	21	1,13 €
22	Seulline (CN2017)	Couvain	22A	0,83 €
22		La Bigne	22B	
22		Saint-Georges d'Aunay	22C	
23	Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	23	0,95 €
24	Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur	24A	1,26 €
24		Missy	24B	
24		Noyers-Bocage	24C	
24		Tournay-sur-Odon	24D	
25	Val de Drome (CN2017)	Dampierre	25A	0,96 €
25		La Lande-sur-Drôme	25B	
25		Saint-Jean-des-Essartiers	25C	
25		Sept-Vents	25D	
26	Villers-Bocage	Villers-Bocage	26	2,00 €
27	Villy-Bocage	Villy-Bocage	27	1,18 €

Transfert d'une ZA ou ZI dans le domaine public de la commune

Certaines zones réalisées par les CDC historiques n'ont pas fait le nécessaire pour transférer les voies des zones d'activités dans le domaine public de la commune, qui devra à son tour faire une mise à disposition à la CDC dans le cadre de la compétence voirie.
Démarche pour mise à disposition de la voirie des zones d'activités et ses abords à la CDC.
Cette démarche devra être régularisée de la façon suivante :
Une ZA ou ZI réalisée par la CDC avec une voirie qui n'a pas été rétrocédée à la commune.

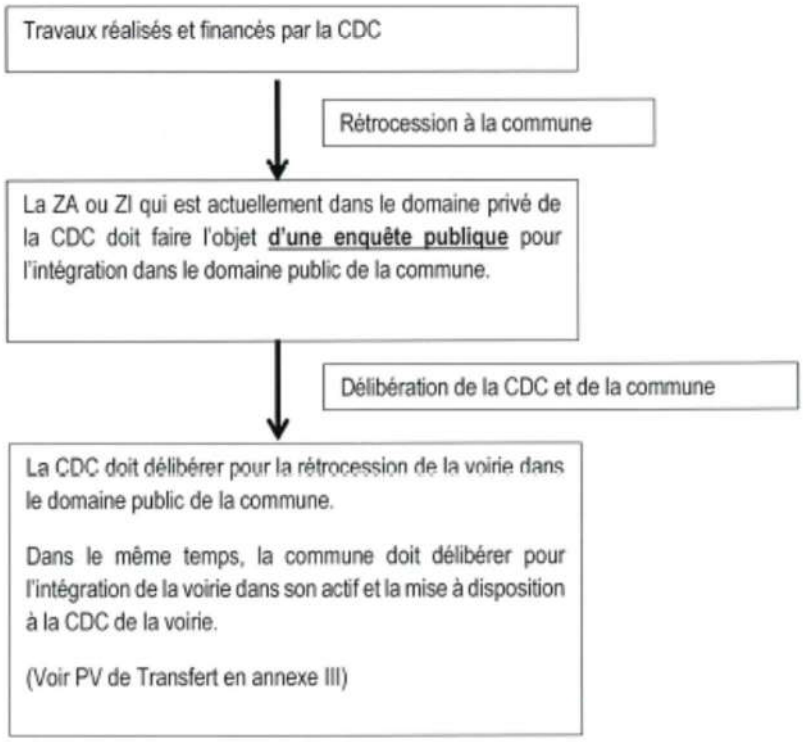

7/ Modalités en tant que gestionnaire vis-à-vis du service ADS

En tant que gestionnaire de la voirie, la communauté de communes est amenée à instruire les dossiers de CU/PC et DP.
Ces avis sont donnés uniquement pour la création d'un accès sur le domaine public. Cet avis technique permettra de définir les conditions techniques ainsi que les conditions de sécurité. Les démarches sont expliquées en annexe

8/ Modalités : Autorisation du droit d'occupation du domaine public

8-1/ Généralités Permission de voirie et Permission de stationnement

Avant toute intervention sur le domaine public routier, l'intervenant doit obtenir des autorisations préalables et renseignements auprès des gestionnaires et occupants du domaine public. Il doit donc :
• Disposer d'une permission de voirie ou de stationnement qui fixe les modalités d'occupation du domaine public,
• Avoir consulté les autres occupants du domaine public par une demande de renseignements (DT), conformément à la réglementation applicable aux travaux à proximité des ouvrages souterrains et aériens, complétée par la suite par une Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (D.I.C.T.)
• Le cas échéant, disposer d'un arrêté temporaire de circulation, délivré par le maire de la commune concernée.

Ces demandes sont à adresser aux mairies des communes sur les territoires desquelles a lieu l'intervention. Elles peuvent se faire à l'aide du document « de permission de voirie ». Annexe III

En fonction du type d'intervention, il convient d'obtenir :

- un permis de stationnement pour les interventions ne donnant pas lieu à une emprise dans le sol du domaine public,
- une permission de voirie pour les interventions donnant lieu à un ancrage dans le sol du domaine public.

Le tableau ci-après présente l'autorisation préalable à obtenir en fonction du type d'intervention envisagée.

Type d'intervention	Permission de voirie	Permis de stationnement
Création/modification d'accès	X	
Stockage de matériaux et benne		X
Échafaudage non ancré		X
Échafaudage ancré	X	
Tranchée, branchement	X	
Rejet des eaux pluviales et/ou traitées au fossé	X	

La permission de voirie est une autorisation donnée à une personne physique ou morale d'effectuer des travaux impliquant occupation et emprise du domaine public.

Elle est délivrée selon les modalités d'occupation du présent règlement, à titre précaire et révocable. La demande doit être formulée par écrit à la commune au moins un mois avant l'ouverture de chantier.

Afin d'être instruite, cette demande doit comporter :

- une description de la nature, consistance et durée des travaux,
- un plan de situation des travaux permettant de les situer par rapport à un repère facilement identifiable,
- un plan détaillé à une échelle exploitable (1/500) avec emprise des travaux envisagés.
- un note sur les contraintes prévisibles (sécurité, pérennité de la circulation).

Le gestionnaire de la voirie peut solliciter la production de renseignements complémentaires nécessaires à l'instruction de la demande (plans de détails des ouvrages) ou un rendez-vous sur place.

La permission de voirie est délivrée sous forme d'un arrêté, notifié au pétitionnaire. Elle inclut les conditions techniques d'occupation conformément aux dispositions du présent règlement. La décision est prise dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la demande.

En l'absence de réponse, l'autorisation est réputée refusée.
La délivrance de la permission de voirie ne dispense pas le bénéficiaire de l'obligation d'obtenir une autorisation d'entreprendre les travaux et si besoin un arrêté de circulation.

8-2/ Conditions d'exécution

Pour l'exécution de ses travaux, l'intervenant est tenu de se conformer aux mesures particulières prescrites par la réglementation en vigueur applicable aux chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Un état des lieux du domaine public routier communautaire pourra être dressé par un huissier, à la charge et aux frais de l'intervenant avant tout début de chantier.

Aucune contestation de l'intervenant titulaire de l'autorisation ne sera admise après travaux en l'absence de constat initial.

Lors de travaux, la permission de voirie devra être affichée sur le lieu du chantier pendant toute sa durée, de manière à être vue par tout agent habilité à vérifier le respect des prescriptions de la permission de voirie.

Toute modification de l'espace public rendue nécessaire par l'implantation des ouvrages objets de la permission sera à la charge exclusive de l'intervenant.

8-3/ Responsabilités de l'intervenant

Dans l'intérêt du bon usage et de la conservation du domaine public routier communautaire, les intervenants sont tenus de se conformer aux prescriptions de la permission de voirie.

Ils demeurent responsables, tant envers la communauté de communes, qu'envers les tiers et usagers, de tous les accidents, dommages, dégâts ou préjudices pouvant résulter directement ou indirectement de l'exécution de leurs travaux ou de l'existence et du fonctionnement de leurs ouvrages.

Ils sont tenus de maintenir en bon état d'entretien et à leurs frais exclusifs les ouvrages faisant l'objet de la permission de voirie.

Les permissions de voirie sont accordées sous réserve expresse des droits des tiers. Ils ne dispensent en aucun cas l'intervenant de satisfaire aux obligations législatives et réglementaires en vigueur.

Les intervenants sont tenus de mettre en œuvre, sans délai, les mesures qui leur seraient enjoint de prendre dans l'intérêt du domaine public routier communautaire et de la sécurité des usagers.

8-4/ Retrait et fin de la permission voirie

À tout moment, la communauté de communes peut retirer l'autorisation sans indemnité, pour tout motif d'intérêt général, si les ouvrages étaient mal entretenus, ou en cas de non-respect des prescriptions techniques ou du titre d'occupation.

Lorsque l'autorisation arrive à son terme ou fait l'objet d'un retrait, les ouvrages existants dans le domaine public routier communautaire devront être supprimés par l'intervenant. Les lieux seront remis dans leur état initial aux frais de l'intervenant.

L'intervenant devra évacuer l'emprise, enlever les ouvrages dans un délai de 1 mois après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

À défaut, la communauté de communes engagera des poursuites à l'encontre de l'intervenant devant les tribunaux compétents.

8-5/ Remise en état du domaine public routier communautaire

Pour la remise en état du domaine public routier communautaire, il sera dressé un état des lieux établi de manière à déterminer les éventuels travaux de remise en état du domaine public routier communautaire qui seront à la charge de l'intervenant

9/ Commission Voirie

9-1/ Composition

- Un ou une président(e) de commission qui sera Vice-président de l'intercom et aura la signature et les délégations liées à cette compétence.

- 22 membres désignés lors du conseil communautaire du 18/01/2017 (délibération n° 20170118 – 9) et du 15/02/2017 (délibération n° 20170215-6).

9-2/ Rôle et Mission

Elle propose au bureau et au conseil communautaire les orientations, les projets, les travaux concernant la politique voirie sur l'ensemble du territoire.
Une fois l'enveloppe budgétaire attribuée, la commission pourra décider des modifications de programme sans repasser devant le conseil en cas d'urgence.

9-3/ Réunions

Elles auront lieu préalablement au bureau qui validera les projets proposés pour un passage en conseil communautaire pour vote final.

9-4/ Responsable de secteur

L'ensemble du territoire est divisé en 9 secteurs.
Les communes devront s'adresser aux responsables de secteurs qui s'adresseront au service voirie.
Les communes devront localiser sur les cartes fournies les problèmes rencontrés.

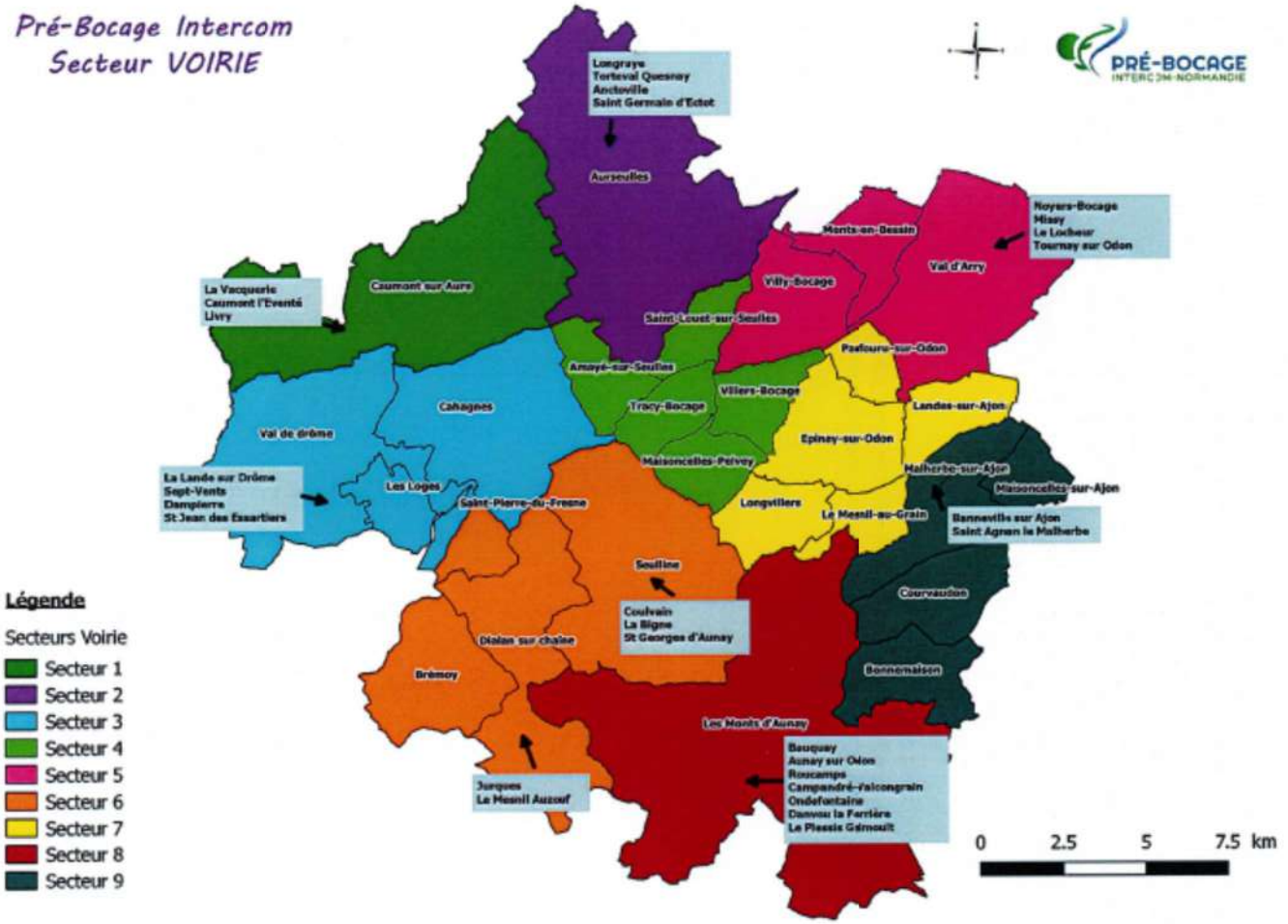
Pré-Bocage Intercom
Secteur VOIRIE
PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE
Longraye
Tortevai Quesnay
Ancoville
Saint Germain d'Ectot
Aurseulles
Noyers-Bocage
Missy
Le Locheur
Tournay sur Odon
Monts-en-Bessin
Val d'Arry
Villy-Bocage
La Vacquerie
Caumont l'Eventé
Livry
Caumont sur Aure
Saint-Louet-sur-Seulles
Pavilly-sur-Odon
Amayé-sur-Seulles
Villers-Bocage
Landes-sur-Ajon
Tracy-Bocage
Cahagnes
Epinay-sur-Odon
Val de drôme
Maisoncelles-Pelvey
Malherbe-sur-Ajon
La Lande sur Drôme
Sept-Vents
Dampierre
St Jean des Essartiers
Les Loges
Maisoncelles-sur-Ajon
Saint-Pierre-du-Fresne
Longvillers
Le Mesnil-au-Grain
Banneville sur Ajon
Saint Agnan le Malherbe
Soulline
Courvaudon
Coulvain
La Bigne
St Georges d'Aunay
Villers sur Mer
Bonnemaison
Brémoy
Les Monts d'Aunay
Bauquay
Aunay sur Odon
Roucamps
Campandré-Valcongrain
Ondefontaine
Danvou la Ferrière
Le Plessis Grimoult
Jurques
Le Mesnil Auzouf
0
2.5
5
7.5 km
Légende
Secteurs Voirie
Secteur 1
Secteur 2
Secteur 3
Secteur 4
Secteur 5
Secteur 6
Secteur 7
Secteur 8
Secteur 9

ANNEXE I

1.1 Vocabulaire

Emprise : Partie appartenant au domaine public (domaine privé à domaine privé).
Assiette : Emprise intégrant l'ensemble des éléments nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurisation des usagers.
Chaussée : Bande de roulement.
Trottoir : Cheminement sécurisé dédié aux piétons.
Accotement : Partie stabilisée ou enherbée en bord de chaussée pouvant servir ponctuellement de zone de circulation pour les véhicules.
Talus : Partie inclinée servant à la conservation de la chaussée et ses abords.
Couche de roulement : Couche servant de couche d'usure.
Couche de base : Couche située au-dessous de la couche de roulement.
Affaissement : Déformation de la chaussée.
Purge de chaussée : Reconstruction du corps de chaussée sur la bande de roulement.
Poutre en rive de chaussée : Renforcement de l'accotement pour consolider le bord de chaussée.
Fissure : Ouverture de la couche de roulement.
Faïençage : Présence d'une multitude de fissures se rejoignant (toile d'araignée).
Grave bitume : Matériaux bitumineux appliqués sur la couche de roulement (réfection de chaussée).
Enrobé : Matériaux Bitumineux servant de couche de roulement.
Enduit Monocouche : Couche de roulement constituée d'une couche de liant hydrocarboné et 1 couche de granulats répandus successivement.
Enduit Bicouche: Couche de roulement constituée de 2 couches de liant hydrocarboné et 2 couches de granulats répandus successivement.
GNT : Matériaux Granulaire Non Traité.
Élagage : taille horizontale et verticale des haies.
Broyage : Élimination de la végétation sur les accotements et talus.
Curage : Nettoyage du fossé pour conserver l'écoulement de l'eau pluviale.
Dérasement : Évacuation du surplus de terre sur l'accotement.

1.2 Sigles

CU : Certificat d'Urbanisme
DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire
PA : Permis d'Aménager

Annexe II : Classement des voies communales et chemins ruraux mis à disposition

2.1 Cartographie

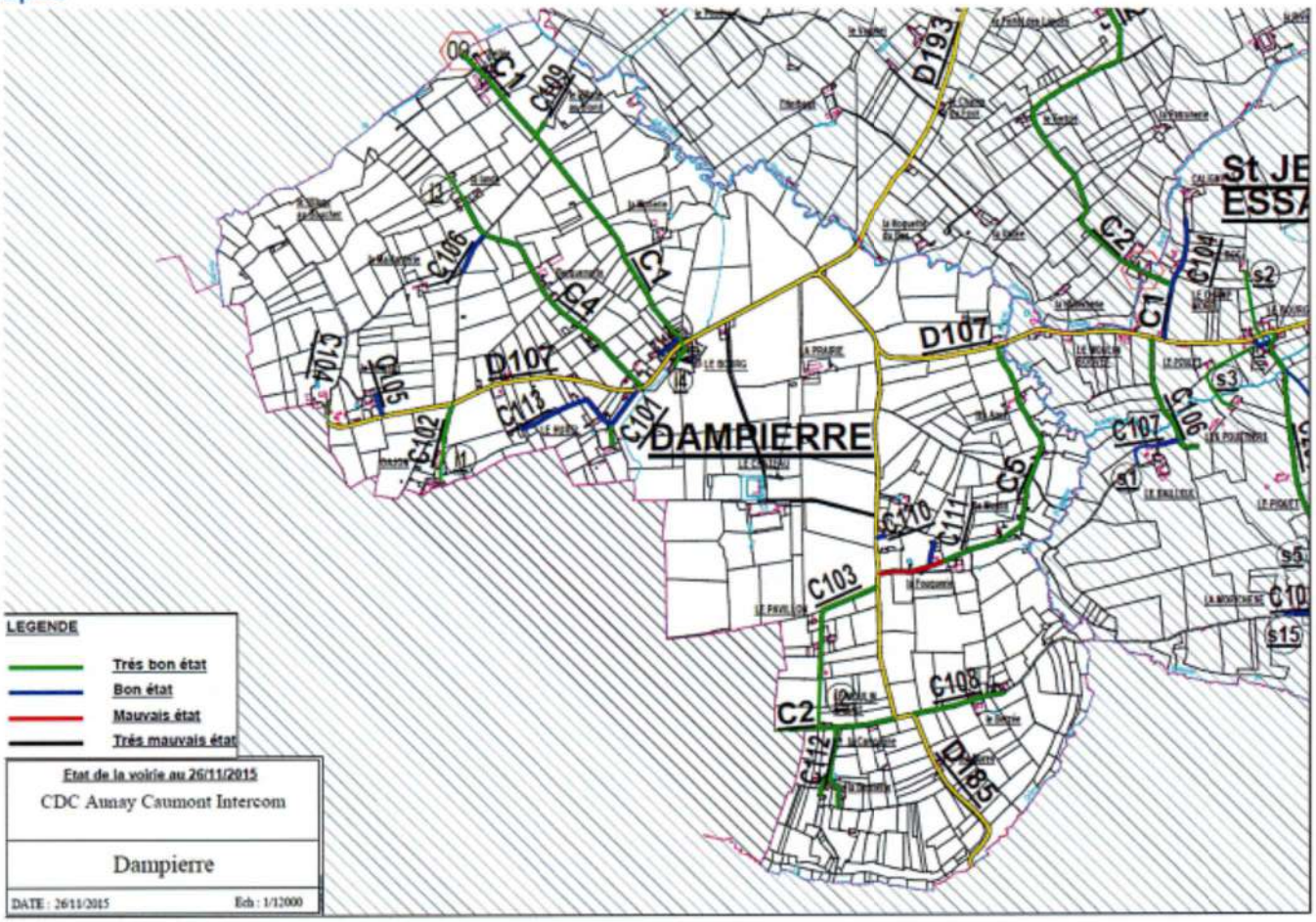

2.2 Tableau de classification de l'état des voies

	DAMPIERRE				Etat de la voirie				
MAD	Nom des voies	N°	Longueur	Observations	Très bon état	Bon état	Mauvais état	Très mauvais état	Observations
	VC n°1 d'aunay/Odon à Torigny/ Vire par bellée		1386		1386				
	VC N°2 de Placy-Montaigu à Dampiere		397	Mitoyenneté avec la manche?	397				
	VC N°4 de la Lande		1000		1000				
	VC N°5 du Moulin Bouvet à la Fouquerie		1298		1048		250		Programme 2016
	VC N°101 dit le Hurel		234	Barrière sur domaine Public	88	*146*			
	VC N° 102 du Dajon		147		147				
	VC N° 103 du Pavillon		489		489				
2014 (-704m)	VC N° 104 du Hameau Boucher		74		74				704 m ne désert pas d'habitation
	VC N° 105 du Hameau Pelletier		91			91			
	VC N°106 de la Maillarderie		167			167			
	VC N°108 dit du Betzée		353		353				
	VC N° 109 du Village au Blond		59		59				
	VC N° 110 de la Maison		28			28			
	VC N° 111 de la Fouquerie		90			*90*			
	VC N°112 de la Bertherie		405	Patte d'oie 318+87	405				
	VC N° 113 du Hurel		396			396			
	VC N°114 dit du Bourg		95			95			
	VC N° 201 de l'Eglise		77		77				
	CR 2 du Dajon	I1	150	Prolongement VC 102	150				
	CR3 du Pavillon	I2	176	Prolongement VC 103	176				
	CR 7 DU Village de la rue de la Lande	I3	108	Prolongement VC 4	108				
	CR de l'Eglise	I4	24	Prolongement VC 201	24				
	TOTAL		**7244**		**5981**	**1013**	**250**	**0**	
			100,00%		82,56%	13,98%	3,45%	0,00%	

Annexe III : Exécution programme travaux

3.1 Établissement des DT/DICT

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*02

Délai de réponse
Le destinataire est tenu de répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, le délai de réponse est porté à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il est aussi prolongé de 15 jours si l'exploitant profite d'un rendez-vous sur site avec vous pour effectuer des mesures précises de localisation.

Exploitant :

Destinataire :
Complément d'adresse :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune :
Pays :

DT (Déclaration de projet de travaux)
N° consultation du téléservice :
N° affaire du responsable du projet :
Date de la déclaration : ___ / ___ / ______
Responsable du projet, personne morale — Responsable du projet, personne physique — Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*
Dénomination :
Pays : ______ N° SIRET :

Représentant du responsable du projet
Dénomination :
Complément / Service :
N° : ____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet
Adresse(1) :
CP : Commune principale :
Nb de communes :

Souhaits pour le récépissé
Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : ______ Couleur :
Souhait de plans vectoriels : au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*
Nature des travaux(3) :
Décrivez le projet :
Emploi de techniques sans tranchées : Oui Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / ______ Durée du chantier : jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)
Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / ______
Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant
Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)
N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ___ / ___ / ______
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*
Dénomination :
Complément / Service :
N° : ____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : ______ N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)
Adresse(1) :
CP : Commune principale :
Nb de communes :

Souhaits pour le récépissé
Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : ______ Couleur :
Souhait de plans vectoriels : au format :

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*
Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : ______ cm
Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / ______
Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant
Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

3.2 Établissement des fonds de concours

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services au Public
31 Rue de Vire
Aunay-sur-Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél : 02 31 77 57 48
Fax : 02 31 97 44 36
Courriel : technique@pbi14.fr

CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE PLUVIAL CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Il est convenu ce qui suit,

Entre,

La Communauté de Communes Pré Bocage Intercom, sise 31 rue de vire - Aunay sur Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY, représentée par son Président, autorisé par les délibérations du conseil communautaire en date du 11 janvier 2017 à contracter cette présente convention,
d'une part,

La Commune de XXXXXXXXX, sise **XXXXXXX**, à **XXXXXXX** représentée par **XXXXXX**, Maire,
autorisé par la délibération du Conseil Municipal en date du ..... à contracter cette présente convention,
d'autre part.

Article 1er

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de la participation financière de la commune à la réalisation, par la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom, de travaux concernant le pluvial sur des voiries d'intérêt communautaire.

Article 2

Désignation du projet et de ses caractéristiques

La communauté de communes souhaite réaliser des travaux de voirie sur la chaussée et des travaux de pluvial permettant entre autres le bon écoulement des eaux pluviales afin de pérenniser les voies. Comme convenu par délibération du **XXXXXXXXX**, la commune se positionne sur la mise en place de pluvial et participe financièrement aux travaux.

Article 3

Maître d'ouvrage

La communauté de communes étant gestionnaire de cet espace public, il a été convenu qu'elle réaliserait les travaux et que la commune lui apporterait un fonds de concours.

Article 4

Dispositions financières

Les dépenses relatives aux travaux prévus dans le programme voirie 2017 sont estimées par les services de l'intercom selon des prix à titre indicatif puisque l'entreprise attributaire du marché de travaux.

Conformément à l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales[1], il est décidé de fixer la participation de la Commune à 35 % du montant total HT des travaux.

La Commune versera sa participation financière en une fois sur présentation d'un justificatif des dépenses par la communauté de communes.

La répartition financière fait l'objet de l'annexe 1 de la convention.

Article 5
Gestion des écarts

Dans le cas d'un écart entre les estimations proposées dans l'annexe 1 et le montant total H.T après travaux, la commune participera financièrement à hauteur de 35 % sur le montant total H.T des travaux réellement réalisés. Dans le cas où le montant total H.T après travaux est inférieur à 500 €, aucune participation financière ne sera demandée.

Article 6
Contrôle et suivi de l'exécution

Le service technique de la Communauté de communes effectuera le suivi de la réalisation des travaux en s'assurant de leur conformité avec le projet retenu en collaboration avec la commune.

Article 7
Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de son engagement, cette partie peut être mise en demeure d'exécuter l'obligation en cause par lettre recommandée avec accusé de réception. À défaut d'exécution dans un délai d'un mois, les deux parties s'engagent à trouver une solution amiable mutuellement acceptable. À défaut sous un délai de trois mois, la convention sera résiliée de plein droit.

Fait à Les Monts d'Aunay,
Le

Pour la commune de **XXXXXXX**,
Le Maire,

Pour la Communauté de Communes
Pré Bocage Intercom,
Le Président,

[1] L'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit, qu'« *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.* »

Annexe IV : Intégrations et déclassements des voies communales mises à disposition

4.1 Procédure

Commune

- Transmission d'un PV (procès-verbal) de mise à disposition joint à la délibération du conseil municipal
- Ce PV devra contenir les informations suivantes :
  - Le nom de la voie
  - Le linéaire total
  - La surface de chaussée
  - La date à laquelle les travaux ont été réalisés
  - La facture détaillée des travaux

Communauté de Communes

- Vérification des données transmises par la commune
- Intégration de ce PV à l'ordre du jour de la commission voirie pour accord préalable
- Présentation au conseil communautaire
- Établissement d'une délibération pour la modification à apporter

Communauté de Communes

- Modifications des données sur le SIG
- Intégration de la voie dans le tableau
- Modification dans l'actif et dans les attributions de compensations

4.2 Modèle de PV de Mise à disposition

Communauté de communes PRE-BOCAGE INTERCOM

MISE à DISPOSITION des VOIRIES d'intérêt COMMUNAUTAIRE des COMMUNES à la COMMUNAUTE de COMMUNES PRE-BOCAGE-INTERCOM. pour les exercices XXXXXXXXX.

Commune : XXXXXXX

Longueur des voiries communautaires au 31/12/2016 : XXXXXXX m

Montant des charges transférées par la commune au 31/12/2016 : XXXXX€

Valeur comptable de la voirie transférée au 31/12/2016 : XXXXXXXX€

Chemins ruraux revêtus et voies nouvelles devant être mis à disposition de la Communauté de communes, suite à des travaux de revêtement réalisés entre le 1° janvier 2014 et le 31 décembre 2015.

Identification des voiries (CR...)	Longueur des voiries	Largeur des voies	Année de réalisation des travaux	Numéro d'inventaire cdc	Numéro d'inventaire commune	Valeur comptable des travaux réalisés	
Total	.....m					.....€	

Longueur des voiries communautaires au 31/12/2016 (en m.)	m

Annexe V : Protocole pour la permission de voirie

5.1 Procédure

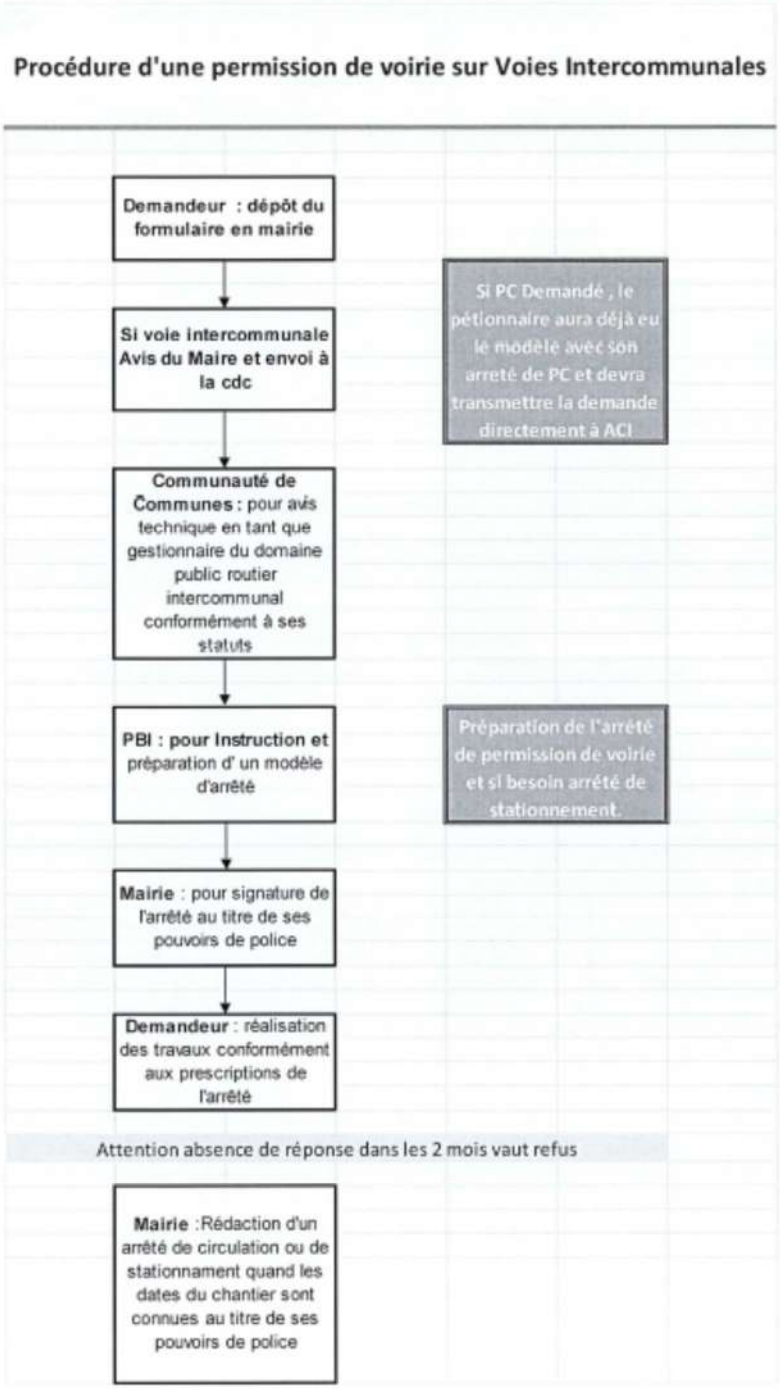

5.2 Modèle de demande de permission de voirie

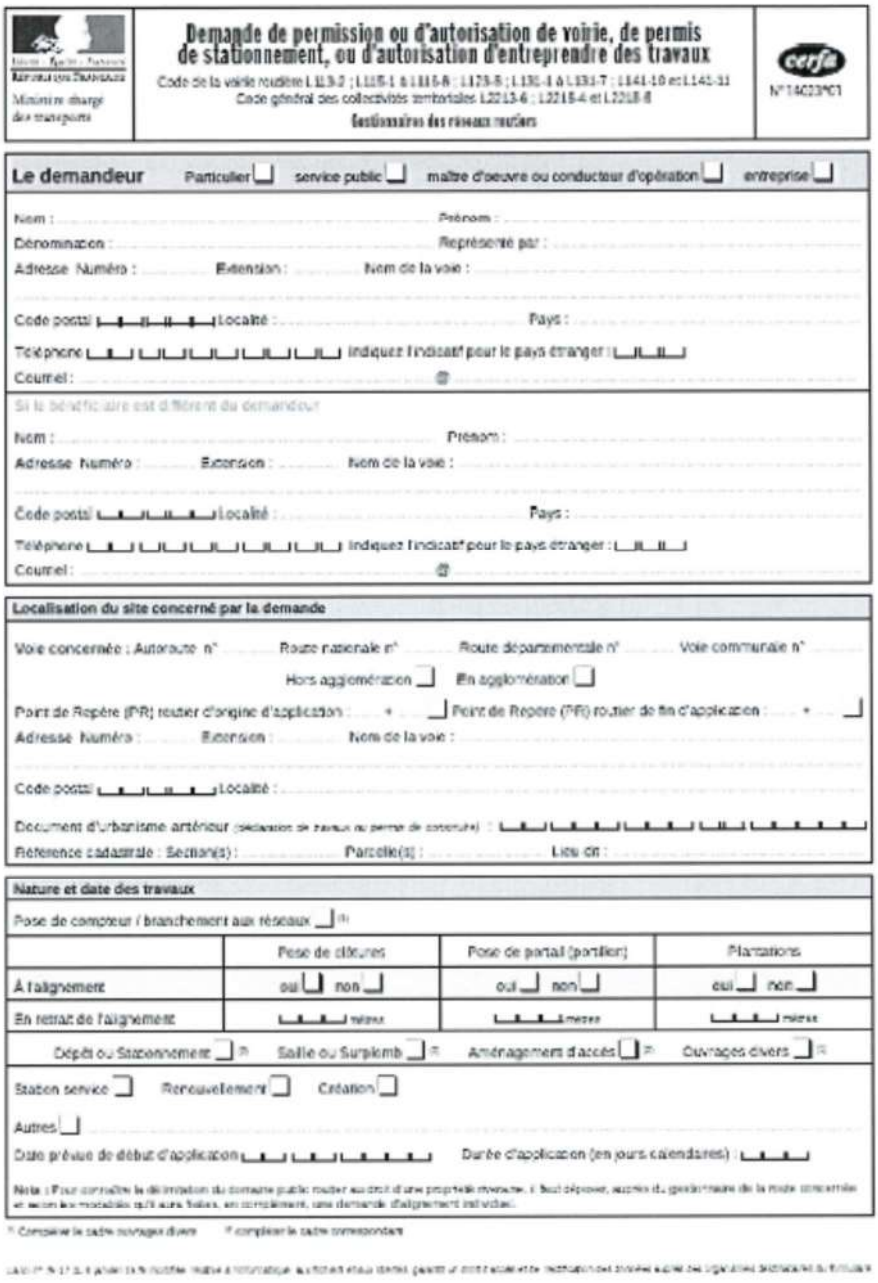

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L.113-2 ; L.115-1 à L.115-5 ; L.173-5 ; L.131-4 à L.131-7 ; L.141-10 et L.141-11
Code général des collectivités territoriales L.2213-6 ; L.2215-4 et L.2213-6

Gestionnaires des réseaux routiers

Ministère chargé des transports

cerfa N°14023*01

Le demandeur Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☐

Nom : ..... Prénom : .....
Dénomination : ..... Représenté par : .....
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....
Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : ..... Pays : .....
Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : .....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....
Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : ..... Pays : .....
Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : .....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ... ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + ... ☐
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....
Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : .....
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : ☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐☐☐
Référence cadastrale : Section(s) : ..... Parcelle(s) : ..... Lieu dit : .....

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ (2) Saillie ou Surplomb ☐ (2) Aménagement d'accès ☐ (2) Ouvrages divers ☐ (2)

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☐ .....

Date prévue de début d'application ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ Durée d'application (en jours calendaires) : ☐☐☐

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, un complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement [9]

Demande initiale ☐ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement : Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐ Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐ Autres (à préciser) ☐ :

Saillie ou surplomb [9]

Largeur : de la voie ☐☐☐ mètres de la saillie ☐☐☐ mètres des trottoirs ☐☐☐ mètres Hauteur sous saillie ☐☐☐ mètres

Aménagement d'accès [9]

Avec franchissement de fossé ☐ Diamètre du tuyau ☐☐☐ millimètre Longueur ☐☐☐ mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée ☐☐☐ mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement ☐☐☐ mètres

Ouvrages divers [5]

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐
Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres
Tranchée transversale	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres
Fonçage	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Equipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000[**] ☐ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000[**] ☐[h] Photos ☐

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50[**] ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500[**] ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50[**] ☐
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50[**] ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500[**] ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐

Fait à : ... Le : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

Nom : Prénom : Qualité :

5.3 Modèle d'arrêté de permission de voirie

DEPARTEMENT DU CALVADOS

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Commune de XXXXX
Commune délégué de XXXXXX

PERMISSION DE VOIRIE N° XXXXXX

Exécution de travaux sur le domaine public

Nom et adresse du pétitionnaire : XXXXXXXX

Monsieur,

Vu la demande de permission de voirie par laquelle le pétitionnaire référencé ci-dessus demande l'autorisation pour la création d'un accès sur la voie communal XXXXX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales : articles L2212-1, L2213-1à L 2213-6

Vu le code de la voirie routière : articles L.115-1 à L. 116-6 et L. 141-2 à L 141- 12, R. 115-1 à R. 116-2 et R.141- 12 à R.141- 22

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959,

Vu le décret n° 64.262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

Vu la loi modifiée n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82 - 623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 – Autorisation – Prescriptions techniques

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux suivant les prescriptions techniques suivantes, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'arrêté préfectoral et aux conditions techniques suivantes :

- **Le propriétaire aura au préalablement de toute intervention réalisée les DT/DICT auprès de concessionnaires.**
- Le portail doit être reculé de 6 mètres de la limite de propriété et doit comporter un cône de visibilité à 45° des deux côtés.
- La végétation doit être entretenue en permanence afin d'assurer la visibilité aux usagers de la route.
- Si besoin, l'encaissement de l'espace enherbé est à la charge du pétitionnaire avec une structure de 50 cm de profondeur.
- La structure sera décomposée de la façon suivante :
    - Pose d'un géotextile
    - Mise en oeuvre de 30 cm de GNT 0/150 puis Mise en oeuvre de 20 cm de GNT 0/31.5 en finition
    - Mise en place d'un enduit bicouche
- Le seuil du portail devra être plus haute que l'accotement et la chaussée afin d'éviter tout risque d'inondation, la pente minimale devra être de 2% au minimum.
- La continuité du fil d'eau devra être maintenue.
- Une demande d'arrêté de circulation devra être demandée auprès de la commune lors de la réalisation des travaux.
- Le pétitionnaire devra informer la CDC PRE BOCAGE INTERCOM au moins 5 jours avant le démarrage des travaux.

- Une réception des travaux devra être réalisée pour confirmer que les travaux n'ont pas détérioré la bande de roulement.

ARTICLE 2 – Implantation

Le bénéficiaire informera le Président de la Communauté de Communes ou le service technique agissant pour le compte de la Communauté de Communes du début des travaux et ceci au moins 5 jours ouvrables avant l'ouverture du chantier à l'adresse suivante :

PRE BOCAGE INTERCOM
31 rue de Vire
Commune déléguée Aunay Sur Odon
14260 LES MONTS D'AUNAY
Tel : 02.31.77.57.43
Fax : 02.31.97.44.36

Il pourra demander qu'il soit procédé à la vérification de l'implantation des ouvrages.

ARTICLE 3 – Sécurité – Signalisation de chantier

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. La signalisation sera conforme, à l'ouverture du chantier et pendant toute la durée des travaux, à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.
La durée des dépôts de matériaux et échafaudages qu'il pourrait être nécessaire d'effectuer sur la voie publique n'excédera pas 15 jours.

ARTICLE 4 – Validité

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier de droit à indemnité.

La présente autorisation n'est valable que pour 6 mois à compter de ce jour ; elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

Au terme de sa validité, le bénéficiaire est tenu de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai de 1 mois.

Passé ce délai, en cas d'inexécution, un procès verbal sera dressé à son encontre et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

ARTICLE 5 – Formalité d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire d'obtenir si nécessaire le permis de construire prévu par le code de l'urbanisme, article L 421.1 et suivants.

ARTICLE 6 – Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel. Son titulaire est responsable tant vis à vis de la collectivité représentée par son signataire que vis à vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de son chantier.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire.

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

ARTICLE 7 - Ampliation

Ampliation du présent arrêté sera adressé :
- au pétitionnaire.
- au Maire de la commune

A Les Monts d'Aunay, le XXXXXXXXXX

Le Maire
XXXXXXXXXX

Le Président PRÉ-BOCAGE INTERCOM
Monsieur Gérard LEGUAY

Annexe VI : Protocole pour l'instruction ADS

6.1 Procédure

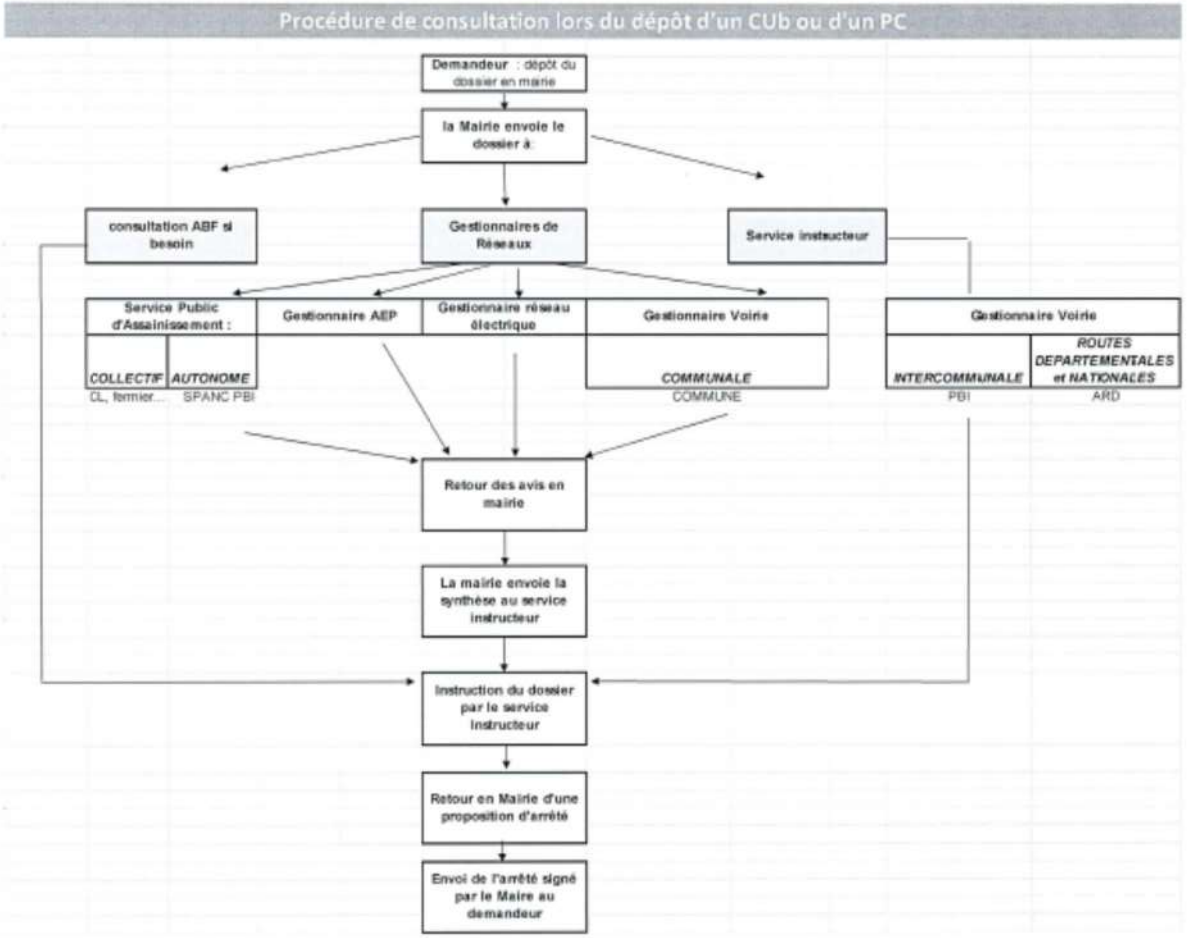

6.2 Modèle d'avis pour le service ADS

Communauté de communes

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 LES MONTS D'AUNAY
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. technique@pbi14.fr

Aunay sur Odon, mardi 24 octobre 2017

Service ADS
A l'attention de Sophie BIANCHI
SMPB
Place de l'Hôtel de Ville
AUNAY SUR ODON
14260 LES MONTS D'AUNAY

Objet : Avis Certificat d'Urbanisme concernant 2 parcelles constructible d'environ 600m2 chacune
Suivi par Denis Le Tourneur
Référence du dossier : CU 014 143 17 B0042
Pétitionnaire : Denis Samuel rue du cimetière 14240 Livry/Caumont sur Aure
Références cadastrales : Parcelle cadastrée préfixe 372 section AB numéro 0107
Adresse de la parcelle : chemin rural dit du lieu Guéroult Livry/Caumont sur Aure

Madame,
En réponse à votre demande du 08/09/2017, j'ai l'honneur de vous informer que j'émets l'avis suivant :

AVIS FAVORABLE

Cet avis est assorti des prescriptions suivantes :

- Aucun stationnement ne sera autorisé sur le domaine public.
- Aucun accès complémentaire ne sera autorisé. L'accès actuel devra permettre le stationnement de 2 véhicules en dehors du domaine public. L'aménagement de l'accès ne devra en aucun cas modifier l'écoulement naturel de l'eau pluviale en bord du domaine public. L'emplacement définitif de l'entrée sera défini à l'établissement du permis de construire.
- L'accès devra être muni d'un cône de visibilité de 45 degrés.
- L'implantation d'un portail devra se faire à un minimum de 5 mètres en retrait du bord du domaine public.
- La végétation devra être entretenue en permanence afin de conserver la visibilité des usagers de la route
- Une demande de permission de voirie devra être déposée à la communauté de communes PRE BOCAGE INTERCOM pour la création de l'accès après avis de la commune.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Gérard LEGUAY

N°	CN	C	[illegible]	[illegible]	Routes ml commune nouvelle	Couts voirie cdc 550 093,36 € A – AC voirie prélevées en 2018	LINEAIRE 50% 275 047 € – [illegible]	Coût au prorata linéaire/ commune nouvelle	POPULATION 50% 275 047 € – [illegible]	Coût au prorata pop/ commune nouvelle	Cout de transfert à 50% pop50% (B) – coût de transfert avec hypothèse 50% pop/50% linéaire	coût de transfert lin/pop / commune nouvelle	différence entre AC HISTORIQUE (Déjà prélevées) et celles à prélever en plus (B-A) avec métrés corrigés C – différence entre AC 2018 et hypothèse	différence entre AC 2018 et HYPOTHESE
1	Amayé-sur-Seulles	Amayé-sur-Seulles	11171	0	11171	1 340,00 €	5 641,36 €	5 641,36 €	2 214,25 €	2 214 €	7 855,60 €	7 855,60 €	6 515,60 €	6 515,60 €
2	Aurseulles (CN2017)	Anctoville	20397	0	54118	- €	13 330,09 €	27 329,04 €	11 922,83 €	21 073,45 €	25 252,52 €	49 003,04 €	25 252,52 €	43 583,04 €
2		Longraye	7557	535		890,00 €	3 816,29 €		2 683,28 €		6 499,56 €		5 619,56 €	
2		Saint-Germain-d'Ectot	6573	1137		2 480,00 €	2 359,87 €		3 315,82 €		5 675,78 €		3 195,78 €	
2		Torteval-Quesnay	15491	5261		1 640,00 €	7 822,96 €		3 752,22 €		11 575,18 €		9 935,18 €	
3	Bonnemaison	Bonnemaison	10780	1871	10780	2 808,00 €	5 450,87 €	5 450,87 €	4 297,60 €	4 297,60 €	9 748,57 €	9 748,57 €	6 940,57 €	6 940,57 €
4	Brémoy	Brémoy	16873	0	16873	12 811,00 €	8 571,37 €	8 571,37 €	2 432,40 €	2 432,40 €	11 003,77 €	11 003,77 €	- 1 807,23 €	- 1 807,23 €
5	Cahagnes	Cahagnes	34657	0	34657	49 038,00 €	17 501,79 €	17 501,79 €	15 565,18 €	15 565,18 €	33 066,97 €	33 066,97 €	- 15 971,03 €	- 15 971,03 €
6	Caumont-sur-Aure (CN2017)	Caumont-l'Éventé	12384	0	48324	10 141,00 €	6 253,92 €	24 403,02 €	15 161,60 €	26 887,30 €	21 415,52 €	51 290,32 €	11 274,52 €	- 16 180,68 €
6		La Vacquerie	10822	0		8 249,00 €	5 515,61 €		3 337,73 €		8 853,34 €		604,34 €	
6		Livry	25618	0		43 081,00 €	12 633,49 €		8 387,46 €		21 022,05 €		- 22 058,95 €	
7	Courvaudon	Courvaudon	9699	420	9699	- €	4 898,04 €	4 898,04 €	2 334,23 €	2 334,23 €	7 232,23 €	7 232,23 €	7 232,23 €	7 232,23 €
8	Dialan-sur-Chaîne (CN2017)	Jurques	21311	75	34191	21 081,00 €	10 762,06 €	17 266,51 €	7 591,71 €	11 867,50 €	18 353,76 €	29 133,95 €	- 2 727,24 €	- 1 417,05 €
8		Le Mesnil-Auzouf	12880	0		9 470,00 €	6 504,45 €		4 275,74 €		10 780,19 €		1 310,19 €	
9	Épinay-sur-Odon	Épinay-sur-Odon	15145	1206	15145	- €	7 648,23 €	7 648,24 €	7 242,66 €	7 242,66 €	14 890,89 €	14 890,89 €	14 890,89 €	14 890,89 €
10	Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	7040	471	7040	- €	3 555,20 €	3 555,20 €	4 483,03 €	4 483,03 €	8 038,23 €	8 038,23 €	8 038,23 €	8 038,23 €
11	Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	3113	-28	3113	- €	1 572,07 €	1 572,07 €	752,63 €	752,63 €	2 324,69 €	2 324,69 €	2 324,69 €	2 324,69 €
12	Les Loges	Les Loges	7561	0	7561	4 262,00 €	3 818,31 €	3 818,31 €	1 298,01 €	1 298,01 €	5 116,31 €	5 116,31 €	854,31 €	854,31 €
13	Les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	25644,19	-131	70394,19	38 944,00 €	12 950,32 €	35 544,09 €	36 082,42 €	52 731,12 €	49 032,73 €	88 075,18 €	10 088,74 €	22 579,14 €
13		Bauquay	2346	0		2 751,00 €	1 184,23 €		3 272,29 €		4 456,52 €		1 705,52 €	
13		Campandré-Valcongrain	6132	0		4 768,00 €	3 100,76 €		1 188,93 €		4 289,69 €		- 478,31 €	
13		Danvou-la-Ferrière	7172	0		7 168,00 €	3 621,86 €		1 887,02 €		5 508,88 €		- 1 659,12 €	
13		Le Plessis-Grimoult	14522	-2730		- €	7 333,61 €		3 937,65 €		11 271,26 €		11 271,26 €	
13		Ondefontaine	9953	0		7 744,00 €	5 026,27 €		3 697,68 €		8 723,95 €		979,95 €	
13		Roucamps	4695	0		4 627,00 €	2 370,98 €		2 465,12 €		4 836,10 €		209,10 €	
14	Longvillers	Longvillers	7541	1578	7541	930,00 €	3 808,21 €	3 808,21 €	4 090,36 €	4 090,36 €	7 898,56 €	7 898,56 €	6 968,56 €	6 968,56 €
15	Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	6862	-489	6862	4 260,00 €	3 465,31 €	3 465,31 €	2 912,34 €	2 912,34 €	6 377,65 €	6 377,65 €	2 117,65 €	2 117,65 €
16	Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	6240	59	6240	2 680,00 €	3 151,26 €	3 151,26 €	2 192,43 €	2 192,43 €	5 343,69 €	5 343,69 €	2 663,69 €	2 663,69 €
17	Malherbe-sur-Ajon (CN2016)	Banneville-sur-Ajon	9028	0	18061	- €	4 559,14 €	9 120,80 €	4 341,23 €	5 595,61 €	8 900,37 €	14 716,42 €	8 900,37 €	14 716,42 €
17		Saint-Agnan-le-Malherbe	9033	0		- €	4 561,67 €		1 254,38 €		5 816,04 €		5 816,04 €	
18	Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	11341	2919	11341	- €	5 727,21 €	5 727,21 €	4 635,74 €	4 635,74 €	10 362,95 €	10 362,95 €	10 362,95 €	10 362,95 €
19	Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	4125	572	4125	2 216,00 €	2 083,13 €	2 083,13 €	2 181,53 €	2 181,53 €	4 264,65 €	4 264,65 €	2 048,65 €	2 048,65 €
20	Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles	5376	200	5376	- €	2 715,89 €	2 715,89 €	1 843,39 €	1 843,39 €	4 559,28 €	4 559,28 €	4 559,28 €	4 559,28 €
21	Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	3543	0	3543	5 751,00 €	1 789,22 €	1 789,22 €	2 203,34 €	2 203,34 €	3 992,56 €	3 992,56 €	- 1 758,44 €	- 1 758,44 €
22	Seulline (CN2017)	Coulvain	8978	0	51888	10 206,00 €	4 533,89 €	26 203,32 €	4 210,34 €	14 485,33 €	8 744,23 €	40 688,77 €	- 1 461,77 €	1 643,77 €
22		La Bigne	8324	0		6 531,00 €	4 203,62 €		2 323,32 €		6 526,94 €		- 4,06 €	
22		Saint-Georges-d'Aunay	34586	371		22 308,00 €	17 465,81 €		7 951,66 €		25 417,59 €		3 109,59 €	
23	Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	7716	3211	7716	- €	3 896,58 €	3 896,58 €	3 468,62 €	3 468,62 €	7 365,20 €	7 365,20 €	7 365,20 €	7 365,20 €
24	Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur	4240	-94	32098	2 300,00 €	2 141,20 €	16 209,49 €	2 945,05 €	25 327,51 €	5 086,25 €	41 537,00 €	2 786,25 €	35 063,00 €
24		Missy	7048	240		- €	3 559,24 €		5 824,67 €		9 383,91 €		9 383,91 €	
24		Noyers-Bocage	12071	1083		2 156,00 €	6 095,85 €		12 467,42 €		18 563,27 €		16 407,27 €	
24		Tournay-sur-Odon	8739	1418		2 018,00 €	4 413,20 €		4 090,30 €		8 503,51 €		6 485,50 €	
25	Val de Drôme (CN2017)	Dampierre	7244	6	30555	4 530,00 €	3 658,22 €	15 430,28 €	1 407,08 €	9 096,86 €	5 065,30 €	24 527,13 €	535,30 €	6 239,13 €
25		La Lande-sur-Drôme	717	6		556,00 €	362,09 €		741,72 €		1 103,80 €		547,80 €	
25		Saint-Jean-des-Essartiers	8590	0		4 338,00 €	4 337,95 €		2 334,23 €		6 672,18 €		2 334,18 €	
25		Sept-Vents	14004	0		8 864,00 €	7 072,02 €		4 613,83 €		11 685,85 €		2 821,85 €	
26	Villers-Bocage	Villers-Bocage	23135,7	3875,7	23135,7	- €	11 683,50 €	11 683,50 €	34 609,90 €	34 609,90 €	46 293,40 €	46 293,40 €	46 293,40 €	46 293,40 €
27	Villy-Bocage	Villy-Bocage	12993	3384	12993	2 580,00 €	6 561,47 €	6 561,47 €	8 824,27 €	8 824,27 €	15 385,73 €	15 385,73 €	12 805,73 €	12 805,73 €
			544647	23010	544646,89	317 095,00 €	275 046,68 €	275 046,68 €	275 046,68 €	275 046,68 €	550 093,36 €	550 093,36 €	232 998,36 €	232 998,36 €

N°	CN	C	A	chiffres arrondis		chiffres arrondis		chiffres arrondis	
			AC voirie [illegible]	charges Supplementaires DE 2017	charges supplémentaires revues en fonction du terrain au 1er janvier 2018	Coût des charges de voirie revues au 1er janvier 2018 (A+C) (sans prise en compte des voies nouvelles)		Variation entre 2017 ET 2018 avec révision (B-C)	
1	Amayé-sur-Seulles	Amayé-sur-Seulles	1 340,00 €	6 422 €	6 516 €	7 856 €	7 856 €	94 €	94 €
2	Aurseulles (CN2017)	Anctoville	- €	24 749 €	25 253 €	25 253 €	49 004 €	504 €	4 417 €
2		Longraye	880,00 €	5 236 €	5 620 €	6 500 €		384 €	
2		Saint-Germain-d'Ectot	2 980,00 €	1 982 €	2 696 €	5 676 €		714 €	
2		Torteval-Quesnay	1 640,00 €	7 120 €	9 935 €	11 575 €		2 815 €	
3	Bonnemaison	Bonnemaison	2 808,20 €	5 764 €	6 941 €	9 749 €	9 749 €	1 177 €	1 177 €
4	Brémoy	Brémoy	12 811,00 €	- 1 910 €	- 1 807 €	11 004 €	11 004 €	103 €	103 €
5	Cahagnes	Cahagnes	49 038,00 €	- 16 629 €	- 15 971 €	33 067 €	33 067 €	658 €	658 €
6	Caumont sur Aure (CN2017)	Caumont-l'Eventé	10 141,00 €	10 634 €	11 275 €	21 416 €	51 291 €	641 €	1 136 €
6		La Vacquerie	8 249,30 €	463 €	604 €	8 853 €		141 €	
6		Livry	43 081,00 €	- 22 413 €	- 22 059 €	21 022 €		354 €	
7	Courvaudon	Courvaudon	- €	6 921 €	7 232 €	7 232 €	7 232 €	311 €	311 €
8	Dialan sur chaîne (CN2017)	Jurques	21 081,00 €	- 3 086 €	- 2 727 €	18 354 €	29 134 €	359 €	540 €
8		Le Mesnil-Auzouf	9 470,30 €	1 129 €	1 310 €	10 780 €		181 €	
9	Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon	- €	13 976 €	14 891 €	14 891 €	14 891 €	915 €	915 €
10	Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	- €	7 510 €	8 038 €	8 038 €	8 038 €	528 €	528 €
11	Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	- €	2 307 €	2 325 €	2 325 €	2 325 €	18 €	18 €
12	Les Loges	Les Loges	4 262,30 €	799 €	854 €	5 116 €	5 116 €	55 €	55 €
13	Les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	38 944,00 €	8 621 €	10 089 €	49 033 €	88 076 €	1 468 €	784 €
13		Beauquay	2 751,30 €	1 518 €	1 656 €	4 407 €		138 €	
13		Campandré-Valcongrain	4 768,30 €	- 522 €	- 472 €	4 296 €		50 €	
13		Danvou-la-Ferrière	7 162,30 €	- 1 733 €	- 1 653 €	5 509 €		80 €	
13		Le Plessis-Grimoult	- €	12 483 €	11 271 €	11 271 €		-1 212 €	
13		Ondefontaine	7 744,30 €	824 €	980 €	8 724 €		156 €	
13		Roucamps	4 627,30 €	105 €	209 €	4 836 €		104 €	
14	Longvillers	Longvillers	930,00 €	5 949 €	6 969 €	7 899 €	7 899 €	1 020 €	1 020 €
15	Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	4 260,30 €	2 247 €	2 118 €	6 378 €	6 378 €	-129 €	-129 €
16	Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	2 680,30 €	2 542 €	2 664 €	5 344 €	5 344 €	122 €	122 €
17	Malherbe-sur-Ajon (CN2016)	Banneville-sur-Ajon	- €	8 717 €	8 900 €	8 900 €	14 716 €	183 €	236 €
17		Saint-Agnan-le-Malherbe	- €	5 763 €	5 816 €	5 816 €		53 €	
18	Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	- €	8 693 €	10 363 €	10 363 €	10 363 €	1 670 €	1 670 €
19	Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	2 210,30 €	1 674 €	2 055 €	4 265 €	4 265 €	381 €	381 €
20	Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles	- €	4 380 €	4 559 €	4 559 €	4 559 €	179 €	179 €
21	Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	5 751,30 €	- 1 851 €	- 1 758 €	3 993 €	3 993 €	93 €	93 €
22	Seulline (CN2017)	Coulvain	10 206,00 €	- 1 640 €	- 1 462 €	8 744 €	40 689 €	178 €	774 €
22		La Bigne	6 531,30 €	- 102 €	- 4 €	6 527 €		98 €	
22		Saint-Georges d'Aunay	22 308,00 €	2 612 €	3 110 €	25 418 €		498 €	
23	Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	- €	5 597 €	7 365 €	7 365 €	7 365 €	1 768 €	1 768 €
24	Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur	2 300,30 €	2 709 €	2 786 €	5 086 €	41 537 €	77 €	1 311 €
24		Missy	- €	9 019 €	9 384 €	9 384 €		365 €	
24		Noyers-Bocage	2 156,30 €	16 427 €	16 407 €	18 563 €		-20 €	
24		Tournay-sur-Odon	2 018,30 €	5 597 €	6 486 €	8 504 €		889 €	
25	Val de Drome (CN2017)	Dampierre	4 530,30 €	476 €	535 €	5 065 €	24 527 €	59 €	384 €
25		La Lande-sur-Drôme	556,00 €	517 €	548 €	1 104 €		31 €	
25		Saint-Jean-des-Essartiers	4 338,30 €	2 235 €	2 334 €	6 672 €		99 €	
25		Sept-Vents	9 964,30 €	1 527 €	1 722 €	11 686 €		195 €	
26	Villers-Bocage	Villers-Bocage	- €	43 682 €	46 293 €	46 293 €	46 293 €	2 611 €	2 611 €
27	Villy-Bocage	Villy-Bocage	2 580,30 €	10 724 €	12 806 €	15 386 €	15 386 €	2 082 €	2 082 €
			317 095,00 €	209 764 €	233 002 €	550 097 €	550 097 €	23 238 €	23 238 €

Cout ml	1,01 €

Couts voirie cdc: 550 093,56 €

N°	CN	C	N°CN	Pop°	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	A [illegible]	B charges Supplémentaires DE 2017	C charges supplémentaires annuels en fonction du terrain au 1er janvier 2018	CA Montant à ajouter à contribution de 2018 pour la voirie	[illegible]	[illegible]
1	Amayé-sur-Seulles	Amayé-sur-Seulles	1	333	333	333	11171	0	11171	1 340,00 €	6 422 €	6 516 €	94	94 €	7 858 €
2	Aurseulles (CN2017)	Anctoville	2A	1093	1093	1987	26397	0	54318	- €	24 749 €	25 255 €	506	4 437 €	25 255 €
2		Longraye	2B	246	246		7557	555		880,00 €	5 238 €	5 630 €	[illegible]		6 508 €
2		Saint-Germain-d'Ectot	2C	304	304		4673	1137		2 980,00 €	1 982 €	3 896 €	[illegible]		5 676 €
2		Torteval-Quesnay	2D	344	344		15491	5261		1 640,00 €	7 128 €	9 935 €	[illegible]		11 575 €
3	Bonnemaison	Bonnemaison	3	334	334	334	10794	1571	10794	2 808,00 €	5 764 €	6 941 €	[illegible]	1 177 €	9 749 €
4	Brémoy	Brémoy	4	223	223	223	16873	0	16873	12 813,00 €	- 1 918 €	- 1 807 €	110	111 €	11 084 €
5	Cahagnes	Cahagnes	5	1427	1427	1427	38657	0	38657	49 038,00 €	- 16 629 €	- 15 971 €	658	658 €	33 067 €
6	Caumont sur Aure (CN2017)	Caumont-l'Éventé	6A	1330	1330	2465	12384	0	48324	10 143,00 €	10 654 €	11 275 €	621	1 136 €	21 418 €
6		La Vacquerie	6B	336	336		10922	0		8 249,00 €	462 €	609 €	147		8 853 €
6		Livry	6C	799	799		25018	0		43 083,00 €	- 22 413 €	- 21 859 €	554		21 022 €
7	Cormolain	Cormolain	7	214	214	214	9899	428	9899	- €	6 922 €	7 232 €	[illegible]	311 €	7 232 €
8	Dialan sur Chaîne (CN2017)	Jurques	8A	696	696	1088	21311	75	34191	21 083,00 €	- 3 086 €	- 2 727 €	[illegible]	539 €	18 554 €
8		Le Mesnil-Auzouf	8B	392	392		12880	0		9 470,00 €	1 138 €	1 310 €	172		10 780 €
9	Épinay-sur-Odon	Épinay-sur-Odon	9	684	684	684	15145	1306	15145	- €	13 976 €	14 891 €	[illegible]	915 €	14 891 €
10	Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	10	411	411	411	7040	671	7848	- €	7 518 €	8 038 €	[illegible]	520 €	8 038 €
11	Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	11	69	69	69	3113	-28	3113	- €	2 307 €	2 315 €	[illegible]	38 €	2 315 €
12	Les Loges	Les Loges	12	119	119	119	7561	0	7561	4 263,00 €	799 €	854 €	55	55 €	5 118 €
13	Les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	13A	3108	3108	4616	21644,19	-131	73394,19	38 948,00 €	8 628 €	10 089 €	[illegible]	783 €	49 035 €
13		Bauquay	13B	330	330		1246	0		2 751,00 €	1 517 €	1 856 €	[illegible]		4 607 €
13		Campandré-Valcongrain	13C	339	339		6152	0		4 768,00 €	- 523 €	- 472 €	[illegible]		4 296 €
13		Danvou-la-Ferrière	13D	174	174		7172	0		7 163,00 €	- 1 733 €	- 1 853 €	[illegible]		5 309 €
13		Le Plessis-Grimoult	13E	341	341		14522	-2738		- €	12 484 €	11 271 €	[illegible]		11 271 €
13		Ondefontaine	13F	339	330		9953	0		7 744,00 €	824 €	980 €	[illegible]		8 724 €
13		Roucamps	13H	226	226		4895	0		4 627,00 €	105 €	209 €	[illegible]		4 836 €
14	Longvillers	Longvillers	14	375	375	375	7541	1678	7541	590,00 €	5 948 €	6 969 €	[illegible]	1 020 €	7 808 €
15	Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	15	287	287	287	6862	-459	6862	4 160,00 €	2 247 €	2 118 €	[illegible]	-129 €	6 378 €
16	Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	16	201	201	201	6240	58	6240	2 680,00 €	2 541 €	2 664 €	[illegible]	122 €	5 344 €
17	Malherbe-sur-Ajon (CN2016)	Banneville-sur-Ajon	17A	398	398	513	9028	0	18061	- €	8 717 €	8 908 €	188	236 €	8 908 €
17		Saint-Agnan-le-Malherbe	17B	115	115		9033	0		- €	5 763 €	5 816 €	53		5 816 €
18	Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	18	425	425	425	11341	2939	11341	- €	8 683 €	10 353 €	[illegible]	1 670 €	10 383 €
19	Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	19	280	280	280	4325	572	4325	2 210,00 €	1 674 €	2 055 €	[illegible]	381 €	4 265 €
20	Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles	20	185	185	185	5378	306	5378	- €	4 380 €	4 559 €	[illegible]	179 €	4 559 €
21	Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	21	282	282	282	3543	0	3543	5 753,00 €	- 1 853 €	- 1 758 €	94	93 €	3 993 €
22	Seulline (CN2017)	Coulvain	22A	386	386	1328	8878	0	53888	18 295,00 €	- 1 640 €	- 1 442 €	178	774 €	8 744 €
22		La Bigne	22B	213	213		8324	0		6 533,00 €	- 182 €	- 4 €	178		6 527 €
22		Saint-Georges-d'Aunay	22C	729	729		37588	321		22 388,00 €	2 663 €	3 118 €	[illegible]		26 318 €
23	Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	23	538	538	538	7716	3211	7716	- €	5 587 €	7 365 €	[illegible]	1 789 €	7 365 €
24	Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur	24A	270	270	2322	4249	-94	32098	2 380,00 €	2 789 €	2 786 €	77	1 311 €	5 088 €
24		Missy	24B	534	534		7848	240		- €	9 037 €	9 389 €	[illegible]		9 384 €
24		Noyers-Bocage	24C	1143	1143		12871	-1082		2 159,00 €	16 427 €	16 037 €	[illegible]		18 563 €
24		Tournay-sur-Odon	24D	375	375		8719	1458		2 018,00 €	5 597 €	6 488 €	[illegible]		8 504 €
25	Val de Drôme (CN2017)	Dampierre	25A	129	129	834	7294	0	38555	4 530,00 €	476 €	535 €	59	368 €	5 065 €
25		La Lande-sur-Drôme	25B	68	68		717	0		550,00 €	530 €	548 €	55		1 104 €
25		Saint-Jean-des-Essartiers	25C	214	214		8598	0		4 338,00 €	2 236 €	2 334 €	39		6 672 €
25		Sept-Vents	25D	423	423		14804	0		9 964,00 €	1 527 €	1 722 €	135		11 686 €
26	Villers-Bocage	Villers-Bocage	26	3173	3173	3173	23135,7	2275,7	23135,7	- €	43 681 €	46 293 €	[illegible]	2 611 €	46 293 €
27	Villy-Bocage	Villy-Bocage	27	809	809	809	12933	3384	12993	3 587,00 €	18 724 €	12 806 €	[illegible]	2 082 €	15 388 €
				2018		25216	596687	23818	549644,89	317 083,00 €	209 759 €	212 998 €	23238 €	23 238 €	550 897 €

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-36 : FIN : BENT. ASSUJETISSEMENT TVA À 100%

Vu la délibération n° 20171108-25 pour le passage en locatif à 100 %
Pour rappel, la proportion était ainsi avant l'évolution du projet :

- 6% FCTVA = PBI
- 94% en location d'entreprise

Principe d'assujetissement en intégralité des travaux du BENT à compter du 1er janvier 2018

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** le principe d'assujetissement en intégralité des travaux du BENT à compter du 1er janvier 2018
- **D'AUTORISER** le président à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 57

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL, Christine SALMON,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-37 : FIN : ATTRIBUTION DE COMPENSATION GÉNÉRALE 2018

Monsieur le président expose les attributions de compensation pour les compétences suivantes :

- Données ADS et documents d'urbanisme
- Voirie
- Cadre de vie : régularisation associations

La CLECT s'est réunie le mercredi 21 février 2018, celle-ci a approuvé le rapport présenté.
Le rapport proposé à la CLECT a été transmis aux conseillers communautaires lors de l'envoi du rapport de présentation

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** sur le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.
  - **DE NOTIFIER** aux communes membres le montant des attributions de compensation

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Mercredi 21 février 2018

CONTEXTE

- Le montant de l'AC fixé initialement entre un EPCI et ses communes membres peut à tout moment faire l'objet d'une révision.Le V de l'article 1609 noniesC du CGI prévoit quatre types de procédures de révision de l'AC:

- **la révision libre qui nécessite un accord entre l'EPCI et ses communes membres;**

- la révision liée à tout transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres;

- la révision unilatérale du montant de l'AC opérée sans accord entre l'EPCI et ses communes membres;

- la révision individualisée qui nécessite un accord entre l'EPCI et une majorité qualifiée de ses communes membres.

CONTEXTE

La révision libre qui nécessite un accord entre l'EPCI et ses communes membres;

Pour pouvoir être mise en œuvre, la révision libre du montant de l'AC suppose la réunion de trois conditions cumulatives:

- une délibération à la majorité des deux-tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC;
- que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC;
- que cette délibération tienne compte de l'évaluation expresse élaborée par la CLECT dans son rapport.

Détail des attributions de compensation 2018

Attribution de compensation 2018

=

Attribution 2017

-

Services commun ADS 2017

+

Service commun ADS 2018

-

Documents Urbanisme 2017

+

Documents Urbanisme 2018

-

Régularisation des Charges de voirie 2017

+

Régularisation des Charges de voirie 2018

+

Intégration des nouvelles voies 2018

+

Régularisation associations

- Toutes les communes vont être consultées pour approuver ce rapport de CLECT

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017

Pour mémoire, les attributions de compensations 2017 sont reprises dans la tableau suivant

		AC 2017 (AC après transfert - ADS 2016 + ADS 2017 ajouter 2017 - Document urbanisme 2016 - Document urbanisme 2017)	
Amayé-sur-Seulles	Amayé-sur-Seulles	-10 068,46 €	**-10 068,46 €**
Aurseulles (CN2017)	Anctoville	-22 674,72 €	**-47 336,19 €**
	Longraye	-8 800,47 €	
	Saint-Germain-d'Ectot	-10 011,78 €	
	Torteval-Quesnay	-5 849,21 €	
Bonnemaison	Bonnemaison	-12 184,63 €	**-12 184,63 €**
Brémoy	Brémoy	-13 048,55 €	**-13 048,55 €**
Cahagnes	Cahagnes	-17 051,09 €	**-17 051,09 €**
Caumont sur Aure (CN2017)	Caumont-l'Eventé	45 003,93 €	**56 552,06 €**
	La Vacquerie	-12 494,64 €	
	Livry	24 042,76 €	
Courvaudon	Courvaudon	-9 177,09 €	**-9 177,09 €**
Dialan sur Chaîne (CN2017)	Jurques	7 088,90 €	**-5 251,45 €**
	Le Mesnil-Auzouf	-12 340,35 €	
Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon	-21 133,95 €	**-21 133,95 €**
Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	-7 874,04 €	**-7 874,04 €**
Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	-2 805,01 €	**-2 805,01 €**
Les Loges	Les Loges	-4 092,09 €	**-4 092,09 €**
Les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	167 464,15 €	**222 076,62 €**
	Beauquay	-7 145,94 €	
	Campandré-Valcongrain	-5 398,95 €	
	Danvou-la-Ferrière	-6 863,06 €	
	Le Plessis-Grimoult	90 273,94 €	
	Ondefontaine	-8 373,16 €	
	Roucamps	-7 880,35 €	

		AC 2017 (AC après transfert - ADS 2016 + ADS 2017 ajouter 2017 - Document urbanisme 2016 - Document urbanisme 2017)	
Longvillers	Longvillers	2 944,05 €	**2 944,05 €**
Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	-6 334,74 €	**-6 334,74 €**
Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	-6 735,68 €	**-6 735,68 €**
Malherbe-sur-Ajon (CN2016)	Banneville-sur-Ajon	-15 045,55 €	**-21 573,57 €**
	Saint-Agnan-le-Malherbe	-6 528,01 €	
Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	-6 603,92 €	**-6 603,92 €**
Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	10 874,93 €	**10 874,93 €**
Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles	-2 390,66 €	**-2 390,66 €**
Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	-3 492,85 €	**-3 492,85 €**
Seulline (CN2017)	Coulvain	462,89 €	**-16 154,84 €**
	La Bigne	-2 034,71 €	
	Saint-Georges d Aunay	-14 583,01 €	
Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	-595,37 €	**-595,37 €**
Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur	-7 327,41 €	**-44 083,90 €**
	Missy	-4 052,92 €	
	Noyers-Bocage	-17 531,34 €	
	Tournay-sur-Odon	-15 172,24 €	
Val de Drôme (CN2017)	Dampierre	-5 238,60 €	**-24 217,39 €**
	La Lande-sur-Drôme	564,46 €	
	Saint-Jean-des-Essartiers	-8 684,14 €	
	Sept-Vents	-10 859,11 €	
Villers-Bocage	Villers-Bocage	1 006 927,57 €	**1 006 927,57 €**
Villy-Bocage	Villy-Bocage	-23 356,43 €	**-23 356,43 €**
TOTAL		**993 813,33 €**	**993 813,33 €**

ATTRIBUTION DE COMPENSATION ADS

Chaque année le nombre de communes adhérentes au service diffère, ce qui fait varier le cout du service à repartir entre chaque commune adhérente au service selon la population ;

Il faut donc chaque année défalquer des AC du service commun n-1 et ajouter le service commun de l'année n

Quand le PLUI sera acté, toutes les communes adhéreront d'office au service et l'attribution sera fixe pour toutes les communes et figée dans le temps.

PBI	2018 à 29 communes HIST	2018			
110 067 €	Charges tota es du service instructeur (focntionnement)	Retour de l'ADS aux communes	Population municipale (2016)	AC charges annuelles	Cout /hab
4 500 €	Avances du budget général	**PBI**	**20 266**	**PBI**	**5,43 €**
		Aunay sur Odon	3308	17 966,13 €	
		Beauquay	300	1 629,33 €	
		Caumont l'Eventé	1390	7 549,25 €	
		Livry	769	4 176,53 €	
		Cahagnes	1427	7 750,20 €	
		Coulvain	386	2 096,41 €	
		Jurques	696	3 780,06 €	
		La Bigne	213	1 156,83 €	
		Roucamps	226	1 227,43 €	
		St Georges d'Aunay	729	3 959,28 €	
		St Jean des Essartiers	214	1 162,26 €	
		Banneville-sur-Ajon	398	2 161,58 €	
		Maisoncelles-Pelvey	267	1 450,11 €	
		Missy	534	2 900,22 €	
		Noyers-Bocage	1143	6 207,77 €	
		Parfouru-sur-Odon	200	1 086,22 €	
		Saint-Germain-d'Ectot	304	1 651,06 €	
		Tourray-sur-Odon	375	2 036,67 €	
		Villers-Bocage	3173	17 232,93 €	
		Amayé-sur-Seulles	203	1 102,52 €	
		Anctoville	1093	5 936,21 €	
		Bonnemaison	394	2 139,86 €	
		Courvaudon	214	1 162,26 €	
		Épinay-sur-Odon	664	3 606,26 €	
		Landes-sur-Ajon	411	2 232,19 €	
		Le Locheur	270	1 466,40 €	
		Longraye	246	1 336,05 €	
		Longvillers	375	2 036,67 €	
		Torteval-Quesnay	344	1 868,30 €	**110 067,00 €**

Retour de l'ADS aux communes	AC 2017	AC 2018		Régularisation 2017	AC 2018
PBI	2 017	**2 018**	Ecart		
Aunay sur	15 678,15 €	17 966,13 €	2 287,98 €	-1 337,26 €	950,72 €
Beauquay	1 421,84 €	1 629,33 €	207,50 €	-121,28 €	86,22 €
Caumont	6 587,86 €	7 549,25 €	961,39 €	-561,91 €	399,49 €
Livry	3 644,65 €	4 176,53 €	531,88 €	-310,87 €	221,01 €
Cahagnes	6 763,22 €	7 750,20 €	986,99 €	-576,87 €	410,12 €
Coulvain	1 829,43 €	2 096,41 €	266,98 €	-156,04 €	110,94 €
Jurques	3 298,67 €	3 780,06 €	481,39 €	-281,36 €	200,03 €
La Bigne	1 009,51 €	1 156,83 €	147,32 €	-86,11 €	61,22 €
Roucamps	1 071,12 €	1 227,43 €	156,31 €	-91,36 €	64,95 €
St George	3 455,07 €	3 959,28 €	504,21 €	-294,70 €	209,52 €
St Jean de	1 014,25 €	1 162,26 €	148,01 €	-86,51 €	61,50 €
Bannevill	1 886,31 €	2 161,58 €	275,28 €	-160,89 €	114,39 €
Maisonce	1 265,44 €	1 450,11 €	184,67 €	-107,93 €	76,74 €
Missy	2 530,87 €	2 900,22 €	369,34 €	-215,87 €	153,47 €
Noyers-B	5 417,21 €	6 207,77 €	790,56 €	-462,06 €	328,50 €
Parfouru-	947,89 €	1 086,22 €	138,33 €	-80,85 €	57,48 €
Saint-Ger	1 440,80 €	1 651,06 €	210,26 €	-122,89 €	87,37 €
Tournay-s	1 777,30 €	2 036,67 €	259,37 €	-151,59 €	107,78 €
Villers-Bo	15 038,32 €	17 232,93 €	2 194,61 €	-1 282,69 €	911,92 €
Amayé-su	962,11 €	1 102,52 €	140,41 €	-82,06 €	58,34 €
Anctoville	5 180,24 €	5 936,21 €	755,97 €	-441,85 €	314,13 €
Bonnema	1 867,35 €	2 139,86 €	272,51 €	-159,27 €	113,24 €
Courvaud	1 014,25 €	1 162,26 €	148,01 €	-86,51 €	61,50 €
Épinay-su	3 147,00 €	3 606,26 €	459,26 €	-268,42 €	190,83 €
Landes-su	1 947,92 €	2 232,19 €	284,27 €	-166,15 €	118,12 €
Le Locheu	1 279,66 €	1 466,40 €	186,75 €	-109,15 €	77,60 €
Longraye	1 165,91 €	1 336,05 €	170,15 €	-99,45 €	70,70 €
Longviller	1 777,30 €	2 036,67 €	259,37 €	-151,59 €	107,78 €
Torteval-(	1 630,38 €	1 868,30 €	237,93 €	-139,06 €	98,87 €
	96 050,00 €	**110 067,00 €**	**14 017,00 €**	-8 192,54 €	5 824,46 €
					5 824,46 €

avant 2016	au 1er janvier 2016	au 1er janvier 2017	AC ADS 2017	COUT SUPPLEMENTAIRE POUR ADS 2018
Amayé-sur-Seulles	Amayé-sur-Seulles	Amayé-sur-Seulles	962,11 €	58,34 €
Anctoville	Anctoville	Aurseulles (CN2017)	5 180,24 €	314,13 €
Longraye	Longraye	Aurseulles (CN2017)	1 165,91 €	70,70 €
Saint-Germain-d'Ectot	Saint-Germain-d'Ectot	Aurseulles (CN2017)	1 440,80 €	87,37 €
Torteval-Quesnay	Torteval-Quesnay	Aurseulles (CN2017)	1 630,38 €	98,87 €
Bonnemaison	Bonnemaison	Bonnemaison	1 867,35 €	113,24 €
Brémoy	Brémoy	Brémoy		- €
Cahagnes	Cahagnes	Cahagnes	6 763,22 €	410,12 €
Caumont-l'Eventé	Caumont-l'Eventé	Caumont sur Aure (CN2017)	6 587,86 €	399,49 €
La Vacquerie	La Vacquerie	Caumont sur Aure (CN2017)		- €
Livry	Livry	Caumont sur Aure (CN2017)	3 644,65 €	221,01 €
Courvaudon	Courvaudon	Courvaudon	1 014,25 €	61,50 €
Jurques	Jurques	Dialan sur Chaîne (CN2017)	3 298,67 €	200,03 €
Le Mesnil-Auzouf	Le Mesnil-Auzouf	Dialan sur Chaîne (CN2017)		- €
Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon	3 147,00 €	190,83 €
Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	1 947,92 €	118,12 €
Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain		- €
Les Loges	Les Loges	Les Loges		- €
Aunay-sur-Odon	Aunay-sur-Odon	Les Monts d'Aunay (CN2017	15 678,15 €	950,72 €
Beauquay	Beauquay	Les Monts d'Aunay (CN2017	1 421,84 €	86,22 €
Campandré-Valcongrain	Campandré-Valcongrain	Les Monts d'Aunay (CN2017)		- €
Danvou-la-Ferrière	Danvou-la-Ferrière	Les Monts d'Aunay (CN2017)		- €
Le Plessis-Grimoult	Le Plessis-Grimoult	Les Monts d'Aunay (CN2017)		- €
Ondefontaine	Ondefontaine	Les Monts d'Aunay (CN2017)		- €
Roucamps	Roucamps	Les Monts d'Aunay (CN2017	1 071,12 €	64,95 €

avant 2016	au 1er janvier 2016	au 1er janvier 2017	AC ADS 2017	COUT SUPPLEMENTAIRE POUR ADS 2018
Longvillers	Longvillers	Longvillers	1 777,30 €	107,78 €
Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	1 265,44 €	76,74 €
Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon		- €
Banneville-sur-Ajon	Malherbe-sur-Ajon (CN2016	Malherbe-sur-Ajon (CN2016	1 886,31 €	114,39 €
Saint-Agnan-le-Malherbe	Malherbe-sur-Ajon (CN2016	Malherbe-sur-Ajon (CN2016)		- €
Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin		- €
Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	947,89 €	57,48 €
Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles		- €
Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne		- €
Coulvain	Seulline (CN2016)	Seulline (CN2017)	1 829,43 €	110,94 €
La Bigne	La Bigne	Seulline (CN2017)	1 009,51 €	61,22 €
Saint-Georges d'Aunay	Seulline (CN2016)	Seulline (CN2017)	3 455,07 €	209,52 €
Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	Tracy-Bocage		- €
Le Locheur	Le Locheur	Val d'Arry (CN2017)	1 279,66 €	77,60 €
Missy	Noyers-Missy (CN2016)	Val d'Arry (CN2017)	2 530,87 €	153,47 €
Noyers-Bocage	Noyers-Missy (CN2016)	Val d'Arry (CN2017)	5 417,21 €	328,50 €
Tournay-sur-Odon	Tournay-sur-Odon	Val d'Arry (CN2017)	1 777,30 €	107,78 €
Dampierre	Dampierre	Val de Drome (CN2017)		- €
La Lande-sur-Drôme	La Lande-sur-Drôme	Val de Drome (CN2017)		- €
Saint-Jean-des-Essartiers	Saint-Jean-des-Essartiers	Val de Drome (CN2017)	1 014,25 €	61,50 €
Sept-Vents	Sept-Vents	Val de Drome (CN2017)		- €
Villers-Bocage	Villers-Bocage	Villers-Bocage	15 038,32 €	911,92 €
Villy-Bocage	Villy-Bocage	Villy-Bocage		- €
		TOTAL	**96 050,00 €**	**5 824,48 €**

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION MACRONISATION

La loi Macron a permis de faire des modifications de PLU pour être en conformité et autoriser les extensions.

Plutôt que de faire appel à un cabinet extérieur, certaines communes ont fait le choix de faire appel au pôle urbanisme.

Le coût était pris sur les AC 2017 , il est donc nécessaire d'annuler cette charge qui ne doit être comptée que sur une seule année.

		Modifications Documents d'urbanisme (MACRONISATION) (en plus ou moins par rapport à 2017)
Amayé-sur-Seulles	Amayé-sur-Seulles	0,00 €
Aurseulles (CN2017)	Anctoville	0,00 €
	Longraye	0,00 €
	Saint-Germain-d'Ectot	-2 148,00 €
	Torteval-Quesnay	0,00 €
Bonnemaison	Bonnemaison	0,00 €
Brémoy	Brémoy	0,00 €
Cahagnes	Cahagnes	0,00 €
Caumont sur Aure (CN2017)	Caumont-l'Eventé	-2 148,00 €
	La Vacquerie	0,00 €
	Livry	-2 148,00 €
Courvaudon	Courvaudon	0,00 €
Dialan sur Chaîne (CN2017)	Jurques	0,00 €
	Le Mesnil-Auzouf	0,00 €
Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon	0,00 €
Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	0,00 €
Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	0,00 €
Les Loges	Les Loges	0,00 €
Les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	-2 148,00 €
	Beauquay	0,00 €
	Campandré-Valcongrain	0,00 €
	Danvou-la-Ferrière	0,00 €
	Le Plessis-Grimoult	0,00 €
	Ondefontaine	0,00 €
	Roucamps	0,00 €

		Modifications Documents d'urbanisme (MACRONISATION) (en plus ou moins par rapport à 2017)
Longvillers	Longvillers	0,00 €
Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	0,00 €
Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	0,00 €
Malherbe-sur-Ajon (CN2016)	Banneville-sur-Ajon	-2 148,00 €
	Saint-Agnan-le-Malherbe	0,00 €
Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	0,00 €
Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	0,00 €
Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles	0,00 €
Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	0,00 €
Seulline (CN2017)	Coulvain	0,00 €
	La Bigne	0,00 €
	Saint-Georges d'Aunay	0,00 €
Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	0,00 €
Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur	0,00 €
	Missy	0,00 €
	Noyers-Bocage	-2 598,00 €
	Tournay-sur-Odon	0,00 €
Val de Drôme (CN2017)	Dampierre	0,00 €
	La Lande-sur-Drôme	0,00 €
	Saint-Jean-des-Essartiers	0,00 €
	Sept-Vents	0,00 €
Villers-Bocage	Villers-Bocage	-2 148,00 €
Villy-Bocage	Villy-Bocage	0,00 €
TOTAL		-15 486,00 €

Attention une réduction de 450 € est octroyée à Val d'arry car le travail n'a pas été le même que pour les autres communes.

Il faudra donc ajouter cette somme en 2019 à la commune pour que le coût soit neutre pour la cdc

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DOCUMENTS URBANISME

Les communes ont créé ou révisé leur document d'urbanisme; La communauté de communes compétente en matière d'élaboration des PLUI n'était pas dans l'obligation de continuer les documents d'urbanisme en cours et inachevés.

La communauté de communes a toutefois décidé de continuer les documents en cours d'élaboration sous réserve du reversement des coûts par les communes concernées en faisant jouer les AC sur des charges revues tous les ans en fonction des charges réelles de l'opération . Ces charges n'apparaitront plus après 2019 .

Pour mémoire, cette somme est quelques fois étalée sur plusieurs années.

Documents d urbanisme d'Aunay Caumont Intercom

Carte communale de la Bigne :

Carte Communale de la Bigne						
Rubrique	Global	Commune	Cdc	AC 2015	AC 2016	AC 2017
Etude	7 176,00 €	5 376,00 €	1 800,00 €			
avis			1 096,28 €			
Enquête			1 728,50 €			
Repro						
Annonce appro			136,12 €			
Annonce enquête						
Total	**7 176,00 €**	**5 376,00 €**	**4 760,90 €**	**1 865,00 €**	**1 865,00 €**	**1 030,90 €**

La bigne (Seulline) : 1030,90 € à ne plus prélever en 2018

Documents d urbanisme de Villers Bocage Intercom

		AC 2017	2018	2019
Plu Noyers-Bocage - modification 2016				
Total attestation contradictoire 2016		**1231,97**		
Plu Maisoncelles-Pelvey - finalisation PLU				
Total attestation contradictoire 2016		**3483,91**		
Plu Torteval-Quesnay - fonalisation PLU				
Total attestation contradictoire 2016	**7657,91**	**3828,96**	**3828,96**	

Noyers Bocage (Val D arry) : 1231,97 € à ne plus prélever en 2018
Maisoncelles Pelvey : 3483,91 € à ne plus prélever en 2018
Torteval quesnay : pas de changement sur AC 2018

Documents d urbanisme de Villers Bocage Intercom

PLU MISSY						
Rubrique	Global	Commune	Cdc	AC 2017	2018	2019
Etude	23 490,00 €	7 047,00 €	16 443,00 €			
Repro arrêt	1 800,00 €		1 200,00 €			
Enquête	3 000,00 €		3 000,00 €			
Repro appro	1 800,00 €		1 500,00 €			
Annonce	1 800,00 €		2 028,40 €			
Annonce	180,00 €		180,00 €			
Total	32 070,00 €	7 047,00 €	24 351,40 €	8 341,00 €	8341,0	7669,4
		BP 2017	25 023,00 €	Variation AC	0,0	-671,60 €

Pas de changement sur AC 2018

PLU VILLY						
Rubrique	Global	Commune	Cdc	AC 2017	2018	2019
Etude	23 214,36 €	14 504,76 €	8 709,60 €			
Repro arrêt	1 800,00 €		1 800,00 €			
Equête	3 000,00 €		3 000,00 €			
Repro	1 800,00 €		1 800,00 €			
Annonce appro	180,00 €		180,00 €			
Annonce enquête	1 800,00 €		1 800,00 €			
Total	31 794,36 €	14 504,76 €	17 289,60 €	5 763,20 €	5763,2	5763,2

Pas de changement sur AC 2018

PLU TOURNAY SUR ODON						
Rubrique	Global	Commune	Cdc	AC 2017	2018	2019
Etude	23 640,00 €	16 548,00 €	7 092,00 €			
Enquête	2 640,00 €		2 640,00 €			
Repro	1 800,00 €		1 800,00 €			
Annonce	180,00 €		180,00 €			
Total	**28 260,00 €**	**16 548,00 €**	**11 712,00 €**	**3 904,00 €**	**3 904,00 €**	**3 904,00 €**

REVISION DU COUT GLOBAL DE LA REVISION DU PLU DE TOURNAY SUR ODON:

PLU TOURNAY SUR ODON						
Rubrique	Global	Commune	Cdc	AC 2017	2018	2019
Etude	23 640,00 €	16 548,00 €	7 092,00 €			
Enquête			2 653,00 €			
Repro			2 876,37 €			
Annonce	150,00 €		131,54 €			
Total	**23 790,00 €**	**16 548,00 €**	**12 752,91 €**	**3 904,00 €**	4424,5	4424,5
		BP 2017	11 712,00 €	**Variation AC**	**520,5**	

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VOIRIE 2018: RÉVISION DES AC INITIALES APPLIQUÉES EN 2017

La révision des métrés faits sur terrain (initialement données communales) implique un changement du transfert de charge initial .

Pour mémoire, le transfert de charge est calculé sur un coût de 1,01€/ML réparti à 50% par rapport à la population et 50% par rapport au linéaire.

Annexe 1

N°	CN	C				Couts voirie cdc 550 093,36 € A	Voirie 50% 275 047 €		Population 50% 275 047 €		Cout de transfert à 50% pop50% (B)		différence entre AC HISTORIQUE (déjà prelevées) et celles à prelever en plus (B-A) avec retraits corrigés C	
1	Amayé-sur-Seulles	Amayé-sur-Seulles	11171	0	11171	1 348,00 €	3 841,35 €	3 841,35 €	2 214,25 €	2 214 €	7 855,60 €	7 855,60 €	6 515,60 €	6 515,60 €
2	Aurseulles (CN2017)	Anctoville	20897	0	34130	- €	12 328,49 €	27 328,59 €	13 923,89 €	21 678,45 €	25 252,52 €	49 833,04 €	25 252,52 €	43 508,04 €
2		Longraye	7557	535		888,00 €	3 834,29 €		2 061,28 €		6 459,56 €		5 625,58 €	
2		Saint-Germain-d'Ectot	4673	1137		2 988,00 €	2 358,87 €		3 315,92 €		5 675,78 €		2 665,78 €	
2		Torteval-Quesnay	15491	5261		1 648,00 €	7 822,90 €		3 752,22 €		11 575,18 €		9 935,18 €	
3	Bonnemaison	Bonnemaison	10794	1971	10794	2 808,00 €	5 458,97 €	5 458,97 €	4 297,60 €	4 297,60 €	9 748,57 €	9 748,57 €	6 940,57 €	6 940,57 €
4	Brémoy	Brémoy	16873	0	16873	12 838,00 €	8 571,37 €	8 571,37 €	2 432,40 €	2 432,40 €	11 003,77 €	11 003,77 €	- 1 837,23 €	- 1 837,23 €
5	Cahagnes	Cahagnes	34857	0	34857	40 028,00 €	17 504,79 €	17 504,79 €	15 505,18 €	15 505,18 €	33 006,97 €	33 006,97 €	- 15 971,03 €	- 15 971,03 €
6	Caumont sur Aure (CN2017)	Caumont-l'Éventé	12384	0	48324	10 148,00 €	6 253,92 €	24 403,82 €	15 181,60 €	26 887,10 €	21 435,52 €	51 290,92 €	11 274,52 €	10 180,88 €
6		La Vacquerie	10922	0		8 240,00 €	5 515,61 €		3 337,73 €		8 853,34 €		604,34 €	
6		Livry	25033	0		45 088,00 €	12 634,26 €		8 387,96 €		21 022,05 €		- 22 058,85 €	
7	Courvaudon	Courvaudon	9899	420	9093	- €	4 898,00 €	4 893,00 €	2 334,23 €	2 334,23 €	7 232,23 €	7 232,23 €	7 232,23 €	7 232,23 €
8	Dialan sur chaîne (CN2017)	Jurques	21551	75	34391	21 888,00 €	10 762,08 €	17 286,46 €	7 591,72 €	11 867,50 €	18 353,76 €	29 133,95 €	- 2 727,24 €	- 1 417,05 €
8		Le Mesnil-Auzouf	12889	0		9 473,00 €	6 534,40 €		4 275,75 €		10 783,15 €		1 333,19 €	
9	Épinay-sur-Odon	Épinay-sur-Odon	15345	1208	15345	- €	7 646,23 €	7 645,23 €	7 242,66 €	7 242,66 €	14 893,89 €	14 893,89 €	14 893,89 €	14 893,89 €
10	Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	7040	671	7043	- €	3 555,28 €	3 555,28 €	4 483,00 €	4 483,00 €	8 038,29 €	8 038,22 €	8 038,22 €	8 038,29 €
11	Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	3113	-28	3113	- €	1 572,07 €	1 572,07 €	752,85 €	752,85 €	2 324,08 €	2 324,69 €	2 324,69 €	2 324,69 €
12	Les Loges	Les Loges	7561	0	7561	4 298,00 €	3 818,31 €	3 818,31 €	1 298,81 €	1 298,81 €	5 116,33 €	5 116,33 €	854,31 €	854,31 €
13	Les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	25844,29	-133	70394,39	28 344,00 €	12 958,82 €	35 544,82 €	36 892,42 €	32 531,12 €	40 831,74 €	68 075,14 €	30 085,74 €	22 079,14 €
13		Bauquay	2248	0		2 754,00 €	1 134,23 €		3 272,29 €		4 406,52 €		1 650,52 €	
13		Campandré-Valcongrain	6152	0		4 764,00 €	3 106,70 €		1 188,93 €		4 295,65 €		- 472,35 €	
13		Danvou-la-Ferrière	7172	0		7 164,00 €	3 621,80 €		1 887,32 €		5 508,88 €		- 1 655,12 €	
13		Le Plessis-Grimoult	14522	-2730		- €	7 335,61 €		3 937,65 €		11 271,28 €		11 271,28 €	
13		Ondefontaine	9953	0		7 744,00 €	5 025,27 €		3 697,88 €		8 722,95 €		978,95 €	
13		Roucamps	4685	0		4 621,00 €	2 330,98 €		2 485,12 €		4 816,33 €		205,33 €	
14	Longvillers	Longvillers	7541	1676	7541	334,00 €	3 808,21 €	3 808,21 €	4 093,36 €	4 093,36 €	7 898,56 €	7 898,58 €	6 908,58 €	6 908,56 €
15	Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	6882	-493	6862	4 294,00 €	3 465,31 €	3 465,31 €	2 912,34 €	2 912,34 €	6 377,65 €	6 377,65 €	2 117,65 €	2 117,65 €
16	Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	6240	58	6240	2 084,00 €	3 151,20 €	3 151,20 €	2 192,43 €	2 192,43 €	5 343,63 €	5 343,63 €	2 903,63 €	2 903,63 €
17	Malherbe-sur-Ajon (CN2016)	Banneville-sur-Ajon	5026	0	10861	- €	4 559,14 €	9 120,81 €	4 941,29 €	5 535,61 €	8 900,37 €	14 716,42 €	8 908,37 €	14 716,42 €
17		Saint-Agnan-le-Malherbe	5833	0		- €	4 561,67 €		1 294,98 €		5 036,84 €		5 836,84 €	
18	Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	11341	2515	11341	- €	5 727,23 €	5 727,21 €	4 635,74 €	4 635,74 €	10 362,95 €	10 362,95 €	10 362,95 €	10 362,95 €
19	Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	4125	572	4125	2 208,00 €	2 083,13 €	2 083,13 €	2 181,53 €	2 181,53 €	4 264,65 €	4 264,65 €	2 054,65 €	2 054,65 €
20	Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles	5378	288	5378	- €	2 715,89 €	2 715,89 €	1 843,39 €	1 843,39 €	4 559,28 €	4 559,28 €	4 559,28 €	4 559,28 €
21	Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	3543	0	3543	5 751,00 €	1 789,22 €	1 789,22 €	2 203,34 €	2 203,34 €	3 992,56 €	3 992,56 €	- 1 758,44 €	- 1 758,44 €
22	Seulline (CN2017)	Coulvain	8973	0	51088	18 206,00 €	4 535,89 €	26 335,44 €	4 218,34 €	14 485,33 €	8 744,23 €	40 088,77 €	- 1 461,77 €	1 643,77 €
22		La Bigne	8324	0		6 531,00 €	4 209,82 €		2 323,32 €		6 526,94 €		- 4,06 €	
22		Saint-Georges-d'Aunay	34580	121		22 306,00 €	17 465,93 €		7 951,68 €		25 417,58 €		3 109,58 €	
23	Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	7716	3231	7719	- €	3 896,58 €	3 896,58 €	3 468,62 €	3 468,62 €	7 365,20 €	7 365,20 €	7 365,20 €	7 365,20 €
24	Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur	4249	-64	32080	2 306,00 €	2 141,33 €	16 208,49 €	2 945,89 €	23 327,51 €	5 086,26 €	41 537,08 €	2 780,26 €	35 063,08 €
24		Missy	7048	240		- €	3 559,24 €		5 824,67 €		9 383,93 €		9 383,93 €	
24		Noyers-Bocage	12971	-1082		2 158,00 €	6 055,80 €		12 467,42 €		18 563,22 €		16 407,27 €	
24		Tournay-sur-Odon	8789	1438		2 018,00 €	4 435,20 €		4 098,86 €		8 503,55 €		6 485,55 €	
25	Val de Drôme (CN2017)	Dampierre	7244	0	30555	4 595,00 €	3 658,22 €	15 420,26 €	1 407,86 €	9 059,58 €	5 065,80 €	24 507,29 €	535,80 €	5 138,23 €
25		La Lande-sur-Drôme	757	0		358,00 €	382,09 €		741,72 €		1 108,80 €		747,80 €	
25		Saint-Jean-des-Essartiers	8550	0		4 338,00 €	4 337,95 €		2 334,23 €		6 672,18 €		2 334,18 €	
25		Sept-Vents	14004	0		9 568,00 €	7 072,00 €		4 663,00 €		11 685,95 €		1 771,95 €	
26	Villers-Bocage	Villers-Bocage	23135,7	2275,7	23135,7	- €	11 683,53 €	11 683,53 €	34 609,99 €	34 609,90 €	46 293,42 €	46 293,42 €	46 293,42 €	46 293,42 €
27	Villy-Bocage	Villy-Bocage	12093	3894	12993	2 580,00 €	6 561,47 €	6 561,47 €	8 824,27 €	8 824,27 €	15 385,73 €	15 385,73 €	12 805,73 €	12 805,73 €
			544647	33850	544648,89	317 895,00 €	275 046,68 €	275 046,68 €	275 046,68 €	275 046,68 €	550 093,36 €	550 093,36 €	232 998,36 €	232 998,36 €

Annexe 2

			A	chiffres arrondis			chiffres arrondis		chiffres arrondis	
N°	CN	C	[illegible]	charges Supplementaires DE 2017	charges supplémentaires revues en fonction du terrain au 1er janvier 2018		[illegible]		[illegible]	
1	Amayé-sur-Seulles	Amayé-sur-Seulles	1 340,00 €	6 422 €	6 516 €		7 856 €	7 856 €	94 €	94 €
2	Aunay-sur-Odon (CN2017)	Anctoville	- €	24 749 €	25 253 €		25 253 €	49 004 €	504 €	4 417 €
2		Longraye	880,00 €	5 236 €	5 620 €		6 500 €		388 €	
2		Saint-Germain-d'Ectot	2 980,00 €	1 982 €	2 696 €		5 676 €		714 €	
2		Tortisval-Dunmay	1 640,00 €	7 120 €	9 935 €		11 575 €		2 835 €	
3	Bonnemaison	Bonnemaison	2 808,00 €	5 764 €	6 941 €		9 749 €	9 749 €	1 177 €	1 177 €
4	Brémoy	Brémoy	12 811,00 €	- 1 910 €	- 1 807 €		11 004 €	11 004 €	103 €	103 €
5	Cahagnes	Cahagnes	49 038,00 €	- 16 629 €	- 15 971 €		33 067 €	33 067 €	658 €	658 €
6	Caumont sur Aure (CN2017)	Caumont-l'Eventé	10 141,00 €	10 634 €	11 275 €		21 416 €	51 291 €	641 €	1 136 €
6		La Vacquerie	8 249,00 €	463 €	604 €		8 853 €		141 €	
6		Livry	43 081,00 €	- 22 413 €	- 22 059 €		21 022 €		354 €	
7	Courvaudon	Courvaudon	- €	6 921 €	7 232 €		7 232 €	7 232 €	311 €	311 €
8	Bladon sur chaîne (CN2017)	Jurques	21 085,00 €	- 3 086 €	- 2 727 €		18 354 €	29 134 €	359 €	540 €
8		Le Mesnil-Auzouf	9 470,00 €	1 329 €	1 310 €		10 780 €		181 €	
9	Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon	- €	13 976 €	14 891 €		14 891 €	14 891 €	915 €	915 €
10	Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	- €	7 510 €	8 038 €		8 038 €	8 038 €	528 €	528 €
11	Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	- €	2 307 €	2 325 €		2 325 €	2 325 €	18 €	18 €
12	Les Loges	Les Loges	4 262,00 €	799 €	854 €		5 116 €	5 116 €	55 €	55 €
13	Les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	38 944,00 €	8 621 €	10 089 €		49 033 €	88 076 €	1 468 €	784 €
13		Beauquay	2 751,00 €	1 518 €	1 656 €		4 407 €		138 €	
13		Campandré-Valcongrain	4 768,00 €	- 522 €	- 472 €		4 296 €		50 €	
13		Danvou-la-Ferrière	7 162,00 €	- 1 733 €	- 1 653 €		5 509 €		80 €	
13		Le Plessis-Grimoult	- €	12 483 €	11 271 €		11 271 €		-1 212 €	
13		Ondefontaine	2 746,00 €	824 €	980 €		9 724 €		156 €	
13		Roucamps	4 627,00 €	105 €	209 €		4 836 €		104 €	
14	Longvillers	Longvillers	930,00 €	5 949 €	6 969 €		7 899 €	7 899 €	3 020 €	3 020 €
15	Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	4 260,00 €	2 247 €	2 118 €		6 378 €	6 378 €	-129 €	-129 €
16	Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	2 680,00 €	2 542 €	2 664 €		5 344 €	5 344 €	122 €	122 €
17	Malherbe-sur-Ajon (CN2018)	Banneville-sur-Ajon	- €	8 717 €	8 900 €		8 900 €	14 716 €	183 €	236 €
17		Saint-Agnan-le-Malherbe	- €	5 763 €	5 816 €		5 816 €		53 €	
18	Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	- €	8 693 €	10 363 €		10 363 €	10 363 €	1 670 €	1 670 €
19	Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	2 230,00 €	3 674 €	4 055 €		4 265 €	4 265 €	381 €	381 €
20	Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles	- €	4 380 €	4 559 €		4 559 €	4 559 €	179 €	179 €
21	Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	5 751,00 €	- 3 851 €	- 1 758 €		3 993 €	3 993 €	93 €	93 €
22	Seulline (CN2017)	Coulvain	10 206,00 €	- 1 640 €	- 1 462 €		8 744 €	40 689 €	178 €	774 €
22		La Bigne	6 531,00 €	- 102 €	- 4 €		6 527 €		98 €	
22		Saint-Georges d'Aunay	22 308,00 €	2 612 €	3 110 €		25 418 €		498 €	
23	Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	- €	5 587 €	7 365 €		7 365 €	7 365 €	1 768 €	1 768 €
24	Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur	2 300,00 €	2 709 €	2 786 €		5 086 €	41 537 €	77 €	1 311 €
24		Missy	- €	9 019 €	9 384 €		9 384 €		365 €	
24		Noyers-Bocage	2 156,00 €	16 427 €	16 407 €		18 563 €		-20 €	
24		Tournay-sur-Odon	2 018,00 €	5 597 €	6 486 €		8 504 €		889 €	
25	Val de Drome (CN2017)	Dampierre	4 530,00 €	476 €	535 €		5 065 €	24 527 €	59 €	384 €
25		La Lande-sur-Drôme	556,00 €	517 €	548 €		1 104 €		31 €	
25		Saint-Jean-des-Essartiers	4 538,00 €	2 255 €	2 334 €		6 672 €		99 €	
25		Sept-Vents	9 994,00 €	1 527 €	1 722 €		11 686 €		195 €	
25	Villers-Bocage	Villers-Bocage	- €	43 682 €	46 293 €		46 293 €	46 293 €	2 611 €	2 611 €
27	Villy-Bocage	Villy-Bocage	2 580,00 €	10 724 €	12 806 €		15 386 €	15 386 €	2 082 €	2 082 €
			317 095,00 €	209 764 €	238 002 €		550 097 €	550 097 €	29 238 €	29 238 €

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VOIRIE 2018: NOUVELLES VOIES A INTÉGRER

Tous les ans les communes peuvent intégrer des nouvelles voies et les transférer à la cdc, c'est notamment le cas des lotissements.

Ces voies ne sont intégrées qu'après l'aval de la commission voirie car elles doivent respecter les engagements de la charte.

Deux voies ont été étudiées cette année.

Annexe 3

N°	CN	C	NOUVELLES VOIES à intégrer en 2018	ML	[illegible]	CHARGES A TRANSFERER
1	Amayé-sur-Seulles	Amayé-sur-Seulles			0,70 €	
2	Aurseulles (CN2017)	Anctoville			0,94 €	
2		Longraye				
2		Saint-Germain-d'Ectot				
2		Torteval-Quesnay				
3	Bonnemaison	Bonnemaison			0,90 €	
4	Brémoy	Brémoy			0,65 €	
5	Cahagnes	Cahagnes			0,95 €	
6	Caumont sur Aure (CN2017)	Caumont-l'Eventé			1,13 €	
6		La Vacquerie				
6		Livry				
7	Courvaudon	Courvaudon			0,75 €	
8	Dialan sur chaîne (CN2017)	Jurques			0,85 €	
8		Le Mesnil-Auzouf				
9	Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon			0,98 €	
10	Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon			1,14 €	
11	Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain			0,75 €	
12	Les Loges	Les Loges			0,68 €	
13	les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	LOT PARC [illegible] [illegible]	529	1,15 €	606 €
13		Bauquay	[illegible]	406		465 €
13		Campandré-Valcongrain				
13		Danvou-la-Ferrière				
13		Le Plessis-Grimoult				
13		Ondefontaine				
13		Roucamps				
14	Longvillers	Longvillers			1,05 €	
15	Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey			0,93 €	
16	Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon			0,86 €	
17	Malherbe-sur-Ajon (CN2016)	Banneville-sur-Ajon			0,81 €	
17		Saint-Agnan-le-Malherbe				
18	Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin			0,91 €	
19	Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon			1,03 €	
20	Saint-Louet-sur-Seulles	Saint-Louet-sur-Seulles			0,85 €	
21	Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne			1,13 €	
22	Seulline (CN2017)	Coulvain			0,83 €	
22		La Bigne				
22		Saint-Georges d'Aunay				
23	Tracy-Bocage	Tracy-Bocage			0,95 €	
24	Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur			1,26 €	
24		Missy				
24		Noyers-Bocage				
24		Tournay-sur-Odon				
25	Val de Drome (CN2017)	Dampierre			0,96 €	
25		La Lande-sur-Drôme				
25		Saint-Jean-des-Essartiers				
25		Sept-Vents				
26	Villers-Bocage	Villers-Bocage			2,00 €	
27	Villy-Bocage	Villy-Bocage			1,18 €	
						1 071,00 €

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR LES ASSOCIATIONS 2017

Lors du transfert initial, la charge de certaines associations a été prélevée à tort, il est donc nécessaire de faire le remboursement pour 2017 et de faire la régularisation de la charge.

Commune	Compétence	Charges transférées ou à transférer	Détails	Evolution	AC 2018	AC 2019
Cahagnes	Sports	12 020,00 €	Charges liées à la jeunesse et non au sports	Annulation + Remboursement	- 24 040,00 €	12 020,00 €
Caumont sur Aure	Sports	100,00 €	Club de tennis asso en sommeil	Annulation + Remboursement	- 200,00 €	100,00 €
Caumont sur Aure	Sports	350,00 €	Gymnastique volontaire de Caumont (non affiliée)	Annulation + Remboursement	- 700,00 €	350,00 €
Caumont sur Aure	Sports	200,00 €	Randonnées caumontaises (non affiliée	Annulation + Remboursement	- 400,00 €	200,00 €
Caumont sur Aure	Sports	170,00 €	Association sportive du collège de caumont - Pas dans le champ de compétence de PBI (Scolaire départementale)	Annulation + Remboursement	- 340,00 €	170,00 €
Seulline	Sports	100,00 €	Elan Judo Club de l'Odon	Charges non appelées à appeler	100,00 €	- €
Seulline	Sports	100,00 €	Shotokan karaté	Charges non appelées à appeler	100,00 €	- €

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2018

Tableau synthèse des attributions de compensation 2018

Annexe 4

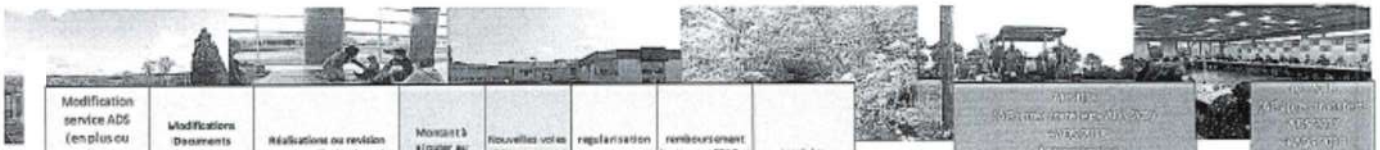

		Modification service ADS (en plus ou moins par rapport à 2017) (en attente du service urbanisme)	Modifications Documents d'urbanisme (MaCRONISATION) (en plus ou moins par rapport à 2017)	Réalisations ou revision Documents d'urbanisme (en plus ou moins par rapport à 2017)	Montant à ajouter au contribution de 2018 pour la voirie	Nouvelles voies à intégrer en 2018 qui restera en 2019	regularisation pour association (en attente villers)	remboursement juste pour 2018 et à ne pas déduire en 2019	total des modifications			
Ansyé-sur-Seulles	Ansyé-sur-Seulles	58,34 €	0,00 €	0,00 €	94 €				152,34 €	-10 221 €	-10 221 €	-10 221,00 €
Aunay-sur-Odon (CN2017)	Anctoville	334,13 €	0,00 €	0,00 €	504 €				838,13 €	-23 493 €	-50 176 €	-50 176,00 €
	Longraye	70,70 €	0,00 €	0,00 €	384 €				454,70 €	-9 255 €		
	Saint-Germain-d'Ectot	87,37 €	-2 148,00 €	0,00 €	714 €				-1 346,63 €	-8 665 €		
	Tournay-sur-Odon	98,87 €	0,00 €	CDM sera supprimé en 2019	2 815 €				2 913,87 €	-8 783 €		
Bonnemaison	Bonnemaison	113,24 €	0,00 €	0,00 €	1 177 €				1 290,24 €	-13 475 €	-13 475 €	-13 475,00 €
Brémoy	Brémoy	- €	0,00 €	0,00 €	103 €				103,00 €	-13 152 €	-13 152 €	-13 152,00 €
Cahagnes	Cahagnes	410,12 €	0,00 €	0,00 €	656 €		-12 020 €	-12 020 €	-22 971,88 €	5 921 €	5 921 €	5 921,00 €
Caumont sur Aure (CN2017)	Caumont-l'Eventé	399,49 €	-2 148,00 €	0,00 €	841 €		-820 €	-820 €	-2 747,51 €	47 751 €	60 732 €	60 732,00 €
	La Vacquerie	- €	0,00 €	0,00 €	141 €				141,00 €	-12 636 €		
	Livry	221,01 €	-2 148,00 €	0,00 €	354 €				-1 572,99 €	25 618 €		
Courvaudon	Courvaudon	61,50 €	0,00 €	0,00 €	311 €				372,50 €	-9 550 €	-9 550 €	-9 550,00 €
Dialan sur Chaine (CN2017)	Jurques	200,03 €	0,00 €	0,00 €	359 €				559,03 €	6 550 €	-5 991 €	-5 991,00 €
	Le Mesnil-Auzouf	- €	0,00 €	0,00 €	181 €				181,00 €	-12 521 €		
Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon	190,83 €	0,00 €	0,00 €	915 €				1 105,83 €	-22 240 €	-22 240 €	-22 240,00 €
Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	118,12 €	0,00 €	0,00 €	528 €				646,12 €	-8 520 €	-8 520 €	-8 520,00 €
Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-au-Grain	- €	0,00 €	0,00 €	18 €				18,00 €	-2 823 €	-2 823 €	-2 823,00 €
Les Loges	Les Loges	- €	0,00 €	0,00 €	55 €				55,00 €	-4 147 €	-4 147 €	-4 147,00 €
Les Monts d'Aunay (CN2017)	Aunay-sur-Odon	950,72 €	-2 148,00 €	0,00 €	1 468 €	606 €			876,72 €	186 587 €	221 268 €	221 268,00 €
	Beaussay	86,22 €	0,00 €	0,00 €	136 €	465 €			689,22 €	-7 835 €		
	Carpandré-Valcongrain	- €	0,00 €	0,00 €	50 €				50,00 €	-5 449 €		
	Danvou-la-Ferrière	- €	0,00 €	0,00 €	80 €				80,00 €	-6 943 €		
	Le Plessis-Grimoult	- €	0,00 €	0,00 €	-1 212 €				-1 212,00 €	91 486 €		
	Ondefontaine	- €	0,00 €	0,00 €	156 €				156,00 €	-8 529 €		
	Roucamps	64,95 €	0,00 €	0,00 €	104 €				168,95 €	-8 049 €		
Longuillers	Longuillers	107,78 €	0,00 €	0,00 €	1 020 €				1 127,78 €	1 816 €	1 816 €	1 816,00 €
Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	75,76 €	0,00 €	-3 484,00 €	-129 €				-3 536,26 €	-2 798 €	-2 798 €	-2 798,00 €
Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	- €	0,00 €	0,00 €	122 €				122,00 €	-6 858 €	-6 858 €	-6 858,00 €
Malherbe-sur-Ajon (CN2018)	Bernesville-sur-Ajon	114,39 €	-2 148,00 €	0,00 €	183 €				-1 850,61 €	-13 185 €	-19 776 €	-19 776,00 €
	Saint-Agnan-le-Malherbe	- €	0,00 €	0,00 €	53 €				53,00 €	-6 581 €		
Monts-en-Bessin	Monts-en-Bessin	- €	0,00 €	0,00 €	1 670 €				1 670,00 €	-8 274 €	-8 274 €	-8 274,00 €
Parfouru-sur-Odon	Parfouru-sur-Odon	57,48 €	0,00 €	0,00 €	381 €				438,48 €	10 436 €	10 436 €	10 436,00 €
Saint-Loup-sur-Seulles	Saint-Loup-sur-Seulles	- €	0,00 €	0,00 €	179 €				179,00 €	-2 570 €	-2 570 €	-2 570,00 €
Saint-Pierre-du-Fresne	Saint-Pierre-du-Fresne	- €	0,00 €	0,00 €	93 €				93,00 €	-3 586 €	-3 586 €	-3 586,00 €
Soultine (CN2017)	Couvain	110,94 €	0,00 €	0,00 €	178 €				288,94 €	174 €	-16 680 €	-16 680,00 €
	La Bigne	61,22 €	0,00 €	-1 031,00 €	98 €				-871,78 €	-1 163 €		
	Saint-Georges d'Aunay	209,52 €	0,00 €	0,00 €	498 €		200 €	200 €	1 107,52 €	-15 691 €		
Tracy-Bocage	Tracy-Bocage	- €	0,00 €	0,00 €	1 768 €				1 768,00 €	-2 363 €	-2 363 €	-2 363,00 €
Val d'Arry (CN2017)	Le Locheur	77,60 €	0,00 €	0,00 €	77 €				154,60 €	-7 482 €	-42 752 €	-42 752,00 €
	Missy	153,47 €	0,00 €	idem sera supprimé en 2020 et regularisation en 2019	365 €				518,47 €	-4 571 €		
	Noyers-Bocage	328,50 €	-2 596,00 €	-1 232,00 €	-20 €				-3 521,50 €	-14 010 €		
	Tournay-sur-Odon	107,78 €	0,00 €	520,00 €	889 €				1 516,78 €	-16 689 €		
Val de Drôme (CN2017)	Dampierre	- €	0,00 €	0,00 €	59 €				59,00 €	-5 298 €	-24 663 €	-24 663,00 €
	La Lande-sur-Drôme	- €	0,00 €	0,00 €	31 €				31,00 €	533 €		
	Saint-Jean-des-Essartiers	61,50 €	0,00 €	0,00 €	99 €				160,50 €	-8 845 €		
	Soye-Vents	- €	0,00 €	0,00 €	195 €				195,00 €	-11 054 €		
Villers-Bocage	Villers-Bocage	911,92 €	-2 148,00 €	0,00 €	2 611 €				1 374,92 €	1 005 553 €	1 005 553 €	1 005 553,00 €
Villy-Bocage	Villy-Bocage	- €	0,00 €	CDM sera supprimé en 2020	2 082 €				2 082,00 €	-25 436 €	-25 436 €	-25 436,00 €
TOTAL		5 824,40 €	-15 496,00 €	-5 227,00 €	23 238 €	1 071 €	-12 640 €	-12 640 €	-15 856,52 €	1 005 673 €	1 005 673 €	1 005 673,00 €

	PBI 2018		
AC versées par les communes	-296 052,60 €	au compte 7321	RF
AC reversées aux communes	1 305 725,45 €	au compte 73921	DF
	1 009 672,85 €		

	PBI 2017		
AC versées par les communes	-305 561,91 €	au compte 7321	RF
AC reversées aux communes	1 299 375,23 €	au compte 73921	DF
	993 813,33 €		

ACI 2016	VBI 2016	TOTAL
- 101 323,00 €	- 28 098,00 €	- 129 421,00 €
291 333,00 €	1 085 406,76 €	1 376 739,76 €
190 010,00 €	1 057 308,76 €	**1 247 318,76 €**

Considérant que le droit commun est applicable, il faut donc demander à l'ensemble des conseils municipaux de se positionner par délibération.

La majorité qualifiée devra être obtenue.

Il est bien entendu que ce sont les communes et les communes nouvelles qui se positionneront et non plus les communes historiques qui n'ont plus d'existence juridique.

PBI notifiera donc ce rapport à l'ensemble des communes.

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 57

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL, Christine SALMON,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-38 : FIN : DEMANDE DE JEAN-MARC BERTHELOT : DEMANDE DE RÉDUCTION DU LOYER

La brasserie de l'Odon n'a pas eu d'éclairage dans le bloc 5 pendant un an. En effet, il y a eu une réfection de la toiture et le plafond a été démoli.
Vu la demande de Monsieur BERTHELOT pour une réduction de loyer du fait de ne pas avoir eu d'électricité pendant 1 an.
Le président propose de rembourser un loyer à Monsieur BERTHELOT – Brasserie de l'Odon

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'AUTORISER** le président à procéder au remboursement d'un mois de loyer.
  - **D'INSCRIRE** au budget principal 2018
  - **D'AUTORISER** le président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 21 février à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 15 février 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 57

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE représenté par Serge SORNIN, son suppléant, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Odile SCELLES a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Marc HEBERT, Jean-Pierre SAVEY a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Norbert LESAGE
Étaient absents excusés : Myriam PICARD, Christophe LE BOULANGER, Christian GABRIEL, Christine SALMON,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jacques LANGOIS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180221-39 : FIN : DÉPENSES INVESTISSEMENTS

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales stipulant :
« …En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.
Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Le président expliquera aux membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de délibérer sur le paiement suivant :

Pour le réaménagement du bureau des services techniques – Pôle Direction :

- **Mobilier :** 1 764,91€ TTC pour Bureau Neveu Concept

Pour l'aménagement des bureaux du Pôle de Villers-Bocage (bureau Assistant Développement Économique – Secrétariat partagé Dév Eco et Population, Tourisme Culture + 5 Chaises de bureaux)

- **Mobilier :** 2 261.08 € TTC pour Bruneau

Considérant que le budget n'est pas encore voté,

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **DE DONNER** son accord sur le paiement des factures mentionnées ci-dessus avant le vote du budget
- **D'AUTORISER** le président à inscrire cette somme au budget principal 2018.
- **D'AUTORISER** le président à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 06/03/2018
Publication le 23/02/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE, Sylvie LENOURRICHEL.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-1 : AG_SYNDICAT MIXTE DE LA SEULLE ET DE SES AFFLUENTS : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Président informe l'assemblée que par délibération du mardi 6 février 2018, le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents a modifié ses statuts.
Les modifications des statuts apportées portent sur les articles 1er « Composition du Syndicat » et 4 « Siège Social ».
Les statuts sont à disposition sur le site internet de Pré-Bocage Intercom accessible avec les codes d'accès habituels.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'ADOPTER** les modifications des statuts présentés et annexés à la présente,
  - **D'AUTORISER** le Président, à engager les démarches adaptées et à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE, Sylvie LENOURRICHEL.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-2 : FIN_BENT : PRÊT

Une demande de prêt a été demandée sur 15 ans à taux fixe et capital constant.
Des frais de dossiers sont à prévoir.
La consultation est en cours pour un montant revu à hauteur de 536 000 €. En effet, ce montant est revu à la baisse car nous sommes en attente de subvention de la Région pour un montant qui sera emprunté si les subventions n'étaient pas obtenues de 388 000 €

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents à cette demande de prêt
  - **D'AUTORISER** le président à procéder au règlement des frais de dossiers

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-3 : FIN_BUDGET DÉCHETS & RECYCLABLES N° 89512_DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget DR

N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement	
Dépenses	**Recettes**
023 : Virement à la section d'investissement + 17 110.00€ 022 : Dépenses Imprévues - 2 000.00€	64198 : Autres remboursements +15 110.00€
Investissement	
Dépenses	**Recettes**
2031 Prog 305 : Frais d'études + 1 488.00€ 2135 Prog 305 : Installations générales +15 622.00€	021 : Virement de la section de fonctionnement + 17 110.00€

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget déchets et recyclables n° 89512

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-4 : FIN_BUDGET : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

- Vu l'article L. 2121-14 du CGCT précisant que le président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil communautaire examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Le président doit se retirer au moment du vote.
- Par conséquent, il est rappelé que Monsieur Gérard LEGUAY, Président de la communauté de communes se retirera pour le vote des comptes administratifs.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE DESIGNER** Monsieur Pierre LEFEVRE, président de séance pour le vote des comptes administratifs

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-5 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET 89501 - SPANC

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Le compte de gestion du **Budget SPANC** est présenté en présence de Monsieur le comptable public de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Helios

014005
TRES. AUNAY-SUR-ODON

II-1
Exercice 2017

89501 - SPANC-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	412 754,13	279 752,51	692 506,64
Titres de recettes émis (b)	298 209,00	131 774,00	429 983,00
Réductions de titres (c)	0,00	7 440,00	7 440,00
Recettes nettes (d = b - c)	298 209,00	124 334,00	422 543,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	412 754,13	279 752,51	692 506,64
Mandats émis (f)	298 366,00	147 232,34	445 598,34
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	298 366,00	147 232,34	445 598,34
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	157,00	22 898,34	23 055,34

014003
TRES. AUNAY-SUR-ODON

Hélios

Etat II-2
Exercice 2017

89501 - SPANC-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
SPANC-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	0,00	0,00	-137,00	6 540,13	6 380,13
Fonctionnement	0,00	0,00	-22 898,34	124 402,51	101 504,17
Sous-Total	0,00	0,00	-23 035,34	131 038,64	107 983,30
TOTAL III	0,00	0,00	-23 035,34	131 038,64	107 983,30
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	-23 035,34	131 038,64	107 983,30

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PRÉFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-6 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET 89504 – BÂT RUE DE VIRE

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le compte de gestion du **Budget Bât Rue de Vire** est présenté en présence de Monsieur le comptable public de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

011002
TRES. AUNAY-SUR-ODON

II-1
Exercice 2017

89504 - BAT R VIRE ACI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 215 605,92	31 868,00	1 247 473,92
Titres de recettes émis (b)	436 017,52	9 298,06	445 315,58
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	436 017,52	9 298,06	445 315,58
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 215 605,92	31 868,00	1 247 473,92
Mandats émis (f)	426 809,91	0,47	426 810,38
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	426 809,91	0,47	426 810,38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	9 207,61	9 297,59	18 505,20
(h - d) Déficit			

89504 - BAT R VIRE ACI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
BAT R VIRE ACI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	0,00	0,00	9 207,61	-117 109,11	-107 901,50
Fonctionnement	0,00	311 773,52	9 707,59	110 631,48	17 355,76
Sous-Total	0,00	311 773,52	18 505,20	202 522,58	-90 745,74
TOTAL II	0,00	311 773,52	18 505,20	202 522,58	-90 745,74
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	311 773,52	18 505,20	202 522,58	-90 745,74

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PREFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-7 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET 89505 – ZA DES NOIRES TERRES

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Le compte de gestion du **Budget ZA des Noires Terres** est présenté en présence de Monsieur le comptable public de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

014003
TRES. AUNAY-SUR-ODON

Hélios

B-1
Exercice 2017

89505 - ZA N TERRES VBI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	685 934,55	852 488,15	1 538 422,70
Titres de recettes émis (b)	588 139,32	601 729,68	1 189 869,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	588 139,32	601 729,68	1 189 869,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	685 934,55	852 488,15	1 538 422,70
Mandats émis (f)	601 729,55	629 317,74	1 231 047,29
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	601 729,55	629 317,74	1 231 047,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	13 590,23	27 588,06	41 178,29

89505 - ZA N TERRES VBI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
ZA N TERRES VBI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	0,00	0,00	-13 590,23	13 590,23	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	-27 588,06	166 551,60	138 963,54
Sous-Total	0,00	0,00	-41 178,29	180 141,83	138 963,54
TOTAL II	0,00	0,00	-41 178,29	180 141,83	138 963,54
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	-41 178,29	180 141,83	138 963,54

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-8 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET 89508 – ZAM DU PLATEAU CLAIREFONTAINE

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Le compte de gestion du **Budget ZAM du plateau Clairefontaine** est présenté en présence de Monsieur le comptable public de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

01-4003
TRES. AUNAY-SUR-ODON

Hélios

B 1
Exercice 2017

89508 - CLAIRFONTAINE VB-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	311 674,66	311 684,66	623 359,32
Titres de recettes émis (b)	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	311 674,66	311 684,66	623 359,32
Mandats émis (f)	0,00	0,27	0,27
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	0,27	0,27
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00		
(h - d) Déficit	0,00	0,27	0,27

89508 - CLAIRFONTAINE VB-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
[illegible]					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
CLAIRFONTAINE VB-CC PRE-BOCAGE					
Investissement					
Fonctionnement	0,00	0,00	-0,27	0,00	-0,27
Sous-Total	0,00	0,00	-0,27	0,00	-0,27
TOTAL II	0,00	0,00	-0,27	0,00	-0,27
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	-0,27	0,00	-0,27

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PREFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-9 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET 89509 – BENT

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Le compte de gestion du **Budget BENT** est présenté en présence de Monsieur le comptable public de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

14003
RES. AUNAY-SUR-ODON

Hel ios

II-1
Exercice 201

89509 - BAT N TERRES VBI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 657 677,59	26 000,00	1 683 677,5
Titres de recettes émis (b)	302,00	0,39	302,3
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,0
Recettes nettes (d = b - c)	302,00	0,39	302,3
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 657 677,59	26 000,00	1 683 677,5
Mandats émis (f)	346 704,92	0,00	346 704,9
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,0
Dépenses nettes (h = f - g)	346 704,92	0,00	346 704,9
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,39	
(h - d) Déficit	346 402,92		346 402,5

89509 - BAT N TERRES VBI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
BAT N TERRES VBI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement	0,00	0,00	-346 402,92	-88 029,40	-434 432,32
Fonctionnement	0,00	0,00	0,39	0,00	0,39
Sous-Total	0,00	0,00	-346 402,53	-88 029,40	-434 431,93
TOTAL II	0,00	0,00	-346 402,53	-88 029,40	-434 431,93
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	-346 402,53	-88 029,40	-434 431,93

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

SOUS PREFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-10 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET 89510 – LOT CLÉMENCEAU

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Le compte de gestion du **Budget Lot. Clémenceau** est présenté en présence de Monsieur le comptable public de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

014003
TRES. AUNAY-SUR-ODON

Hel OS

E-1
Exercice 2017

89510 - CLEMENCEAU VBI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	70 282,00	219 682,00	289 964,00
Titres de recettes émis (b)	51 210,06	51 210,06	102 420,12
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	51 210,06	51 210,06	102 420,12
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	70 282,00	219 682,00	289 964,00
Mandats émis (f)	51 210,06	51 210,11	102 420,17
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	51 210,06	51 210,11	102 420,17
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00		
(h - d) Déficit	0,00	0,05	0,05

89510 - CLEMENCEAU VBI-CC PRE-BOCAGE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
CLEMENCEAU VBI-CC PRE-BOCAGE					
Investissement					
Fonctionnement	0,00	0,00	-0,05	0,00	-0,05
Sous Total	0,00	0,00	-0,05	0,00	-0,05
TOTAL II	0,00	0,00	-0,05	0,00	-0,05
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	-0,05	0,00	-0,05

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

PRÉFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-11 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET 89500 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Le compte de gestion du **Budget Principal** est présenté en présence de Monsieur le comptable public de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon).
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

01-003
TRES. AUNAY-SUR-ODON

Hélios

II-1
Exercice 2017

89500 - CC PRE-BOCAGE INTERCOM

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 841 245,49	8 238 281,21	14 079 526,70
Titres de recettes émis (b)	3 715 000,32	6 671 359,39	10 386 359,71
Réductions de titres (c)	21 854,00	11 642,13	33 496,13
Recettes nettes (d = b - c)	3 693 146,32	6 659 717,26	10 352 863,58
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 841 245,49	8 238 281,21	14 079 526,70
Mandats émis (f)	2 735 175,07	6 014 930,87	8 748 105,94
Annulations de mandats (g)	4 378,80	44 493,57	48 872,37
Dépenses nettes (h = f - g)	2 728 796,27	5 970 437,30	8 699 233,57
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	964 350,05	689 279,96	1 653 630,01
(h - d) Déficit			

014005
TRES. AUNAY-SUR-ODON

Hélios

Etat II-2
Exercice 2017

89500 - CC PRE-BOCAGE INTERCOM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	1 277 530,11	0,00	804 330,03	681 407,87	320 279,81
Fonctionnement	2 730 520,40	2 083 258,63	689 279,06	1 549 128,11	2 885 669,82
TOTAL I	1 450 982,29	2 083 258,63	1 653 830,01	1 990 595,98	3 011 949,63

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE, Gérard LEGUAY, Président,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-12 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DES RESTES À RÉALISER ET AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET 89501 - SPANC

Le compte administratif 2017 du **budget SPANC** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.
Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser :
  - **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2017 comme suit au budget de l'exercice 2018 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2017 :**

89501 - CA SPANC 2017

	Report n-1 (2016)	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	Résultat cumulé	
FONCTIONNEMENT	124 492.51 €	147 232.34 €	124 334.00 €	-22 898.34 €	101 594.17 €	
INVESTISSEMENT	6 546.13 €	298 366.00 €	298 209.00 €	-157.00 €	6 389.13 €	
TOTAL Résultat GLOBAL		445 598.34 €	422 543.00 €	-23 055.34 €	107 983.30 €	
				Déficit de cloture 2017	Excédent global de cloture	

	Report n-1 (2016)	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	Résultat cumulé	
INVESTISSEMENT	6 546.13 €	298 366.00 €	298 209.00 €	-157.00 €	6 389.13 €	
RAR	- €	22 126.00 €	81 713.00 €	59 587.00 €	59 587.00 €	RAR
resultat cumulé SI avec RAR (positif donc pas besoin alimenter 1068)					65 976.13 €	
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					- €	1068
report en recettes de fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté					101 594.17 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : Excédent de INVESTISSEMENTreporté					6 389.13 €	,001 RESULTAT INVESTISEMENT à reporter

Le compte administratif est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

SOUS PRÉFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE, Gérard LEGUAY, Président,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-13 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DES RESTES À RÉALISER ET AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET 89504 - BÂT. RUE DE VIRE

Le compte administratif 2017 du **budget Bât. Rue de Vire** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.
Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser :
  - **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2017 comme suit au budget de l'exercice 2018 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2017 :**

89504- CA 2017 BAT RUE DE VIRE						
	report n-1 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	resultat cumulé	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 858.17 €	0.47 €	9 298.06 €	9 297.59 €	17 155.76 €	
SECTION d' investissement	-117 109.11 €	426 809.91 €	436 017.52 €	9 207.61 €	-107 901.50 €	
TOTAL Résultat CLOSAL		426 810.38 €	445 315.58 €	18 505.20 €	-90 745.74 €	
				Excédent de cloture 2017	Déficit global de cloture	
	report n-1 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	resultat cumulé	
Investissement	-117 109.11 €	426 809.91 €	436 017.52 €	9 207.61 €	-107 901.50 €	
RAR		74 612.26 €	163 100.40 €	88 488.14 €	88 488.14 €	RAR
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					-19 413.36 €	
Inscription au 1068					17 155.76 €	1068
Fonctionnement		0.47 €	9 298.06 €	9 297.59 €	17 154.76 €	
report en recettes de fonctionnement Excédent de fonctionnement reporté (Excédent cumulé -1068)					0.00 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : DEFICITde INVESTISSEMENTreporté					-107 901.50 €	,001 RESULTAT INVESTISEMENT à reporter

Le compte administratif est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PRÉFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE, Gérard LEGUAY, Président,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-14 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET 89505 – ZA DES NOIRES TERRES

Le compte administratif 2017 du **budget ZA des Noires Terres** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.
Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 de la façon suivante.
  - **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2017 comme suit au budget de l'exercice 2018.

➢ **L'approbation du compte administratif 2017 :**

895 05 - CA 2017 ZA DES NOIRES TERRES						
	report n-1 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	resultat cumulé	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	166 553,60 €	629 317,74 €	601 729,68 €	-27 588,06 €	138 965,54 €	
SECTION d investissement	13 590,23 €	601 729,55 €	588 139,32 €	-13 590,23 €	0,00 €	
					138 965,54 €	
				Déficit de clôture 2017	Excédent global de clôture	
	report n-1 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	resultat cumulé	
Investissement	13 590,23 €	601 729,55 €	588 139,32 €	-13 590,23 €	0,00 €	
RAR		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RAR
Solde investissement+ RAR					0,00 €	
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					0,00 €	1068
Fonctionnement		629 317,74 €	601 729,68 €	-27 588,06 €	138 965,54 €	
report en recettes de fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté					138 965,54 €	/002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : solde de INVESTISSEMENTreporté					0,00 €	/001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

Le compte administratif est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE, Gérard LEGUAY, Président,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-15 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET 89508 – ZAM DU PLATEAU CLAIREFONTAINE

Le compte administratif 2017 du **budget ZAM du plateau Clairefontaine** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.
Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 de la façon suivante.
  - **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2017 comme suit au budget de l'exercice 2018 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2017 :**

89508- CLAIREFONTAINE CA 2017						
	report n-1 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	resultat cumulé	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.27 €	0.00 €	-0.27 €	-0.27 €	
SECTION d' investissement		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
					-0.27 €	
				Déficit de cloture 2017	Déficit global de cloture	
	report n-1 2016	DEPENSES 2017	RECETTES 2017	resultat 2017	resultat cumule	
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
RAR		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	RAR
INVEstissement+ RAR					0.00 €	
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					0.00 €	1068
Fonctionnement		0.27 €	0.00 €	-0.27 €	-0.27 €	
report en recettes de fonctionnement : Déficit de fonctionnement reporté					-0.27 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : EXCEDENT de INVESTISSEMENT reporté					0.00 €	,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

Le compte administratif est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE, Gérard LEGUAY, Président,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-16 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DES RESTES À RÉALISER ET AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET 89509 – BENT

Le compte administratif 2017 du **budget BENT** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.
Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser.
- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2017 comme suit au budget de l'exercice 2018 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2017 :**

89509- CA 2017 BENT

	report n-1 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	résultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.39 €	0.39 €	0.39 €
SECTION d'investissement	-86 029.50 €	348 704.82 €	302.00 €	-348 402.82 €	-434 432.32 €
				-348 402.53 €	-434 431.93 €
				Déficit de clôture 2017	**Déficit global de clôture**

	report n-1 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	résultat cumulé		
Investissement	-86 029.50 €	348 704.82 €	302.00 €	-348 402.82 €	-434 432.32 €		
RAR		846 533.43 €	417 750.42 €	-428 783.01 €	-428 783.01 €	**RAR**	
Investissement+RAR					-863 215.33 €		
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					**0.39 €**	**1068**	[illegible]
Fonctionnement		0.00 €	0.39 €	0.39 €	0.39 €		
report en recettes de fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté					**0.00 €**	**002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter**	
report en recettes de INVESTISSEMENT : déficit de INVESTISSEMENT reporté					**-434 432.32 €**	**001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter**	

Le compte administratif est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PREFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE, Gérard LEGUAY, Président,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-17 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET 89510 - LOT. CLÉMENCEAU

Le compte administratif 2017 du **budget Lot. Clémenceau** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.
Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 de la façon suivante.
  - **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2017 comme suit au budget de l'exercice 2018 :

➢ **L'approbation du compte administratif 2017 :**

89510- OA 2017- Clemenceau

	report n-1 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	resultat cumulé	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.03 €	51 210.11 €	51 210.06 €	-0.05 €	-0.05 €	
SECTION d' investissement		51 210.06 €	51 210.06 €	0.00 €	0.00 €	
					-0.05 €	
				Déficit de cloture 2017	Déficit global de cloture	
	report n-1 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	resultat cumulé	
INVESTISSEMENT	0.00 €	51 210.06 €	51 210.06 €	0.00 €	0.00 €	
RAR		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	RAR
Affectation= RAR					0.00 €	
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					0.00 €	1068
Fonctionnement		51 210.11 €	51 210.06 €	-0.05 €	-0.05 €	
report en recettes de fonctionnement : Déficit de fonctionnement reporté					-0.05 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : Excedent de INVESTISSEMENT reporté					0.00 €	,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

Le compte administratif est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE, Gérard LEGUAY, Président,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-18 : FIN_BUDGET 2017 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DES RESTES À RÉALISER ET AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET 89500 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2017 du **budget Principal** a été envoyé en pièce jointe du rapport de présentation.
Monsieur Le Président s'est retiré pour le vote du compte administratif. Après présentation, Monsieur Pierre LEFEVRE procède au vote ;

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 de la façon suivante ainsi que les restes à réaliser.
- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2017 comme suit au budget de l'exercice 2018 :

➢ L'approbation du compte administratif 2017 :

89500 CA 2017 BP PRINCIPAL

	report n-1 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	résultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 196 389.86 €	5 970 437.30 €	6 659 717.26 €	689 279.96 €	2 885 669.82 €
SECTION d'investissement	-858 070.24 €	2 728 796.27 €	3 693 146.32 €	984 350.05 €	126 279.81 €
TOTAL Résultat GLOBAL		8 699 233.57 €	10 352 863.58 €	1 653 630.01 €	3 011 949.63 €
				Excédent de cloture 2017	**Excédent global de cloture**

	report n-1 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	résultat cumulé		
investissement	-858 070.24 €	2 728 796.27 €	3 693 146.32 €	984 350.05 €	126 279.81 €		
RAR		534 956.84 €	234 761.12 €	-300 195.72 €	-300 195.72 €	**RAR**	
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					-173 915.91 €		Si Positif donc pas besoin d'alimenter le 1068 si negatif : peut etre alimenter dans la limite de l'excedent de fonctionnement
inscription au 1068					173 915.91 €	1068	
Fonctionnement		5 970 437.30 €	6 659 717.26 €	689 279.96 €	2 885 669.82 €		
report en recettes de fonctionnement : Excedent de fonctionnement reporté (Excédent cumulé -1068)					**2 711 753.91 €**	**002 RESULTAT FONCTIONNEMENT a reporter**	
report en recettes de INVESTISSEMENT : Excedent de INVESTISSEMENT reporté					**126 279.81 €**	**001 RESULTAT INVESTISEMENT a reporter**	

Le compte administratif est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS-PRÉFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE, Pierre SALLIOT.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-19 : FIN_BUDGET 2017 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : PRÉSENTATION DOB ET DU ROB

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8". Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.
La communauté de communes Pré-Bocage Intercom comporte une commune de plus de 3500 et est donc concerné par cette mesure.

Le rapport d'orientations budgétaires provisoire a été mis en ligne sur le site internet (accessible avec vos codes d'accès).
Le débat a eu lieu après la présentation de l'ensemble du rapport et l'ensemble des projets à venir. Il est précisé que les projets auto finançables le seront. Monsieur LE BOULANGER revient sur les emprunts. Il est proposé que le maximum de projets passe par l'autofinancement.
Monsieur ROUSSEL demande des explications sur les échanges sur Clairefontaine et Val d'Arry.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2018
  - **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2018 organisé en son sein.
  - **DE NOTIFIER** cette délibération et le rapport d'orientation budgétaire aux communes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-20 : RH_DÉTERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20170523-36 en date du 23 mai 2017,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Monsieur le président indique que cette délibération a été prise le 23/05/2017 sous le numéro 20170523-15 mais vu l'impossibilité de consulter le comité technique relatif à la détermination du taux de promotion d'avancement de grade. En application de la théorie de la formalité impossible du conseil d'État pour les questions nécessitant un avis des IRP ; en vue de l'application de la détermination du taux de promotion d'avancement de grade. Le comité technique étant créé depuis le 18 octobre 2017, monsieur le président propose à nouveau cette délibération.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus/promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.
Monsieur le Président précisera que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, Monsieur le Président proposera de retenir l'entier supérieur.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE : A		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	100%
TECHNIQUE	Ingénieur principal	100%
MEDICO SOCIAL	Conseiller supérieur socio-éducatif	100%

CATEGORIE : B		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal de 2ème classe	100%
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal de 1ère classe	100%
TECHNIQUE	Technicien principal de 2ème classe	100%

TECHNIQUE	Technicien principal de 1ère classe	100%
MEDICO SOCIAL	Éducateur principal de jeunes enfants	100%
MEDICO SOCIAL	Assistant sociaux éducatif principal	100%
ANIMATION	Animateur principal de 2ème classe	100%
ANIMATION	Animateur principal de 1ère classe	100%
CATEGORIE : C		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
ADMINISTRATIVE	Adjoint administrative principal de 2ème classe	100%
ADMINISTRATIVE	Adjoint administrative principal de 1ère classe	100%
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2ème classe	100%
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	100%
MEDICO SOCIAL	Agent social principal de 2ème classe	100%
MEDICO SOCIAL	Agent social principal de 1ère classe	100%
ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%
ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100%

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 23 février 2018,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE RETENIR** le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-21 : RH_RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20170712-32 en date du 12 juillet 2017,
Vu la délibération du conseil communautaire n° 20170927-69 en date du 27 septembre 2017,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,
Vu le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité,
Vu l'arrêté ministériel pris pour l'application au corps :

- Des attachés (arrêté ministériel du 3 juin 2015),
- Des rédacteurs (arrêté ministériel du 19 mars 2015),
- Des techniciens (arrêté ministériel du 30 décembre 2015),
- Des agents de maîtrise (arrêté ministériel du 28 avril 2015),
- Des adjoints techniques (arrêté ministériel du 28 avril 2015),
- Des adjoints administratifs (arrêté ministériel du 20 mai 2014),
- Des adjoints d'animation (arrêté ministériel du 20 mai 2014),

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP),
Vu les décrets 89-229 du 17.04.1989 et 85-565 du 30.05.1985 concernant les commissions administratives et les comités techniques,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Monsieur le président indique que des délibérations ont été prises :

- Le 11/01/2017 sous le numéro 20170111-21
- Le 01/02/2017 sous le numéro 20170201-8
- Le 12/07/2017 sous le numéro 20170712-32
- Le 27/09/2017 sous le numéro 20170927-69

Mais vu l'impossibilité de consulter le comité technique relatif au RIFSEEP. En application de la théorie de la formalité impossible du conseil d'État pour les questions nécessitant un avis des IRP ; en vue de l'application du RIFSEEP. Le comité technique étant créé depuis le 18 octobre 2017, monsieur le président proposera à nouveau cette délibération

Le Président propose à l'assemblée délibérante de pérenniser le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

Les bénéficiaires :
Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Les attachés,
- Les conseillers sociaux éducatifs,
- Les rédacteurs
- Les techniciens,
- Les agents de maîtrise,
- Les adjoints techniques,
- Les animateurs,
- Les adjoints administratifs
- Les agents sociaux, ATSEM,
- Les adjoints d'animation

L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de **critères professionnels** tenant compte :

Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :

- Niveau hiérarchique,
- Niveau de responsabilité

De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

- Expérience professionnelle,
- Formation professionnelle,
- Niveau d'autonomie

Sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

- Risques liés au poste,
- Contraintes horaires,
- Missions complémentaires.

Monsieur le Président propose de retenir ces critères pour la détermination de l'IFSE

Le Président propose de fixer **les groupes** et de retenir **les montants maximums annuels** selon les arrêtés ministériels en vigueur.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois des attachés :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	DGS	36 210
G2	DGA	32 130
G3	Coordinateur de service	25 500
G4	Chargé de missions	20 400

Cadre d'emplois des rédacteurs :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Coordinateur de service	17 480
G2	Chargé de mission – référent du service	16 015
G3	Agent en expertise	14 650

Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise – assistante de direction	11 340
G2	Agent opérationnel	10 800

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois des techniciens :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Coordinateur de service	11 880
G2	Chargé de mission – référent du service	11 090
G3	Agent en expertise	10 300

Cadre d'emplois des agents de maîtrise

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	11 340
G2	Agent opérationnel	10 800

Cadre d'emplois des adjoints techniques

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	11 340
G2	Agent opérationnel	10 800

FILIERE MEDICO SOCIAL

Cadre d'emplois des conseillers sociaux éducatif :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel*
G1	Coordinateur de service	19 480
G2	Chargé de mission référent du service	15 300

Cadre d'emplois des agents sociaux et ATSEM :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	11 340
G2	Agent opérationnel	10 800

FILIERE ANIMATION

Cadre d'emplois des animateurs :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Coordinateur de service	17 480
G2	Chargé de mission – référent du service	16 015
G3	Agent en expertise	14 650

Cadre d'emplois des adjoints d'animation :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	11 340
G2	Agent opérationnel	10 800

*Selon texte en vigueur.

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle.

Le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :
- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;

- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Périodicité du versement de l'IFSE :
L'IFSE est versée mensuellement.

Modalités de versement :
Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences :

Type d'absences	Maintien du régime indemnitaire
Maladie ordinaire	Maintien suivant le traitement
Longue maladie	Maintien suivant le traitement
Longue durée	Maintien suivant le traitement
Grave maladie	Maintien suivant le traitement
Congé maternité	Maintien suivant le traitement
Congé paternité ou adoption	Maintien suivant le traitement
Accident du travail	Maintien suivant le traitement
Maladie professionnelle	Maintien suivant le traitement
Mise en disponibilité	Suspendu

Exclusivité :
L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions.

Attribution :
L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le CIA (Complément Indemnitaire)

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel. Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- Surcharge exceptionnelle de travail
- Mise en place d'un projet
- Mission spécifique supplémentaire

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE les plafonds annuels **du complément indemnitaire** (CIA) sont fixés selon les arrêtés ministériels en vigueur.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois des attachés :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	DGS	6 390
G2	DGA	5 670
G3	Coordinateur de service	4 500
G4	Chargé de missions	3 600

Cadre d'emplois des rédacteurs :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Coordinateur de service	2 380
G2	Chargé de mission – référent du service	2 185
G3	Agent en expertise	1 995

Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise – assistante de direction	1 260
G2	Agent opérationnel	1 200

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois des techniciens :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Coordinateur de service	1 620
G2	Chargé de mission – référent du service	1 510
G3	Agent en expertise	1 400

Cadre d'emplois des agents de maîtrise

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	1 260
G2	Agent opérationnel	1 200

Cadre d'emplois des adjoints techniques

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	1 260
G2	Agent opérationnel	1 200

FILIERE MEDICO SOCIAL

Cadre d'emplois des conseillers sociaux éducatif :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Coordinateur de service	3 440
G2	Chargé de mission – référent du service	2 700

Cadre d'emplois des agents sociaux et ATSEM :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	1 260
G2	Agent opérationnel	1 200

FILIERE ANIMATION

Cadre d'emplois des animateurs :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel
G1	Coordinateur de service	2 380
G2	Chargé de mission – référent du service	2 185
G3	Agent en expertise	1 995

Cadre d'emplois des adjoints d'animation :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel
G1	Agent en expertise	1 260
G2	Agent opérationnel	1 200

*Selon texte en vigueur.

Périodicité de versement du complément indemnitaire :
Le complément indemnitaire est versé annuellement.

Modalités de versement :
Le montant du complément indemnitaire est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences :

Type d'absences	Maintien du régime indemnitaire
Maladie ordinaire	Maintien suivant le traitement
Longue maladie	Maintien suivant le traitement
Longue durée	Maintien suivant le traitement
Grave maladie	Maintien suivant le traitement
Congé maternité	Maintien suivant le traitement
Congé paternité ou adoption	Maintien suivant le traitement
Accident du travail	Maintien suivant le traitement
Maladie professionnelle	Maintien suivant le traitement
Mise en disponibilité	Suspendu

Exclusivité :
Le complément indemnitaire est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Attribution :
L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 23 février 2018,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE PERENISER** l'IFSE, mis en place le 01/09/2017, dans les conditions indiquées ci-dessus.
  - **DE PERENISER** le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus.
  - **DE PREVOIR** la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
  - Que les primes et indemnités **SERONT REVALORISEES** automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
  - Que les crédits correspondants **SERONT CALCULES** dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.
  - **L'APPLICATION** pour les cadres d'emplois au fur et à mesure de la parution des décrets d'application

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-22 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DÉCHETS : HARMONISATION DES HORAIRES DE DÉPART DU PERSONNEL TECHNIQUE DE COLLECTE

Monsieur le président indique que cette délibération a été prise le 23/05/2017 sous le numéro 20170523-36 mais vu l'impossibilité de consulter le comité technique relatif à l'harmonisation des horaires de départ du personnel technique de collecte. En application de la théorie de la formalité impossible du conseil d'État pour les questions nécessitant un avis des IRP ; en vue de l'application l'harmonisation des horaires de départ du personnel technique de collecte. Le comité technique étant créé depuis le 18 octobre 2017, monsieur le président propose à nouveau cette délibération.

Madame la vice-présidente explique le contexte et les enjeux

Contexte :

- Horaires de départ des tournées OM 5h :
  - Minimise les conflits usage des routes,
  - Minimise le temps de collecte (moins de circulation) d'après les agents.
- Horaires de départ des tournées recyclables – entre 8h et 9h ;
- Horaires des déchèteries 10/18h ;
- Horaires du technicien encadrant – 8h30-17h.

Enjeux :

- La question du paiement des heures de nuit revient régulièrement notamment par le personnel en intérim ou en CAE ;
- La question des assurances du personnel ;
- Les horaires de tournées entre les OM / les recyclables et les déchèteries ne permettent pas une flexibilité des équipes :
- Rythme de sommeil.

Organisation retenue :

- Un départ de tournée pour la collecte des ordures ménagères à 5h ;
- Un départ de tournée pour la collecte des recyclables Aunay-sur-Odon et de Villers-Bocage à 5h ;
- Un départ de tournée pour la collecte des recyclables entre 8h et 9h ;
- Ces horaires sont mis en place depuis juin 2017.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 23 février 2018,

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **DE VALIDER** l'organisation vue ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-23 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DÉCHETS : SERVICE DÉCHÈTERIE ET CYCLE DE TRAVAIL

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le Décret 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Définition de l'annualisation :
L'annualisation consiste à la mise en œuvre d'un cycle annuel de travail, par opposition à l'organisation traditionnelle du travail sur les cycles hebdomadaires.
Cette organisation du travail permet de définir des emplois du temps qui correspondent à la vie d'un service dès lors que celui-ci a notamment, une organisation saisonnière, et donc irrégulière sur l'année (rythme scolaire – déchèterie…)

L'annualisation induit des semaines travaillées au-delà de 35 heures, équilibrées par des périodes de repos compensateurs. La rémunération est, elle, lissée sur l'année, et ne pâtit pas de cette irrégularité du rythme de travail.

Rappel :
Le décompte se fait sur l'année civile et en heures effectives de travail ; cela signifie que le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle qui ne peut excéder 1607 heures.

Vu la délibération n° 20170712-29 du conseil communautaire en date du 12/07/2017 relative à la modification des horaires des déchèteries de Pré-Bocage Intercom,
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 23 février 2018,

Monsieur le Président propose d'adopter le principe de l'annualisation pour le service de la déchèterie.

1- Déchèterie de Maisoncelles-Pelvey _ Horaire des agents à temps complet

1- Maisoncelles-Pelvey - 2 agents à temps complet

1A/ Cycle hiver : 24 semaines à 33h / semaine

Cycle hiver - semaine 1

jours semaine	début matin	fin matin	total matin	début après midi	fin après midi	total après midi	total / jour
lundi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:30:00
mardi	09:00:00	12:00:00	03:00:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:45:00
mercredi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:30:00
jeudi	09:00:00	12:00:00	03:00:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:45:00
vendredi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:30:00
samedi							
			14:15:00			18:45:00	33:00:00

Cycle hiver - semaine 2

jours semaine	début matin	fin matin	total matin	début après midi	fin après midi	total après midi	total / jour
lundi							
mardi	09:00:00	12:00:00	03:00:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:45:00
mercredi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:30:00
jeudi	09:00:00	12:00:00	03:00:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:45:00
vendredi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:30:00
samedi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:30:00
			14:15:00			18:45:00	33:00:00

1B/ Cycle été : 23 semaines à 38h / semaine

Cycle été - semaine 1

jours semaine	début	fin	total matin	début2	fin3	total après midi	total / jour
lundi							
mardi	09:30:00	12:00:00	02:30:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:15:00
mercredi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:30:00
jeudi	09:30:00	12:00:00	02:30:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:15:00
vendredi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:30:00
samedi	08:30:00	12:15:00	03:45:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	08:30:00
			14:15:00			23:45:00	38:00:00

Cycle été - semaine 2

jours semaine	début matin	fin matin	total matin	début après midi	fin après midi	total après midi	total / jour
lundi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:30:00
mardi	09:00:00	12:00:00	03:00:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:45:00
mercredi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:30:00
jeudi	09:00:00	12:00:00	03:00:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:45:00
vendredi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:30:00
samedi							
			14:15:00			23:45:00	38:00:00

Estimation du temps de travail annuel des agents

Période	nbre semaine	nbre heure / semaine	total
hiver	24	33:00:00	825:00:00
été	23	38:00:00	836:00:00
			1666:00:00

Déduction	nbre jour férié	nbre heure / jour	moyenne jours fériés par an
	8	07:00:00	56:00:00
		Nbre heure travaillé par an	1610:00:00

2 – Déchèteries de Livry et de Maisoncelles-Pelvey

2.1 _ 1 Agent à temps non complet : 17h30 par semaine

2.1 A/ Cycle hiver : 24 semaines à 16h15mn / semaines

Cycle hiver - semaine 1

jours semaine	début	fin	total matin	début2	fin3	total après midi	total / jour	Lieu de travail
lundi				13:30:00	17:30:00	04:00:00	04:00:00	Livry
mardi	10:00:00	12:00:00	02:00:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	05:45:00	Livry
mercredi								
jeudi								
vendredi								
samedi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:30:00	Livry
			4:45:00			11:30:00	**16:15:00**	

Cycle hiver - semaine 2

jours semaine	début	fin	total matin	début2	fin3	total après midi	total / jour	Lieu de trava
lundi								
mardi	10:00:00	12:00:00	02:00:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	05:45:00	Livry
mercredi								
jeudi				13:30:00	17:30:00	04:00:00	04:00:00	Livry
vendredi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:30:00	Livry
samedi								
			4:45:00			11:30:00	16:15:00	

2.1 B/ Cycle été : 23 semaines à 19h45mn / semaines

Cycle été - semaine 1

jours semaine	début	fin	total matin	début2	fin3	total après midi	total / jour	Lieu de travail
lundi								
mardi	09:30:00	12:00:00	02:30:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:15:00	Livry
mercredi								
jeudi				13:30:00	18:30:00	05:00:00	05:00:00	Livry
vendredi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:30:00	Livry
samedi								
			5:15:00			14:30:00	19:45:00	

Cycle été - semaine 2

jours semaine	début	fin	total matin	début2	fin3	total après midi	total / jour	Lieu de trava
lundi				13:30:00	18:30:00	05:00:00	05:00:00	Livry
mardi	10:30:00	12:00:00	01:30:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	06:15:00	Livry
mercredi								
jeudi								
vendredi								
samedi	08:30:00	12:15:00	03:45:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	08:30:00	Livry
			5:15:00			14:30:00	19:45:00	

Estimation du temps de travail annuel des agents

Période	nbre semaine	nbre heure / semaine	total
hiver	24	16:15:00	406:15:00
été	23	19:45:00	434:30:00
			840:45:00

Déduction	nbre jour férié	nbre heure / jour	Nbre heures à déduire
	8	03:30:00	28:00:00

Nbre heure travaillé par an	816:15:00

2.2 _ 1 Agent à temps non complet : 25h par semaine

2.2 A/ Cycle hiver : 24 semaines à 23h30 en moyenne par semaine

Cycle hiver - semaine 1

jours semaine	début	fin	total matin	début2	fin3	total après midi	total / jour	Lieu de travail
lundi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:30:00	Maisoncelles-Pelvey
mardi	10:00:00	12:00:00	02:00:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	05:45:00	Livry
mercredi				13:30:00	17:30:00	04:00:00	04:00:00	Livry
jeudi				13:30:00	17:30:00	04:00:00	04:00:00	Livry
vendredi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:30:00	Livry
samedi								
			7:30:00			19:15:00	26:45:00	

Cycle hiver - semaine 2

jours semaine	début	fin	total matin	début2	fin3	total après midi	total / jour	Lieu de travail
lundi				13:30:00	17:30:00	04:00:00	04:00:00	Livry
mardi	10:00:00	12:00:00	02:00:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	05:45:00	Livry
mercredi				13:30:00	17:30:00	04:00:00	04:00:00	Livry
jeudi								
vendredi								
samedi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	17:30:00	03:45:00	06:30:00	Livry
			4:45:00			15:30:00	20:15:00	

2.2 B/ Cycle été : 23 semaines à 28h30 en moyenne par semaine

Cycle été - semaine 1

jours semaine	début	fin	total matin	début2	fin3	total après midi	total / jour	Lieu de travail
lundi				13:30:00	18:30:00	05:00:00	05:00:00	Livry
mardi	10:30:00	12:00:00	01:30:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	06:15:00	Livry
mercredi				13:30:00	18:30:00	05:00:00	05:00:00	Livry
jeudi								
vendredi								
samedi	08:30:00	12:15:00	03:45:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	08:30:00	Livry
			5:15:00			19:30:00	24:45:00	

Cycle été - semaine 2

jours semaine	début	fin	total matin	début2	fin3	total après midi	total / jour	Lieu de travail
lundi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:30:00	Maisoncelles-Pelvey
mardi	09:30:00	12:00:00	02:30:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:15:00	Livry
mercredi				13:30:00	18:30:00	05:00:00	05:00:00	Livry
jeudi				13:30:00	18:30:00	05:00:00	05:00:00	Livry
vendredi	09:30:00	12:15:00	02:45:00	13:45:00	18:30:00	04:45:00	07:30:00	Livry
samedi								
			8:00:00			19:30:00	32:15:00	

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :
Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PRÉFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-24 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DE VILLERS-BOCAGE - SERVICE À LA POPULATION : CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Monsieur le président informe le conseil communautaire de la réussite de Madame Kathleen Radiguet au concours de rédacteur principal de 2ème classe et rappel les missions du poste **de coordinatrice service à la population :**
« Auprès des élus et en lien avec la direction générale adjointe, participe à l'élaboration et à la promotion des services à la population et à la politique associative, culturelle et touristique de la collectivité. Pilote et évalue les projets sur ces thèmes. Coordonne et anime l'ensemble des ressources, des dispositifs et des partenariats en faveur du développement de ces services. »
Considérant la proposition de Monsieur le président, approuvée par la commission ressources en date du 16 mars 2018,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE CRÉER** un poste de rédacteur principal de 2ème classe, catégorie B, à temps complet, à compter du 1er mai 2018,
  - **DE PRÉCISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs,
  - **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe,
  - **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la communauté de communes,
  - **D'AUTORISER** monsieur le président à signer tout document nécessaire à ce recrutement,
  - **DE MODIFIER** le tableau des emplois.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-25 : RH_RÈGLEMENT HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DE PRÉ-BOCAGE INTERCOM

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité pour Pré-Bocage Intercom d'élaborer un règlement hygiène et sécurité s'appliquant à l'ensemble du personnel communautaire précisant un certain nombre de règles,

Considérant que ce projet de règlement hygiène et sécurité a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communautaire, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail réunie le vendredi 16 février 2018,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'ADOPTER** le règlement hygiène et sécurité dont le texte est joint à la présente délibération,
  - **DE COMMUNIQUER** ce règlement à tout agent employé à la Communauté de Communes,
  - **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

Pré-Bocage Intercom

Règlement intérieur hygiène et sécurité

Pré-Bocage Intercom

2018

31 Route de Vire 14260 Aunay-Sur-Odon

Table des matières

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION 2
2. DISPOSITIONS GENERALES 2
3. EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL 4
4. MATERIELS, EQUIPEMENTS DE TRAVAIL ET VEHICULES 5
5. SANTE ET HYGIENE 5
6. APPROBATION ET DIFFUSION 7
7. ANNEXES 8

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement a pour objet de préciser les mesures d'application de la règlementation en matière d'hygiène et de sécurité au sein de la collectivité. En cas de modification du présent règlement, celui-ci devra être discuté en comité d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail, validé par le comité technique et approuvé par le conseil communautaire.

Le respect de ce règlement s'impose à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut. Il s'applique également aux salariés des entreprises extérieures en matière d'hygiène et de sécurité dès lors qu'il a été porté à leur connaissance.
La hiérarchie est tenue d'assurer son application.
Les dispositions du présent règlement intérieur sont applicables dans tous les locaux de la collectivité ou de l'établissement ainsi qu'à l'extérieur, dans l'exercice des missions confiées aux agents.

2. DISPOSITIONS GENERALES

Article 1
L'autorité territoriale met en œuvre toutes les mesures de prévention nécessaires pour garantir la santé et l'intégrité physique et mentale des agents.

Article 2
Chaque agent doit avoir pris connaissance et respecter les règles d'hygiène et de sécurité du présent règlement ainsi que les consignes affichées et distribuées dans ce domaine.

Article 3 :
Certaines activités nécessitent des formations spécifiques pour les agents afin d'assurer leur propre sécurité, celle de leurs collègues et celle des usagers. A ce titre, les agents sont tenus d'assister à ces formations.
Il est rappelé que le temps de formation est considéré comme du temps de travail.

Chaque agent doit veiller à sa propre sécurité, à celle de ses collègues et également à celle des tiers (publics, usagers….)

Article 4 :
Aucun agent ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Article 5 :
Toute observation relative à des questions d'hygiène et de sécurité du travail seront inscrites dans le registre santé et sécurité au travail placé dans le bureau de l'assistant de prévention.
Un exemplaire sera également placé, dans chaque pole de la collectivité et /ou les locaux délocalisées et/ou dans un registre numérique accessible à tous. Ces observations peuvent également être indiquées oralement à l'assistant de prévention qui se chargera de compléter le registre.

Article 6 :
De même, toute dégradation ou toute anomalie constatée sur un équipement et pouvant affecter la sécurité ou les conditions de travail des agents doit être immédiatement signalée au DGS ou DGA et à l'assistant de prévention, et si nécessaire, inscrite dans le registre de santé et de sécurité au travail.

L'assistant de prévention a en charge de transmettre les remarques formulées à l'autorité territoriale, qui mettra en œuvre les mesures de prévention et de protection qu'il jugera nécessaires.

Article 7
Tout agent ayant un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé (par exemple en cas de défectuosité dans les systèmes de protection), a le droit de se retirer de son poste après s'être assuré que ce retrait ne crée pas pour autrui une nouvelle situation de risque imminent.
Il a le devoir de signaler immédiatement cette situation à son supérieur hiérarchique. Le signalement est par la suite inscrit de façon formalisée par l'agent dans le registre spécial destiné au signalement d'un danger grave et imminent placé dans le bureau de l'assistant de prévention.
Aucune sanction ne peut être prise à l'encontre d'un agent qui avait un motif raisonnable d'user de ce droit.

Article 8
Le rangement du matériel et des locaux de travail doit être réalisé régulièrement. Tout utilisateur doit respecter la réglementation liée à l'utilisation et au stockage des produits dangereux.

Article 9
A l'exception des activités de droit syndical, les locaux de la collectivité non ouverts au public sont réservés exclusivement aux activités professionnelles (sauf accord de dérogation de la directrice ou du Président).

Article 10
Tout agent doit se conformer aux prescriptions légales ou réglementaires concernant la médecine du travail. Les visites médicales obligatoires (visites périodiques, d'embauche et de reprise) se déroulent pendant le temps de travail de l'agent (ou en dehors en cas d'empêchement) et la durée de celle-ci sera comptabilisée dans le temps de travail effectif.

Concernant les visites médicales relatives au renouvellement des permis de conduire (nécessaires au service), la collectivité prendra en charge financièrement ce coût. Cette visite aura lieu également sur le temps de travail dans la mesure du possible. Chaque agent est responsable du suivi de la validité de ses propres permis de conduire.

Article 11
Chaque agent est tenu d'être à jour des vaccinations rendues obligatoires par le poste occupé.

Article 12
Après avoir déclenché les secours appropriés, tout accident de service (ou de travail), même bénin, doit immédiatement être porté à la connaissance du supérieur hiérarchique de l'intéressé et déclaré au service du personnel de la collectivité.
Une analyse de l'accident par le supérieur hiérarchique et l'assistant de prévention sera réalisée afin de déterminer les circonstances exactes de l'accident et de déterminer les mesures de prévention pour éviter un nouvel accident. Tout accident grave ou qui aurait pu entraîner de graves

conséquences, ainsi que tout accident présentant un caractère répété, peut faire l'objet d'une enquête du CT/CHSCT.

3. EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Article 14
Les agents sont tenus d'utiliser les moyens de protection collectifs et individuels mis à leur disposition. Les équipements de protection individuelle (lunettes, chaussures, gants, masque de protection respiratoires…), conformes aux normes en vigueur, sont fournis gratuitement et autant que de besoin par la collectivité et sont maintenus en bon état.
En cas de contre-indication médicale au port d'un équipement de protection individuelle, celle-ci doit être prononcée par le médecin de prévention afin que d'autres modèles soient proposés.

Article 15
Les agents doivent travailler dans une tenue décente et approprié.
Par ailleurs, les agents utilisant des machines ou équipements en mouvement ou susceptibles d'entraîner des projections dangereuses (soudage, produits chimiques…) doivent porter au minimum un vêtement de travail complet et approprié et des chaussures de sécurité.

Pour les agents ayant une fonction technique, le port d'équipement de protection individuelle adaptée à la tâche réalisée est obligatoire.
Les agents affectés à l'entretien des locaux doivent porter des chaussures stables et antidérapantes.

Article 16
Lors de la réalisation de travaux en hauteur, des mesures de protection étudiées au préalable et adaptées sont mises en place. Ce type de travaux nécessite une formation spécifique et l'application des normes en vigueur.
La priorité est donnée aux équipements de protection collective : garde-corps, nacelles élévatrices de personnel…
Si l'utilisation de ces équipements est impossible, les agents doivent porter les équipements de protection individuelle tels que les harnais de travail. L'utilisation de ce type d'équipement est réservée à des agents formés.
L'utilisation d'échelles, d'escabeaux et marchepieds doit être réservée à la réalisation d'opérations ponctuelles et de courte durée et sous réserve que l'évaluation des risques établisse un risque faible.
(Il est rappelé d'utiliser ces équipements en priorité lorsque l'agent ne se trouve pas seul dans les locaux).

Article 17
Tout le personnel doit être informé de la localisation des matériels de secours (extincteurs, trousse de premiers soins…).
L'ensemble de ces matériels doit être accessible en permanence. De même, toutes les issues de secours doivent être dégagées.

4. MATERIELS, EQUIPEMENTS DE TRAVAIL ET VEHICULES

Article 18
L'usage d'un téléphone à titre privé durant les horaires de travail (portable ou fixe) doit rester exceptionnel.

Article 19
Tout agent et tout utilisateur est tenu de conserver en l'état tout le matériel qui lui est confié pour un usage normal en vue de l'exécution de son travail.

Article 20
Les véhicules ou ensemble de véhicules ne doivent être conduits que par des agents autorisés par le Président et titulaires de la catégorie correspondante du permis de conduire en état de validité.
Les agents s'engagent à informer l'autorité territoriale de toutes suspensions ou annulations de permis de conduire.
Les véhicules de la communauté de communes doivent être nettoyés régulièrement (intérieur et extérieur).

Article 21
Les règles relatives aux visites et contrôles techniques des véhicules doivent être respectées.

Article 22
Le personnel est tenu de respecter les règles du Code de la Route. Toute infraction est de leur propre responsabilité.
Il est interdit au personnel :
- d'utiliser pour le service son véhicule personnel, sauf avec l'accord de la collectivité, et si l'assurance individuelle de l'agent couvre ce risque,
- d'utiliser pour des besoins personnels, un véhicule de service, un engin de chantier ou tout autre matériel. L'inobservation de cette clause pourra constituer une faute grave.

5. SANTE ET HYGIENE

Article 23
Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans les établissements communaux en état d'ébriété. Il est interdit à l'agent de consommer de l'alcool sur le temps et le lieu de travail (sauf circonstances exceptionnelles).
Lorsqu'un agent occupant un poste à risque (cf. Annexe 1) présente des signes permettant de supposer un état d'ébriété, l'autorité territoriale (ou ses délégataires) pourra procéder, pendant le temps du service, à un contrôle d'alcoolémie, afin de faire cesser une situation manifestement dangereuse.
La procédure en cas de présence d'un agent présentant un état apparent d'ébriété est indiquée en Annexe 4 du présent règlement.
Pour des circonstances exceptionnelles (événement familial, départ à la retraite….), un agent doit solliciter l'accord de l'autorité territoriale pour organiser un pot avec la présence d'alcool, en effectuant une demande écrite (cf. Annexe 3).

Article 24
L'introduction et la consommation de substances classées stupéfiantes sont interdites sur les lieux de travail (arrêté du 22 février 1990 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants).

Article 25
Il est interdit de fumer ou de vapoter:
- dans tous les lieux fermés et couverts qui constituent des lieux de travail (y compris les bureaux individuels) ou qui accueillent du public,
- dans les véhicules de la collectivité,
- dans les espaces non couverts des écoles et des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs.

Afin de limiter les risques d'incendie et d'explosion, il est également interdit de fumer dans les locaux où sont stockées ou manipulées des substances et préparations dangereuses (carburants, peintures, solvants, colles, produits phytosanitaires, produits d'entretien…).

Article 26
Il est interdit de manger dans les locaux réservés au travail. Dans le cas des repas ou pauses pris sur le lieu de travail, les agents peuvent manger sur place mais uniquement dans les locaux spécialement aménagés par la collectivité (sauf accord contraire de l'autorité territoriale). Durant ces temps de pause, la consommation d'alcool est interdite. Les agents doivent procéder au nettoyage de la vaisselle et des équipements mis à leur disposition. Seules les personnes appartenant à la collectivité peuvent se restaurer dans ces locaux (sauf accord contraire de l'autorité territoriale).

Article 27
Les agents doivent conserver les locaux mis à leur disposition, y compris les vestiaires et les douches, dans un bon état de propreté et d'hygiène.

Article 28
Les agents affectés à des travaux insalubres et salissants (collecte des ordures ménagères, et les agents techniques utilisant des produits phytopharmaceutiques) peuvent prendre une douche à la fin de leur journée de travail.
Les agents du pôle déchet bénéficient du temps nécessaire à l'habillage le matin et à la douche en fin de journée (sur le temps de travail) sans toutefois dépasser 25 minutes par jour. La tenue de travail souillée doit être rangée sur le lieu de travail à l'écart des vêtements propres (dans un vestiaire à double compartiment) puis nettoyée et changée.

6. APPROBATION ET DIFFUSION

Article 29
Pour qu'il soit connu de tous, il est remis un exemplaire à tous les agents de la collectivité et notamment à chaque agent nouvellement recruté (y compris en remplacement ou renfort de courte durée) ou changeant de poste.
Un exemplaire du présent règlement est affiché dans chaque service.

Fait à Les Aubiers, le 25/03/2018
Le Président
(Prénom, nom lisibles et signature)

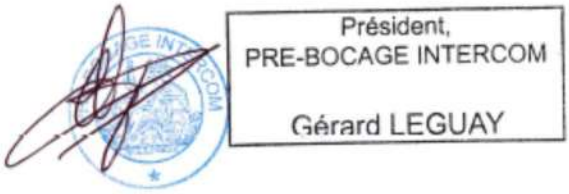

7. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES POSTES A RISQUES

Un contrôle de l'alcoolémie ne peut pas être pratiqué systématiquement pour l'ensemble du **personnel, mais est strictement limité à des circonstances et des situations de travail particulières.** L'alcootest pourra être réalisé par le supérieur hiérarchique, la directrice ou le Président.

Au sein de la collectivité, la liste des postes à risque pour lesquels le contrôle d'alcoolémie pourra être pratiqué est la suivante :

Sont considérés comme postes à risque, les postes susceptibles de mettre en cause l'intégrité corporelle de l'agent, de son entourage de travail ou du public :

- ☐ Conducteur de véhicule (même occasionnel)
- ☐ Conducteur d'engin
- ☐ Utilisateur de machines dangereuses (machines pouvant présenter des risques mécaniques ou thermiques susceptibles d'engendrer des dommages sur tout ou partie du corps humain)
- ☐ Utilisateur de substances classées dangereuses (produits capables de provoquer intoxication, irritation, lésion, brûlure, incendie, explosion.)
- ☐ Agent exposé à des contacts électriques
- ☐ Agent travaillant en hauteur susceptible d'être exposé à un risque de chute de hauteur
- ☐ Agent travaillant en tranchée ou en sous-sol
- ☐ Agent travaillant sur la voie publique
- ☐ Agent en contact avec des enfants
- ☐ Agent en contact avec le public
- ☐ Agent exposé au risque de noyade
- ☐ Travailleur isolé

ANNEXE 2 : DEROULEMENT EN CAS D'ETAT APPARENT D'EBRIETE

L'état apparent d'ébriété se manifeste souvent par des troubles du comportement et des signes évocateurs comme par exemple : des propos incohérents, des troubles de l'équilibre, une attitude agressive, une excitation anormale, une somnolence, des nausées, une élocution difficile, une haleine alcoolisée, des pupilles dilatées, une diminution des réflexes, ……

Cf. procédure page suivante

ANNEXE 3 : ORGANISATION D'UN POT DE SERVICE AVEC OU SANS ALCOOL

Quelques règles doivent être suivies :

- demande d'autorisation auprès de l'autorité territoriale,
- déterminer un lieu précis et des horaires (en dehors du temps de travail),
- déterminer les quantités de boissons alcoolisées (avec une limite de litrage) et non alcoolisées,
- prévoir de la nourriture,
- prévoir le retrait des bouteilles du lieu de travail,
- mettre à disposition des alcootests
- remettre les lieux en état

ANNEXE 4 : PROCEDURE

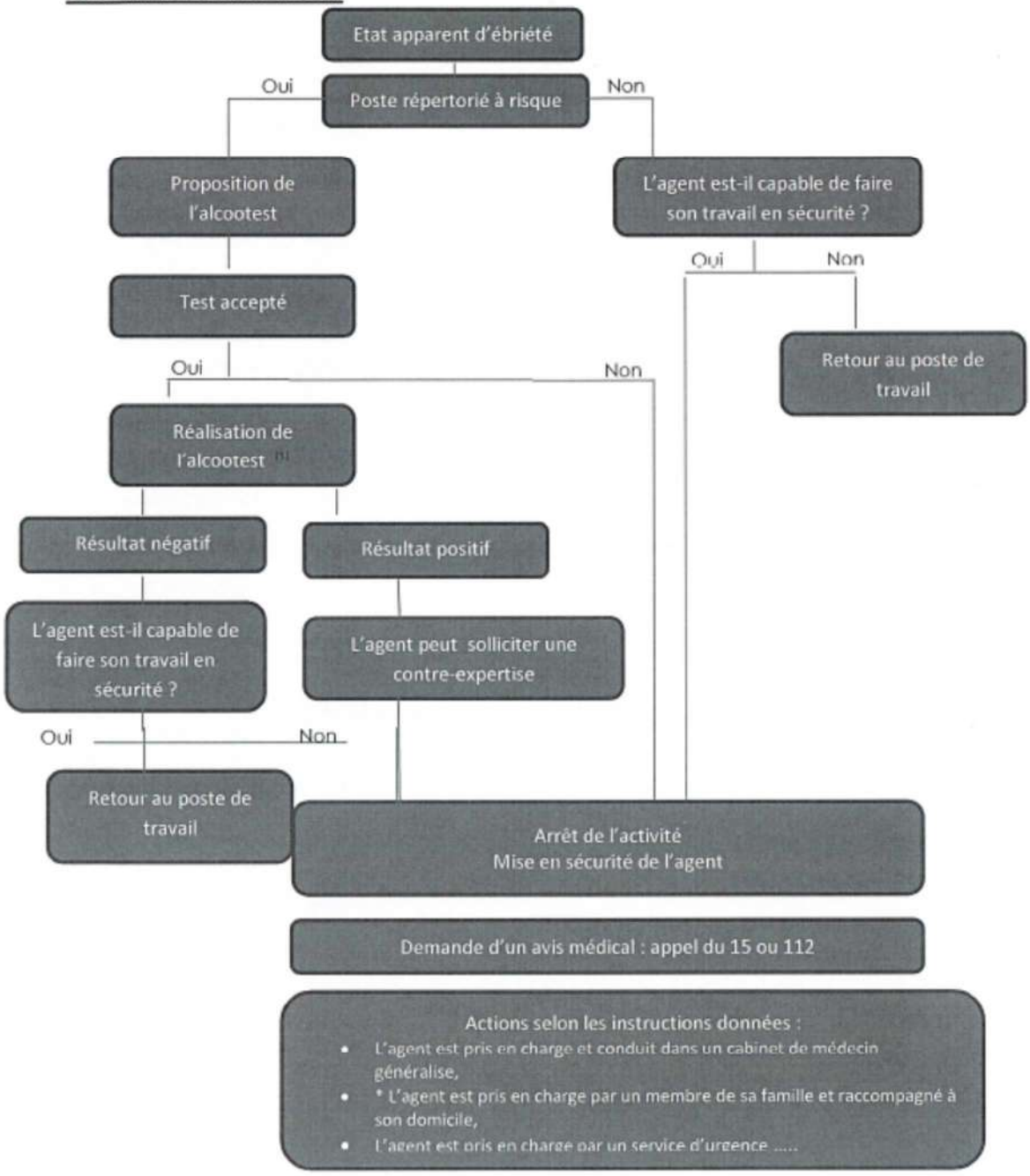

(1) L'alcootest est réalisé par la personne désignée dans le présent règlement dès lors qu'il n'y a pas de contrôle par analyse médicale, clinique ou biologique. Le test doit être réalisé en toute confidentialité et en présence d'une tierce personne. En aucun cas, l'agent « contrôlé » ne sera laissé seul. L'alcootest pourra être réalisé par le supérieur hiérarchique, le directeur général des services, la police municipale ou le Maire.

(2) Le taux maximal d'alcoolémie autorisé correspond au taux légal autorisé pour conduire un véhicule sur la voie publique.

(5) *Le résultat de l'alcootest peut s'avérer négatif alors que le comportement de l'agent peut être dangereux du fait de l'inhalation de vapeurs de produits chimiques ou d'une prise de médicaments. Des témoignages écrits peuvent permettre d'établir que l'agent n'est pas en capacité de travailler.*

(6) *L'agent peut demander une contre-expertise (prise de sang). Celle-ci doit être réalisée dans les plus brefs délais.*

(7) *Contacter un tiers (membre de la famille ou connaissance de l'agent) afin qu'il le reconduise et ne le laisse pas seul et sans surveillance.*

Annexe 2 : Procédure à suivre en cas de danger grave et imminent (collectivité sans CTP ou CHS)

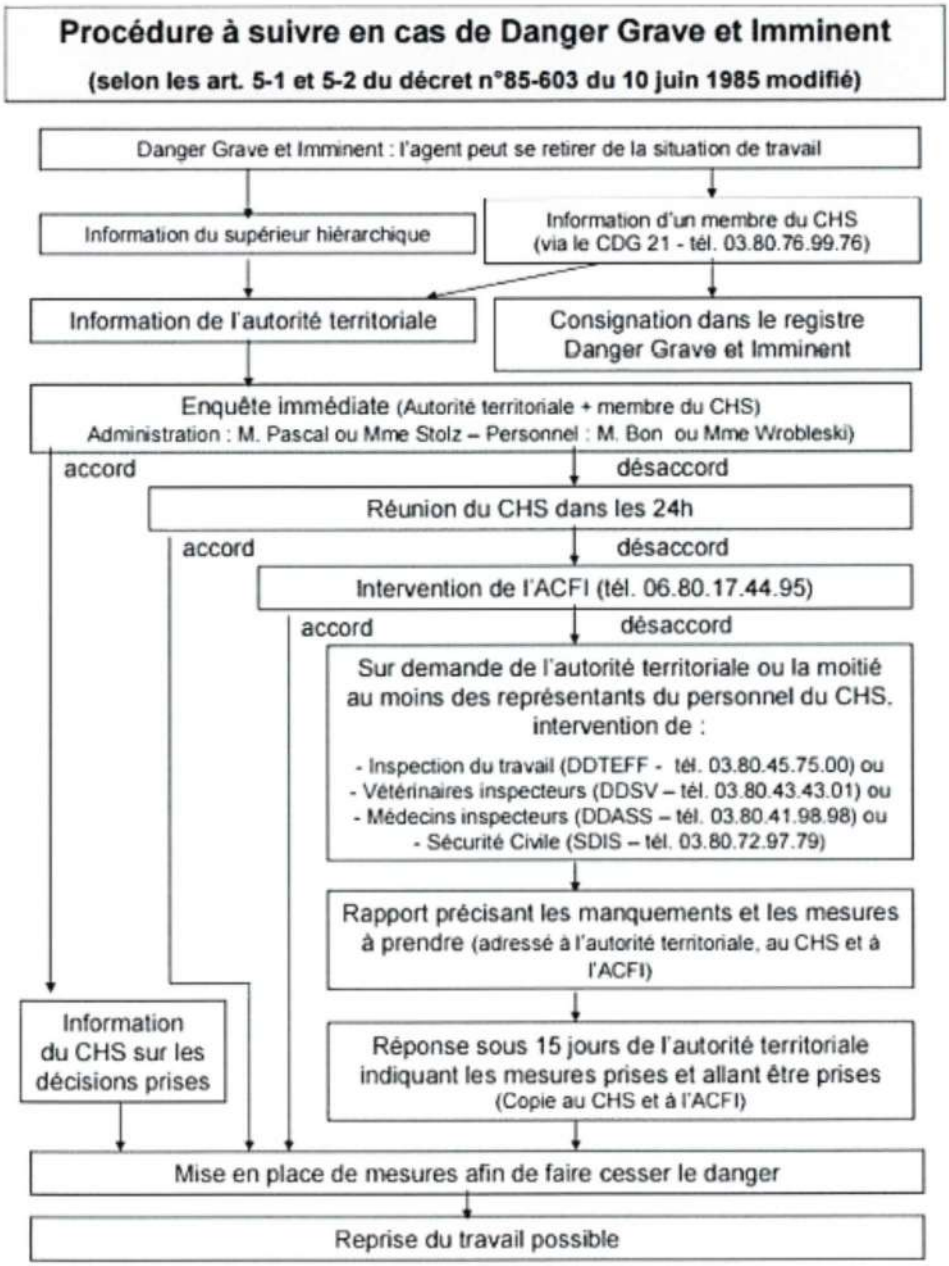

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-26 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DE DIRECTION : SERVICE TECHNIQUE : REMPLACEMENT POUR CONGÉ MATERNITÉ

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire des dates prévisionnelles du congé de maternité et pathologique de la secrétaire du service technique, Madame Manon DAMIS : du 31/07/2018 au 20/11/2018

Monsieur le président précise qu'il convient de :

- Procéder au remplacement de la secrétaire du service technique pendant son congé maternité,
- Prévoir une période de formation avant le départ en congé maternité de Madame Manon DAMIS,

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du 16 mars 2018,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE CRÉER** un poste d'adjoint administratif, à partir du 04 juin au 30 juillet 2018, catégorie C, pour un travail hebdomadaire de 35h par semaine.
    - Précise que le recrutement sera effectué :
      - Pour la période du 04 juin au 31 juillet 2018 pour la période de formation, selon l'article 3 -1 de la loi 84-53, emploi de catégorie A, B ou C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
      - Pour la période du congé maternité, selon l'article 3-1 de la loi 84-53 pour faire face au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels, du 31 juillet 2018 au 21 décembre 2018,
  - **DE LANCER** une procédure de recrutement dès à présent,
  - **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade correspondant,
  - **DE MODIFIER** le tableau des emplois,
  - **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget principal 2018,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à ce recrutement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-27 : PAT_CONTRAT DE TERRITOIRE RÉGIONAL : VALIDATION ET SIGNATURE DU CONTRAT

La signature du protocole d'accord préalable au contrat de territoire régional, entre M. MORIN, Président Région Normandie et M. LEGUAY, Président de Pré-Bocage Intercom, s'est déroulée le 22 mars 2018.
La Région Normandie s'engage à accompagner, dans le cadre du contrat de territoire, 11 projets d'investissement communaux et intercommunaux d'un montant de 14 928 831 € HT.
Le montant total d'intervention de la Région Normandie est estimé à 2 526 530 € dont 1 108 927 € au titre du Fonds Régional d'Aménagement et de développement du Territoire (FRADT) et 1 417 603 € au titre des crédits sectoriels.
Le contrat de territoire régional pourra faire l'objet d'une clause de révision en 2019 pour présenter de nouveaux projets.

Le Contrat de territoire régional est soumis à la validation du conseil communautaire :
Il se compose ainsi :

- Un contrat de territoire et sa maquette financière concernant les 11 actions inscrites au futur Contrat de territoire 2017/2021 Pré-Bocage Intercom
- Convention territoriale d'exercice concertée et son annexe

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, 58 voix POUR et 1 abstention (M. ROUSSEL), décide :**

- **DE VALIDER** le projet de contrat de territoire régional et la convention territoriale d'exercice concertée
- **D'AUTORISER** le Président à signer le futur Contrat de territoire 2017-2021 de Pré-Bocage Intercom, ainsi que tous les documents afférents, y compris un éventuel avenant à intervenir ultérieurement dans le cadre de la clause de revoyure.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2021
REGION NORMANDIE - PRE-BOCAGE INTERCOM

PRÉ-BOCAGE

	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Période de réalisation	Coût total HT €	Région €			Département 14 (sollicité) €		Etat (sollicité) €		Europe Autres financements €		Autofinancement MO €	
					FRADT	Droit commun	Taux		Taux		Taux		Taux		Taux
	AXE SANTE														
1	Création d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) bi-site à Villers Bocage/ Val d'Arry	PRE-BOCAGE INTERCOM	2017-2019	3 881 685		300 000	7,73%	150 000	3,86%	1 000 000	25,76%	175 000	4,51%	2 256 505	58,13%
2	Création d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) à Caumont sur Aure	PRE-BOCAGE INTERCOM	2018-2021	2 188 115		250 000	11,42%	150 000	6,85%	875 527	39,99%	175 000	7,99%	738 588	33,74%
	AXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE														
3	Création d'une nouvelle zone d'activités à Val d'Arry	PRE-BOCAGE INTERCOM	2018-2019	1 338 389		200 908	15,00%	250 000	18,67%	401 817	30,00%			486 004	36,33%
4	Création d'un pôle de services aux entreprises, Bâtiment Ecoresponsable des Noires Terres à Villers Bocage	PRE-BOCAGE INTERCOM	2017-2018	1 403 427		387 938	27,64%			438 834	31,34%	43 979	3,13%	531 676	37,88%
5	Aménagement d'un bâtiment pour l'accueil d'entreprises tertiaires et artisanales aux Monts d'Aunay	PRE-BOCAGE INTERCOM	2018-2019	947 800		257 756	27,22%			437 800	46,19%			252 244	26,64%
	AXE ATTRACTIVITE BOURGS CENTRES														
6	Cheminements doux à Aunay sur Odon - Les Mont d'Aunay	LES MONTS D'AUNAY		51 150	15 345		30,00%							35 805	70,00%
7	Aménagement et réhabilitation de l'ancienne place du marché aux bestiaux de Villers-Bocage	VILLERS BOCAGE	2018-2020	2 697 303	539 460		20,00%	73 182	2,71%	809 190	30,00%	90 000	3,34%	1 185 461	43,95%
8	Projet EPF Les Monts d'Aunay - friches industrielles et ancien magasin	EPFN	2018	60 000		21 000	35,00%					12 000	20%	27 000	45,00%
	AXE SPORT														
9	Rénovation du gymnase intercommunal de Villers Bocage	PRE-BOCAGE INTERCOM	2018-2019	846 200	100 000		11,82%	200 000	23,64%	270 000	31,91%			276 200	32,64%
10	Restructuration du complexe sportif	VILLERS BOCAGE	2018-2019	1 443 500	433 050		30,00%	43 305	3,00%	433 050	30,00%	101 045	7,00%	433 050	30,00%
	AXE TOURISME														
11	Réaménagement de la base de loisir au Locheur et installation d'un fitness park	VAL D'ARRY	2018	70 242	21 072		30,00%	21 072	30,00%					28 097	40,00%
	TOTAUX			14 928 531	1 108 907	1 417 603		887 558	5,95%	4 666 418	31,26%	597 824	4%	6 251 289	41,87%
				Total Région :		2 526 530	16,92%								

ACTIONS A REVOIR PRIORITAIREMENT LORS DE LA REVOYURE		
Programme d'actions du Dispositif OCM (Opération collective de modernisation de l'Artisanat et du Commerce)	PRE-BOCAGE INTERCOM	2019/2020
Développer la filière Bois Energie	PRE-BOCAGE INTERCOM	2019/2020
Création de 3 nouvelles Boucles Vélos	PRE-BOCAGE INTERCOM	2019
Liaisons douces entre Villy Bocage et Villers Bocage	VILLY BOCAGE	2019
Aménagement du bourg de Aunay sur Odon (Phase 3)	LES MONTS D'AUNAY	2019
Création d'une salle de spectacle en adaptant la salle des fêtes des Monts d'Aunay - commune déléguée Aunay sur Odon	LES MONTS D'AUNAY	2019
Aménagement et revitalisation du bourg suite à l'étude EPFN	CAUMONT SUR AURE	2019-2020

SOUS PREFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

CONTRAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

PRE-BOCAGE INTERCOM – REGION NORMANDIE

Entre

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 23 avril 2018,

Et

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, représentée par Monsieur Gérard LEGUAY, Président, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2018.

Vu

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM);

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions,

La Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie.

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 15 décembre 2016 adoptant, pour la période 2017-2021, une nouvelle politique régionale en faveur des territoires normands,

Le protocole d'accord préalable au contrat de territoire signé le 5 mars 2018 entre la Région Normandie et la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom.

Les objectifs de développement retenus par le territoire et validés par les partenaires de la contractualisation.

Considérant

Le contexte économique, social et territorial a évolué depuis 2014 avec, notamment, la forte baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, et peut constituer un frein à l'investissement public.

La réforme territoriale a par ailleurs fait évoluer les compétences des collectivités territoriales et elle a suscité des changements institutionnels tels que la montée en puissance des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la création de la Région Normandie.

Pour accompagner le développement et la compétitivité des territoires dans ce contexte nouveau, la Région Normandie, chef de file de l'aménagement du territoire assume pleinement sa compétence grâce à une politique renouvelée et renforcée de contractualisation avec les territoires.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat

Le contrat de territoire a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire. Il a pour vocation de favoriser l'intégration locale des logiques de développement économique et de solidarité.

Le contrat traduit les options stratégiques retenues et transpose les projets en financements pluriannuels précis engageant chacun des partenaires signataires du contrat selon les modalités précisées.

L'adoption de ce contrat vaut, pour la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, résiliation des engagements prévisionnels pris dans le cadre du Contrat cadre d'action territoriale (CCAT) du Pays du Bessin au Virois 2014-2020 signé le 29 septembre 2015 avec la Région.
La clause de résiliation ne s'applique pas aux projets du CCAT ayant déjà fait l'objet d'une délibération de la commission permanente du Conseil régional.

Le contrat comprend les éléments suivants :

- une présentation du territoire,
- la carte du territoire,
- la présente convention d'engagement qui précise les axes prioritaires d'intervention du territoire, les modalités de coordination et de suivi de l'exécution du contrat et les modalités de financement et d'évaluation des actions menées,
- le cas échéant, un diagnostic et la stratégie territoriale actualisée suite à la nouvelle carte intercommunale,
- la maquette financière prévisionnelle,
- la programmation déclinée en fiches-actions.

Article 2 : Les orientations prioritaires de la Région

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région soutient les projets d'investissement structurants visant à :

- renforcer l'attractivité normande et son rayonnement, à travers des équipements structurants,
- développer la compétitivité des territoires, notamment au travers de l'accompagnement du développement économique,
- garantir un aménagement équitable, équilibré et durable du territoire pour l'ensemble des normands.

Article 3 : Les axes prioritaires d'intervention du territoire

Le programme d'actions du territoire s'organise autour des axes stratégiques de développement suivants :

Axe 1 : Santé
Axe 2 : Développement économique
Axe 3 : Attractivité centres-bourg
Axe 4 : Sport
Axe 5 : Tourisme

Article 4 : Durée

Le contrat de territoire est signé pour la période 2017-2021 et s'achève au 31 décembre 2021. Pour prétendre aux subventions de la Région, les projets devront connaître un engagement financier, après dépôt d'un dossier de demande de subvention avant le 31 décembre 2021.

Ce contrat pourra faire l'objet d'une nouvelle révision en 2019-2020 ; le contrat ainsi actualisé pourra permettre, sous réserve de leur éligibilité :

- la modification ou la suppression d'actions déjà inscrites,
- l'inscription de nouvelles actions en cohérence avec le diagnostic et le projet de territoire,
- la poursuite d'actions déjà engagées, notamment après la réalisation d'études préalables.

Article 5 : Engagements des parties

5.1 Financement :

Les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficier :

- soit des crédits sectoriels de la Région,
- soit de crédits spécifiques tels le Fonds Régional d'Aménagement Durable du Territoire (FRADT) pour la Région.

Les crédits nationaux et les fonds européens pourront être également mobilisés et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage. Cette dernière devra néanmoins être au minimum de 20%.

Dans le cas où ces financements complémentaires ne pourraient être obtenus, la Région ne se substituera pas aux financeurs défaillants. Des financements complémentaires ne pourront donc pas être accordés.

Le contrat de Pré-Bocage Intercom porte sur 11 actions pour un montant total prévisionnel de **14 928 831 €** répartis entre les partenaires de la manière suivante :

Les collectivités locales du territoire, EPCI et communes, maîtres d'ouvrages s'engagent à hauteur de 6 251 289 **€.**

La Région Normandie pour un montant prévisionnel de 2 526 530 **€** dont 1 108 927 € au titre du Fonds Régional d'Aménagement et de développement du Territoire (FRADT) et et 1 417 603 € au titre des crédits sectoriels.

D'autres financements (Europe, Etat, Département, ..) sont attendus pour un montant prévisionnel de de 6 151 011 €.

La mise en œuvre financière du contrat fera l'objet d'une programmation annuelle concertée entre le territoire et les différents partenaires.

Les engagements financiers du présent contrat valent **accord sur l'éligibilité des actions** proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions**, mais pas accord de subvention**.

Conformément au règlement des subventions régionales, chaque action du contrat devra donc faire l'objet d'un dossier de demande de subvention, déposé auprès de la Région avant le démarrage de l'opération (sauf dérogation exceptionnelle accordée sur demande motivée).

Les dossiers de demande de subvention élaborés par les maîtres d'ouvrages devront être **transmis à la Région.**

La décision d'attribution des subventions revient aux instances délibérantes des collectivités partenaires après instruction des dossiers. Les demandes de subvention (qu'elles soient au titre des crédits sectoriels ou des crédits spécifiques des partenaires) seront étudiées **suivant les disponibilités budgétaires et les dispositifs en vigueur à la date du dépôt de dossier complet.**

Pour les crédits spécifiques (FRADT), les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des **montants maxima** (calculés sur la base de taux d'intervention déterminés). Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés.

Pour les crédits sectoriels (ou dits de « droit commun »), les montants mentionnés dans la maquette et dans les fiches-actions sont prévisionnels. Les subventions attribuées seront définies, par l'application du dispositif mobilisable aux dépenses éligibles du dossier de subvention.

Enfin, toute évolution réglementaire ultérieure à la signature du présent contrat, susceptible d'impacter les modalités précisées dans la convention, s'appliquera automatiquement, quels que soient les engagements pris initialement.

5.2 : Les contreparties du territoire attendues par la Région

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom et ses communes membres s'engagent en faveur de l'apprentissage au travers de :

- l'insertion du critère d'apprentissage dans les marchés publics des porteurs publics du territoire (opérations du contrat et autres marchés, ...)
- le recrutement de 3 nouveaux apprentis minimum pour la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom et par une commune du territoire, signés à compter du 1er septembre 2017 sur la durée du contrat,
- l'organisation d'une réunion d'information avec le Pôle développement de l'apprentissage pour les Maires des principales communes.

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom et ses communes-membres s'engagent en la mise en œuvre, dans leurs appels d'offres, de nouvelles clauses et de nouveaux critères permettant de faciliter l'accès des entreprises, notamment TPE/PME à la commande publique. Ces clauses visent notamment à simplifier les procédures et lutter contre la sous-traitance abusive.

En outre, la Région et la Communauté de communes élaborent un bilan des interventions régionales apportées sur le territoire en faveur de l'animation et du fonctionnement des équipements culturels et sportifs, dont l'aboutissement donnera lieu à une contractualisation particulière sur la priorisation du soutien aux fonctionnement des équipements et manifestations culturels et sportifs.

Par ailleurs, la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom et ses communes membres s'engagent à contribuer à l'animation de la politique régionale en faveur de la digitalisation de l'économie normande, plus particulièrement en direction des entreprises de commerce ; la Région pour sa part s'engage à développer des outils financiers adaptés pour accompagner leurs projets en la matière.

Enfin, au travers de son adhésion à l'Association Normandie Attractivité, la Communauté de communes s'engage, au côté de la Région, à valoriser la marque Normandie.

Le respect de ces engagements sera apprécié à l'échéance du contrat ; Un premier bilan sera réalisé lors de la révision à mi-parcours.

Article 6 : Conditions de coordination et de suivi de l'exécution

6.1. Pilotage et animation

Le Comité de Pilotage local

Le pilotage politique est organisé par la mise en place d'un comité de pilotage qui réunira les décideurs et signataires du présent contrat, soit :

- Le Président du Conseil Régional de Normandie ou son représentant,
- Le Président de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom ou son représentant,
- Les représentants du territoire, déterminés à l'initiative de la Communauté de communes, concernés par le programme d'actions.

Le Comité de Pilotage local s'assure de la bonne exécution du contrat, et procède, le cas échéant, aux ajustements nécessaires. Il se réunira en tant que de besoin et, en tout état de cause, pour la révision du contrat à mi-parcours.

En dehors de cette structure et autant que de besoin, des échanges entre les différents partenaires continueront après la signature du contrat en fonction des besoins spécifiques à chaque dossier.

Le Comité technique local

Il est composé des représentants des signataires du contrat, et si nécessaire, des représentants des financeurs potentiels. Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions (bilan de l'avancement de la réalisation de la programmation, programmation annuelle des actions) et se charge de la préparation des dossiers qui devront être examinés par le Comité de Pilotage.

7.2. Animation et gestion de la programmation

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des conditions de définition, d'exécution et de financement de leurs projets.

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom coordonnera la préparation et le suivi du comité de pilotage local et du comité technique.

Les interlocuteurs en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat du territoire sont :

- Pour la Région Normandie, le service Vie des Territoires et Contractualisation au sein de la Direction de l'Aménagement,
- Pour la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, le service Contractualisation

Dans l'objectif de l'établissement d'un bilan annuel sur l'état d'avancement du contrat de territoire, les maîtres d'ouvrage, autres que la Communauté de communes, informeront régulièrement la Région et l'EPCI, de l'avancement technique et financier de leurs projets au 31 décembre de chaque année.

De même, la Région devra être rapidement informée de l'abandon ou de l'évolution des actions inscrites dans le contrat.

Les subventions de la Région seront attribuées et notifiées par les instances décisionnelles, après instruction par les services. Une information régulière sera apportée à la Communauté de communes.

7.3. Suivi du contrat

Ce suivi a pour finalité essentielle de permettre de suivre l'exécution du programme d'actions, selon les axes d'intervention définis dans le présent contrat. Il prendra en compte le niveau de réalisation de chacune des actions, le taux d'engagement des crédits au regard des échéanciers prévus et sera utilisé lors de la révision éventuelle du contrat.

Il sera assuré annuellement par le Comité technique local.

Fait à, , le

Le Président de la Région Normandie

Hervé MORIN

Le Président de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom

Gérard LEGUAY

PROJET

CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTE

Entre les soussignés :

- **La Région Normandie**, dont le siège est situé à l'Abbaye aux Dames, place Reine Mathilde, BP 523, 14035 Caen Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Hervé Morin, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 22 mai 2017,
  ci-après désignée par les termes « la Région »,

  d'une part,

- **Le Département du Calvados**, dont le siège est situé l'Hôtel du Département, BP 20520, 14035 Caen Cedex 1, représenté par son Président, Monsieur Jean-Léonce Dupont, dûment habilité par délibération du Conseil départemental du 13 décembre 2017,

- **La Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom,** dont le siège est situé à 31 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, 14260 Les Monts d'Aunay, représentée par son Président, Monsieur Gérard Leguay, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2018,

  D'autre part,

Ci-après désignés globalement par les termes « les parties » ou « les signataires »

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

I - EXPOSE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) définit une nouvelle répartition des compétences entre les communes, intercommunalités, départements et régions. Elle supprime la clause de compétence générale des régions et des départements. Ses dispositions s'articulent avec celles de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), qui ouvre aux collectivités de nouvelles possibilités pour organiser les modalités de leur action commune et qui encadre les financements.

Désormais, les régions et les départements ne peuvent exercer que les compétences qui leurs sont attribuées, notamment, par l'article L4221-1 pour la région et l'article L3211-1 pour les départements. Des compétences, telles que celles citées à l'article L1111-4 du CGCT, dont la liste

n'est pas exhaustive, sont partagées entre les communes, EPCI, départements et régions. D'autres compétences, citées à l'article L1111-9 du CGCT, nécessitent le concours de plusieurs collectivités ou groupements, dont l'un d'eux est désigné en qualité de chef de file. Les articles L1111-8 et L1111-8-1 du CGCT prévoient un système de délégation de compétences entre collectivités, qui permet à une collectivité de donner délégation d'une compétence, dont elle est attributaire, à une collectivité relevant d'une autre catégorie ou à un EPCI.

L'article L1111-9-1 du CGCT, issu de la loi MAPTAM, institue une conférence territoriale de l'action publique (CTAP), qui constitue l'espace privilégié de concertation entre les collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics dans le but de favoriser un exercice concerté de leurs compétences. Pour les compétences coordonnées, le chef de file est chargé d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités et groupements. Les régions et les départements, lorsqu'ils sont chefs de file, doivent élaborer un projet de convention territoriale d'exercice concerté (CTEC), qui est examiné en CTAP. L'élaboration d'une CTEC est facultative pour les communes et les EPCI, lorsqu'ils sont chefs de file. La présente convention d'exercice concertée a été soumise à la CTAP du 22 mars 2017.

L'article L1111-10 du CGCT encadre les interventions financières des collectivités dans l'objectif de limiter la pratique des financements croisés, de mieux responsabiliser les collectivités initiatrices de projets d'investissement et de contribuer à la maîtrise de la dépense publique locale. Aux termes de l'article L1111-9 du CGCT, à l'exception des opérations figurant dans le contrat de plan, tous les projets relevant de compétences donnant lieu à la désignation d'un chef de file peuvent bénéficier de subventions d'investissement et de fonctionnement, soit de la région, soit d'un département. L'article L1111-9-1 V du CGCT permet, par la conclusion d'une CTEC, de déroger au principe d'interdiction des cofinancements de la région et des départements. La conclusion de cette convention permet également de déroger à la participation minimale du maître d'ouvrage au financement de l'investissement d'un projet, sans qu'elle soit inférieure à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques, sous réserve de dérogations prévues par la loi.

II - CONVENTION :

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune des parties en matière de soutien aux projets publics des territoires, dans un objectif de coordination, de simplification et de clarification des interventions financières respectives des signataires, en vue d'une contractualisation associant la Région et les Départements au service des territoires.

Article 2 : Dispositifs d'intervention

Dans la limite de leurs dispositifs d'intervention respectifs, les parties pourront s'engager à apporter leur soutien aux projets s'inscrivant dans les domaines d'action détaillés dans le tableau, joint en annexe.

Les domaines d'action détaillés pourront être complétés, par voie d'avenant, pour tenir compte de l'évolution des interventions concertées décidées par les parties au titre de la présente convention.

Article 3 : Service unifié

Une instruction unifiée des dossiers bénéficiant d'un financement de la Région et des Départements sera mise à l'étude. Dans cette hypothèse, les contrats de territoire détermineront la collectivité responsable de l'instruction. La Région et les Départements subordonneront le versement de leur contribution à l'avis conforme de la collectivité responsable de l'instruction, qui s'engagera pour sa part à mettre en place les ressources nécessaires pour mener cette instruction sans contrepartie financière.

Article 4 : Financement des projets

En application de la présente convention, les parties pourront intervenir sur les mêmes projets cumulativement, sur le fondement des textes visés en annexe et en respectant une participation minimale du maître d'ouvrage pour les opérations d'investissement.

La participation minimale du maître de l'ouvrage, fixée à l'article L1111-9-1 du CGCT à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques, pourra être abaissée sans pouvoir être inférieure à 20 %, sous réserve de l'application de dérogations prévues par la loi.

Article 5 : Délégations de compétences

Si, dans certains domaines d'intervention, les parties donnent délégation de compétence à une collectivité relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, notamment pour instruire et octroyer des aides ou subventions, elles s'engagent à conclure avec le délégataire choisi une convention, dans le respect des articles L1111-8, L1111-8-2 et R1111-1 du CGCT.

Article 6 : Informations réciproques

Conformément à l'article L1611-8 du CGCT, la délibération d'un département ou d'une région tendant à attribuer une subvention d'investissement ou de fonctionnement à un projet décidé ou subventionné par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités s'accompagne d'un état récapitulatif de l'ensemble des subventions attribuées à ce même projet par les collectivités territoriales.

A cette fin, les parties s'engagent à une information réciproque des subventions qu'elles envisagent d'attribuer aux maîtres d'ouvrage des projets couverts par l'application de la présente convention.

Par ailleurs, les articles L3312-5 et L4312-11 du CGCT disposent, respectivement, qu'un département et une région doivent annexer à leur compte administratif un état récapitulatif des subventions accordées au profit de chaque commune au cours de l'exercice.

Dès lors, les parties s'engagent à se notifier réciproquement les décisions d'attribution de subventions relatives aux projets concernés.

Article 7 : Suivi de la convention

La CTAP constitue le lieu d'échange sur la mise en œuvre, l'évaluation et l'évolution de la présente convention.

Conformément à son règlement intérieur, elle se réunit au moins une fois par an en séance plénière à l'initiative de la Région. Elle peut également être convoquée en tant que de besoin, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Le Président de la Région préside les réunions. Aucune condition de quorum n'est exigée. Un compte-rendu des réunions est dressé par les services de la Région.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et couvre les exercices 2017, 2018 et 2019.

Article 9 : Modification et prolongation de la convention

La présente convention pourra être prolongée ou modifiée par voie d'avenant.

Article 10 : Litiges

En cas de difficulté d'exécution de la présente convention, la recherche d'une solution amiable sera recherchée. A défaut d'accord entre les parties, le litige sera soumis au Tribunal administratif compétent.

Fait à le
En 3 exemplaires originaux

Le Président de la Région Normandie	Le Président du Département du Calvados	Le Président de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom
Hervé Morin	Jean-Léonce Dupont	Gérard Leguay

OBLIGATIONS DE CTEC LIEES AUX COMPETENCES AVEC CHEF DE FILE

Politiques de soutien aux projets publics des territoires	Compétences des collectivités et groupements	Base juridique des financements				CTEC obligatoire	Convention de délégation
		Participation minimale du MO aux investissements	Région (uniquement pour les investissements)	Départements	Communes et EPCI		
Développement économique							
Financement des opérations collectives de modernisation	Région : développement économique (comp d'attribution L4221-1 du CGCT) Département solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) EPCI : développement local (chef de file L1111-9 du CGCT)	20 %	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT avec une interdiction du financement des aides directes ou indirectes aux entreprises	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X	
Financement de l'immobilier locatif à destination des entreprises	Région : développement économique (comp d'attribution L4221-1 du CGCT), sous réserve de l'inscription au SRDEII Département solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) EPCI : immobilier d'entreprises et location de terrains et d'immeubles (L1511-3 du CGCT) développement local (chef de file L1111-9 du CGCT)	20%	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X	
Financement de l'immobilier d'entreprises	Région : développement économique (comp d'attribution L4221-1 du CGCT), sous réserve de l'inscription au SRDEII Département compétence déléguée par les EPCI pour l'octroi des aides (L1511-3 du CGCT) EPCI : immobilier d'entreprises et location de terrains et d'immeubles (L1511-3 du CGCT) développement local (chef de file L1111-9 du CGCT)	20%	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT		X

Financement des zones d'activités économiques	Région : développement économique (comp d'attribution L4221-1 du CGCT) Département : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) éventuellement compétence déléguée par les EPCI pour l'octroi des aides (L1511-3 du CGCT) EPCI : réalisation de ZAC (comp d'attribution 311-1 du code de l'urbanisme) aménagement de l'espace (chef de file L1111-9 du CGCT)	20%	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X	X
Développement sanitaire							
Financement des pôles de santé	Région : développement sanitaire (comp d'attribution L4221-1 du CGCT) Département : solidarité des territoires (chef de file L1111-9 du CGCT) EPCI : organisation des services publics de proximité (chef de file L1111-9 du CGCT)	20%	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X	
Soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat							
Financement du logement	Région : soutien de l'accès au logement (comp d'attribution L4221-1 du CGCT) Département : solidarité des territoires (chef de file L1111-9 du CGCT) EPCI : aménagement de l'espace (chef de file L1111-9 du CGCT)	20 %	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X	
Politique de la ville et rénovation urbaine							
Financement de la revitalisation des quartiers prioritaires de la politique de la ville	Région : soutien à la rénovation urbaine (comp d'attribution L4221-1 du CGCT) Département : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) EPCI : développement local (chef de file L1111-9 du CGCT)	20 % sauf article 9 de la loi du 1-8-2013	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X	
Aménagement et égalité des territoires							

Financement des maisons de service au public	Région : Aménagement du territoire (chef de file L1111-9 du CGCT) Département : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) EPCI : organisation de services publics de proximité (chef de file L1111-9 du CGCT) (comp d'attribution art 27-2 loi n°2000-321 du 12-04-2000)	20 %	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X X	
Financement de l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et plans locaux d'urbanisme (PLU)	Région : Aménagement du territoire (chef de file L1111-9 du CGCT) Département : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) EPCI : aménagement de l'espace (chef de file L1111-9 du CGCT)	30 %	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X X	
Financement de la revitalisation des centres-bourgs et villes-centres (création d'espaces et d'équipements publics)	Région : Aménagement du territoire (chef de file L1111-9 du CGCT) Département : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) EPCI : aménagement de l'espace (chef de file L1111-9 du CGCT)	20 % sauf article 9 de la loi du 1-8-2013	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X X	
Energie							
Financement des réseaux de chaleur	Région : énergie (chef de file L1111-9 du CGCT) Département : résorption de la précarité énergétique (chef de file L1111-9 du CGCT) EPCI : comp d'attribution art 8 loi n°46-628 du 8-4-1946	20 %	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X X	
Financement d'actions tendant à maitriser la demande d'énergie	Région : énergie (chef de file L1111-9 du CGCT) Département : résorption de la précarité énergétique (chef de file L1111-9 du CGCT) EPCI : comp d'attribution L2224-34 du CGCT	20%	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X X	
Intermodalité et complémentarité entre les modes de transport							

Financement des pistes cyclables urbaines	Région : complémentarité entre les modes de transport (chef de file L1111-9 du CGCT) Département : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) EPCI : mobilité durable (chef de file L1111-9 du CGCT)	20 %	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X X	
Financement des transports urbains	Région : complémentarité entre les modes de transport (chef de file L1111-9 du CGCT) Département : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) EPCI : (comp d'attribution L1231-1 à 14 du code des transports) mobilité durable (chef de file L1111-9 du CGCT)	20%	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X X	

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-28 : PAT_PRIORISATION DES DOSSIERS

Les projets suivants sont présentés à la demande de subvention DETR et/ou DSIL 2018.
La Communauté de communes doit prioriser les dossiers déposés.

Le Bureau propose la priorisation suivante :

1/ Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Villers-Bocage/Val-d'Arry – DETR 2018
2/ Aménagement intérieur d'un ancien bâtiment industriel pour l'accueil d'entreprises et artisans, 31, rue de Vire à Les-Monts-d'Aunay (Aunay-sur-Odon) – DETR/DSIL 2018
3/ Création d'une Zone d'Activités Economiques à Val d'Arry (Tournay-sur-Odon) – DETR 2018
4/ Optimisation de la Déchèterie de Livry (Caumont-sur-Aure) – DSIL 2018
5/ Programme Voirie – DETR 2018

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **DE VALIDER** la priorisation des projets présentés à la demande DETR 2018 et/ou DSIL 2018

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-29 : PAT_DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 - ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES VAL D'ARRY

- DETR Développement économique

Pour le développement économique, les catégories d'investissements subventionnables sont les suivantes :

- opérations d'aménagement de zones économiques
- achat ou location de bâtiments industriels
- création de zone artisanale ou industrielle

Taux de subvention : 30 % pour les communautés de communes

Plafond des dépenses : 1 000 000 €

Pour être recevable, le dossier doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- augmentation attendue des bases de la fiscalité directe locale
- création d'emplois

Création d'une zone d'activités à Val d'Arry (Tournay sur Odon)

Monsieur le président informe que la communauté de communes souhaite créer une nouvelle zone d'activités sur la commune de Val d'Arry (Tournay-sur-Odon). Ce projet est inscrit au contrat de ruralité. Le Président précise que le projet est présenté à la DETR 2018 mais qu'il ne peut être présenté cette année à la DSIL compte tenu du démarrage des travaux en 2019. Il sera donc présenté en 2019 pour une demande de subvention DSIL 2019. Pour rappel, la DSIL fonctionne en année budgétaire.

Plan de financement prévisionnel HT :

Opération	Dépenses HT		Recettes		
Création d'une zone d'activités économiques à Val d'Arry (Tournay sur Odon)	Acquisition terrains	154 700,00 €	CD14	250 000,00 €	18.66 %
	Etude/MOE	84 689,18 €	État DETR 2018	300 000,00 €	22.40 %
	Travaux dont 84 000 € d'aléas	1 087 000,00 €			
	Publicité dont 3 000 d'aléas	13 000,00 €	Autofinancement	789 389,18 €	58.94 %
	Total HT	**1 339 389,18 €**	**Total**	**1 339 389,18 €**	100 %

Monsieur le président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2018. Les aléas seront inscrits au budget si nécessaire.
- **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR 2018 Création d'une zone d'activités économiques à Val d'Arry (Tournay-sur-Odon)
- **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GARRIFI , Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-30 : PAT_DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 - PÔLE DE SANTÉ LIBÉRAL ET AMBULATOIRE DE VILLERS BOCAGE ET VAL D'ARRY

Pour la création du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire Villers Bocage/Val d'Arry, la catégorie d'investissement subventionnable est la suivante :
- l'aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé : création de pôle libéral de santé ambulatoire, maisons de santé pluridisciplinaire (MSP)

Taux de subvention : 50 % pour les communautés de communes
Plafond des dépenses : 1 000 000 €

Monsieur le président informe que la communauté de communes souhaite réaliser un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire sur la commune de Villers-Bocage et une antenne à Val-d'Arry (Noyers-Bocage) afin de renforcer l'offre de soins sur le territoire. Ce projet est inscrit au contrat de ruralité. Le Président précise que le projet est présenté à la DETR 2018 mais qu'il ne peut être présenté cette année à la DSIL compte tenu du démarrage des travaux en 2019. Il sera donc présenté en 2019 pour une demande de subvention DSIL 2019. Pour rappel, la DSIL fonctionne en année budgétaire.

Le plan de financement prévisionnel HT :

Opération	Dépenses HT		Recettes		
PSLA à Villers Bocage et d'une antenne à Val d'Arry (Noyers Bocage)	AMO	109 850,00 €	cd14 –contrat	150 000,00 €	3.86 %
	Etude	14 000,00 €	Etat DETR 2018	500 000,00 €	12.88 %
	Travaux	3 054 080,00 €	Région -contrat	300 000,00 €	7.73 %
	Honoraires	434 771,00 €	FEADER	175 000,00 €	4.51 %
	Frais Divers	119 707,00 €	Autofinancement	2 756 505,00 €	71.02 %
	Dommage/ouvrage (fonctionnement)	75 143,00 €			
	Frais financiers (fonctionnement 2019)	73 954,00 €			
	Total	**3 881 505,00 €**	**Total**	**3 881 505,00 €**	100 %

Monsieur le président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2018 en investissement 4 468 948 € TTC dans l'opération 121, en fonctionnement en 2018 : 75 143 € et en fonctionnement en 2019 : 73 954 €
  - **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR 2018 PSLA Villers-Bocage/Val-d'Arry
  - **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-31 : VBS_CONVENTION REMBOURSEMENT TRAVAUX VOIES MITOYENNES ENTRES LINGÈVRES ET LONGRAYE (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE AURSEULLES)

Les voies CR La Forte Cour (187 mètres) et CR Les Landes (390 mètres) sont mitoyennes entre la commune de Lingèvres et la commune de Longraye (Commune historique d'AURSEULLES).
Pour une cohérence d'action, la Communauté de communes PRE-BOCAGE INTERCOM prend en charge la totalité des voies et se fera rembourser à hauteur de 50% du coût total HT des travaux, via une convention de répartition de frais de travaux, par la Communauté de communes SEULLES-TERRE-ET-MER.

Monsieur le président rappelle :

- Que le coût total HT des travaux sur la CR La Forte Cour est égal à 9 554,65 €, ce qui équivaut à 4 777.33 € pour chaque communauté de communes.
- Que le coût total HT des travaux sur la CR Les Landes est égal à 19 962.39 €, ce qui équivaut à 9 981.20 € pour chaque communauté de communes.
- Que le coût total HT des travaux pour les deux voies soit égal à 29 517.04 €, ce qui équivaut à 14 758.52 € pour chaque communauté de communes.

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission voirie en date du 28 février 2018,

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le président à faire cette proposition à la Communauté de communes SEULLES-TERRE-ET-MER,
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer la convention avec la Communauté de communes SEULLES-TERRE-ET-MER,
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-32 : DEV_AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER D'ENTREPRISES : EXTENSION AUX ACTIVITÉS DE TOURISME DE LA CONVENTION PASSÉE AVEC LE DÉPARTEMENT

- Vu la commission Développement Économique du 07.03.2018
- Vu la délibération n°20170315-53 de Pré-Bocage Intercom, en date du 15 mars 2017, relative à la délégation de compétence au département pour l'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises ;

Contexte :
Le 12 octobre 2017, Pré-Bocage Intercom et le Département signaient une convention portant sur le déploiement d'une aide à l'immobilier d'entreprises portée par le Département auprès des entreprises du territoire.
Cette aide prend la forme d'une avance remboursable à taux zéro et sans garantie. Sont éligibles les travaux et frais directement liés à l'opération sauf acquisition du terrain.

Jusque-là les bénéficiaires devaient relever des secteurs suivants : industrie, services aux entreprises, artisanat de production, commerce de gros.

Le Département propose d'ajouter un avenant à cette convention afin que les entreprises du secteur touristique puissent bénéficier de ce dispositif, selon les conditions suivantes :

- Projet inférieur ou égal à 300 000 €,
- Plancher d'intervention de 50 000 € HT de dépense éligible,
- Avance remboursable de 30% d'une dépense éligible,
- Une subvention de plus de 10 % si le projet fait écho à l'un des 4 axes mis en avant par le Département :
  - Vélo / nautisme,
  - Pleine nature
  - Saveur et gastronomie
  - Patrimoine, histoire, culture

Objectif : Permettre l'intervention du Département pour les projets touristiques du territoire de PBI.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **D'APPROUVER** l'extension aux activités de tourisme de la convention passée avec le département relative à l'investissement immobilier des entreprises ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant à cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

SOUS-PRÉFECTURE DE FOUGÈRES
11 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-33 : DEV_SOUTIEN AUX COMMERCES ET À L'ARTISANAT DE VITRINE EN MILIEU RURAL : AIDE LEADER AVEC LE DÉPARTEMENT

- Vu la commission Développement Économique du 07.03.2018 ;
- Vu la délibération n°20171108-19 de Pré-Bocage Intercom, en date du 8 novembre 2017, relative au contrat de territoire départemental (affectation des montants par projets) ;

Contexte :
Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2017/2021, une valeur de 50 000 € a été affectée au projet : « Programme d'actions du Dispositif OCM (Opération Collective de Modernisation) de l'Artisanat et du Commerce ».
Le Département propose de préciser ce dispositif de soutien au commerce et à l'artisanat de vitrine en milieu rural.

Objectif :
Soutenir le commerce et l'artisanat de vitrine en milieu rural, et lever 4 € de fonds LEADER pour chaque euro apporté par le territoire, au bénéfice des porteurs de projets du territoire qui œuvreront à l'implantation ou à la reprise de commerces ou d'activités artisanales en milieu rural (communes de moins de 2 000 habitants au 1er janvier 2015).

La commission Développement Économique propose que Pré-Bocage Intercom soutienne ce dispositif selon les modalités suivantes :

- Promotion du dispositif auprès des acteurs économiques du territoire ;
- Participation du vice-président de la commission développement économique de PBI, Monsieur Marc HEBERT, au Comité Technique (1 réunion par trimestre) :

Accompagnement / renseignement du dossier	Département (V. LOPEZ)
Instruction	Département (JF. TROPRES)
Comité technique	Département + 1 représentant / territoire
Comité de programmation	Département + autorité de gestion (Région) + Etat

- Participation de PBI au cofinancement des projets localisés sur le territoire, en inscrivant au budget principal 2018 une enveloppe de 50 000 euros pour la période du 01.06.2018 au 31.12.2020 (les projets locaux seront donc subventionnés jusqu'à épuisement de l'enveloppe). Une partie de cette enveloppe sera vraisemblablement reportée en 2019 puis 2020, selon l'instruction des projets.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** les modalités de participation de Pré-Bocage Intercom précitées.
- **DE DESIGNER** Monsieur Marc HEBERT en tant que représentant de PBI au sein du comité technique.
- **D'INSCRIRE** au budget principal 2018 une enveloppe de 50 000 euros sur 3 ans du 1er juin 2018 au 31 décembre 2020.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents, et la convention avec le(s) porteur(s) de ce dispositif de soutien au commerce et à l'artisanat de vitrine en milieu rural.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-34 : DEV_BENT : MISE EN PLACE DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ACCÈS À LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

➢ Vu la commission Développement Économique du 07.03.2018 ;

Contexte :
Au regard des questions soulevées par les deux premiers porteurs de projets ayant adressé une demande officielle de réservation d'espaces dans la pépinière, il semble pertinent de mettre en place au plus tôt un Comité de sélection pour garantir un certain nombre de principes (équité, règles claires, ...) face à l'ouverture de ce nouveau service aux entreprises.

Pour mémoire, la gestion de l'équipement sera portée par PBI via le service développement économique (commercialisation, baux, accompagnement des entreprises, relation avec les partenaires, administration du Comité de sélection, promotion et communication relative à l'équipement), et via le pôle ressources (maintenance, entretien, contrats, fluides, informatique et télécommunication).

La commission Développement Économique propose d'en gérer l'accès selon les modalités suivantes :

Celle-ci se réunira au fil des demandes d'accès, en marge des réunions habituelles, et transmettra les dossiers qu'elle retiendra au Bureau puis au Conseil Communautaire pour autoriser par délibération Monsieur le Président à signer le bail avec le futur usager sélectionné.

Objectif : **Étudier les demandes d'accès à la pépinière d'entreprises.**

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **D'APPROUVER** la mise en place d'un comité de sélection autorisant l'accès à la pépinière d'entreprises ;
- **D'AUTORISER** la commission Développement Économique à se réunir pour former ce comité et auditionner les candidats ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-35 : DEV_BENT : PLAN DE COMMUNICATION ET SÉLECTION DU NOM DE L'ÉQUIPEMENT

➢ Vu la commission Développement Économique du 07.03.2018 ;

Contexte :

Réaliser une pépinière d'entreprises est un projet global qui implique un travail transversal (conception, marchés, travaux, aspects techniques, juridiques, marketing, ...). Lorsqu'il s'agit de la 1ère pépinière BEPOS-Biosourcé du grand Ouest, il est légitime de capitaliser sur ces atouts, y compris à travers la communication.

❖ ***Plan de communication***

Période	Actions
... - **Février 2018**	Promotion du projet auprès de l'ADEME et des partenaires
Février – Mars 2018	Identité de la pépinière
Mars	Inscription du projet dans le contrat de territoire régional
Mars – Mai 2018	Choix des outils de communication et de la signalétique (totem, signalétique intérieure, ...), rédaction d'articles, rédaction d'une plaquette commerciale et d'une plaquette technique de promotion de l'opération, réalisation de l'expo photo
Mai 2018	Commercialisation, promotion, partage d'expériences, organisation de visites...)

Lors du Club Eco' du 1er février 2018, PBI a annoncé que les entreprises et les partenaires pouvaient s'approprier le projet de pépinière et participer au groupe de travail « recherche d'une identité forte pour un futur équipement au service des entreprises ».
2 ateliers ont été organisés en février 2018.

❖ ***Nom et logotype de la pépinière :***

Après étude en commission développement économique du travail réalisé par un groupe pluriel de volontaires (entreprises, partenaires, agence de communication, etc.), celle-ci propose de retenir les éléments suivants :

- **Nom : Prébo'Cap**
- **Base line : Un tremplin pour entreprendre**
- **Orientations pour la création du logotype type de la pépinière : mouvement, tremplin, cap, ...**

Logotypes proposés après plusieurs allers et retours entre l'agence de communication, les élus de la commission développement économique et les membres du groupe de travail (choix final à faire en Conseil communautaire) :

Choix 1 :

Choix 2 :

Prébo'Cap
Un tremplin pour entreprendre

Objectifs :

- Définir un plan de communication et une identité autour de cette pépinière ;
- Disposer d'outils de communication pour promouvoir l'opération (vitrine du dynamisme et du volontarisme économique du territoire) et commercialiser les espaces de manière professionnelle) ;
- Disposer d'une signalétique de l'équipement (plan du bâtiment à l'accueil, signalétique modulable et homogène pour identifier les entreprises de la pépinière, boîtes aux lettres, totem, ...) ;
- Concrétiser la promotion du territoire (marketing territorial) à travers une exposition de photographie permanente mettant en scène dans l'accueil et le couloir principal du bâtiment 10 images qualitatives représentant le territoire et quelques entreprises locales.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER :**
  - Le nom de la pépinière d'entreprises : *Prébo'Cap*
  - La base line : *Un tremplin pour entreprendre*
  - Les orientations pour la création du logotype type de la pépinière : mouvement, tremplin, cap, ...
  - Le logotype de la pépinière

Prébo'Cap
Un tremplin pour entreprendre

- **D'ACCEPTER** le calendrier relatif au plan de communication ;
- **D'APPROUVER** le cahier des charges précité relatif à la communication et la signalétique de la pépinière ;
- **DE PRECISER** que les montants relatifs à cette opération figurent dans le plan de financement du projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PREFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-36 : DEV_BENT : GESTION DES ÉQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES

- Vu la commission Développement Économique du 07.03.2018 ;
- Vu la délibération n°20180221-12 de Pré-Bocage Intercom, en date du 21 février 2018, relative à la définition de l'intérêt communautaire de l'énergie renouvelable sur le BENT uniquement ;

Contexte :

Après divers échanges avec le SDEC, la Trésorerie, l'entreprise LAMOUR (prestataire photovoltaïque du BENT) et les partenaires (ADEME notamment), il apparaît pertinent que l'équipement photovoltaïque :

- **Soit acquis par PBI à travers l'investissement de l'opération BENT** (Lot électricité), comme initialement prévu,
- **Soit délégué au SDEC en tant qu'équipement de production d'énergies renouvelables**, et à ce titre fasse l'objet d'une télésurveillance, d'une maintenance et d'une gestion par le SDEC,
- **Produise une énergie en autoconsommation** (pour effacer une partie des consommations et ainsi réduire les charges supportées par PBI),
- Fasse l'objet d'une **convention avec le SDEC** afin que cette structure (qui ne récupérera pas de bénéfices, car il n'y aura pas de vente d'électricité) puisse être dédommagée des frais de télésurveillance-maintenance-gestion.

Avantages de l'autoconsommation :

- Réduction de la facture d'électricité (qui sera de plus en plus intéressante car l'énergie augmente d'année en année),
- Simplification administrative,
- Pas de création de Service Public Industriel et Commercial (SPIC),
- Adéquation avec la philosophie du bâtiment et avec l'optimisation de la gestion économique de l'équipement (PBI proposant un loyer toutes charges comprises).

Inconvénients de l'autoconsommation :
Le modèle économique proposé par le SDEC fait état de 900 €HT à reverser annuellement en contrepartie de la gestion de l'équipement.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 58 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. LECONTE), décide :**

- **D'APPROUVER** les principes de gestion de l'équipement photovoltaïque exposés et retenus exposés ci-dessus ;
- **D'ACCEPTER** la délégation au SDEC de l'équipement de production d'énergie renouvelable ;
- **DE VALIDER** les principes et la signature d'une convention entre PBI et le SDEC, spécifiant un coût annuel de 900 € HT pour la gestion de l'équipement, au profit du SDEC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-37 : TC_SENTIERS DE QUALITÉ : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Vu la délibération n°20170118-64 de Pré-Bocage Intercom du 18 janvier 2017, relative aux sentiers de qualité ;

Contexte :
Il est rappelé que le Conseil Départemental du Calvados a mis en place un dispositif d'aide à l'entretien des sentiers de randonnée « Politique randonnée départementale à hauteur de 40% d'une dépense éligible plafonnée à 400 € / km pour les circuits de qualité ».

Les sentiers doivent répondre aux critères « Circuits Qualités du Calvados » définis par le Conseil Départemental.

Les circuits éligibles sont les suivants :

- Le petit tour de Beauquay,
- Les hauts de Roucamps,
- Le Mont d'Ancre,
- Au fil de la Druance,
- Le sentier des Bruyères.
- Les balcons de l'Odon,
- Le plateau de Claire-Fontaine
- La vallée de l'Ajon
- De l'écanet vers la Seulline
- Le circuit de l'Orgueil
- De l'Ajon à l'Odon
- Circuit le Mont Pinçon

Objectif : Ajouter le circuit « Le Mont Pinçon » aux circuits éligibles.

Décision :

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des sentiers de randonnées éligibles,
  - **DE S'ENGAGER** à assurer un entretien bi-annuel de la végétation et annuel du balisage pour les dits sentiers conformément à la convention d'entretien des circuits de randonnée,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents afférents,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 21 mars 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 49

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 59

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant,, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Christophe LE BOULANGER, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER a donné pouvoir à Dominique MARIE, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jacky GODARD a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Marc HEBERT, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,
Étaient absents excusés : Michel TOUDIC, Christelle LECAPITAINE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Didier VERGY, Jean-Pierre SAVEY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180328-38 : DR_AVENANT À LA CONVENTION ECODDS (DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES MÉNAGERS)

Contexte

La collecte des Déchets Diffus Spécifiques ménagers est réalisée par voie de prestation (Triadis). Pour cette collecte, un éco-organisme : Eco DDS verse un soutien aux collectivités de manière annuelle.

Suite à la publication au journal officiel du renouvellement d'agrément de la société Eco DDS en date du 28/12/2017, il a été décidé une revalorisation du barème de soutiens à la collecte séparée des DDS ménagers.

✓ **Le nouveau barème est plus favorable aux collectivités.**

Le soutien Eco DDS est composé de deux parties :

1. Nombre de déchèteries (part forfaitaire)
2. Tonnage réalisé n-1 (part variable)

Pour PBI :

1. Les déchèteries ont enregistré 18,13 tonnes en 2017 (12,37 tonnes pour Maisoncelles-Pelvey et 5,76 tonnes pour Livry - Caumont-Sur-Aure).
2. Maisoncelles-Pelvey se retrouve donc en catégorie C et Livry – Caumont-Sur-Aure en catégorie D).

Soutiens déchetteries municipales 2012				Soutiens déchetteries municipales 2018				Croissance
Catégorie	Part fixe	Part variable	Total par déchetterie	Part fixe	Part variable	Total par déchetterie	Avec EPI	
A	600 €	212 €	812 €	686 €	2 727 €	3 413 €	3 468 €	327,1%
B	600 €	212 €	812 €	686 €	1 209 €	1 895 €	1 936 €	138,4%
C	600 €	212 €	812 €	686 €	648 €	1 334 €	1 362 €	67,7%
D	600 €	212 €	812 €	686 €	237 €	923 €	937 €	15,4%

Soutien 2017 : 1364,80 € ; **soutien 2018 : au minimum 1362 + 937 = 2 299 €** valorisé par la communication faite en déchèterie et du bon tri des Déchets Diffus Spécifiques.

Nous aurons aussi de la part d'Eco DDS :

- Un soutien à la formation des agents (non financier) ;
- Un soutien à la communication locale (3 cts par habitants) ;
- Un soutien EPI (non financier) en plus de l'équipement fourni par la collectivité.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant à la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette dernière.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS-PRÉFECTURE DE VIRE
11 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2018
Publication le 04/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET, Joël LEVERT, Alain QUEHE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-1 : AG_DEMANDE D'AJOUT À L'ORDRE DU JOUR : PAT_SUBVENTION FNADT POUR LE PSLA BI-SITE DE VILLERS-BOCAGE ET DE VAL D'ARRY

Monsieur le président sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « PAT_Subvention FNADT pour le PSLA bi-site de Villers-Bocage et de Val d'Arry »

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'AJOUTER** le point ci-dessus à l'ordre du jour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2018
Publication le 12/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean Yves BRECIN, Vice présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET, Joël LEVERT, Alain QUEHE.
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-2 : AG_DEMANDE D'AJOUT À L'ORDRE DU JOUR : FIN_CHANGEMENT DE NOM DU BUDGET N° 89509 - BENT

Monsieur le président sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « FIN_Changement de nom du budget N° 89509 - BENT»

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'AJOUTER** le point ci-dessus à l'ordre du jour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2018
Publication le 12/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL. Pierre SALLIOT. Joseph DESQUESNE. Jean-Marie MAHIEU. Odile SCELLES. Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-3 : PAT_SUBVENTION FNADT POUR LE PSLA BI-SITE DE VILLERS-BOCAGE ET DE VAL D'ARRY

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) apporte le soutien de l'État, en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire.
Pré-Bocage Intercom souhaite solliciter ce fonds à hauteur de 500 000 € dans le cadre de son projet de création de Pôle de santé bi-site à Villers Bocage et Val d'Arry (Noyers-Bocage). Ce projet est inscrit au contrat de ruralité. Le Président précisera que le projet a été présenté également à la DETR 2018 et qui fera l'objet d'une demande DSIL en 2019.

PSLA Villers Bocage et Val d'Arry : plan de financement HT 2018

Opération	Dépenses HT		Recettes		
PSLA à Villers Bocage et d'une antenne à Val d'Arry (Noyers Bocage)	AMO	109 850,00 €	État FNADT	500 000 ,00 €	12.88 %
	Etude	14 000,00 €	État DETR 2018	500 000,00 €	12.88 %
	Travaux	3 054 080,00 €	CD14 –contrat	150 000,00 €	3.86 %
	Honoraires	434 771,00 €	Région -contrat	300 000,00 €	7.73 %
	Frais Divers	119 707,00 €	FEADER	175 000,00 €	4.51 %
	Dommage/ouvrage (fonctionnement 2018)	75 143,00 €	Autofinancement	2 256 505,00 €	58.13 %
	Frais financiers (fonctionnement 2019)	73 954,00 €			
	Total	**3 881 505,00 €**	**Total**	**3 881 505,00 €**	100 %

Monsieur le président précise que ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2018
  - **DE DEMANDER** une subvention de 500 000 € au titre du FNADT PSLA Villers-Bocage/Val d'Arry
  - **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
12 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2018
Publication le 12/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Monsieur Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-4 : EJ_SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENFANCE-JEUNESSE

Vu en commission Enfance-Jeunesse du 14 mars 2018

Le vice-président de la commission enfance-jeunesse propose de valider les subventions aux prestataires dont les montants sont déjà établis.

Objectif : Apporter un soutien financier aux associations enfance-jeunesse du territoire avec lesquelles la communauté de communes a signé une convention.

Prestataires	Commentaire		Montant	Total	Date de Paiement
Familles Rurales	DSP2_2017	Solde *(montant maximum estimé)*	38 750 €	38 750 €	2018, à réception des justificatifs
	DSP3_2017	Solde *(montant maximum estimé)*	17 200 €	17 200 €	2018, à réception des justificatifs
	DSP3_2018	Acompte n° 1 _ 40%	98 600 €	246 500 €	Mars 2018
		Acompte n° 2 _ 30%	73 950 €		Août 2018
		Solde *(montant maximum estimé)*	73 950 €		2019, à réception des justificatifs
Anacrouses	Subvention 2017	Solde	3 360 €	3 360 €	2018, à réception des justificatifs
	Subvention 2018	Acompte n° 1 _ 40%	4 480 €	11 200 €	Avant le 30 avril 2018
		Acompte n° 2 _ 30%	3 360 €		Avant le 31 août 2018
		Solde *(montant maximum estimé)*	3 360 €		2019, à réception des justificatifs
Loisirs à Cahagnes	Subvention 2017	Solde	2 320 €	2 320 €	2018, à réception des justificatifs
	Subvention 2018	Acompte n° 1 _ 40%	2 420 €	6 020 €	Avant le 30 avril 2018
		Acompte n° 2 _ 30%	1 800 €		Avant le 31 août 2018
		Solde *(montant maximum estimé)*	1 800 €		2019, à réception des justificatifs
Les Francas	Subvention 2017	Solde	16 020,83 €	16 020,83 €	2018, à réception des justificatifs
	Subvention 2018	Acompte n° 1 _ 40%	35 380 €	88 455 €	Avant le 15 avril 2018
		Acompte n° 2 _ 40%	35 380 €		Avant le 15 juin 2018
		Solde *(montant maximum estimé)*	17 695 €		2019, à réception des justificatifs
UNCMT	Subvention 2018	Montant total janvier-août	20 000 €	33 000 €	Avril 2018, à réception des justificatifs
		Montant estimé sept.-décembre	13 000 €		2018/2019

Décision :

- ✓ **Vote : Le Président proposera aux membres du conseil communautaire :**
  - **D'ATTRIBUER** les subventions précitées,
  - **DE PRECISER** que les subventions seront versées sur présentation des justificatifs demandés par la trésorerie,
  - **D'INSCRIRE** les crédits au budget principal 2018,
  - **D'INSCRIRE** les soldes de subvention 2018 au budget prévisionnel 2019 sous réserve du respect des conditions fixées dans chaque convention,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2018
Publication le 12/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-5 : CDV_ASSOCIATIONS SPORTIVES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Vu la délibération n°20170315-6 de Pré-Bocage Intercom du 15 mars 2017 : *« La Communauté de communes apporte son soutien financier aux associations sportives affiliées à une fédération sportive »* ;
- Vu la délibération n°20171108-34 de Pré-Bocage Intercom du 8 novembre 2017 relative à la définition de la politique d'attribution des subventions sportives.

Contexte :
Le comité de pilotage subventions s'est réuni le 1er mars 2018 pour une première analyse des demandes de subventions. Le COPIL a proposé à la commission cadre de vie du 15 mars 2018, une subvention théorique dans une enveloppe budgétaire définie. Au regard de ces orientations, certaines associations ont été rencontrées pour bénéficier de compléments d'informations.

Pour mémoire, des critères ont été définis :

1/ Subvention de fonctionnement :

Critères	Ordre priorité	Subventions définies selon :	Objectifs poursuivis
Effectifs - 18 ans	1	Effectifs	⇨ Politique "Jeunes"
Licence -18 ans	2	% sur les dépenses	⇨ Réponse à l'obligation d'adhésion ⇨ Politique "Jeunes" ⇨ Participation de PBI aux licences jeunes - 18 ans
Stages sportifs	3	Nombre de jours	⇨ Dynamisme local
Effectifs +18 ans	4	Effectifs	⇨ Dynamisme local + Lien social
Emploi encadrant diplômé (hors conventions d'objectifs)	4	ETP	⇨Qualité de l'offre sportive
Bénévolat ENCADRANT	4	Seulement les encadrants (quel que soit l'âge des personnes encadrées)	⇨ Qualité de l'offre sportive ⇨ Valorisation du bénévolat
Recherche active de recettes (sponsoring, loto, vide-grenier, soirée dansante, etc.)	4	Nombre d'actions	⇨Valorisation de la recherche d'autonomie financière ⇨ Dynamisme local
Participation à des actions proposées par PBI manifestations (Forum des associations, Fête du jeu, Festival du Slam)	5	Nombre de manifestations	⇨ Dynamisme local ⇨ Valorisation du réseau associatif
Participation à d'autres animations / manifestations à titre gracieux	5	Nombre de manifestations	⇨ Dynamisme local ⇨ Valorisation du réseau associatif
Minimum de 300€ de subventions avec un minimum de 10 adhérents			

2/ Subvention ELITE :

Pas de limite d'âge	Conditions : - 1 à 4 personnes par véhicule Le véhicule ne doit pas transporter que du matériel
Subvention ELITE (kms < à 250 kms) = 100 €	
Subvention ELITE (kms > à 250 kms) = 150 €	
Compétition nationale ayant lieu sur l'année civile (N-1). Exemple : Pour la subvention 2018 → Compétition de l'année 2017.	
Le disponible (N-1) / dépenses (N) ne doit pas dépasser 40 %	

3/ Subvention évènement :

Aucune subvention événement n'est accordée en 2018.

Objectif : Apporter un soutien financier aux associations sportives du territoire de l'intercommunalité affiliées à une fédération sportive

Décision :

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** le seuil de versement d'une subvention à une association au regard de son nombre d'adhérents : 300 € pour un minimum de 10 adhérents ;
- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations sportives selon les modalités suivantes :

Associations	Subvention fonctionnement 2018	Subvention élite 2018	Subvention déplacement 2018	Total subvention 2018
ALAVE (Athlétisme-Marche)	5 100 €	8 100 €	2 000 €	**15 200 €**
AS Cahagnes (Foot)	3 300 €			**3 300 €**
L'PASO (Pétanque Les Monts d'Aunay)	500 €			**500 €**
Shotokan karaté Aunay-Cahagnes	2 000 €			**2 000 €**
SLPB – VTT, Badminton, Foot de Table (Les Monts d'Aunay)	2 100 €	900 €	-	**3 000 €**
Tennis de Cahagnes	1 270 €			**1 270 €**
Tennis de Villers Bocage	2 800 €			**2 800 €**
USAO (Foot Les Monts d'Aunay)	5 500 €			**5 500 €**
USVB Danse (Villers-Bocage)	3 500 €			**3 500 €**

USVB Foot (Villers-Bocage)	12 500 €			**12 500 €**
AS Villers Bocage Judo	4 000 €			**4 000 €**
Tennis de table Villers-Bocage	2 000 €	500 €		**2 500 €**
ASL Noyers Missy	2 500 €			**2 500 €**
Pré-Bocage Basket	8 500 €			**8 500 €**
Amicale boulliste de Jurques	350 €			**350 €**
Club cycliste Caumontais	300 €			**300 €**
Cahagnes cyclo sport	300 €			**300 €**
Gym détente Jurques	350 €			**350 €**
Foot Caumont	300 €			**300 €**
Kyokushinkai Caumont (Karaté)	775 €			**775 €**
Body karaté Caumont	300 €			**300 €**
Gymnastique volontaire (Villers-Bocage)	800 €			**800 €**
BMX (Aurseulles)	500 €	500 €	Déplacement Europe - Monde - National	**1 000 €**
Elan Judo Club (Les Monts d'Aunay)	1 500 €			**1 500 €**
TOTAL	61 045 €	10 000 €	2 000 €	**73 045 €**

- **DE PRECISER** que les subventions seront versées aux associations sur présentation des justificatifs demandés par la trésorerie ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2018 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
25 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-6 : CDV_ASSOCIATIONS : CONVENTIONS D'OBJECTIFS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES – USAO ET ALAVE

- Vu la délibération n°20170315-6 de Pré-Bocage Intercom du 15 mars 2017 : *« La Communauté de communes apporte son soutien financier aux associations sportives affiliées à une fédération sportive »* ;
- Vu la délibération n°20171108-34 de Pré-Bocage Intercom du 8 novembre 2017 relative à la définition de la politique d'attribution des subventions sportives.

Contexte :
Un premier échange sur des objectifs communs dans le cadre des conventions d'objectifs des associations sportives s'est tenu avec l'USAO (Union Sportive Aunay sur Odon) et l'ALAVE (Amicale Laïque Aunay Villers Evrecy), le 17 novembre 2017.

Pour mémoire, en 2017, il a été attribué à ces 2 associations les subventions suivantes :
- **USAO : 29 600 €**
- **ALAVE : 34 500 €**

À l'issue de cette rencontre, il a été convenu que :
- Les associations devront proposer des projets en accord avec les compétences de PBI et avec la subvention versée ;
- Ces projets devront être :
  - Définis financièrement.
  - Définis temporellement.
  - Évaluables et mesurables.

Projets présentés par l'USAO :

- **Projet 1 : Opération «sport adapté»**
  - Actions : Proposer, au travers de la pratique du football, une approche du sport adapté pour des personnes en situation de handicap.
  - Objectifs :
    - La pratique du sport pour tous,
    - Échanger,
    - Favoriser l'autonomie,
- **Projet 2 : Opération «Jeunesse et sport professionnel»**
  - Action : Un travail coopératif avec d'autres associations du territoire

Travail avec les associations locales : promouvoir l'image du sport dans sa généralité (projets communs avec cinéma « le Paradiso » ou la médiathèque) – 1 à 3 actions par an
  - Objectifs :
    - Découvrir et comprendre le monde sportif professionnel,
    - Ouverture d'esprit / ouverture au monde,
    - Développer un partenariat avec l'ensemble du tissu associatif.

Projets présentés par l'ALAVE :

- **Projet 1 : Ateliers découverte du sport pour enfants handicapés**
  - **Objectifs :** Ateliers pour permettre à des enfants atteints de handicap (trisomie, autisme) de découvrir les joies du sport

- **Projet 2 : Rencontres athlétiques de la jeunesse**
  - **Actions :**
    - Inviter les jeunes du territoire pour organiser une grande rencontre athlétique et ludique afin de faire découvrir les principales disciplines de l'athlétisme avec possibilité de démonstrations de leurs meilleurs athlètes,
    - 1 journée par an lors de vacances scolaires.

- **Projet 3 : Action Santé et Sport**
  - **Actions :**
    - Sorties d'initiation à la marche nordique, encadrées par des entraîneurs formés à cette discipline pour des séniors qui pourraient être soit des membres des associations d'aînés du territoire, des résidents des EHPAD Les Monts d'Aunay et de Villers-Bocage ou des patients des professionnels de santé ayant besoin d'une activité sportive,
    - 1 journée par an lors de vacances scolaires.
  - **Objectifs :**
    - Améliorer la condition physique (club des aînés)
    - Créer du lien intergénérationnel

Il est proposé que ces conventions soient conclues pour une *durée de 1 an, renouvelable 2 fois, sur décision du conseil communautaire*.

Objectif : Organiser les conventions d'objectifs avec les associations sportives recevant plus de 23 000 € de subvention pour un projet spécifique en 2018 :

- **ALAVE : 25 000 €**
- **USAO : 24 100 €**

Décision :

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** les projets présentés ci-dessous et soutenus par les associations USAO et ALAVE,
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2018
- **D'ACCEPTER** la signature de conventions d'objectifs avec les associations USAO et ALAVE pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois sur décision du conseil communautaire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-7 : ENV_NUISIBLE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

- Vu la délibération n°20170620-42 de Pré-Bocage Intercom du 20 juin 2017 relative à la participation de Pré-Bocage Intercom à la politique de lutte contre le frelon asiatique pour l'année 2017 ;

Contexte :
La Préfecture et le Conseil Départemental du Calvados ont confié à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Basse-Normandie la mission de lutte collective contre les frelons asiatiques. À ce titre, les communes et les intercommunalités sont sollicitées pour y contribuer. L'objectif de ce programme est de contrôler les populations de frelons asiatiques par la destruction des nids.
Cette mission de destruction des nids incombe aux communes (il faut compter environ 110,00 € par nid de frelons avec un prestataire agréé par la FREDON). Toutefois, si la communauté de communes participe à la convention de partenariat proposée par la FREDON, les communes de son territoire bénéficieront d'une aide du Département. Pour l'année 2018, celle-ci s'élève à 30% par destruction de nid.
Au titre de cet engagement, Pré-Bocage Intercom contribuerait à hauteur de 3 451, 00 € pour participer à l'animation, la coordination et le suivi des actions pour l'année 2018.

Bilan de l'année 2017 :

- **Nombre de communes** : 27
- **Pourcentage de communes adhérentes** : 81 %
- **Nombre de nids détruits** : 36

Pour mémoire, les communes seront invitées à délibérer pour approuver la convention avec la FREDON et retenir un prestataire.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **DE VALIDER** l'adhésion de Pré-Bocage Intercom au programme de lutte contre le frelon asiatique pour un montant de 3 451, 00 € ;
- **DE PRECISER** que ces dépenses sont inscrites au budget principal 2018 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention 2018 relative à la lutte contre les frelons asiatiques ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-8 : DEV_PARTENARIATS POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : ADHÉSIONS DE L'ANNÉE 2018

Partenaires	Actions en lien avec le service développement économiques	2017	BP 2018
État	L'État subventionne le BENT à travers le FSIL	Partenaires contributeurs financiers des projets de PBI	
Région	La Région subventionne le BENT à travers l'opération DEFI'BAT Et un contrat est en cours de négociation (ZA Val d'Arry, BENT, 31 rue de Vire, ...)		
ADEME	L'ADEME subventionne le BENT à travers l'opération DEFI'BAT et l'opération E+/C-		
CCI	3 conventions : convention cadre, convention sur le foncier (bourse aux locaux), convention BASECO	Partenariat sans coût financier	
CMA	Études sur la dynamisation des bourgs, ancien partenariat avec le Pays // partenariat PBI à imaginer	Partenariat sans coût financier	
Chambre d'Agriculture	Travail en cours sur le bois-énergie, ... // partenariat PBI à imaginer	Partenariat sans coût financier	
SDEC	Travail en cours sur l'Économie circulaire	-	-
Département	Convention de délégation de compétences pour l'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises	Partenariat sans coût financier	
Étape	Convention pour l'accueil et accompagnement des porteurs d'idées : 22 permanences (1/2 journée) / an	3 000 €	3 000 €
Initiative Calvados	Acteur de la chaîne de l'accompagnement des porteurs de projets, instructeur « prêts d'honneurs » et « coup de pouce »	4 958 €	7 386 €
Normandie active	Acteur de la chaîne de l'accompagnement des porteurs de projets, instructeur « garantie » et « coup de pouce »	Non adhérent	50 €
IRD2	Interlocuteur « recherche »	150 €	150 €
ARE	Porteur de l'action « DD Tour » et tête de réseau « environnement »	Non adhérent	1 140 €
UCIA du Pré-Bocage CCI Caen Normandie	**Convention pour la dynamisation des commerces du Pré-Bocage** : - Mise à disposition d'un agent de la CCI à l'UCIA, 3 jours par semaine (13 500 €) - Subventions octroyées à l'UCIA pour l'organisation d'évènements : salon de l'habitat (2 000 €) – salon des gourmandises (2 000 €)	9 000 € 5 300 €	13 500 € 4 000 €
TOTAL DES ADHESIONS POUR L'ANNEE 2018		**22 408 €**	**29 226 €**

Objectif : Apporter un soutien financier aux partenaires économiques de Pré-Bocage Intercom

Décision :

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** les adhésions et le versement des cotisations aux partenaires économiques de PBI, pour l'année 2018 selon les modalités précitées.
  - **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2018.
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-9 : TC_PROJET CULTUREL 2018 : GOUVERNANCE – CHOIX DE LA STRUCTURE JURIDIQUE, PLAN D'ACTIONS ET SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÉFIGURATION

I- Contexte :

Dans le cadre des Contrats de Développement Culturel des Territoires (CDCT), le Département propose aux collectivités :

1. **Un temps de préfiguration** visant à établir un diagnostic culturel approfondi du territoire et à définir un projet culturel de territoire qui pourra faire l'objet d'un Contrat de Développement Culturel des Territoires.
   - **Une liste de pré-projets a été validée par le Département.** Cette liste qui n'est pas arrêtée et pourra évoluer avant la signature du contrat de développement culturel, est disponible sur le site internet de Pré-Bocage Intercom/Mise à dispo – élus avec vos codes d'accès.
   - **4 thématiques**. Spectacles vivants/Lecture Publique/Enseignements artistiques/ Patrimoine

2. **Un diagnostic** ayant pour finalité de :
   - Conforter un diagnostic technique approfondi du territoire,
   - Définir les priorités partagées de développement culturel du territoire,
   - Construire un programme de projets et d'actions culturels qui seront portés par le territoire avec le soutien du Département,

3. **Un partenariat. Dans ce cadre, le Département s'engage à** :
   - Être un soutien « ingénierie »,
   - Maintenir un soutien financier global existant sur le territoire,
   - A co-financer des actions nouvelles,
   - A co-financer le recrutement d'un médiateur culture-patrimoine.

II- Les objectifs du Département

Pour mémoire, les objectifs prioritaires du développement de la politique culturelle départementale s'articulent autour des priorités suivantes, issues du projet Calvados Territoires 2025 et du schéma directeur de la politique culturelle 2017-2021 :

- Favoriser le développement culturel des territoires ;
- Préserver et valoriser le patrimoine du Calvados ;
- Soutenir et développer l'offre d'enseignement artistique ;
- Contribuer à la diversité et à la cohérence des actions d'éducation artistique au collège.

III- Les objectifs de Pré-Bocage Intercom

La commission tourisme-culture a travaillé à la définition des enjeux et objectifs culturels pour notre territoire :

1	*Renforcer l'offre culturelle*
2	*Construire une identité*
3	*Créer un réseau*
4	*Favoriser l'accès à la culture*
5	*Créer du lien social*
6	*Rendre le public acteur*

IV- Actions 2018

Pour mémoire, il est rappelé que la communauté de communes a organisé 3 rencontres culturelles du Pré-Bocage. À cette occasion, 25 associations ont participé. Afin de construire ce projet culturel, les élus de PBI ont souhaité s'engager dans une démarche participative en conviant les associations culturelles à cette réflexion, notamment par la mise en place de groupes de travail entre les différents acteurs culturels du territoire :

- « **Créer un réseau** » :
  - Élu animateur = M. Grégoire ROCQUELIN
  - 5/02/2018 à 18h30
  - 13/02/2018 à 18h30

- « **Renforcer l'offre et construire une identité** » :
  - Élu animateur = M. Louis HEURTAUX
  - 30/01/2018 à 18h30
  - 14/02/2018 à 18h30

- « **Lecture publique et Éducation artistique et Culturelle** » :
  - Élu animateur = M. Jean Luc SUPERA
  - 29/01/2018 à 18h30
  - 12/02/2018 à 18h30

La commission tourisme-culture s'est saisie de ces échanges riches en informations et a mené une réflexion plus globale autour de l'élaboration d'un projet culturel structurant et cohérent pour notre territoire.

À l'issue de ces groupes de travail, et de la commission tourisme-culture du 20 mars 2018, un plan d'actions a été proposé pour 2018 :

Action n°1	Créer des **outils pour développer et valoriser le réseau**	→ Projet IDEM →Travail en Groupe de Travail : Outils / Programmation
Action n°2	Écrire des ***appels à projets*** en y intégrant des critères répondant aux objectifs définis par les élus, avec une **mise en place effective en 2019**.	→ Choix de la structure juridique : proposition d'une commission culture élargie à des représentants du monde associatif (cf. tableau ci-dessous relative à l'organisation administrative et financière de la politique culturelle). → Début de travail sur les modalités d'intervention financière
Action n°3	Collaborer à l'**aménagement de la salle de diffusion** d'Aunay sur Odon (Les Monts d'Aunay).	→ Collaboration avec la commune d'Aunay-sur-Odon (Les Monts d'Aunay).
Action n°4	Identifier les **structures et projets existants** et définir le besoin des associations en matière de salles/d'espaces culturels.	→Proposition en commission tourisme-culture avant la fin d'année 2018

V- Gouvernance et gestion du projet culturel :

La commission propose que l'organisation administrative et financière de la politique culturelle et la mise en place des actions soient portées par PBI, et non une association ou un EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle).

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Thèmes	Solution 1	Solution 2	Solution 3
COLLECTIF	Association	EPCC	Sans forme juridique (A)
Loi de référence	Loi 1901	Loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle	CGCT /M14
BUDGET	Budget de l'association	Budget annexe de PBI	Budget principal de PBI
Gestion des projets	Les associations selon choix de l'association "mère "	EPCC et associations	Associations
Modalité d'intervention de la CDC	Subvention PBI à l'association mère qui redistribue aux associations partenaires	Gestion de projets en interne et subventions	Subvention à des associations répondant aux critères d'intérêt communautaire et/ou appels à projets
Intérêts	Délégation de l'ensemble des contraintes de gestion à l'association Conserver un esprit associatif	Implication plus forte de la collectivité car action directe	Pas de gestion directe = pas de charges de personnel supplémentaire Souplesse de gestion Relations directes entre la CDC et les associations
Inconvénients	Portage politique difficile Intervention de la CDC moins visible Pérennité de la structure associative "mère"	Augmentation de la charge salariale car gestion de projets en interne Moins de liberté aux associations, perte d'initiative	Bien justifier les cofinancements apportés par la collectivité et mobilisation du monde associatif car il devient plus dépendant d'orientations fixées par les élus

(A)	**Commission culture élargie à des représentants du monde associatif = élus + élus-présidents d'association + présidents d'associations ou autres membres moteurs**

Proposition de gouvernance :

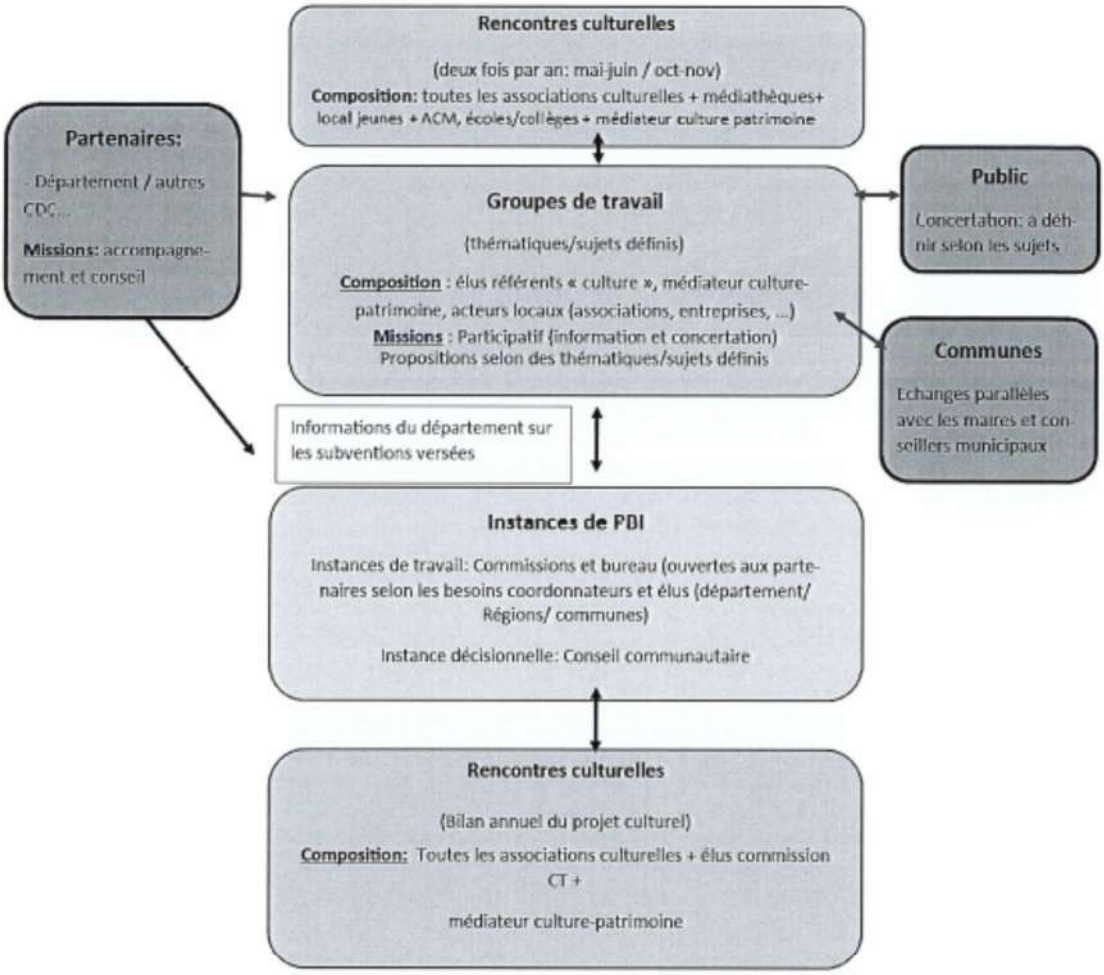

Objectifs :

- **Élaboration, mise en œuvre et suivi d'une politique culturelle sur le territoire de PBI,**
- **Élaboration, mise en œuvre et suivi du contrat de développement culturel avec le Département.**

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** la poursuite des groupes de travail
- **D'APPROUVER** la gouvernance et la structure juridique porteuse par la mise en place d'une commission culture élargie à des représentants du monde associatif
- **D'APPROUVER** le plan d'actions présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de préfiguration avec le Département
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président
Gérard LEGUAY

SOUS PRÉFECTURE DE VIRE
25 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-10 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DE VILLERS-BOCAGE - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : RENOUVELLEMENT DU POSTE DE COORDINATEUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MARKETING TERRITORIAL

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 2°,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président rappelle :

- Les missions principales de Monsieur Boris BAILLEUL :
  - Assistance et conseil auprès des élus
  - Gestion administrative et financière du service
  - Accueil des entreprises
  - Développement et optimisation du service
- Les contrats de Monsieur Boris BAILLEUL :
  - CDD du 01/10/2014 au 30/09/2015
  - CDD du 01/10/2015 au 30/09/2018 :

(Contrats pour les emplois de catégorie A en raison de la nature des fonctions ou besoins des services établis en application des dispositions de l'article 3-3,2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée -3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse et CDI après 6 ans)

- Qu'il convient de procéder au renouvellement du contrat de travail de Monsieur Boris BAILLEUL pour assurer la continuité de la mission.

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du 06 avril 2018 :

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** la création d'un poste d'attaché, à partir du 1er octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2020, pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures, conformément aux dispositions de l'article 3-3.2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
  - **DE PRÉCISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des attachés,
  - **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade d'attaché,
  - **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la communauté de communes,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à ce recrutement,
  - **DE MODIFIER** le tableau des emplois.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

SOUS PRÉFECTURE
DE VIRE
25 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-11 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DE VILLERS-BOCAGE : SERVICE À LA POPULATION : POSTE D'ANIMATRICE POINT INFO 14 ET DE CHARGÉE DE L'ACCUEIL SUR LES MONTS D'AUNAY

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Monsieur le Président rappelle :

- Que Madame Marion LAIR est en CAE du 12 juin 2017 au 11 juin 2018.
- Qu'il s'agit d'un poste indispensable au bon fonctionnement des services de Pré Bocage Intercom.

Rappel des missions principales du poste d'animatrice du Point Info 14 et de chargée de l'accueil sur Les Monts d'Aunay :

- Accueillir et orienter les personnes dans le cadre du point info 14,
- Assurer le standard et l'accueil de la communauté de communes,
- Gérer le courrier,
- Assurer du secrétariat

Considérant l'avis favorable de la commission ressources, réunie le 06 avril 2018

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE CRÉER** un poste d'adjoint administratif territorial, catégorie C, filière administrative, à temps complet, à compter du 12/06/2018,
- **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade d'adjoint administratif,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois,
- **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget principal 2018,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à ce recrutement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-12 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DÉCHETS : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS POUR L'ÉTÉ 2018

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 (2°),
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le président précise qu'il est nécessaire de remplacer les agents pendant la période des congés d'été pour assurer la continuité du service déchet,

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du 06 avril 2018 de recruter si nécessaire, 2 contrats saisonniers :

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'APPROUVER** la création de 2 postes d'adjoint technique, à temps complet, entre le 02 juillet et le 31 août 2018 selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 (2°),
  - **DE PRÉCISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques,
  - **DE PRÉCISER** que ces agents seront rémunérés sur le grade des adjoints techniques,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document nécessaire à ce recrutement,
  - **DE MODIFIER** le tableau des emplois.
  - **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget principal Déchets et Recyclables 2018,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-13 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DÉCHETS : POSTE DE GARDIEN DE DÉCHÈTERIE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu le décret 87-1108 du 30/12/1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux adjoints techniques territoriaux,
Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le président rappelle :

- Que Monsieur Pascal POULAIN exerce la mission de gardien de déchèterie depuis le 1er juillet 2015 (en CAE du 01/07/2015 au 30/06/2018).
- Qu'il s'agit d'un poste indispensable pour le bon fonctionnement du service déchet.

Rappel des missions principales :

- Encadrement des dépôts de déchets effectués par les usagers,
- Collecte et vidage des sacs et conteneurs,
- Commande des enlèvements de conteneurs et bennes ou des vidages de plateforme branchages
- Nettoyage du quai, de la plateforme, entretien des espaces verts (tonte, taille…), rangement des matériels,
- Entretiens des outils et petits matériels,
- Contrôle de la nature et de la qualité des produits collectés et si besoin pédagogie auprès des usagers en cas d'erreur,
- Respect des normes d'hygiène et des consignes de sécurité,
- Veiller au respect des consignes de tri sur les différents flux, remonter les anomalies au responsable du pôle,
- Tenue des états statistiques de fréquentation du site.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE CRÉER** un poste permanent d'adjoint technique territorial, titulaire, catégorie C, filière technique, à temps non complet, à hauteur de 25 h par semaine, à compter du 1er juillet 2018,
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à recruter un agent titulaire, adjoint technique,
- **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade d'adjoint technique,
- **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget principal Déchets et Recyclables 2018,
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document nécessaire à ce recrutement,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PREFECTURE
DE VIRE
25 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-14 : RH_ ORGANISATION DU PÔLE DÉCHETS : RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ET DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET DÉCHETS ET RECYCLABLES N° 89512

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2°,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur le président informe de la nécessité de recruter un agent pour un période de 2 mois au service déchet pour renforcer le service déchet, notamment pour :

- La facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères,
- La mise en place des cartes de déchèteries.

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du vendredi 06 avril 2018,

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Déchets et Recyclables n° 89512.
N'existe pas de certificat administratif.

Fonctionnement		
Dépenses		**Recettes**
012 : Charges de personnel	**+ 5 200.00€**	
6411 – Rémunération :	3 440,00€	
6451 – Urssaf :	1 001,00€	
6332 – FNAL :	17,60€	
6338 – Impôt :	11,00€	
6453 – Cotisation retraite :	204,60€	
6454 – Assedic :	176,00€	
6336 – CdG et CNFPT :	59,40€	
6478 – Chèque déjeuner :	290,40€	
022 : Dépenses Imprévues	**- 5 200.00€**	
Investissement		
Dépenses		**Recettes**

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le président à recruter un adjoint administratif de catégorie C, à temps complet pour une durée de 2 mois, selon les dispositions de l'article 3-1° de la loi 84-53 de loi du 26 janvier 1984 modifiée : pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade correspondant,
- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 précitée sur le budget déchets & recyclables n° 89512,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent.

- **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget principal Déchets et Recyclables 2018,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-15 : RH_ORGANISATION DU PÔLE URBANISME : RECRUTEMENT D'UN ATTACHÉ – CHARGÉ D'ÉTUDE PLUI

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;
Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du vendredi 06 avril 2018,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE CRÉER** un poste d'attaché, titulaire, catégorie A, filière administrative à temps complet,
  - En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à recruter un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : contrat a durée déterminée pour les emplois de catégorie A en raison de la nature des fonctions ou besoins des services,
  - **DE PRÉCISER** que cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de maximum de 3 ans. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée,
  - **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade des attachés
  - **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document nécessaire à ce recrutement,
  - **DE MODIFIER** le tableau des emplois.
  - **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget principal 2018,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

SOUS-PRÉFECTURE
DE VIRE
25 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean Yves BRECIN, Vice présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-16 : RH_ORGANISATION DU SIÈGE : SERVICE TECHNIQUE : POSTE D'AGENT D'EXPLOITATION DE BÂTIMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu le décret 87-1108 du 30/12/1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux adjoints techniques territoriaux,
Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le président rappelle :

- Que Monsieur Denis LE TOURNEUR exerce la mission d'agent d'exploitation de bâtiment et qu'il est en contrat depuis le 1er juillet 2015 (en CAE du 01/07/2015 au 30/06/2018)
- Qu'il s'agit d'un poste indispensable pour le bon fonctionnement du service technique

Rappel des missions principales :

- Prépare, organise et suit au quotidien le déroulement des activités d'un ou de plusieurs chantiers de Bâtiment Travaux Publics selon les normes de sécurité.
- Coordonne les interventions des équipes internes et externes à l'entreprise selon les impératifs de délais.
- Contrôle de façon constante l'exploitation des bâtiments, fait réaliser, suit la réalisation des travaux d'entretien et vérifie leur bonne exécution.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE CRÉER** un poste permanent d'adjoint technique territorial, titulaire, catégorie C, filière technique, à temps complet, à compter du 1er juillet 2018,
- **D'AUTORISER** M. le président à recruter un agent titulaire, adjoint technique,
- **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade d'adjoint technique,
- **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget principal 2018,
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document nécessaire à ce recrutement,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

SOUS PRÉFECTURE DE VIRE
25 AVR. 2018
Reçu le

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 51

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-17 : VBS_CONVENTION DE REMBOURSEMENT – COMMUNE DE SEULLINE

Dans le cadre de la rénovation de la place des écoles, la commune de Seulline a réalisé la mise en enrobé d'un tronçon d'une route communautaire attenante à ladite place.
Le montant estimé du remboursement s'élève à 8 618.99 €

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'AUTORISER** le président à signer la convention avec la commune de Seulline pour des travaux effectués par la commune sur une voie intercommunale
  - **D'AUTORISER** le président à procéder au remboursement.
  - **D'AUTORISER** le président à signer tout document y afférent.
  - **D'INSCRIRE** cette dépense au budget principal 2018,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-18 : FIN_VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom issue de la fusion de la communauté de communes Aunay-Caumont Intercom et de la communauté de communes Villers-Bocage Intercom et de l'extension à la commune du Plessis-Grimoult au 1er janvier 2017 en date du 2/12/2016.
Vu les délibérations n° 20170315-42 et n° 20170315-43 du 15 mars 2017 concernant la durée de lissage des taux,
Vu la décision du conseil communautaire en date du 15 mars 2017 de procéder à une intégration progressive concernant la Taxe Foncière Non Bâtie et la CFE échelonnée sur 2 ans par délibération n° 20170315-42,
Vu la délibération n° 20170404-22 concernant le vote des taux de fiscalité.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 59 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur Jean-Paul ROUGEREAU) décide :**
  - **D'APPROUVER** les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2018 comme suit :

	Proposition Taux 2018
TH	7,62%
TFB	1,25%
TFNB	2,75%
CFE	18,88%

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-19 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89501 : BUDGET SPANC

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2018 pour le budget n° 89501 : Budget SPANC annexé à cette délibération.

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

↓ **D'ADOPTER** le budget n° 89501 : Budget SPANC par chapitre :

Section d'investissement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - SPANC ACI-CC PRE-BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	30 227,62	0,00	12 800,00	13 800,00	13 800,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	800,00	800,00	800,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	30 227,62	0,00	14 300,00	14 300,00	14 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectation (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			464,00	464,00	464,00
	Total des dépenses financières		0,00	464,00	464,00	464,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (5)	382 626,51	22 126,00	603 832,00	603 832,00	625 958,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	412 764,13	22 126,00	618 096,00	618 096,00	640 222,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
TOTAL		412 764,13	22 126,00	618 096,00	618 096,00	640 222,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	640 222,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	138,46	138,46	138,46
16	Compte de liaison : affectation (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	138,46	138,46	138,46
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (5)	406 326,00	81 713,00	663 877,00	663 877,00	662 890,00
	Total des recettes réelles d'investissement	406 326,00	81 713,00	663 015,46	663 015,46	662 728,46
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	683,00		1 104,42	1 104,42	1 104,42
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	683,00		1 104,42	1 104,42	1 104,42
TOTAL		406 209,00	81 713,00	662 119,87	662 119,87	663 832,87

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (3)	0 389,13
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	640 222,00

Section de fonctionnement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - SPANC ACI-CC PRE-BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	226 442,32	0,00	312 280,00	312 280,00	312 280,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 521,19	0,00	42 620,00	42 620,00	42 620,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00	0,00	6 060,00	6 060,00	6 060,00
	Total des dépenses de gestion des services	262 063,51	0,00	360 960,00	360 960,00	360 960,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	9 201,00	9 201,00	9 201,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)	3 400,00		7 400,00	7 400,00	7 400,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	12 300,00		9 899,00	9 899,00	9 899,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	278 963,51	0,00	387 150,00	387 150,00	387 150,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	883,00		1 184,42	1 184,42	1 184,42
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploi			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	883,00		1 184,42	1 184,42	1 184,42
	TOTAL	279 752,51	0,00	388 235,00	388 235,00	388 235,00

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	388 235,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	880,00	880,00	880,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestati° de services, m	151 330,00	0,00	268 000,00	268 000,00	268 000,00
74	Subventions d'exploitation	4 250,00	0,00	17 760,83	17 760,83	17 760,83
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	155 580,00	0,00	286 640,83	286 640,83	286 640,83
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	155 580,00	0,00	286 640,83	286 640,83	286 640,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploi			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	155 580,00	0,00	286 640,83	286 640,83	286 640,83

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	101 594,17
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	388 235,00

Section d'investissement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	**640 222.00 €**
Section de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	388 235.00 €

Le budget est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

SOUS PREFECTURE DE VIRE
25 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-20 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89504 : BUDGET BÂT. RUE DE VIRE

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2018 pour le budget n° 89504 : Budget Bât. Rue de Vire annexé à cette délibération

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'ADOPTER** le budget n° 89504 : Budget Bât. Rue de Vire par chapitre :

Section d'investissement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - BAT R VIRE ACI-CC PRE BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=R.A.R + vote)
010	Stocks (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 089 496,51	74 612,26	970 000,00	972 000,00	1 044 612,26
	Total des dépenses d'équipement	1 089 496,51	74 612,26	970 000,00	972 000,00	1 044 612,26
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 230,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Comptes de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			468,24	468,24	468,24
	Total des dépenses financières	9 230,00	0,00	1 468,24	1 468,24	1 468,24
4E.	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 098 496,51	74 612,26	971 468,24	973 468,24	1 046 080,50
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			0,00	0,00	0,00
041	*Opérations patrimoniales (4)*			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 098 496,51	74 612,26	971 468,24	973 468,24	1 046 080,50
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	137 901,50
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 184 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=R.A.R + vote)
010	Stocks (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	284 974,40	163 133,40	0,00	0,00	163 133,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	533 300,00	0,00	973 743,84	973 743,84	973 743,84
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	868 974,40	163 133,40	973 743,84	973 743,84	1 136 844,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (R	341 773,62	0,00	17 155,76	17 155,76	17 155,76
18	Comptes de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	341 773,62	0,00	17 155,76	17 155,76	17 155,76
4E.	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 188 747,82	163 133,40	990 899,60	990 899,60	1 154 000,00
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	16 858,08		0,00	0,00	0,00
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			0,00	0,00	0,00
041	*Opérations patrimoniales (4)*			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	16 858,08		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 215 605,92	163 133,40	990 899,60	990 899,60	1 154 000,00
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 154 000,00

Section de fonctionnement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - BAT R VIRE ACI-CC PRE BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 000,00	0,33	1 000,33	1 333,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,33	0,33	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,33	0,33	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,33	10,33	13,00	10,00
	Total des dépenses de gestion courante	3 010,00	0,33	1 010,00	1 013,00	1 010,00
66	Charges financières	12 000,00	0,33	3 000,33	2 933,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,33	0,33	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,33	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	15 010,00	0,00	4 310,00	4 310,00	4 010,00
023	Virement à la section d'investissement (9)	10 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	10 052,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	31 865,00	0,00	4 310,00	4 310,00	4 310,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 310,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	24 333,33	0,33	4 310,33	4 310,00	4 310,00
	Total des recettes de gestion courante	24 333,33	0,33	4 310,00	4 310,33	4 310,00
76	Produits financiers		0,33	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,33	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	24 909,33	0,00	4 310,00	4 310,00	4 010,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	24 909,33	0,00	4 310,00	4 310,00	4 310,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 310,00

Section d'investissement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	**1 154 000.00 €**
Section de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	4 310.00 €

Le budget est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-21 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89505 : BUDGET ZA DES NOIRES TERRES

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2018 pour le budget n° 89505 : Budget ZA des Noires Terres annexé à cette délibération

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ADOPTER** le budget n° 89505 : Budget ZA des Noires Terres par chapitre :

Section d'investissement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - ZA N TERRES VBI-CC PRE BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 690,23	0,00	9,82	9,82	9,82
16	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	13 690,23	0,00	9,82	9,82	9,82
4R	Total des opé. pour le compte de tiers (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 690,23	0,00	9,82	9,82	9,82
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	652 034,55		653 240,18	653 240,18	653 240,18
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	652 034,55		653 240,18	653 240,18	653 240,18
	TOTAL	699 524,78	0,00	653 250,00	653 250,00	653 250,00
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					653 250,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 169)		0,00	61 820,46	61 820,46	61 820,46
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	61 820,46	61 820,46	61 820,46
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
4R	Total des opé. pour le compte de tiers (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	61 820,46	61 820,46	61 820,46
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	146 497,83		0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	539 437,06		591 729,54	591 729,54	591 729,54
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	685 934,89		591 729,54	591 729,54	591 729,54
	TOTAL	685 934,89	0,00	653 250,00	653 250,00	653 250,00
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					653 250,00

Section de fonctionnement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - ZA N TERRES VBI-CC PRE BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère general	148 497,60	0,00	61 610,63	61 610,63	61 610,63
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	126 275,00	126 275,00	126 275,00
	Total des dépenses de gestion courante	148 497,60	0,00	186 785,63	186 785,63	186 785,63
66	Charges financieres		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 396,00		3 699,82	3 699,82	3 699,82
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**168 893,60**	**0,00**	**190 485,45**	**190 485,45**	**190 485,45**
023	Virement à la section d'investissement (6)	148 497,60		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	639 437,55		601 729,55	601 729,55	601 729,55
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**688 934,55**		**601 729,55**	**601 729,55**	**601 729,55**
	TOTAL	882 488,15	0,00	792 215,00	792 215,00	792 215,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	792 215,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,28	0,28	0,28
	Total des recettes de gestion courante		0,00	0,28	0,28	0,28
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,28	0,28	0,28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	688 934,55		653 240,18	653 240,18	653 240,18
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**688 934,55**		**653 240,18**	**653 240,18**	**653 240,18**
	TOTAL	688 934,55	0,00	653 249,46	653 249,46	653 249,46

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	138 965,54
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	792 215,00

Section d'investissement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	**653 250.00 €**
Section de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	792 215.00 €

Le budget est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-22 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89508 : BUDGET ZAM DU PLATEAU CLAIREFONTAINE

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2018 pour le budget n° 89508 : Budget ZAM du plateau Clairefontaine annexé à cette délibération

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'ADOPTER** le budget n° 89508 : Budget ZAM du plateau Clairefontaine par chapitre :

Section d'investissement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - CLAIRFONTAINE VB-CC PRE BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	311 674,66	311 674,66	311 674,66
16	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 333,30	0,00	311 674,66	311 674,66	311 674,66
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 000,00	0,00	311 674,66	311 674,66	311 674,66
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	309 674,66		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	309 674,66		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	311 674,66	0,00	311 674,66	311 674,66	311 674,66

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	311 674,66

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	311 674,66		311 674,66	311 674,66	311 674,66
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	311 674,66		311 674,66	311 674,66	311 674,66
	TOTAL	311 674,66	0,00	311 674,66	311 674,66	311 674,66

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	311 674,66

Section de fonctionnement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - CLAIRFONTAINE VB-CC PRE BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=R.A.R. + vote)
011	Charges à caractère général		0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13,00	0,00	10,07	10,07	10,07
	Total des dépenses de gestion courante	13,00	0,00	10,07	10,07	10,07
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	90,00	0,00	90,07	90,07	90,07
023	Virement à la section d'investissement (R)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (R)	311 674,66		311 674,66	311 674,66	311 674,66
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	311 674,66		311 674,66	311 674,66	311 674,66
	TOTAL	311 664,66	0,00	311 684,73	311 664,73	311 664,73

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,27
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	311 685,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=R.A.R. + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	2 000,00	0,00	139 276,00	139 276,00	139 276,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	13,00	0,00	172 409,00	172 409,00	172 409,00
	Total des recettes de gestion courante	2 013,00	0,00	311 685,00	311 685,00	311 685,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 013,00	0,00	311 685,00	311 685,00	311 685,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (R)	309 674,66		0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	309 674,66		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	311 664,66	0,00	311 685,00	311 685,00	311 685,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	311 685,00

Section d'investissement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	**311 674.66 €**
Section de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	311 685.00 €

Le budget est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
25 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.40
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-23 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89509 : BUDGET BENT – PRÉBO'CAP

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2018 pour le budget n° 89509 : Budget BENT – Prébo'Cap annexé à cette délibération

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

↓ **D'ADOPTER** le budget n° 89509 : Budget BENT – Prébo'Cap par chapitre :

Section d'investissement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - BAT N TERRES VBI-CC PRE BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 023 648,19	845 533,43	44 000,00	44 000,00	890 533,43
	Total des dépenses d'équipement	1 023 648,19	845 533,43	84 000,00	84 000,00	929 533,43
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			19,25	19,25	19,25
	Total des dépenses financières	10 000,00	0,00	30 019,25	30 019,25	30 019,25
45..	Total des opér. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 033 648,19	845 533,43	122 019,25	122 019,25	967 552,68
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 033 648,19	845 533,43	122 019,25	122 019,25	967 552,68

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	434 980,90
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 402 986,90

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	419 594,60	417 760,42	43 579,41	43 579,41	461 725,83
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 238 069,19	0,00	924 000,00	924 000,00	924 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 657 677,69	417 760,42	967 579,41	967 579,41	1 385 729,83
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	17 284,76	17 284,76	17 284,76
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des partici pat		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	17 284,17	17 284,17	17 284,17
45..	Total des opér. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 657 677,69	417 760,42	984 284,58	984 284,58	1 402 986,90
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 657 677,69	417 760,42	984 284,58	984 284,58	1 402 986,90

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 402 986,90

Section de fonctionnement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - BAT N TERRES VBI-CC PRE BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	9 000,00	0,00	24 619,24	24 619,24	24 619,24
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	910,00	910,00	910,00
	Total des dépenses de gestion courante	9 000,00	0,00	25 529,24	25 529,24	25 529,24
66	Charges financières	15 000,00	0,00	97 000,00	97 000,00	97 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	990,00	990,00	990,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			990,76	990,76	990,76
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	26 000,00	0,00	124 520,00	124 520,00	124 520,00
023	virement à la section d'investissement (6)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	26 000,00	0,00	124 520,00	124 520,00	124 520,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	124 520,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	23 330,00	0,00	124 520,00	124 520,00	124 520,00
	Total des recettes de gestion courante	26 330,00	0,00	124 520,00	124 520,00	124 520,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	26 000,00	0,00	124 520,00	124 520,00	124 520,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	26 000,00	0,00	124 520,00	124 520,00	124 520,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	124 520,00

Section d'investissement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	**1 402 985.00 €**
Section de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	124 520.00 €

Le budget est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

SOUS PREFECTURE DE VIRE
25 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-24 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89510 : BUDGET LOT. CLÉMENCEAU

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2018 pour le budget n° 89510 : Budget Lot. Clémenceau annexé à cette délibération

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'ADOPTER** le budget n° 89510 : Budget Lot. Clémenceau par chapitre :

Section d'investissement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - CLEMENCEAU VBI-CC PRE BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=R.A.R + vote)
010	Stocks (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	51 210,06	51 210,06	51 210,06
16	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	51 210,06	51 210,06	51 210,06
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	51 210,06	51 210,06	51 210,06
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	70 282,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	70 282,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	70 282,00	0,00	51 210,06	51 210,06	51 210,06
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					51 210,06

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=R.A.R + vote)
010	Stocks (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	70 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	70 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	70 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			51 210,06	51 210,06	51 210,06
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement			51 210,06	51 210,06	51 210,06
	TOTAL	70 282,00	0,00	51 210,06	51 210,06	51 210,06
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (3)					0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					51 210,06

Section de fonctionnement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - CLEMENCEAU VBI-CC PRE BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	191 500,00	0,00	129 255,11	106 255,11	106 255,11
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 982,00	0,00	70 804,78	70 804,78	70 804,78
	Total des dépenses de gestion courante	219 482,00	0,00	177 059,89	177 059,89	177 059,89
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			7 000,00	7 000,00	7 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	219 482,00	0,00	184 059,89	184 059,89	184 059,89
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			51 210,06	51 210,06	51 210,06
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			51 210,06	51 210,06	51 210,06
	TOTAL	219 482,00	0,00	235 809,95	235 809,95	235 809,95

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,05
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	235 810,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	149 430,00	0,00	220 800,00	220 800,00	220 800,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	10,00	10,00	10,00
	Total des recettes de gestion courante	149 430,00	0,00	220 810,00	220 810,00	220 810,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	149 430,00	0,00	220 810,00	220 810,00	220 810,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	70 282,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	70 282,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	219 482,00	0,00	235 810,00	235 810,00	235 810,00

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	235 810,00

Section d'investissement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	**51 210.06 €**
Section de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	235 810.00 €

Le budget est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

SOUS-PRÉFECTURE DE VIRE
25 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Publics
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-25 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89511 : BUDGET ZA VAL D'ARRY

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2018 pour le budget n° 89511 : Budget ZA Val d'Arry annexé à cette délibération

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'ADOPTER** le budget n° n° 89511 : Budget ZA Val d'Arry par chapitre :

Section d'investissement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - ZA VAL DARRY-CC PRE-BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
19	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
46..	Total des opér. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			1 242 400,00	1 242 400,00	1 242 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			1 242 400,00	1 242 400,00	1 242 400,00
	TOTAL		0,00	1 242 400,00	1 242 400,00	1 242 400,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 242 400,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 169)		0,00	1 242 400,00	1 242 400,00	1 242 400,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	1 242 400,00	1 242 400,00	1 242 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
19	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
46..	Total des opér. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	1 242 400,00	1 242 400,00	1 242 400,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL		0,00	1 242 400,00	1 242 400,00	1 242 400,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 242 400,00

Section de fonctionnement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - ZA VAL DARRY-CC PRE-BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=R.A.R + vote)
011	Charges à caractère général		0,00	1 262 400,00	1 262 400,00	1 262 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	10,00	10,00	10,00
	Total des dépenses de gestion courante		0,00	1 262 410,00	1 262 410,00	1 262 410,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	1 262 410,00	1 262 410,00	1 262 410,00
023	Virement à la section d'investissement (D)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (E)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL		0,00	1 262 410,00	1 262 410,00	1 262 410,00
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 262 410,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=R.A.R + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	10 010,00	10 010,00	10 010,00
	Total des recettes de gestion courante		0,00	10 010,00	10 010,00	10 010,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	10 010,00	10 010,00	10 010,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (E)			1 242 400,00	1 242 400,00	1 242 400,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			1 242 400,00	1 242 400,00	1 242 400,00
	TOTAL		0,00	1 252 410,00	1 252 410,00	1 252 410,00
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 252 410,00

Section d'investissement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	**1 242 400.00 €**
Section de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	1 252 410.00 €

Le budget est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
25 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-26 : FIN_VOTE DU BUDGET N° 89500 : BUDGET PRINCIPAL – PBI

Vu la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2018 pour le budget n° 89500 : Budget Principal - PBI annexé à cette délibération

Les explications ont été transmises lors de l'envoi du rapport de présentation, notamment, sur l'évolution, les écritures du budget principal et les emprunts ont été expliqués.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **D'ADOPTER** le budget n° 89500 : Budget Principal - PBI par chapitre :

Section d'investissement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - CC PRE BOCAGE INTERCOM	BP	2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	4 239 344,21	534 956,84	6 317 184,88	6 317 184,88	6 852 141,72
	Total des dépenses d'équipement	4 239 344,21	534 956,84	6 317 184,88	6 317 184,88	6 852 141,72
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	99 981,72	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	73 262,00	0,00	51 520,45	51 520,45	51 520,45
020	Dépenses imprévues (investissement)	150 000,00		390 341,05	390 341,05	390 341,05
	Total des dépenses financières	323 143,72	0,00	466 861,50	466 861,50	466 861,50
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	794,78	794,78	794,78
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 648 487,93	534 956,84	6 784 841,16	6 784 841,16	7 319 798,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	105 585,89		5 542,00	5 542,00	5 542,00
041	Opérations patrimoniales (4)			10 130,00	10 130,00	10 130,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	105 585,89		15 672,00	15 672,00	15 672,00
	TOTAL	4 664 073,82	534 956,84	6 800 513,16	6 800 513,16	7 335 470,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 335 470,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	523 765,75	76 208,14	636 227,92	636 227,92	712 436,06
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	375 000,00	0,00	3 993 380,00	3 993 380,00	3 993 380,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	716,76	716,76	716,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 138 765,75	76 208,14	4 630 324,68	4 630 324,68	4 706 532,82
21	Immobilisations corporelles		0,00	234 884,88	234 884,88	234 884,88
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	755 442,21	158 552,98	1 058 305,84	1 058 305,84	1 216 858,82
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 093 258,63	0,00	173 916,91	173 916,91	173 916,91
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	44 590,23	0,00	362 884,72	362 884,72	362 884,72
024	Produits de cessions	82 000,00		71 644,65	71 644,65	71 644,65
	Total des recettes financières	2 998 291,09	158 552,98	1 901 335,47	1 901 335,47	2 059 888,45
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	794,78	794,78	794,78
	Total des recettes réelles d'investissement	4 136 056,84	234 761,12	6 432 455,90	6 432 455,90	6 667 217,05
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	684 875,61		304 529,73	304 529,73	304 529,73
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	450 211,71		227 313,41	227 313,41	227 313,41
041	Opérations patrimoniales (4)			10 130,00	10 130,00	10 130,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 357 987,22		541 973,14	541 973,14	541 973,14
	TOTAL	5 490 144,06	234 761,12	6 974 429,07	6 974 429,07	7 209 190,19

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	126 279,81
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 335 470,00

Section de fonctionnement :

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - CC PRE BOCAGE INTERCOM	BP	2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 213 275,13	0,00	1 837 924,82	1 837 924,82	1 837 924,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 114 888,88	0,00	1 738 449,00	1 738 449,00	1 738 449,00
014	Atténuations de produits	1 971 719,72	0,00	1 913 372,00	1 913 372,00	1 913 372,00
65	Autres charges de gestion courante	973 522,09	0,00	1 366 119,00	1 366 119,00	1 366 119,00
	Total des dépenses de gestion courante	6 267 300,83	0,00	6 483 864,82	6 483 864,82	6 483 864,82
66	Charges financières	13 489,47	0,00	8 887,28	8 887,28	8 887,28
67	Charges exceptionnelles	143 235,32	0,00	1 619 962,13	1 619 962,13	1 619 962,13
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	243 330,00		421 544,88	421 544,88	421 544,88
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 663 875,67	0,00	8 544 038,55	8 544 038,55	8 544 038,55
023	Virement à la section d'investissement (5)	864 876,61		304 529,73	304 529,73	304 529,73
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	432 211,71		227 313,41	227 313,41	227 313,41
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 297 088,32		531 843,14	531 843,14	531 843,14
	TOTAL	8 021 062,55	0,00	9 075 881,69	9 075 881,69	9 075 881,69

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 075 881,69

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	34 230,12	0,00	47 676,73	47 676,73	47 676,73
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	788 832,19	0,00	89 738,00	89 738,00	89 738,00
73	Impôts et taxes	3 774 863,40	0,00	3 866 062,00	3 866 062,00	3 866 062,00
74	Dotations, subventions et participations	994 230,33	0,00	1 770 207,41	1 770 207,41	1 770 207,41
75	Autres produits de gestion courante	30 330,00	0,00	590 683,64	590 683,64	590 683,64
	Total des recettes de gestion courante	5 714 355,34	0,00	6 364 365,78	6 364 365,78	6 364 365,78
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 718 000,84	0,00	6 355 485,78	6 355 485,78	6 355 485,78
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	106 686,89		8 642,00	8 642,00	8 642,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	106 685,89		8 642,00	8 642,00	8 642,00
	TOTAL	5 824 672,73	0,00	6 364 127,78	6 364 127,78	6 364 127,78

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 711 753,91

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 075 881,69

Section d'investissement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	**7 335 470.00 €**
Section de fonctionnement équilibré en recettes et dépenses à la somme de	9 075 881.69 €

Le budget est signé par les conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

SOUS PREFECTURE DE VIRE
25 AVR. 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 5 avril 2018 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 50

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Jean-Marie MAHIEU, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Marcel PETRE a donné pouvoir à Jean-Luc SUPERA, Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Arnaud DUBOIS a donné pouvoir à François BISSON, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.
Étaient absents excusés : Christelle CAMUS, Christian HAURET,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Pierre FABIEN, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20180411-27 : CHANGEMENT DE NOM DU BUDGET N° 89509 - BENT

Vu la délibération n° 20180328-35 validant le nom de la pépinière d'entreprises « Prébo'Cap », il convient de modifier le nom du budget appelé Budget BENT (Bâtiment Eco-responsable des Noires Terres).

Le président propose de nommer le budget n° 89509 – Prébo'Cap

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
  - **DE VALIDER** le nouveau nom pour le budget n° 89509 – Prébo'Cap
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 25/04/2018
Publication le 18/04/2018

II- DÉCISIONS DU BUREAU

Bureau décisionnel du 20 février 2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 20 février à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mercredi 14 février 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 10

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 12

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Joseph DESQUESNE a donné pouvoir à Norbert LESAGE

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER,
Étaient absents : Christine SALMON, Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20180220-1 : A.G : COMMISSION : DEMANDE DE RETRAIT DE MONSIEUR DELAUNAY DE LA COMMISSION RESSOURCES

Vu la délibération n° 20170118-5 composant la commission ressources,
Vu la demande de Monsieur Pascal DELAUNAY, membre de la commission ressources, de se retirer de cette commission étant donné qu'il ne peut s'y rendre.
Pour faciliter l'organisation des réunions, un planning a été établi fixant toutes les réunions jusqu'à la fin de l'année pour que les élus qui sont en activité puissent avoir une lisibilité sur les commissions. Il n'est effectivement pas possible de fixer l'ensemble des commissions en soirée.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ACCEPTER la demande de retrait de Monsieur Pascal DELAUNAY de la commission ressources

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision à Monsieur Pascal DELAUNAY

ARTICLE 3 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 6 mars 2018
Et de la publication le 23 février 2018

PRÉ-BOCAGE INTERCOM
SOUS PRÉFECTURE DE VIRE
- 7 MARS 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 20 février à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mercredi 14 février 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 10

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 12

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Joseph DESQUESNE a donné pouvoir à Norbert LESAGE

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER,
Étaient absents : Christine SALMON, Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DÉCISION 20180220-2 : DR : ENGAGEMENT CONTRAT D'OBJECTIF CITÉO – SEROC

- CITEO est né de la fusion de Eco Emballage et Eco Folio. C'est un organisme qui distribue des soutiens sur les recyclables (papier, journaux et emballages) en fonction des résultats de chaque territoire. Pour le SEROC cela représente environ 1,9 Millions € par an. Les soutiens sont calculés selon un barème qui est revu tout les 5 ans. Depuis le 1er janvier 2018 le barème F est appliqué et il est plus contraignant que le précèdent.
- En effet pour le SEROC une enveloppe de 460 000€ (soit 25% de l'enveloppe globale) est soumise à un contrat d'objectifs visant 3 objectifs précis :
    1) Augmentation du tonnage valorisé
    2) Amélioration de la performance Collecte + Tri : Diminuer les refus de tri, optimiser la collecte, etc...
    3) Extension des consignes de tri (ajouter des matières plastiques dans nos sacs jaunes = obligation de la Loi Transition Energétique pour 2025)
    4) Le Séroc doit signer ce contrat d'objectif pour le mois de mars 2018 mais il ne peut pas le faire sans l'engagement de ses adhérents vu les objectifs demandés. Le

Séroc souhaite que PBI s'engage a ses cotés en mettant en place des actions précises.

5) Actions proposées
   - Augmentation Tonnage Valorisé :
     - Augmenter et moderniser nos PAP Verre (subvention d'environ 12 000€ annuel par le SEROC pour équipements)
     - Caractériser les bennes en déchèterie pour améliorer le tri
   - Améliorer la performance
     - Formation des Ripeurs (dispenser par le SEROC – gratuit) dans le but de mieux collecter de façon à réduire le refus de tri (ne pas collecter des sacs faisant apparaître des défauts de tri = coller une étiquette), passage des ambassadrices de tri sur 2 ou 3 périodes durant l'année 2018 (financement SEROC)
     - Formation des agents de déchèteries
     - Formation des agents d'accueil RI de PBI
   - Extension des consignes de tri : Travail du SEROC

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le président à s'engager aux côtés du Séroc pour remplir les objectifs du contrat d'objectifs Citéo,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le président à signer tout document permettant au Séroc de signer le contrat d'objectifs Citéo.

ARTICLE 3 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 6 mars 2018
Et de la publication le 23 février 2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 20 février à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mercredi 14 février 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 10

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 12

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Joseph DESQUESNE a donné pouvoir à Norbert LESAGE

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER,
Étaient absents : Christine SALMON, Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DÉCISION 20180220-3 : DR : CONVENTION RECYLUM

Convention gratuite pour la collecte des ampoules et des tubes fluorescents.
Un prestataire collectait les tubes fluorescents dans le cadre du marché d'enlèvement, tri, élimination et valorisation des déchets collectés dans les déchèteries du Pré-Bocage – Lot n°5 : DMS.
Un avenant doit être fait avec celui-ci.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le président à signer la convention RECYLUM.

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 6 mars 2018
Et de la publication le 23 février 2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 20 février à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mercredi 14 février 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 10

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 12

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Joseph DESQUESNE a donné pouvoir à Norbert LESAGE

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER,
Étaient absents : Christine SALMON, Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20180220-4 : EJ : TAP : OUVERTURE DES ALSH DE VILLERS-BOCAGE, VAL D'ARRY (NOYERS-BOCAGE), CAUMONT-SUR-AURE (CAUMONT L'ÉVENTÉ) ET LES MONTS D'AUNAY (AUNAY SUR ODON) LES MERCREDIS À LA JOURNÉE

Vu en commission enfance-jeunesse du 17/01/2018

Contexte :
La commission Enfance-Jeunesse s'est réunie le 17 janvier 2018 afin d'étudier l'évolution des temps scolaires pour septembre 2018 et l'impact qu'aura cette évolution sur l'ouverture des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Considérant que la majorité des communes a fait le choix d'un rythme à 4 jours d'école par semaine à la rentrée 2018, il convient d'ouvrir les ALSH les mercredis à la journée.

Objectif :
Proposer aux parents un mode de garde suite à la réorganisation des temps scolaires.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE VALIDER le principe d'ouverture les mercredis à la journée dès la rentrée 2018 pour les ALSH de Villers-Bocage, Val d'Arry (Noyers-Bocage), Caumont-sur-Aure (Caumont l'Éventé) et Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon) ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

ARTICLE 3 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 6 mars 2018
Et de la publication le 23 février 2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 20 février à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mercredi 14 février 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 10

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 12

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Joseph DESQUESNE a donné pouvoir à Norbert LESAGE

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER,
Étaient absents : Christine SALMON, Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20180220-5 : CDV : POINT INFO 14 : CONDITIONS DE FERMETURE DES PI14 LIÉES AUX CONGÉS ET FORMATIONS DES AGENTS

Vu en commission cadre de vie du 24/01/2018

Contexte :

- Considérant les demandes de congés des agents des Points Info 14 (PI14), parfois aux mêmes dates, la commission Cadre de vie propose de statuer sur les conditions de fermeture des PI14 ;
- Considérant la nécessité de fixer les conditions de fermeture des PI14 lors des formations des agents ;
- Considérant la nécessité de déterminer et d'harmoniser les modalités de communication en cas de fermeture des PI14 ;

Objectif : **Assurer la continuité des services :**

- du Point Info 14 sur le territoire de PBI en l'absence des agents en cas de congé ou de formation.

- de la distribution des sacs d'ordures ménagères, actuellement assurée par l'agent du PI14 de Villers-Bocage, lors de ses congés d'été.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le principe d'ouverture d'au moins un Point Info 14 durant les congés des agents ;

ARTICLE 2 : DE NE PAS VALIDER le remplacement des agents des Points Info 14 lors de la période estivale ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le principe d'un roulement entre les agents des Points Info 14 pour la participation aux formations des partenaires secondaires (Ex : Armée de Terre, etc.) ;

ARTICLE 4 : DE VALIDER la fermeture de l'ensemble des Points Info 14 pour que les agents puissent participer aux formations des partenaires principaux (CAF, CARSAT, CPAM, CREAN, Pôle emploi, Finances Publiques) ou lorsqu'elles celles-ci portent sur un changement important de la réglementation ;

ARTICLE 5 : D'ACCEPTER les voies de communication suivantes, en cas de fermeture des PI14 :

- Affichages sur les portes et le site internet de PBI ;
- Informations par mail aux services administratifs de PBI et aux communes ;
- Information via la presse ;
- Panneaux d'affichage des communes ;
- Répondeur téléphonique

ARTICLE 6 : D'AUTORISER Monsieur le président à signer tout document y afférent

ARTICLE 7 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 6 mars 2018
Et de la publication le 23 février 2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 20 février à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Vice-Président, suite à la convocation adressée le mercredi 14 février 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 10

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 12

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Joseph DESQUESNE a donné pouvoir à Norbert LESAGE

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER,
Étaient absents : Christine SALMON, Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20180220-6 : CDV : AGENCES POSTALES : CONDITIONS DE FERMETURE DES AGENCES POSTALES DURANT LES FORMATIONS ET CONGÉS DES AGENTS

Vu en commission cadre de vie du 24/01/2018

Contexte :

- Considérant la nécessité de déterminer et d'harmoniser les modalités de communication en cas de fermeture des agences postales pour formation ou congé des agents ;

Objectif : Fournir à la population l'information la plus claire et lisible quant à la fermeture des agences postales, en cas de congé ou formation des agents.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'ACCEPTER** les voies de communication suivantes, en cas de fermeture des agences postales, pour congé ou formation :

- Affichages sur les portes et le site internet de PBI ;
- Informations par mail aux services administratifs de PBI et aux communes ;
- Information via la presse ;
- Panneaux d'affichage des communes ;
- Répondeur téléphonique

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document y afférent

ARTICLE 3 : **D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 6 mars 2018
Et de la publication le 23 février 2018

SOUS PRÉFECTURE DE VIRE
7 MARS 2018
Reçu le

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 27 mars 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 mars 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 13

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian HAURET, Christophe LE BOULANGER, Marc HEBERT.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20180327-1 : CALVADOS ATTRACTIVITÉ : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LEUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Président du Conseil Départemental du Calvados a confié à Calvados Attractivité de faire évoluer leur comité départemental du Tourisme en une agence d'attractivité. Le Calvados est le 8ème département touristique de France. Cependant, il s'avère que le Département a du mal à capitaliser ses atouts.
L'action volontariste du Département vise à favoriser le « bien vivre » dans le Calvados à travers toutes les dimensions sur lesquelles il agit au quotidien : infrastructures routières et portuaires, immobilier d'entreprise, action sociale, environnementale, culturelle, éducative, sportive ou touristique.
Calvados Attractivité souhaite associer les EPCI à leur nouvelle gouvernance en tant que membre titulaire dans le collège des institutionnels de leur assemblée générale.
Le président propose de désigner un représentant amené à siéger au sein de l'assemblée générale

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Monsieur Christian GABRIEL, vice-président de Pré-Bocage Intercom

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision à Calvados Attractivité

ARTICLE 3 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 9 avril 2018
Et de la publication le 3 avril 2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 27 mars 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 mars 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 13

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian HAURET, Christophe LE BOULANGER, Marc HEBERT.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20180327-2 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DE VILLERS-BOCAGE : SERVICE ENVIRONNEMENT : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA TECHNICIENNE RIVIÈRE

Vu l'arrêté Préfectoral du 02 décembre 2016 définissant les compétences de la communauté de communes, et en particulier sa compétence pour assurer l'entretien des cours d'eau,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 1°,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes compte 5 bassins sur son territoire :

- La Seulles
- L'Odon,
- L'Aure,
- L'Orne (ruisseau du vingt bec),
- La Drôme.

Concernant le bassin de l'Odon, un programme de travaux a été lancé sur la période 2018 à 2022 sur :

- 3 intercommunalités (Communauté d'agglomération Caen la Mer, CC Vallée-Orne-Odon, Pré-Bocage Intercom.)
- 175 kms de cours d'eau,
- 200 km²,
- 42 cours d'eau.

Monsieur le Président précise :

- que Madame Marine Bardou est en CDD, selon les dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) :
  - Du 15/09/2016 au 14/09/2017,
  - Du 15/09/2017 au 14/09/2018

  Pour assurer les missions de technicienne sur le Bassin versant de l'Odon
- Qu'actuellement la Communauté de communes dispose d'un partenariat avec d'autres collectivités pour le programme de travaux et que la suite du partenariat n'est pas actée pour le programme d'entretien,
- Qu'il convient de procéder au renouvellement du contrat de travail de Madame Marine BARDOU pour la continuité de la mission.

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du 16 mars 2018,

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CRÉER un poste de technicien, à compter du 15 septembre 2018, à temps complet pour une durée de 3 ans, selon les dispositions de l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : pour absence de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois de technicien,

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER que cet agent sera rémunéré sur le grade de technicien,

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la communauté de communes,

ARTICLE 5 : D'AUTORISER Monsieur le président à signer tout document nécessaire à ce recrutement,

ARTICLE 6 : DE MODIFIER le tableau des emplois.

ARTICLE 7 : D'AUTORISER Monsieur le Président à demander le remboursement sur ce poste aux collectivités partenaires.

ARTICLE 7 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE

SOUS PREFECTURE DE VIRE
12 AVR. 2018

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 9 avril 2018
Et de la publication le 3 avril 2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 27 mars 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 mars 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 13

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian HAURET, Christophe LE BOULANGER, Marc HEBERT.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20180327–3 : RH_AGENCES POSTALES : REMPLACEMENT DES RESPONSABLES D'AGENCES DURANT LES CONGÉS

Considérant la proposition de la commission cadre de vie logement, approuvée par la commission ressources en date du 16 mars 2018 d'assurer le remplacement des responsables des agences postales de Cahagnes et de Noyers-Bocage (Val d'Arry) durant leurs congés :

AP Cahagnes		AP Noyers-Bocage (Val d'Arry)	
1 semaine en mars	17,50	1 semaine en avril	17,50
3 jours en mai	10,50	3 jours en mai	10,50
3 semaines en août	52,50	3 semaines	52,50
1 semaine à la Toussaint	17,50	1 semaine à la Toussaint	17,50
1 semaine à Noël	17,50	1 semaine à Noël	17,50
Total d'heures	115,50	Total d'heures	115,50
TOTAL D'HEURES NECESSITANT UN REMPLACEMENT : 231.00 x 17,71 € (Coût horaire moyen) = 4 091, 01 €			

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le principe de remplacement des responsables des agences postales de Cahagnes et de Noyers-Bocage (Val d'Arry), pendant leurs congés,

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la communauté de communes,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires

ARTICLE 4 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 9 avril 2018
Et de la publication le 3 avril 2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 27 mars 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 mars 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 13

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian HAURET, Christophe LE BOULANGER, Marc HEBERT.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20180327-4 : CDV_LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI

Contexte :
Monsieur le Vice-Président rappelle que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

- **Permanences** :
  - Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1er vendredi du mois, de 10h à 12h
  - Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : le 3ème vendredi du mois, de 10h à 12h
  - Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2ème mardi du mois, de 14h à 16h

Objectif : **Autoriser le versement de ces aides pour de nouveaux dossiers : La Bigne, préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.**

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées ;

ARTICLE 2 : DE VALIDER le versement des crédits ouverts au budget principal de l'Intercom ;

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les montants seront inscrits au budget principal 2018.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

ARTICLE 5 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 9 avril 2018
Et de la publication le 3 avril 2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 27 mars 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 mars 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 13

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian HAURET, Christophe LE BOULANGER, Marc HEBERT.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20180327-5 : CDV_APPEL À PROJETS NUMÉRIQUE : DÉPÔT D'UN DOSSIER

- Vu la délibération n°20170927-56 de Pré-Bocage Intercom, en date du 27 septembre 2018, relative à la prévention de la perte d'autonomie chez les soixante ans et plus, vivant à domicile ;
- Vu la commission cadre de vie du 15 mars 2018 ;

Contexte :
Pour 2017, le département a accordé une subvention d'un montant de 49 601 € (100% du montant demandé par PBI) :

- Ateliers numériques intergénérationnels sur Caumont-sur-Aure et Val d'Arry (Noyers-Bocage), des groupes étant déjà en place.
  - Mise à disposition gratuite de locaux par les communes de Caumont-sur-Aure et de Val d'Arry, avec un accès wi-fi
  - Signature de conventions
- *Partenariat avec l'association Anacrouses*
- *Gratuité des ateliers*

La commission cadre de vie a proposé de reconduire l'appel à projets relatif à la « prévention de la perte d'autonomie chez les soixante ans et plus, vivant à domicile », pour 2018.

Dépôt du dossier : 19 mars 2018.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE 1 : DE REPONDRE à l'appel à projets

ARTICLE 2 : DE DEMANDER la subvention

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents y afférents

ARTICLE 4 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 9 avril 2018
Et de la publication le 3 avril 2018

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
Fax. 02.31.97.44.36
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 27 mars 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 mars 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 13

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian HAURET, Christophe LE BOULANGER, Marc HEBERT.

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20180327-6 : CDV_MANIFESTATION : PARTICIPATION DE PBI À L'EXPOSITION DE VÉHICULES ANCIENS

Contexte :
La commission Cadre de Vie du 15 mars 2018 propose que le bureau se positionne sur la participation financière de Pré-Bocage Intercom à l'exposition de véhicules anciens organisée en juin 2018, par le comité des fêtes de Le Mesnil-Auzouf (Dialan-sur-Chaîne).

Monsieur le Président rappelle que l'intercommunalité n'est pas compétente pour subventionner ce type de manifestation.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE 1 : DE NE PAS APPROUVER la participation de Pré-Bocage Intercom à l'exposition des véhicules anciens organisée par le comité des fêtes de Le Mesnil-Auzouf (Dialan-sur-Chaîne).

ARTICLE 2 : D'INFORMER l'association sur la prise de position de Pré-Bocage Intercom.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférent.

ARTICLE 4 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 9 avril 2018
Et de la publication le 3 avril 2018

SOUS PREFECTURE
DE VIRE
12 AVR. 2018
Reçu le

III- ARRÊTÉ

Arrêté de nomination de Madame Manon DAMIS en qualité d'assistant de prévention

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Adresse Courrier :
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14 260 Les Monts d'Aunay

ARRETE DE NOMINATION de Madame Manon DAMIS
EN QUALITE D'ASSISTANT DE PREVENTION

Le Président de Pré-Bocage Intercom,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-3,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 4, 4-1 et 4-2,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner un ou des agents chargés d'assurer, sous sa responsabilité, les fonctions d'assistant de prévention,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Manon DAMIS est nommée Assistant de Prévention à compter du 1er avril 2018.

ARTICLE 2 : La mission de l'agent mentionné à l'article 1 est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

1° Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents;
2° Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
3° Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
4° Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Au titre de cette mission, l'agent mentionné précédemment :

1° Propose des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
2° Participe, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.

ARTICLE 3 : L'agent, mentionné à l'article 1, bénéficiera d'une formation initiale avant sa prise de fonction et d'une formation continue, pendant les heures de service.

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

Adresse Courrier :
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14 260 Les Monts d'Aunay

ARTICLE 4 : L'assistant de prévention bénéficie d'un droit d'accès aux locaux dans le cadre des missions qui lui sont confiées par l'autorité territoriale.

ARTICLE 5 : L'assistant de prévention assiste de plein droit, avec voix consultative, aux réunions du Comité Technique, lorsque la situation de la collectivité auprès de laquelle il est placé est évoquée.

ARTICLE 6 : L'assistant de prévention dispose du temps et des moyens matériels nécessaires à l'exercice de sa mission, cités dans sa lettre de cadrage.

ARTICLE 7 : L'agent mentionné à l'article 1, peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Il en informe l'autorité territoriale par écrit en indiquant le motif de renonciation. Un préavis de 2 mois est recommandé afin de laisser le temps à l'autorité territoriale de pourvoir cette mission et d'en informer le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados.

ARTICLE 8 : Le service prévention sécurité au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados se réserve le droit de contacter l'agent mentionné à l'article 1, en tant que de besoin, afin de l'assister dans sa mission.

ARTICLE 9 : La directrice des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :
- au Président du Comité Technique,
- au Président du Centre de Gestion,
- à l'Intéressé(e).

Fait à les Monts d'Aunay, le 21 février 2018
Le Président, M. Gérard LEGUAY

Le Maire (ou le Président),
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

Recueil des Actes Administratifs réglementaires
De Pré-Bocage Intercom

Publication de Pré-Bocage Intercom

Directeur de la publication : M. Gérard LEGUAY,
Président de Pré-Bocage Intercom

Conception rédaction : Service ressources

Imprimé par nos soins